

**L'AFFAIRE BEN BARKA
ET SES VÉRITÉS**

**L'AFFAIRE BEN BARKA
ET SES VÉRITÉS**

Mohamed Souhaili

*À la mémoire de Mehdi Ben Barka
et de Thami Azzemouri*

Remerciements pour leur aide précieuse à :
Nathalie B.
Ronan F.
Patrick G.

AVERTISSEMENT

Il est vivement conseillé au lecteur de se rapporter au Générique du drame publié à la fin de ce livre, afin de lui permettre de cerner au mieux l'implication directe ou indirecte des principaux personnages, ainsi que le rôle éventuellement joué par certains dans l'éclatement du scandale, ou simplement dans la recherche de la vérité.

Le lecteur ne manquera pas d'être surpris par la longueur de certains témoignages, citations, annexes... Néanmoins, vues la complexité et la sensibilité de l'Affaire, il s'agit d'un mal nécessaire, lui permettant d'évacuer le soupçon quant à la volonté de l'auteur de tenter d'imposer une lecture subjective des faits, en les isolant de leur contexte.

Cette enquête, démarrée en 2006-2007, a été conduite sans l'aide d'aucun tiers, hormis celle spontanée et naturelle d'une jeune femme anonyme. Elle s'est réalisée depuis dans des conditions matérielles et psychologiques impensables...*

Enfin, pour le lecteur impatient, je lui recommande de lire attentivement les premières pages de ce livre et de se rapporter au post-scriptum où je résume de façon non-exhaustive les rebondissements ainsi que les éléments nouveaux découverts dans cette enquête.

M. S.

** Voir à ce propos le témoignage d'un jeune éditeur indépendant (Annexe 10), ainsi que celui, assez explicite aussi, de Claude Bourdet (Annexe 1).*

Avant-propos

France-Maroc : des relations « exemplaires » entachées par l’Affaire Ben Barka.

Durant plus d’un millénaire, plusieurs dynasties vont se succéder, maintenant toujours au Maroc un État-Nation fort, quoique fragilisé par une décadence aussi logique qu’inévitable, aggravée par les Croisades et la fameuse Reconquista espagnole. À la puissance musulmane d’origine arabe, défaite en Espagne et en Orient, succèdera une puissance musulmane cette fois-ci d’origine turco-ottomane. Les Ottomans étendent leur influence sur l’ensemble du monde arabe, à l’exception du Yémen... et d’un Maroc, certes affaibli, mais toujours attaché à sa souveraineté légendaire. L’un des grands Sultans que connaîtra le Maroc à cette époque est incontestablement Moulay Ismaël, deuxième roi de l’émergente dynastie des Alaouites (1672-1727). Par une alliance (inachevée) avec Louis XIV, il contribue à freiner les ambitions des Ottomans installés en Algérie, qui cherchent à cette époque un couloir vers l’Europe occidentale, en réduisant le Maroc. L’amorce de cette alliance avec la France chrétienne de Louis XIV marque les débuts de ce que sera l’influence française en Afrique du nord. Aussi l’Histoire retient-elle le règne de Moulay Ismaël comme étant l’un des plus sanguinaires.

Les Marocains se targuent aujourd’hui du fait que leur pays ait été le premier État à reconnaître l’indépendance des États-Unis. Ces relations diplomatiques sont, depuis et jusqu’à ce jour, restées ininterrompues.

C’est dire la fierté d’un peuple souverain, ouvert, au passé glorieux, mais qui connaîtra, deux bons siècles plus tard, l’humiliation de la colonisation, voilée sous une forme de Protectorat.

Au début du xx^e siècle (1912), le Maroc perd sa souveraineté nationale avec la signature du Traité de Protectorat, en vertu duquel le partage de cette nation est scellé. L’Espagne contrôle le nord du Maroc et la France obtient le contrôle du reste du royaume. Dans les années 20, l’Émir marocain Abdelkrim organise le soulèvement armé des populations du nord (le Rif) et parvient, grâce à une forme de guérilla inédite, qui fera date, à vaincre la puissante armée espagnole. Ce leader, qui sera considéré plus tard comme l’un des précurseurs de la guérilla, inspirant les théoriciens révolutionnaires d’autres horizons comme le Chinois Mao Tsé Toung, le Vietnamien Hô Chi Minh et

autres guérilleros guévaristes d'Amérique du Sud, crée la République du Rif. Soucieux de parachever la libération du Maroc sur l'ensemble de son territoire, Abdelkrim décide de marcher sur Fès, alors capitale du Maroc, où règne un Sultan Alaouite dépourvu de toute souveraineté, Protectorat français oblige.

Une riposte militaire franco-espagnole, coordonnée et de grande envergure, mettra fin aux vellétés d'indépendance du leader africain. L'échec de la tentative libératrice, voire émancipatrice, d'Abdelkrim provoquera, quelques décennies plus tard, la naissance d'un mouvement national politique revendiquant la restauration de la souveraineté et de l'indépendance du Maroc, renforcé par une résistance armée urbaine, principalement à Casablanca.

Durant la période du Protectorat (1912-1956), un grand Sultan (le futur roi Mohamed V) s'opposera énergiquement aux injonctions du gouvernement de Vichy, ordonnant d'imposer aux sujets marocains de confession israélite de porter l'étoile jaune décrétée par l'Allemagne nazie. Un acte de grandeur d'un souverain marocain, s'inscrivant parfaitement dans la lignée des plus nobles traditions locales.

Son fils, le prince Moulay Hassan, lui succédera en 1961. Devenu le roi Hassan II à la mort de son père, le jeune cultivé et orgueilleux souverain va liquider l'essentiel de l'héritage politique né de la lutte du mouvement national, pour réinstaurer la monarchie absolue.

Devant le spectre d'une révolution, il se dira prêt, néanmoins, à partager le pouvoir avec les partis de l'opposition, après les émeutes populaires de Casablanca survenues en mars 1965.

Le retour d'exil d'un homme providentiel, qui fut naguère son professeur de mathématiques au Collège des Princes, est envisagé. Quelques mois plus tard, éclate un scandale qui sera l'Affaire Ben Barka : la disparition à Paris d'un opposant marocain à laquelle il fut étranger... mais le roi se gardera toujours d'en désigner les coupables.

Le silence d'État, la culture du secret de sa diplomatie et l'absence d'archives matérielles, font partie de ce despotisme makhzenien en vigueur au Maroc. Cette absence de transparence fait la force du système sur le plan intérieur, mais le rend vulnérable, au plan extérieur, au rythme de l'évolution des normes et des mœurs au plan international, notamment en matière des droits de l'homme. Alors que le Maroc s'est toujours dit étranger à la disparition tragique d'un citoyen marocain sur le sol français, le pouvoir n'a jamais osé demander des comptes à qui que ce soit. Cette ambiguïté avait laissé croire à bon nombre d'observateurs que le Royaume avait quelque chose à se

reprocher. Pourtant, l'analyse des rapports de tutelle qu'entretenait la monarchie avec le protecteur français, aurait suffi à expliquer la gêne et l'embarras des officiels marocains qui se sont manifestés face à la crise soulevée par l'Affaire Ben Barka.

La complexité de ce rapport équivoque éclaire aussi sur le choix stratégique de la France de soutenir, coûte que coûte mais non inconditionnellement, la monarchie marocaine contre ses adversaires locaux et régionaux. Pour protéger la monarchie contre elle-même, certains milieux français ont jugé nécessaire de faire disparaître Ben Barka, parce que son retour d'exil au Maroc pouvait illustrer la consécration des options nationalistes marocaines, mettant en péril les intérêts économiques et stratégiques français.

Au moment de la disparition de Ben Barka, un million d'hectares de terres fertiles étaient en possession d'une minorité de colons français (environ cent dix mille personnes). Le commerce extérieur, en voie de nationalisation, échappait peu à peu au monopole de groupes et de colons français.

La plus importante base des Services secrets français qui chapeautait toute l'Afrique francophone, était installée à Casablanca.

À cette perspective, le président de Gaulle avait clairement manifesté son inquiétude et cette préoccupation a été formulée par les diplomates français auprès du roi Hassan II lui-même. Cela se passait peu de temps avant l'enlèvement de Ben Barka. Nous le savons aujourd'hui grâce à la publication de documents diplomatiques français en 2006.

Cela ne prouve évidemment pas l'implication des autorités françaises au plus haut niveau dans le drame. Force est pourtant de constater que l'opération s'est déroulée sur le sol français et que les ravisseurs « français » ont été exfiltrés, ou, pour ceux qui furent arrêtés, n'ont été condamnés qu'à des peines de détention insignifiantes et disproportionnées, dans une parodie de justice indigne de la renommée de la France.

Pour sauver son régime en proie à la crise interne, née de l'Affaire Ben Barka, de Gaulle a fait une fixation sur le général Oufkir, le ministre marocain de l'Intérieur, pour montrer au monde que les autorités françaises n'étaient pour rien dans cette « sale opération » d'enlèvement. Très discrètement il a demandé à Hassan II le limogeage de son ministre de l'Intérieur, alors que l'Instruction de l'Affaire en France était tout à ses débuts et que le juge d'Instruction Zollinger n'avait aucune preuve de la culpabilité d'Oufkir, ou d'autre citoyen marocain. La démission forcée d'Oufkir aurait permis, dans l'esprit de de Gaulle, de faire avouer au roi par ce geste (le limo-

geage), la responsabilité officielle marocaine dans ce crime commis sur le sol français. Mais conscient du piège, auquel il était de la sorte convié par le président français, Hassan II a demandé une sorte de réciprocité : la démission simultanée du ministre de l'Intérieur français, Roger Frey. De Gaulle s'est bien gardé de le faire, pour des raisons politiques évidentes et notamment électorales (nous étions à la veille des élections présidentielles). Alors le roi a demandé à ce que la justice française transmette à la justice marocaine le dossier d'Instruction, conformément à une convention bilatérale, signée entre les deux États : nouvelle fin de non-recevoir du gouvernement français.

Le roi, nous l'apprenons par le même document diplomatique français cité plus haut, s'engage alors personnellement à ce que la justice marocaine fasse la lumière sur cette Affaire, dans la transparence la plus totale. Il s'engage également à en tirer toutes les conclusions politiques qui en découleraient, à la condition que le gouvernement français lui remette une copie du dossier d'Instruction. En vain.

En 1968, dans un entretien accordé au journal *Paris-Match*, le roi rappelle tous ces faits et révèle que de Gaulle a refusé, au lendemain de la disparition de Ben Barka, de recevoir l'un de ses plus proches conseillers, Hassan II faisant ainsi valoir que l'entourage du président français lui dissimulait la vérité.

En 1972, au lendemain du coup d'État manqué, fomenté par le général Oufkir, le roi, irrité par les critiques françaises relatives à sa politique intérieure, récidive et demande à nouveau qu'on lui envoie ce fameux dossier d'Instruction. Aucune suite n'a été donnée à ses demandes insistantes, qui avaient pour but évident de mettre fin aux accusations portées, contre lui personnellement et contre les Services de Sécurité marocains en général, au sujet de la disparition de Ben Barka.

En 1987, lors d'une intervention télévisée au journal d'*Antenne 2*, le monarque, réagissant à la condamnation du parlement européen, survenue à la demande de l'auteur de ces lignes, concernant le sort des prisonniers politiques et notamment celui de la famille Oufkir, disparue depuis 1973, tient ce propos surprenant :

« *Cette affaire* (le sort de la femme d'Oufkir et de ses enfants) *est plus embarrassante pour la majorité actuelle* (la droite gaulliste) *que pour lui-même.* ». Qu'a voulu dire le roi, si ce n'est que les officiels français auraient tort d'évoquer cette question, forcément liée à l'Affaire Ben Barka, le gaulliste Chirac étant premier ministre dans le gouvernement de François Mitterrand, dans le cadre de la première

cohabitation ? Le décryptage de cette déclaration a été effectué par l'auteur de ce livre lors de ses interventions, notamment en Europe, en faveur de la famille Oufkir et de l'ensemble des prisonniers politiques marocains. Il était l'animateur du Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM) et, à ce titre, il avait notamment saisi les plus hautes autorités européennes¹.

Mohamed Souhaili
(fin mars 2009)

¹ Annexe 1.

INTRODUCTION À L'ENQUÊTE

Mehdi Ben Barka, homme de gauche marocain et leader du Tiers-Monde, est enlevé à Paris le 29 octobre 1965, par des policiers officiels français, épaulés par des voyous appartenant au Milieu. Il est alors transporté en banlieue parisienne, à la villa de l'un des ravisseurs, Georges Boucheseiche, truand notoire. Tué, on n'a jamais su de quelle manière, ni quand, ni où. Son corps n'a jamais été retrouvé.

L'homme politique marocain avait rendez-vous ce jour-là à 12h15, au Drugstore du boulevard Saint-Germain, avec un faux producteur de cinéma, le voyou Georges Figon, ainsi qu'avec le journaliste Philippe Bernier, qu'il connaît depuis les années 50 et enfin avec le metteur en scène Georges Franju. Le déjeuner prévu devait permettre la finalisation d'un contrat signé de production d'un film sur la décolonisation et dont Ben Barka était pressenti comme conseiller historique. Mais l'idée du film n'était qu'un piège, tendu principalement par Georges Figon et ses commanditaires invisibles.

Les policiers qui l'ont interpellé, sur le Boulevard Saint-Germain à Paris, sont Louis Souchon et Roger Voitot. Quant aux gangsters ayant participé à cet enlèvement, il s'agit de Julien Le Ny, Jean Pailisse, Pierre Dubail et Georges Boucheseiche, appartenant tous à la bande de Jo Attia, figure légendaire du grand banditisme et lié aux Services secrets français.

Cette équipe s'était déjà illustrée dans l'attentat avorté, en 1954 dans le nord du Maroc, contre le leader nationaliste marocain Allal el Fassi, puis en 1963, dans l'enlèvement à Munich et le rapatriement en France, d'un des responsables de l'OAS, le colonel Argoud, ennemi juré du général de Gaulle et opposant à la politique algérienne de ce dernier².

La thèse officielle, après une enquête et une instruction téléguidées, puis deux procès marathon, qualifiés par les observateurs de « mascarade », est la suivante : Ben Barka a été enlevé et « liquidé » par des policiers et des truands français, manipulés sur ordre du ministre de l'Intérieur marocain, le général Oufkir.

² L'OAS (Organisation Secrète Armée) basée essentiellement en Algérie alors française, s'était militairement insurgée contre la politique d'auto-détermination du peuple algérien prônée par le gouvernement du général de Gaulle.

Ceux qui m'ont mis sur la voie.

1998, Centre-Bretagne aux environs de Rostrenen (Côtes d'Armor).

Au bistrot-tabac de la petite commune de Mellionec, un habitué me tape sur l'épaule : « Salut camarade... tu écris, toi, as-tu déjà écrit sur l'Affaire Ben Barka ? »

Je réponds : « Non, pourquoi ? »

« Je suis militant communiste », ajoute-t-il, comme pour dissiper ma méfiance.

Après avoir trinqué avec lui, j'apprends ainsi que le truand Julien Le Ny, breton comme son nom l'indique, était venu se « planquer » quelque temps et quelque part par ici après avoir fait partie du commando qui enleva Ben Barka en 1965.

Il est intéressant, mon interlocuteur (appelons-le Erwann). Mais comment sait-il donc cela ? Parce que le monde est petit. Il est, m'affirme-t-il, l'ami d'enfance du cousin maternel de Julien Le Ny, à qui ce dernier aurait fait des confidences sur l'Affaire Ben Barka.

Lesquelles ? Avant de révéler la réponse de mon interlocuteur, tout d'abord un mot sur sa personnalité : cet homme, simple ouvrier, paraît sincère. Il ne s'agit pas d'un mythomane. Il est communiste, pourvu d'une certaine réflexion critique. Il ne sait pas grand-chose du dossier Ben Barka, sauf deux ou trois éléments troublants, que sa mémoire a retenus depuis plus de trente ans, à l'occasion du passage de Julien Le Ny dans sa contrée. Il se souvient avec précision des noms de trois responsables de l'enlèvement, dont deux apparaissent dans l'enquête comme des outsiders. Il s'agit selon lui de Georges Figon, directement responsable dans le dossier d'Instruction, du chef mythique du milieu parisien Jo Attia et du commissaire Jean Caille, responsable des renseignements généraux à la préfecture de Paris. Le but de l'opération ? Exécuter purement et simplement Ben Barka, à la demande des plus hautes autorités françaises. Cette version m'a dérangé à plus d'un titre : elle écartait la responsabilité marocaine et ne faisait aucune allusion aux rôles éventuels des Services d'autres puissances étrangères. Mes idées reçues étaient d'autant plus malmenées que cette version suggérait l'implication de Jacques Foccart, conseiller du général de Gaulle. Or le chef de l'État français étant à mon sens au-dessus de tout soupçon, je n'imaginai pas qu'il pût ainsi couvrir cet homme à la réputation sulfureuse, certes, mais néanmoins indéfectiblement loyal à son égard.

Sous le feu de mes questions et de mes arguments, Erwann semble reculer, avoue ne pas maîtriser le dossier, mais maintient toutefois l'implication des personnages dont il vient de citer les noms. Il me propose, pour en avoir le cœur net, de m'organiser un rendez-vous avec le « cousin » de Julien Le Ny.

Le rendez-vous est fixé au week-end suivant, pour une rencontre tripartite. Mais Erwann va venir seul à la réunion prévue, le témoin principal, cas de force majeure, s'étant fait « hospitaliser » à quelques dizaines de kilomètres de là... Mon informateur ignore à quelle date le patient sera disponible.

Les choses en sont restées là. Je n'ai jamais pu rencontrer le « cousin » de Julien Le Ny.

Revenant à la charge à la suite de la découverte de nouveaux éléments sur l'Affaire Ben Barka, je suis retourné sur les lieux, dans le courant de l'année 2007.

Compte tenu des risques que comporterait une franche enquête sur la question, c'est le maire communiste de Guéméné-sur-Scorff (une commune voisine de Ploërdut, où se serait caché Julien Le Ny après le rapt), Christian Perron, qui eut l'amabilité de se charger de retrouver mon ex-informateur Erwann et le fameux cousin de Julien Le Ny. Nos recherches restèrent vaines, mais nous pûmes recouper l'information relative au passage du truand dans la région, à la fin de l'année 1965.

Il appartient à la partie civile et à l'instructeur d'essayer de retrouver ces témoins bretons et je leur souhaite une meilleure réussite.

Normandie, 2005.

Je prépare un livre sur les « années de plomb » au Maroc, durant le règne d'Hassan II. Je fais la connaissance d'un homme honorable, âgé d'une cinquantaine d'années. Il s'agit d'un professionnel du loisir culturel et associatif. Je n'en dirais pas plus sur sa vocation professionnelle, histoire de préserver son anonymat. Je peux toutefois révéler son patronyme : Palisse (je lui donnerai le prénom X). Son nom m'ayant interpellé, je fais une plaisanterie en suggérant un lien avec Jean Palisse, le truand de l'Affaire Ben Barka. Le plus sérieusement du monde, monsieur X Palisse me révèle qu'il pourrait effectivement être le neveu du ravisseur disparu et recherché par Interpol.

Comment expliquer son soupçon, mêlé d'incertitude ? Parce que son oncle paternel, nommé Jean Palisse lui aussi, fut un homme mystérieux, qui vécut et mourut tout aussi mystérieusement dans le Sud-Ouest de la France ! Lorsque je demande plus de précisions, j'apprends que X Palisse a passé une partie de son enfance dans la région des Deux-Sèvres. Il a eu l'occasion, à deux ou trois reprises, de voir son oncle qui, lui, habitait dans la région d'Agen. Ce dernier possédait une propriété agricole, dans laquelle travaillaient des saisonniers marocains. Il avait connu le Maroc dans les années 1950.

La mémoire de mon interlocuteur situe sa mort, des suites d'une grave maladie, entre 1976 et 1979.

X Palisse n'avait pu assister à l'enterrement : une décision incompréhensible pour lui, prise par ses propres parents. Le jeune homme qui, durant ces années-là, avait appris dans un livre consacré aux affaires de police, l'existence d'un nommé Jean Palisse mêlé à l'Affaire Ben Barka, fut troublé et saisi de doutes. Il constata plusieurs similitudes et points communs avec son oncle. Alors il se résolut à en parler à son père qui, plus ferme que jamais, lui signifia toute interdiction d'évoquer ce sujet. Tourmenté par sa conscience, le jeune X Palisse, porté par des idéaux de type anarchiste, quitta le foyer parental vers la fin des années 1970.

Aujourd'hui encore, X Palisse n'a aucune certitude que son oncle, Jean Palisse, soit le truand mêlé à l'Affaire Ben Barka. Il n'en demeure pas moins qu'il continue à relever un faisceau de similitudes :

- le même homonyme,
- tous deux mariés et sans enfant,
- des liens avec le Maroc,
- le même âge, tous deux décédés à la même époque des suites d'une maladie grave,
- le Jean Palisse de l'Affaire Ben Barka ressemble terriblement à X Palisse,

- Jean Palisse, le truand, était surnommé « le palois » : l'oncle de X Palisse était originaire de la ville d'Agen, peu éloignée de la ville de Pau. Et X Palisse était lui-même surnommé « le palois » durant son enfance.

En supposant que l'oncle de M. X ne soit pas le Jean Palisse impliqué dans l'enlèvement de Ben Barka, force nous est de constater que son cas est décrit par son neveu comme étant si mystérieux, que

l'on est en droit de se demander si cet inconnu n'est pas responsable de l'assassinat de Kennedy !!!³

³ J'ai transmis à la partie civile et au juge d'instruction Patrick Ramaël les coordonnées et l'identité de mon informateur.

PREMIÈRE PARTIE

UNE OPÉRATION DE POLICE D'ENFER

Chapitre I

Le chagrin, la pitié et l'impunité. (sur les traces des ravisseurs)

Herr Boucheseiche, la Gestapo allemande, Oufkir et la France impériale.

À en croire les plus fervents défenseurs de la thèse de l'innocence des autorités françaises, « Bonnebouche », comme on le surnommait, fut l'un des principaux chefs du Milieu d'après-guerre.

Malgré son passé de voyou, collabo au service de la redoutable Gestapo nazie, les Services français avaient eu recours à lui à de nombreuses reprises, notamment en Afrique et après la guerre d'Algérie, pour des opérations clandestines, criminelles, dont je laisse à chacun le soin d'imaginer le caractère de légalité. Il s'agit en fait surtout de ces basses œuvres, qui ne laissaient aucune chance aux adversaires africains et parfois français, de l'Empire et de l'« Ordre » établi et conçu par le régime du général de Gaulle. Conscient des services rendus et de sa précieuse collaboration pour le compte de l'État, le truand semblait toutefois en rupture de ban, en quête d'honorabilité. Mais toujours prêt à répondre présent en cas de besoin, il bénéficiait à cet effet d'une carte de police tricolore, délivrée par une officine policière parallèle, en l'occurrence le Service d'Action Civique (SAC), créé notamment par Jacques Foccart et Charles Pasqua, futur ministre de l'Intérieur.

L'ancien officier de police Louis Souchon, celui-là même qui interpella Ben Barka, boulevard Saint-Germain, le 29 octobre 1965 et qui avait sous sa couverture un des hôtels de passe parisiens appartenant au truand, déclara ultérieurement que, pour lui, Boucheseiche n'était pas n'importe quel voyou, puisqu'il disposait d'une carte de police et était chargé de la sécurité d'un centre de recherche nucléaire dans l'Essonne, département où il possédait la fameuse villa de Fontenay-le-Vicomte, dans laquelle fut transporté Ben Barka (mort, vivant ou drogué... nous le verrons plus loin).

C'est dire combien cet homme fut décisif dans la disparition de Ben Barka, en l'accueillant ce 29 octobre vers 13 heures et combien son témoignage aurait pu être capital, si la police et la justice françaises avaient pris les précautions et les mesures nécessaires, pour l'arrêter et l'entendre.

C'est chez lui, le 29 octobre à Fontenay-le-Vicomte, que Ben Barka a été conduit peu après son enlèvement. Étaient également présents ses comparses Julien Le Ny, Pierre Dubail et Jean Palisse. Ces quatre truands avaient donc le destin de Ben Barka entre les mains.

Le 1er novembre, Georges Boucheseiche s'envole pour Casablanca rejoindre son épouse, avec laquelle il y réside habituellement. Le scandale a entre-temps éclaté, la disparition de Ben Barka est le principal sujet d'actualité en France et dans le monde. Plus tard, on dira que Georges Boucheseiche s'est réfugié au Maroc grâce à la complicité des autorités marocaines, rejoint bientôt par les autres truands, fuyant ainsi la justice française. Cette version marquera les esprits, pour longtemps et jusqu'à ce jour. Or il n'est point besoin d'être dans les secrets des dieux pour constater que ce Georges Boucheseiche, à juste titre tant décrié pour le meurtre de Ben Barka, n'avait pas mis trop longtemps pour éventuellement revenir en France et demander à se constituer prisonnier, par l'intermédiaire de son avocat maître Gouvernel, selon le journal *Le Monde*⁴.

Aucune suite n'a été donnée à l'initiative de l'avocat.

Plus étrange encore, alors que Paris demandait à Rabat l'extradition du truand, après avoir lancé un mandat d'arrêt international, ce dernier bombardait le juge d'instruction, et les médias, de lettres postées d'Allemagne.

Bien sûr, cela ne prouve rien, mais voici que le journal ouest-allemand *Der Mittag*, daté du 29 janvier et cité par l'AFP, révèle la présence de Boucheseiche dans la région de Cologne. Il précise même que les Services de renseignements sont au courant et qu'au ministère de la Justice de la RFA, on déclare que l'intéressé ne « *pourrait être extradé que dans le cadre du traité franco-allemand* ». La veille au soir, la police de Cologne, toujours selon le journal *Der Mittag*, n'avait pas connaissance d'une demande d'extradition. Étonné à ce propos, le journal *Le Monde* rappelle que le truand « *était l'objet d'un mandat d'arrêt international, accompagné d'une demande d'extradition, transmis par Interpol à tous les États membres* »⁵.

⁴ *Le Monde* du 14-15 novembre 1965.

⁵ *Le Monde* du 31/01/1965.

D'où la question qui vient immédiatement à l'esprit : alors que Boucheseiche était à portée de main, pourquoi les autorités françaises se sont-elles « dégonflées » ?

Plus de précisions et la réponse à cette question dans les chapitres suivants.

Les truands réfugiés au Maroc ? Les trois uniques témoignages sont suspects.

L'ancien détenu du bagné de Tazmamart, Ali Bourequat, avait « révélé » avec fracas à sa libération en 1991, dans un livre publié à Paris, qu'il avait croisé durant sa détention en 1974, au PF3 (lieu de détention secret situé à Rabat), l'un des truands, Pierre Dubail, qui l'aurait informé de la mort de Jean Palisse après une tentative d'évasion. Or Jean Palisse, selon plusieurs témoins, était encore vivant à cette date. Il convient donc de prendre avec circonspection le témoignage d'Ali Bourequat. Dubail lui aurait révélé également que la tête de Ben Barka était enterrée juste devant leurs cellules respectives, le reste du corps du supplicié ayant été coulé dans une dalle de béton et enterré dans un bois de la banlieue parisienne, avec l'aide d'un avocat français dont il n'a pas révélé l'identité. Quel cinéma, encore !

Voici un truand, un second couteau, qui n'était que le chauffeur et garde du corps de Jo Attia, dans les secrets des dieux quand il s'agit des Affaires marocaines (la tête de Ben Barka au PF3) ?

Ce bavard est par contre d'une prudence incompréhensible quand il s'agit de préciser le nom de l'avocat français. Notons au passage que Pierre Dubail, qui est censé se trouver dans un mouroir, se révèle suicidaire quand il se livre à de telles confidences à un homme inconnu pour lui, le codétenu Ali Bourequat. Inutile de rappeler ici que, selon ce témoin, l'opération Ben Barka avait pour but de déstabiliser – sortez vos mouchoirs – le général de Gaulle pendant la campagne présidentielle, comme si Hassan II ou les Américains préféraient faire le lit du candidat de la gauche, qui était à l'époque considéré, face à un parti communiste français avoisinant les 25%, comme un cheval de Troie des alliés de Moscou.

Les deux autres témoins, qui affirment avoir vu et rencontré trois des quatre truands (Boucheseiche, Le Ny, Palisse et Dubail), sont l'épouse et la compagne de deux d'entre eux. Marie-Louise Bouche-

seiche et Françoise Beccara connaissaient parfaitement le Maroc, pour y avoir résidé avant l’Affaire Ben Barka. Dans leurs dépositions à Paris, datées du 1^{er} décembre 1976, les deux femmes sont confuses, peu précises et contradictoires dans leurs témoignages⁶. Aucune preuve matérielle à l’appui de leurs dires, comme par exemple une photographie d’elles avec leurs conjoints.

Il est remarquable à ce propos qu’aucun document vidéo, ni photographique, n’ait été produit jusqu’à ce jour par l’Instruction... Certes, un ministre marocain a affirmé que trois des quatre ravisseurs avaient séjourné au Maroc à la demande de Paris puis auraient disparu mystérieusement. Néanmoins aucune allusion au quatrième homme, Jean Palisse ; un silence pesant exactement comme dans les dépositions judiciaires ci-avant citées. Cette lacune fondamentale, que j’ai par ailleurs signalée à la partie civile, vient conforter les soupçons de M. X Palisse, cité plus haut, au sujet du mystérieux Jean Palisse du Sud-ouest de la France.

Est-ce à dire pour autant que les quatre truands ne se trouvaient pas au Maroc durant la période concernée ? C’est un pas que je ne saurais franchir. Mais il est tout de même frappant qu’aucun témoin marocain, *a fortiori* de l’opposition, ne soit venu appuyer le témoignage de Marie-Louise Boucheseiche et de Françoise Beccara sur la présence des gangsters au Maroc.

Une autre faiblesse dans le témoignage de madame Beccara, compagne de Julien Le Ny : elle affirme, dans sa déposition, que les autorités marocaines lui avaient demandé d’embarquer au Maroc par le port de Tanger, pour son premier séjour après l’Affaire, en juillet 1966, pour des raisons de discrétion évidentes. Or elle affirme ensuite qu’en quittant le Maroc après ce premier séjour, Julien Le Ny l’aurait accompagnée à l’aéroport international de Casablanca, d’où elle embarqua, avec un cachet de sortie dans son passeport. À moins de prendre les Services de sécurité marocains pour des imbéciles, ce témoignage est proprement invraisemblable.

Notons que les photos des truands recherchés ont été publiées dans la presse internationale.

Le lecteur peut aisément imaginer les ressentiments du peuple marocain à l’égard de ces individus. À cela, ajoutons pour une plus ample information, que Ben Barka avait énormément de partisans, notamment dans de grandes villes comme Casablanca et Rabat, où d’ailleurs son parti, l’UNFP, avait eu la majorité des sièges aux élections municipales précédentes.

⁶ Annexe 2.

Dès lors, une interrogation s'impose : les truands étaient-ils assez fous pour aller se cacher, dans un pays par définition hostile comme le Maroc, pour s'affairer, nous dit-on, à gérer des hôtels de passe et autres cabarets ? C'est la version complètement farfelue d'inspiration française, fondée sur les témoignages, plus que suspects, que nous venons d'évoquer.

La logique voudrait cependant que ces criminels se soient rendus en Israël (compte tenu de la participation des Services secrets israéliens à l'Affaire... voir plus loin) ou en Amérique du Sud, terre d'asile traditionnelle pour les criminels, notamment européens, de toute espèce. Il est également à noter qu'un ancien responsable du SDECE, comme Le Roy-Finville et d'autres témoins, ont affirmé que ces hommes se sont d'abord réfugiés en Allemagne, juste après leur fuite organisée, avec la bénédiction de la préfecture de police de Paris, qui a fourni des passeports à deux de ces criminels⁷.

L'Affaire Ben Barka aux archives allemandes.

En mars 2008, j'ai signalé à l'avocat de la partie civile, Me Buttin, que les autorités allemandes avaient un dossier Ben Barka dans les archives du ministère des Affaires étrangères et du service de renseignements allemands (la *Bundes Nachrichten Dienst*).

En effet et comme nous l'avons vu, Georges Boucheseiche, qui fut un collaborateur au service des Nazis et l'un des kidnappeurs du colonel Argoud à Munich, en 1963, est un habitué de l'Allemagne. Il parle même presque parfaitement la langue de Goethe. Sa présence fut d'ailleurs signalée à Cologne, en 1965, après le rapt de Ben Barka. Il est fort à parier que les Services de renseignement allemands avaient eu là l'occasion de « cuisiner » le truand, au sujet de l'enlèvement du leader de l'opposition marocaine. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que le très sérieux quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* avait à cette époque parlé de la mort accidentelle de Ben Barka, dans la voiture de police qui le conduisait chez Boucheseiche, à Fontenay-le-Vicomte. Selon cette version, reprise quelques années plus tard par le journal *Le Canard enchaîné*, Ben Barka, voyant la voiture dépasser les bretelles d'Orly, se serait débattu. Julien Le Ny aurait alors tenté de le maîtriser avec une telle violence, que le kidnappé en aurait eu les cervicales (déjà fragilisées par un précédent « accident ») brisées, ce qui aurait provoqué son décès.

⁷ Voir la déposition tardive du fils de Julien Le Ny en postscriptum.

Un autre élément a vraisemblablement nourri les archives allemandes, immédiatement après l'enlèvement : Georges Figon avait trouvé refuge chez une de ses amies, une certaine Françoise Aknoul, qui hébergeait à ce moment précis un ami allemand. Ce dernier aurait eu lui aussi droit aux confidences du truand et principal organisateur du rapt.

Enfin, *last but not least*, l'hebdomadaire *Der Spiegel* aurait désigné Jacques Foccart comme le principal responsable de la disparition de Ben Barka, dans un article censuré par le pouvoir français, selon Jacques Foccart lui-même, dans ses mémoires publiées aux éditions Fayard-Jeune Afrique, en 1997.

À ce propos, j'ai cru bon d'interroger le journal *Der Spiegel* sur cette curieuse affaire. La réponse en retour est pour le moins embarrassée. Le lecteur en jugera ci-après.

Correspondance avec le journal allemand *Der Spiegel*.
Août 2007.

« *Madame, Monsieur,*

Suite au mail précédent que je vous ai adressé au sujet de l'Affaire Ben Barka, et suite à la réponse que le secrétariat du service étranger m'a fait parvenir, j'ai l'honneur de vous apporter la précision suivante.

Dans ses mémoires, Jacques Foccart s'était presque vanté d'avoir indirectement été à l'origine d'une gigantesque pression diplomatique et politique qui aurait contraint Der Spiegel, en 1967, à renoncer à publier une enquête présentant l'ancien conseiller du général de Gaulle comme le principal organisateur de l'attentat qui fut dirigé contre la personne de Ben Barka.

Il s'agit donc pour moi de savoir si Der Spiegel confirme ou non ces allégations, en considérant que votre prestigieux hebdomadaire connaît bien évidemment sa propre histoire.

Aussi est-il aisé d'imaginer combien je serais heureux d'obtenir une copie de la dite enquête, dans l'éventualité où elle aurait réellement existé.

Croyez, Madame, Monsieur, à l'expression de mon meilleur souvenir.

Mohamed Souhaili »

« Cher Monsieur Souhaili,

Suite à la précision de votre demande du 12 août, nous avons de nouveau cherché l'article en question. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de le trouver car les articles qui datent de cette époque et qui n'ont pas été publiés ne sont plus enregistrés dans nos archives. Ils ont été détruits il y a longtemps par inadvertance et, pour la plupart, les responsables qui auraient pu connaître les circonstances ne vivent plus. Les allégations que Der Spiegel aurait cédé dans cette situation à la pression diplomatique et politique du gouvernement français nous semblent assez invraisemblables. Vu l'histoire de notre hebdomadaire et quel que soit le thème, Der Spiegel n'a jamais tenu compte des essais multiples d'influence extérieure.

Nous sommes désolés de ne pas pouvoir vous aider pour votre livre et vous donner une réponse plus positive.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées,

Cordelia Freiwald »

Le comportement des ravisseurs, pendant et après l'enlèvement.

Boucheseiche était au Maroc en octobre où, rappelons-le, il possédait, grâce à son épouse, un hôtel à Casablanca et un cabaret à vingt kilomètres de la capitale économique du royaume. Sa femme et sa fille y étaient, en vacances prolongées au moment des faits.

Sans doute appelé à Paris à cause de l'arrivée prévue de Ben Barka et du piège élaboré pour son enlèvement (les pourparlers concernant le film), il s'y rend le 26 octobre 1965.

Après Jo Attia, il était le chef incontesté de la bande des truands enrôlés dans cette affaire. Son rôle était de co-superviser le rapt et la séquestration prévus et, au besoin, de mettre sa villa à disposition, villa idéalement située à proximité de la maison d'Antoine Lopez (l'autre agent secret et l'un des principaux organisateurs du crime), à Ormoy.

En toute logique, si les responsables marocains avaient été mêlés aux faits, le truand aurait eu dans son carnet d'adresses au moins un contact parisien conséquent... Or Boucheseiche n'avait aucun contact de cette nature à Paris.

Au Maroc, il se contentera d'essayer de joindre par téléphone Oufkir et Dlimi, à partir de la Poste d'Orly, par l'intermédiaire de son comparse Lopez, et ce quelques heures après l'enlèvement. Mais les deux responsables marocains étaient absents de leur poste à ce moment-là. Seuls leurs chefs de Cabinet pouvaient être joints par les deux kidnappeurs, visiblement très excités, comme devaient le constater deux employés de la Poste, qui en firent le témoignage sous serment.

C'est seulement le lendemain à 14h30, que Dlimi débarqua à Paris, tandis que son supérieur hiérarchique, le ministre de l'Intérieur Mohamed Oufkir, arriva lui à 17h30, et ce dans la transparence la plus totale.

Attitude paradoxale de la part de ceux qui ne vont pas tarder à être désignés comme les principaux instigateurs du crime, comme l'observera dans son livre, *Wars Plots and Scandals in Post-war France*⁸, Philipp M. Williams, soulignant les invraisemblances politiques, psychologiques et matérielles d'une telle démarche :

- Oufkir et Dlimi sont injoignables le jour du rapt (le premier est à Fez, le second à Alger),

- Oufkir arrive à Paris 28 heures plus tard, au vu et au su de tous, muni d'un passeport diplomatique à son nom,

- les deux responsables marocains arrivent à Paris sans argent (la rançon supposée promise aux ravisseurs de Ben Barka), au grand dam de ces derniers, notamment de Georges Figon, qui n'hésita pas à procéder par le chantage le plus pur.

⁸ Editions Cambridge, 1970.

Or, souligne Williams, est-il concevable qu'Oufkir ait commandité le meurtre et adopté un comportement aussi inconséquent que suicidaire ?

Revenons au parcours de Boucheseiche.

Le lendemain matin, une atmosphère surréaliste règne à Fontenay-le-Vicomte. Alors que Ben Barka est censé se trouver là (sain et sauf, nous dit-on), des allées et venues incessantes sont enregistrées dès le début de la matinée. Lopez, venu aux nouvelles, téléphone à Air France depuis le bar-tabac situé en face de la maison de Boucheseiche, pour trouver une place à bord du vol Alger-Paris (12-14 heures), au bénéfice de Dlimi, qui se trouve coincé à l'aéroport d'Alger⁹, car le roi vient de lui demander de rentrer au Maroc de toute urgence. Ayant reçu le message, laissé à son Cabinet la veille par Lopez, il souhaite transiter par Paris, ce qui lui permet par la même occasion de retrouver sa femme, en congés dans la capitale française.

Ce samedi matin à 9 heures, Martha Chenu, l'employée de maison d'origine est-allemande de Boucheseiche, est de retour à son poste. Ce dernier lui avait donné congé la veille pour les besoins de la circonstance (l'arrivée forcée de Ben Barka).

Elle déclarera aux enquêteurs avoir vu ce matin-là quatre individus, dont Jean Palisse, une 403 ou 404 stationnée dans la cour, ainsi qu'une voiture de couleur noire, ressemblant à une voiture de police, avec trois ou quatre hommes qui ne sont restés que quelques instants.

Évidemment, le lecteur en conviendra, tout ce remue-ménage est impensable si Ben Barka se trouve toujours là, même caché quelque part. Car sinon, comment Boucheseiche aurait-il pris le risque de laisser l'employée de maison libre de vaquer à ses tâches ménagères ?

⁹ Le colonel Ahmed Dlimi se trouvait à Alger, pour préparer la venue d'Hassan II, attendu en tant que participant à la conférence de solidarité afro-asiatique. Ce sommet ayant été ajourné en raison de divergences liées à la rivalité soviéto-chinoise, le roi avait cru utile de rappeler Dlimi pour le charger de se concentrer sur la préparation de la visite privée du souverain en France, prévue pour le 11 novembre, fête nationale française. À l'issue de cette brève visite à Paris, Hassan II devait se rendre à Bonn en Allemagne, en visite officielle. En raison de l'éclatement de l'affaire Ben Barka, la visite prévue à Paris avait été annulée, tandis que le voyage officiel en Allemagne avait été ajourné de quelques semaines. Ces rendez-vous diplomatiques avaient été mis en avant par les observateurs, pour exclure une machination royale directe dirigée contre Ben Barka sur le territoire français, où le général de Gaulle devait accueillir le souverain quelques jours seulement après l'enlèvement. Or on a voulu nous faire croire que Oufkir et Dlimi, telles des minables créatures, se seraient empressés d'aller au contact de l'opposant marocain (chez Boucheseiche), pour lui régler son compte, qui plus est au moyen du légendaire poignard, arabo-berbère...

Autre fait troublant : les principaux comparses de Boucheseiche, Julien Le Ny, Jean Palisse et Pierre Dubail, seront signalés en compagnie d'Antoine Lopez, dans un restaurant situé près d'Orly, à l'heure du déjeuner ce samedi 30 octobre. Dès lors, est-il vraisemblable que ces individus aient abandonné Boucheseiche chez lui, contraint de s'occuper seul d'un hôte aussi encombrant que l'opposant marocain ?

Conclusion : Ben Barka, vivant ou mort, a été transporté dès la veille vers une autre destination, un lieu plus sûr. Ce fait est capital, car il est à même de mettre à nu toute la stratégie de la version officielle, inspirée du témoignage évidemment suspect de l'agent Lopez et du récit non moins suspect paru dans le journal *L'Express* (titré « *J'ai vu tuer Ben Barka* ») et attribué à Figon. Un témoignage que le voyou démentira, immédiatement après publication.

Selon cette version, Ben Barka était encore là, en train d'attendre tranquillement le rendez-vous pour lequel il avait été conduit la veille à Fontenay-le-Vicomte, dans cette mystérieuse villa. Comment est-il possible de croire un instant que cet homme, de l'avis de tous l'un des plus brillants mathématiciens et hommes politiques de sa génération, ait pu croire à une telle histoire ?!

Le lendemain, dimanche 31 octobre, Boucheseiche se détend, après les stressantes et dramatiques 48 heures qui viennent de s'écouler. Il joue aux boules avec son beau-frère et un jeune marocain bénéficiant de la double nationalité, lié à la famille Oufkir et qui vient d'arriver à Paris il y a à peine quelques semaines, pour y poursuivre des études de droit commercial. Il s'agit d'un certain Ghali El Mahi, qui dispose du titre de commissaire de police, octroyé abusivement par Oufkir, permettant ainsi au jeune homme de prétendre à un salaire officiel, qui couvre en réalité les prestations privées effectuées par lui au profit de la famille du ministre de l'Intérieur, en tant que *factotum*. Plusieurs observateurs feront part de leur étonnement et de leur scepticisme lorsqu'El Mahi sera arrêté et écroué à Paris, dès les premiers jours de l'enquête sur la disparition de Ben Barka.

Ce dimanche 31 octobre, il va donc chez Boucheseiche à la recherche d'Oufkir, lequel, la veille, à 17h30 à Orly, lui avait confié sa valise après l'avoir prié d'aller lui trouver, dans Paris, une confortable chambre d'hôtel avec salon. Depuis, le jeune homme n'a eu aucune nouvelle du général. Il s'est alors résolu à aller lui-même à Fontenay-le-Vicomte car la veille, Mme Odette Lopez, chez qui il avait téléphoné en espérant joindre Oufkir, que son mari avait accueilli à l'aéroport, lui avait conseillé d'appeler directement le truand, ce qu'il

avait essayé de faire en vain toute la soirée du samedi. La veille, la disparition de Ben Barka avait été signalée par la presse.

Le lendemain, 1^{er} novembre, Boucheseiche part pour Casablanca par le vol de 9h50 pour rejoindre son épouse, sa fille et son petit-fils, qui se trouvent, rappelons-le, toujours en vacances prolongées au Maroc.

Cet épisode appelle au moins deux observations importantes.

La première concerne le comportement du général Oufkir, dès son arrivée à l'aéroport d'Orly, entre 17 heures et 17h30. Il semble faire preuve d'une transparence remarquable : il confie sa valise à El Mahi, à qui il demande de lui réserver une chambre avec salon, comme s'il était disposé à recevoir.

Seconde observation : Mme Lopez est au courant de la présence du général et de l'éventualité qu'il soit allé chez Boucheseiche, à Fontenay-le-Vicomte, alors que, nous a-t-on dit, le ministre de l'Intérieur marocain se trouvait dans le secteur pour en découdre avec Ben Barka, c'est-à-dire le faire disparaître.

Cette transparence est-elle compatible avec un projet aussi funeste ?

Si le témoignage de Thami Azzemouri n'a pas pu éviter la mort de Ben Barka, il a au moins eu le mérite de dénoncer indirectement les auteurs de l'enlèvement.

C'est notamment ce vendredi 29 octobre, quelques heures après l'interpellation, que des opposants et des amis de Ben Barka, informés par l'épouse du témoin, la norvégienne Anne Azzemouri, vont à leur tour prévenir, tard dans la nuit du vendredi à samedi, Abdelkader Ben Barka, le frère du disparu.

Et comme le crime parfait n'était pas si parfait que cela, ce dernier, après avoir pris connaissance des faits relatés par l'étudiant marocain (le déjeuner prévu au Drugstore avec des cinéastes français), s'est soudainement souvenu que son frère lui avait parlé, en septembre dernier, d'un projet de film sur la décolonisation et qu'à cet effet, il venait de rencontrer au Caire ses promoteurs, dont un certain Philippe Bernier. Dès que ce nom lui revient en mémoire, Abdelkader téléphone au policier chargé de sa protection, François Alcaydé (au sujet duquel nous reviendrons plus tard), pour lui demander de l'accompagner, avec deux autres policiers, au boulevard Saint-Germain, dans le but de tenter de retrouver l'habitué des bistrots du

quartier, ce Philippe Bernier sur lequel, manifestement intuitif, il semble faire une fixation à présent.

Le policier, gêné par cette proposition, prévient l'intéressé, qui le soir même téléphone au frère de Ben Barka, comme s'il agissait de sa propre initiative. Les deux hommes conviennent d'un rendez-vous pour discuter le lendemain. Au dessert, le frère du disparu devient virulent à l'égard du journaliste français. Il lui dit, en substance : « *Je te tiens entièrement responsable de la disparition de mon frère.* ». Cette accusation impressionne Bernier. Il parle pour la première fois d'une villa située à Fontenay-le-Vicomte, mais demande de façon quasi-infantile à son interlocuteur, de ne pas en parler pour l'instant, ce lieu abritant de dangereux gangsters, susceptibles de se venger à tout moment. Abdelkader s'absente un moment et, dans les toilettes, il inscrit sur un bout de papier le nom de la commune citée par Bernier.

Le jour même, fort de cet élément nouveau, il va voir le commissaire Bouvier, en charge de l'enquête, et pose sur son bureau le bout de papier sur lequel il a écrit : « *Fontenay-le-Vicomte* ».

De son côté, pris de panique au vu de la tournure des événements, Philippe Bernier parle maintenant aux enquêteurs du comportement suspect de Figon et mentionne le nom de la commune citée plus haut. Les policiers doivent en tenir compte et c'est une note des Renseignements généraux, qui vient d'être établie par le sulfureux commissaire Jean Caille, recoupant les informations fournies par Bernier, qui va servir de motif à l'arrestation d'Antoine Lopez, honorable correspondant du contre-espionnage français.

Mais le scandale n'éclate qu'à moitié... (on en a vu la trame : Azzemouri → Abdelkader Ben Barka → Philippe Bernier → Commissaire Bouvier → Arrestation de Lopez) car l'enquête policière tient à dissimuler la participation décisive des deux fonctionnaires de la Préfecture de Police de Paris, à savoir Souchon et Voitot.

C'est la seconde partie du scandale, dont nous allons reconstituer la trame, jusqu'à la reconnaissance officielle de l'implication des deux policiers.

L'argument principal des plus hautes autorités françaises, pour expliquer la rétention de l'information au sujet de cette implication, est d'ordre politique et diplomatique : selon cette version, pendant les tractations diplomatiques destinées à convaincre Hassan II du rôle attribué à Oufkir et donc de solliciter son éloignement de la vie poli-

tique (démission ou limogeage), il était impératif de cacher cette participation « subalterne » française, pour éviter que le roi ne veuille voir, dans la disparition de Ben Barka, une simple affaire « franco-française ».

Argument faussement judicieux, machiavélique, en tout cas à double tranchant puisqu'il nous révèle implicitement que les autorités marocaines ignoraient tout de la participation des policiers français, ce qui eût été impensable si elles avaient commandité l'interpellation.

Voilà donc une preuve supplémentaire de la non-implication directe du Maroc dans l'attentat du 29 octobre 1965.

Mais notre meilleur argument vient paradoxalement du policier kidnappeur lui-même, Louis Souchon. En effet, nous apprenons, dans son livre consacré à l'Affaire, *Accusé, taisez-vous*¹⁰, que son chef hiérarchique, André Simbille, venu lui demander d'accepter désormais d'avouer une partie de la vérité, lui signale que les marocains menacent d'extrader Boucheseiche, perspective calamiteuse pour la survie de la police et du régime du général de Gaulle¹¹.

Résumé de l'épisode :

Hassan II repousse les pressions du général de Gaulle, qui veut obtenir l'éloignement d'Oufkir et de ce fait marquer la responsabilité marocaine de la disparition de Ben Barka.

Les autorités marocaines menacent d'extrader Boucheseiche, susceptible de révéler la participation de la police française, qui lui a « livré » Ben Barka à Fontenay-le-Vicomte, éventuellement mort ou grièvement blessé durant le trajet Paris-Fontenay.

Le scandale risque d'éclater, entraînant la chute du régime gaulliste.

Paris décide de sacrifier les policiers et de reconnaître une certaine participation française.

Souchon révèle que Foccart (à l'Élysée) et le ministre de l'Intérieur français pourraient avoir été mis au courant de l'opération.

Le scandale éclate.

De Gaulle parvient toutefois à faire croire à l'innocence de ses hommes, grâce à la mobilisation de ses partisans et des médias, mais aussi à la passivité d'Oufkir et d'Hassan II, désireux de ne pas nuire au traditionnel protecteur français.

¹⁰ La Table Ronde, Paris 1970.

¹¹ Annexe 3.

Le parcours guignolesque de Georges Figon après le crime.

Le 29 octobre au soir, Figon, manifestement alcoolisé, est au bar « Le Montana ». Jean Marvier, son ami, le croise en train de converser avec deux hommes. Il s'agit de Gohier, journaliste à l'hebdomadaire *Minute* et, de notoriété publique, indicateur des Renseignements généraux, ainsi que d'un certain Kword, titulaire d'une carte du SAC et indicateur de la préfecture de Police, lui aussi.

Figon parle de l'enlèvement d'un certain Ben Barka, opéré dans la journée même. Il s'en vante, mais son état émotionnel lui fait dire des choses retenues par Marvier et qui révèlent des faits troublants. Toujours selon Marvier, le co-organisateur du rapt retrace l'historique de l'approche, puis de l'enlèvement de celui qu'on vient de kidnapper.

Il dit en substance, en faisant allusion au général Oufkir, « *Je ne sais pas ce que ça va donner mais ça bouge. Maintenant il va falloir qu'il paye et très cher* ». Cette phrase, qui trahit un lapsus extrêmement révélateur, indique, pour toute personne sensée, que son auteur est dans un état d'esprit de menace et de chantage. Car comment Oufkir pourrait-il être le commanditaire de l'enlèvement, sans rassurer son partenaire exécutant de son intention évidente de « payer » ?

Autrement dit, si Figon n'était pas sûr que les Marocains allaient payer, c'est parce que ces derniers ne pouvaient pas avoir confié de contrat à son équipe¹².

La dernière chose qu'il convient de retenir de son bavardage, est qu'il cite un certain « Petitjean », pseudonyme du commissaire des Renseignements Généraux Jean Caille, dans les termes suivants :

¹² Ici, un raisonnement rationnel s'impose : d'après Figon et la plupart de ses amis, le voyou, qui avait passé jusqu'en 1962 une bonne partie de sa vie en détention, était à la recherche d'une « affaire » susceptible de lui rapporter beaucoup d'argent, en tout cas assez pour lui garantir une « retraite » confortable. Le piège tendu à Ben Barka avait donc pour but de lui permettre de marchander l'opposant marocain vis à vis du gouvernement de Rabat. Soit. Mais comme on l'a déjà vu, Oufkir et ses lieutenants refusaient de payer quoi que ce soit. En agissant de la sorte, ils montraient clairement qu'ils ne marchaient pas dans la combine. Or Figon venait de signer un contrat de production de film avec Ben Barka, ce qui était susceptible de lui rapporter beaucoup d'argent en tant que producteur. Dans ce cas, pourquoi s'était-il compliqué la vie, en faisant le choix périlleux de l'enlèvement, assorti du chantage, à l'encontre d'un gouvernement étranger pour le moins réticent ? Cela prouve que Figon avait d'autres commanditaires, en tant que barbouze, et que, par conséquent, il n'était pas maître de ses choix. C'est ce qui nous ramène logiquement à l'implication française, compte tenu du rôle joué par certains acteurs, que nous verrons plus loin.

« *Il essaye de jouer à parler comme nous, mais ce n'est pas un truand ou un barbouze, c'est un poulet* ».

Que vient faire le commissaire Caille le jour de l'enlèvement de Ben Barka, dans la bouche du co-organisateur du rapt ?

Une réponse possible : soit le commissaire Jean Caille est mêlé à l'Affaire, soit il est, au moins, au courant¹³.

Le dimanche suivant (31 octobre 1965), Figon est à Bruxelles chez son amie Anne-Marie Coffinet, comédienne, à qui il confie, rassurant et sûr de lui : « *Je suis couvert, je viens de monter un gros coup avec les Marocains, cette fois-ci, je ramasse* ».

Que s'est-il passé entretemps ?

Notre reconstitution permet d'établir les faits suivants : Oufkir et Dlimi arrivent à Paris le lendemain de l'enlèvement, dans les circonstances et pour les raisons que nous avons citées plus haut. Puisque les Marocains sont maintenant sur le sol français, manifestement piégés par l'entremise de l'agent Lopez, on exige d'eux le paiement cash d'une rançon, en échange de la restitution de Ben Barka. Les deux officiels marocains, soucieux de temporiser, font valoir qu'ils n'ont pas en poche la somme d'argent exigée par les truands. Un rendez-vous avec Dlimi est remis au lundi suivant (le surlendemain). Et c'est la raison pour laquelle Figon, pensant avoir atteint son but, est optimiste devant son amie lors de leur rencontre à Bruxelles.

Le lundi, il rencontre Dlimi, qui vient de faire l'aller-retour Paris-Rabat. Muni d'instructions royales, le chef de la sûreté marocaine demande des preuves de vie concernant Ben Barka. Figon est évasif, il veut d'abord l'argent. Alors, pour se débarrasser de lui, le Sécurotaire marocain lui propose de livrer Ben Barka « sain et sauf » au Maroc, par avion spécial. Évincé de la sorte, Figon, désespéré de ne plus pouvoir marchander Ben Barka, son « otage », va se plaindre de son sort auprès de son ami l'avocat Lemarchand, d'autant que les Services spéciaux de Lopez, le SDECE, refusent de prendre en charge l'opération de l'enlèvement, ce qui ôte toute couverture officielle à cet acte criminel, dont il mesure maintenant la gravité.

Son mentor, l'avocat et député gaulliste, le met en contact avec le commissaire Jean Caille, qui lui promet l'impunité s'il veut bien se faire oublier. Rassuré certes, mais néanmoins navré de n'avoir pas pu exploiter financièrement l'Affaire, le gangster part en cavale à la recherche de journalistes preneurs de ses « révélations », pour les monnayer au prix fort. C'est ainsi que, aidé par des policiers désireux

¹³ Pour cet épisode, se reporter notamment à Daniel Guérin, *Ben Barka, ses assassins, 16 ans d'enquête* ainsi qu'à Derogy, *Ils ont tué Ben Barka*.

d'imputer l'enlèvement aux autorités marocaines, il s'arrange pour qu'un récit rocambolesque, fantaisiste et invraisemblable, puisse être publié dans le magazine *L'Express*, accusant Oufkir et Dlimi d'avoir torturé et assassiné l'opposant marocain, quelques heures après leur arrivée à Paris, le 30 octobre 1965.

Quelques jours plus tard, Figon se fend d'un démenti au sujet du récit, qui lui est attribué par des amis qui l'ont vendu à l'hebdomadaire *L'Express*. Le compte à rebours a commencé pour lui et, constatant qu'il a perdu sur tous les plans, il décide de faire chanter ses propres amis au pouvoir, à commencer par Lemarchand et indirectement le commissaire Caille.

Le 17 janvier 1966, Figon sera retrouvé mort dans son studio de la rue des Renaudes, atteint d'une balle tirée « à bout portant », comme l'écrira le journal *Le Canard enchaîné*. Les experts officiels concluent au suicide, laissant sceptique une large frange de l'opinion publique, nationale et internationale.

Assassiné par Christian David ?

Le meilleur portrait qui ait été fait jusqu'ici du célèbre voyou d'origine corse Christian David, nous le devons incontestablement à Henrik Krüger, journaliste danois auteur d'une enquête marathon et inédite sur la french connexion et ses ramifications avec le trafic international d'héroïne.

Dans *The Great Heroïne Coup, L'arme de la drogue* dans sa traduction française, Krüger, apporte des éléments biographiques impressionnants au sujet du truand¹⁴ :

... « en Algérie, un nouveau monde s'était ouvert devant Christian David : il s'y fit beaucoup d'amis qui allaient lui être utiles par la suite. Plusieurs d'entre eux devaient inscrire leur nom dans les annales du grand banditisme et du trafic de drogue, tout en restant en contact avec les "Services" français : Michel Nicoli, Ange Simonpieri, André Labay, Michel Victor Mertz, Roger Delouette, Jo Attia, Jean Palisse, Georges Boucheseiche, François Marcantoni, Dominique Venturi, Jean Augé, Roger Dadoun, Louis Nesmoz, Didier Barone, Paul Mondolini et Marcel Francis.

Pour sa part, David réalisa une ascension foudroyante dans l'élite de la barbouzerie, devenant l'ami des notables im-

¹⁴ Éditions Messidor, Paris 1984.

portants comme Lemarchand, Ponchardier, Barberot. Le voyou était maintenant un homme digne de considération. Pourtant, dans les mois qui suivirent son retour en France, le "Beau Serge" rasait les murs, craignant quelques représailles de la part des soldats perdus de l'OAS. Sous un nom d'emprunt, il habitait le quartier Saint-Victor, vivant à nouveau du commerce des charmes de deux filles.

Mais bien vite le SDECE se souvint des talents qu'il avait montrés en Algérie et lui demanda de devenir son agent à temps complet. Il subit en conséquence l'entraînement du parfait agent secret avant d'être dépêché en mission en Afrique, et tout particulièrement au Maroc. Il aurait même été envoyé en Amérique latine à deux reprises, en 1962 et 1965.

Sa spécialité : les ventes d'armes et, naturellement, comme au temps de la guerre d'Algérie, la liquidation de trafiquants concurrents du SDECE. Bien souvent, il travaillait pour le compte des Services parallèles de Jacques Foccart et épisodiquement pour le SAC. Les gaullistes en avaient besoin au cours des campagnes électorales. Au cours de son procès aux États-Unis, en 1972, il admit volontiers avoir fréquemment volé des urnes électorales en France.

Entre deux missions de renseignement, David se chargeait aussi des affaires de Jo Attia, officiellement en prison, et pour un temps exilé en Afrique. Il dirigea deux maisons de rendez-vous appartenant à son ami Attia... On le voyait d'ailleurs bien souvent au "Gavroche", le bar de la rue Joseph-de-Maistre appartenant encore au "Grand Jo", en compagnie de truands comme Figon, Boucheseiche et Le Ny.

Plaçant deux fers au feu, jouant un rôle ambigu dans le Milieu, Christian David flirta avec le clan Guérini et devint une sorte de confident de son chef, "Mémé". D'ailleurs, plus tard, un truand corse confia une étrange histoire à la police, à propos d'une réunion au sommet, le 1^{er} janvier

1965, dans la maison d'Antoine Guérini, dans le quartier de Calenzana, à Marseille. Cette réunion visait à étudier la liquidation de l'ancien commissaire de la DST, Robert Blémant, qui s'était taillé une place bien gênante dans le Milieu.

Tous les gros bonnets du crime en France étaient là. Certains venaient même d'Allemagne. Ils attendaient l'arrivée des frères Guérini. Soudain la porte s'ouvrit. Entra un homme, un 11,43 à la main : c'était le "Beau Serge". Il nous obligea tous à lever les mains en l'air tandis qu'il nous fouillait. Et seulement

lorsqu'il en eut fini, Antoine et Mémé Guérini firent leur apparition. Paradoxalement pendant cette réunion, David donna l'impression de s'opposer aux Guérini en votant contre la mort de Blémant (...).

De 1962 à 1966, on retrouve David dans pratiquement tous les coups orchestrés par Jo Attia. Lorsque le "Grand Jo" était indisponible – en prison pour sa protection ou en exil – Boucheseiche assurait le relais. Mais comme Attia était bien souvent au Maroc pour diriger sa chaîne de maisons closes, David n'hésitait pas à travailler avec un autre gang basé à Lyon, celui que dirigeait Félix Lesca avec ses adjoints Didier Barone et Louis Nesmoz. Parmi les coups qu'ils montèrent ensemble, le plus spectaculaire fut sans conteste l'attaque à main armée de la bijouterie Colombo à Milan, qui leur rapporta plus de deux millions de dollars (...). »

C'est le 2 février 1966, au bar « Le Saint-Clair » à Paris, que l'on va retrouver Christian David, agissant en vedette. Ce jour-là, le commissaire Maurice Galibert s'y rendra, croyant peut-être avoir affaire à Julien Le Ny, recherché pour sa participation dans l'Affaire Ben Barka.

C'est un coup de fil anonyme qui a mis le policier sur cette piste, mais c'est en réalité Christian David, jouant aux cartes en compagnie d'un sous-préfet d'origine algérienne, Belkacem Mecheri, qui sera face à lui. Prié de suivre le commissaire, accompagné de deux officiers, le truand exhibe une carte de police du SAC, ce qui ne semble pas impressionner Galibert. Il demande alors la permission d'aller chercher son imperméable dans le vestiaire puis, à son retour, se retrouvant sur le trottoir avec les policiers, il sort soudainement une arme, tue le commissaire et blesse grièvement ses adjoints. Il prend la fuite et c'est à Marseille que le clan de la mafia locale (les Guérini) lui apportera l'assistance nécessaire pour l'aider à regagner les Amériques. Quelques années plus tard, il fera à nouveau parler de lui dans l'Affaire Ben Barka, lorsque l'hebdomadaire *Minute* du 13 décembre 1972, sous la signature de Jean-Pax Mefret, affirmera que Christian David s'accuse d'avoir tué Figon, dans la foulée du scandale Ben Barka en janvier 1966, les autorités officielles ayant considéré que ce dernier s'était donné la mort : « *C'est moi aussi qui, accompagné d'un certain M. X..., ai pénétré dans ce studio du 14 de la rue des Renaudes, quelques minutes avant qu'on y découvre Figon suicidé. Les policiers ne m'ont pas vu, car je suis passé par le 11 de la rue Théophile-Ribot.* »

Précisément, à ce propos, l'écrivain Daniel Guérin, membre du Comité pour la vérité et auteur d'une importante enquête¹⁵, affirme s'être rendu lui-même sur les lieux, pour ainsi vérifier « *qu'effectivement il n'est pas difficile de passer de la petite cour intérieure du 14 rue des Renaudes, à celle du 11 rue Théophile Ribot, ou vice-versa. Car ces deux courettes ne sont séparées que par un entrepôt en rez-de-chaussée, dont la toiture est aisée à franchir.* »

Arrêté au Brésil, en 1972, pour ses activités dans le trafic international de drogue, Christian David fut extradé aux USA. Malgré son passé et le meurtre du commissaire Galibert, les gouvernements français successifs n'ont jamais réellement cherché à obtenir son extradition.

Il est vrai qu'il était porteur de lourds secrets d'État. C'est seulement en 1987 qu'il fut extradé et que la France se résolut à l'accueillir. Il passa devant le juge d'instruction chargé de l'Affaire Ben Barka, relancée en 1975 par la famille du disparu, mais ne fit pas, semble-t-il, de révélation fracassante. Il faut quand même souligner un fait extraordinaire : la plupart des médias français ne se sont guère intéressés à lui et son retour est passé quasiment inaperçu. Pourtant, plusieurs spécialistes ont témoigné, en 1982 à l'Assemblée Nationale Française, à l'occasion des débats sur la dissolution du SAC, que Christian David était incontestablement l'homme, ou l'un des hommes, qui ont assassiné Georges Figon, acteur principal dans l'Affaire Ben Barka. Au lieu d'explorer de façon conséquente les pistes françaises, les juges d'instruction successifs ont préféré s'employer à privilégier la piste marocaine.

Tout récemment et surtout depuis la mort d'Hassan II, des Marocains, ayant à vrai dire peu avoir avec l'Affaire, ont été ciblés, alors que des témoins importants, comme l'épouse du général Oufkir, ont été systématiquement ignorés.

Cette femme avait été internée avec ses enfants, après le putsch manqué d'Oufkir, en 1972, dans l'indifférence officielle et médiatique internationale. C'est pourtant bien elle qui pouvait révéler l'emploi du temps de son ex-époux, pendant la fameuse nuit du 30 au 31 octobre 1965, puisqu'elle était venue le rejoindre à Paris le jour même (alors que le couple était séparé). Cette affaire privée, secret d'alcôve, avait été publiquement cachée par le général Oufkir, qui venait d'épouser une autre femme marocaine, qu'il comptait répudier si la mère de ses enfants acceptait de reprendre la vie commune. C'est ce qui ressort d'ailleurs dans le livre *Mémoire* écrit par Fatema Ouf-

¹⁵ *Ben Barka, ses assassins, seize ans d'enquête*, Plon 1981.

kir, après sa libération, et publié en 2003, en France, sous le titre *Dans le jardin secret du roi*.

Le CALPOM, le Comité pour la libération des prisonniers politiques, que j'animais et qui avait mené campagne, notamment pour la libération de la famille Oufkir, avait, à plusieurs reprises dans les années 1980 et au début des années 1990, clairement fait savoir à l'opinion publique que cette famille était persécutée et internée, parce qu'elle savait un certain nombre de choses sur la disparition de Ben Barka.

Les enquêteurs avaient retrouvé un questionnaire manuscrit dans la serviette de Georges Figon, juste après sa mort.

Il a été conservé dans les scellés de la justice, après la disparition de Ben Barka.

Ce questionnaire était destiné à la victime, vraisemblablement dans le cadre d'un interrogatoire musclé, qui laisse apparaître comme évident un état de séquestration.

Or, dix ans après les faits, à l'occasion de la réouverture d'une nouvelle instruction relative à l'Affaire, Lemarchand a été confondu par les experts en écriture graphologique, comme étant l'auteur de ce document. Sa lecture exclut toute origine policière marocaine. Bon nombre d'observateurs marocains et étrangers en conviennent.

En dépit de tous ces éléments, accablants pour l'avocat et député gaulliste, aucune mise en examen n'a été effectuée contre lui. Notons aussi que, dans cet aspect de l'Affaire, dont le personnage central est un membre influent de l'entourage du général de Gaulle, aucune trace ou allusion se rapportant à une éventuelle intervention de la CIA américaine n'est visible¹⁶.

¹⁶ Annexe 4

Chapitre II

Lipp ou Drugstore : un guet-apens policier.

Une place Mehdi Ben Barka a été inaugurée à Paris, par son maire de l'époque, Bertrand Delanoë. Une plaque commémorative rappelle que Mehdi Ben Barka a été enlevé, le 29 octobre 1965, devant la Brasserie Lipp.

Pourquoi cet établissement précisément ? Parce que la légende dit que le leader de l'opposition marocaine avait, ce jour-là, rendez-vous à 12h15 à la Brasserie Lipp, avec trois Français promoteurs d'un projet de documentaire sur la décolonisation, pour lequel Ben Barka était pressenti comme conseiller historique, ce dans la perspective de la première conférence des trois continents (Afrique, Asie, Amérique du Sud) prévue en janvier 1966 et dont l'exilé marocain était l'instigateur.

C'est donc, alors qu'il arrivait devant la Brasserie Lipp en vue de ce rendez-vous, que deux policiers français « perdus » ont appréhendé Ben Barka, pour le conduire à un rendez-vous autrement plus important, auprès de personnalités politiques de haut rang. L'interpellé, confiant, obtempère et suit les deux policiers. Il monte dans leur voiture (officielle) et disparaît à jamais. Cette légende, basée sur l'enquête policière et les témoignages de kidnappeurs, sera entérinée par la justice française et établie en tant que version officielle.

Il y a lieu de révéler aujourd'hui que Ben Barka n'avait pas rendez-vous à la Brasserie Lipp, mais plutôt au Drugstore qui se trouvait à 15 mètres de là.

Pourquoi est-ce capital de le révéler avec force ?

Le seul témoin de l'enlèvement, Thami Azzemouri, étudiant chercheur, accompagnait Ben Barka et devait prendre part au déjeuner prévu, car celui-ci désirait sa collaboration à la préparation documentaire du film, compte tenu de la confiance politique et intellectuelle que lui accordait le leader marocain exilé.

Lorsque les deux officiers de police, Louis Souchon et son adjoint Roger Voitot, vont au contact de Ben Barka pour l'interpeller,

aux environs de 12h25, Azzemouri est brutalement mis à l'écart, de manière à ce qu'il ne puisse pas écouter la conversation entre l'interpellé et Souchon. Azzemouri est sous le choc : l'opposant marocain ne lui fait aucun signe et cherche même à l'éviter du regard. Qu'a dit Souchon à Ben Barka pour le mettre en confiance ? « *Qu'il est chargé de le conduire auprès de personnalités importantes* », indiquera-t-il aux enquêteurs, après l'éclatement imprévu du scandale.

Mais Ben Barka n'est plus là pour confirmer, ou infirmer.

Selon la version la plus plausible, le policier aurait évoqué un impératif de sécurité, la police française ayant eu vent d'un projet d'attentat à l'encontre de l'exilé marocain. D'où l'empressement aveugle de ce dernier, quand il monte dans la voiture des kidnappeurs. Nous verrons toutes ces questions plus loin.

Mais où Ben Barka avait-il rendez-vous au juste ? Chez Lipp ou au Drugstore ?

Azzemouri affirmera aux enquêteurs, lors des procès au sujet de l'Affaire, que l'interpellation a eu lieu à hauteur du Drugstore. Il confessera à ses intimes marocains, peu avant sa mort violente en 1971 (il a été retrouvé pendu dans son appartement parisien, la veille de son retour au Maroc) que Ben Barka lui avait parlé du Drugstore comme du lieu du rendez-vous, quelques minutes avant l'intervention policière. D'après Azzemouri, il n'avait mentionné à aucun moment la brasserie Lipp. La conviction du témoin marocain est d'autant plus profonde qu'il se souvient avoir fait remarquer que le lieu du rendez-vous (le Drugstore) n'était pas très judicieux, l'établissement n'offrant guère de garantie de discrétion, ce à quoi Ben Barka, rassurant, avait objecté que les choses évoluaient pour lui et qu'il ne craignait plus rien du côté marocain, puisqu'il s'apprêtait à retourner au Maroc, pour négocier directement avec le roi la participation de son parti au pouvoir.

Le cas Philippe Bernier.

Philippe Bernier, journaliste tiers-mondiste, fait la connaissance de Ben Barka au Maroc, dans les années 1950 où, en raison de son dévouement en faveur des peuples colonisés, il aura la sympathie des nationalistes marocains et algériens. Officiellement, c'est lui qui a eu l'idée du film proposé à Ben Barka. Des pourparlers, au Caire et à

Genève, ont eu lieu entre l'opposant marocain et les producteurs du film, parmi lesquels Georges Figon (voyou et agent infiltré, membre des Services parallèles de l'avocat Pierre Lemarchand).

Le rendez-vous du 29 octobre 1965 a pour but, aux yeux de Ben Barka, de finaliser la négociation. Mais pour les manipulateurs de Figon et Bernier, il s'agit de piéger l'homme politique en l'attirant à Paris, pour permettre aux policiers de l'enlever. S'appuyant sur le témoignage de l'étudiant Azzemouri, l'avocate de la partie civile, Germaine Sénéchal, avait violemment apostrophé l'un des accusés, Philippe Bernier, l'homme qui avait proposé le déjeuner à la Brasserie Lipp, au leader de la gauche marocaine. C'est à lui que Ben Barka avait téléphoné de Genève, les 26 et 27 octobre 1965, pour annoncer sa venue à Paris. Pour l'avocate, Ben Barka, de bonne foi, devait se rendre au déjeuner du Drugstore, cependant que ses interlocuteurs se rendraient, à son insu, à l'établissement voisin, la Brasserie Lipp.

Pourquoi ? La réponse de Germaine Sénéchal est cinglante : le piège est ficelé car Ben Barka, invité à suivre les policiers, aurait pu prétexter la présence de ses « amis » pour aller s'excuser auprès d'eux et décommander le déjeuner. Dans cette hypothèse, il aurait pénétré au Drugstore, mais aurait été contrarié de ne point y trouver ses interlocuteurs. Dans ce cas, il n'aurait eu d'autre choix que celui de suivre les policiers qui, de toute façon, détenaient son passeport qu'il venait de leur présenter. Cette accusation de Me Sénéchal avait mis Bernier hors de lui, provoquant son expulsion de la salle d'audience.

Mais le piège, nous le révélons ici, était beaucoup plus sophistiqué et plus machiavélique que cela.

J'ai en effet relevé une information anodine, dans le journal *Le Monde* daté du 6 novembre 1965 et relatant l'arrestation, 48 heures plus tôt, d'Antoine Lopez : lors de ses aveux, plus ou moins spontanés et plus ou moins policés, l'agent secret aurait révélé que, pendant que Franju et Bernier s'étaient rendu à la brasserie Lipp, Figon, lui, avait pénétré... dans le Drugstore, sans plus de précisions.

À ma connaissance, ce fait n'a jamais été exploité. Or on peut raisonnablement se demander ce que serait allé faire le truand dans cet établissement, si c'était à la Brasserie Lipp que lui et son équipe avaient donné rendez-vous à Ben Barka. Évidemment, la réponse à la question conforte et peaufine notre thèse.

Voici donc le scénario de l'enlèvement, tel qu'il a été imaginé par ses auteurs : Ben Barka est accosté par le policier Souchon, Azzemouri est mis à l'écart par Voitot.

Souchon, s'adressant à Ben Barka : « *Police. Vos papiers s'il vous plaît* »

Ce dernier obtempère : « *Que se passe-t-il ?* »

Souchon : « *Nous sommes de la police, chargés de la protection des personnalités. Vous êtes bien le président Mehdi Ben Barka ?* » (Il était effectivement appelé révérencieusement « M. le Président », en raison de sa qualité de président de la conférence préparatoire de la Tricontinentale.).

Après avoir examiné le passeport diplomatique, délivré par les autorités algériennes, Souchon enchaîne : « *Vous êtes arrivé ce matin à Orly... Voulez-vous me suivre jusqu'à notre voiture-radio pour une petite vérification ?* ».

Hypothèse A : Ben Barka ne fait aucune difficulté et suit tranquillement les policiers, qui l'embarquent dans leur voiture et démarrent. Dans ce cas, le problème est réglé.

Hypothèse B : Ben Barka est méfiant et parle de son rendez-vous au Drugstore, où il est attendu à l'instant même. Comme ils sont à deux pas de l'établissement, il demande l'autorisation d'aller prévenir ses amis. Les policiers, arrangeants, acceptent et suivent l'opposant marocain, qui pénètre dans le Drugstore et retrouve Figon attablé seul. Or ce dernier fait partie des membres du complot. Ben Barka, après les salutations d'usage, explique au faux cinéaste ce qui lui arrive, en présence des policiers. Les policiers confirment et Figon, évidemment, propose à Ben Barka de l'accompagner, après avoir exprimé son étonnement aux deux policiers et son mécontentement devant une si déplorable offense faite à son ami, le président Ben Barka. Ce dernier, confiant, suit les policiers en compagnie de Figon, lequel, dans cette hypothèse, va monter dans la voiture à la place d'Antoine Lopez. Ce qui n'aurait rien changé au but de l'opération.

Par ailleurs, durant l'enquête, on avait trouvé dans les documents personnels du policier Souchon, un papier avec l'inscription « Drugstore, 29 octobre ».

Récemment, dans son livre *L'indic et le commissaire*¹⁷ et dans des déclarations à la presse, Lucien Aimé-Blanc, alors chargé à la brigade mondaine de la logistique et du parc automobile, révèle que, ce 29 octobre, Louis Souchon lui avait fait la demande d'une voiture

¹⁷ *L'indic et le commissaire*, Lucien Aimé-Blanc, Plon 2006.

de service pour une intervention au « *Drugstore du boulevard Saint-Germain, afin d'interpeller un bicot* ».

Lorsque j'ai rencontré Me Buttin, avocat de la famille de la victime, en mars 2008, pour l'informer des fruits de mon enquête, je n'ai eu aucune difficulté à lui faire admettre que le rendez-vous était prévu au Drugstore et non à la Brasserie Lipp, du moins dans l'esprit de Ben Barka. Me Buttin, au fait de l'évolution de l'instruction actuellement en cours, reconnaît que le déjeuner chez Lipp était un mensonge ! Justement, ce mensonge devait permettre aux policiers une modification de la qualification du crime dans un sens plus clément, leur permettant de plaider une certaine bonne foi.

Si ces éléments capitaux sont victimes de la loi du silence, c'est parce qu'ils sont de nature à mettre à nu la mascarade politico-judiciaire mise en scène depuis bientôt un demi-siècle et dont le seul but a été de camoufler les responsabilités réelles de l'État français dans ce crime.

Chapitre III

L'inspecteur de police Roger Voitot, une mine d'or.

Nous allons aborder un épisode capital de cette Affaire, épisode à même de nous faire avancer dans la recherche de la vérité.

Il s'agit de l'opération de l'enlèvement elle-même et de sa reconstitution, j'allais dire de sa contre-reconstitution. À cet égard, le témoignage de l'officier de police Roger Voitot nous fournit une aide précieuse, puisqu'il s'agit de celui qui, sur ordre de son chef Louis Souchon, l'a accompagné boulevard Saint-Germain ce 29 octobre, pour interpellier Ben Barka. En effet, des contradictions apparaissent dans les dépositions respectives des deux policiers kidnappeurs, après leurs arrestations. Des lapsus révélateurs également, révélateurs du piège et de leur volonté de faire disparaître Ben Barka, en laissant croire à une interpellation légale, c'est-à-dire en utilisant les moyens que leur procure la force publique, dont ils sont officiellement dépositaires. Nous publierons ci-après le témoignage de Voitot, puis nous nous appliquerons à en pointer les contradictions, les non-dits et les révélations, ignorées ou passées sous silence par les enquêteurs et les spécialistes :

« Le Principal m'a dit qu'il aurait besoin de moi. Il était 10h30, mais il semblait ne pas connaître l'heure exacte de l'opération et attendait un coup de téléphone. Il s'agissait d'interpeller un trafiquant notoire, nanti de faux papiers. Ne recevant pas le coup de fil attendu, il a décidé d'aller entre 11h30 et midi sur le lieu de surveillance, avec le break du service.

Les glaces arrière de la voiture étaient masquées par un panneau bleu. En cours de route, il m'a dit qu'on allait chez Lipp. J'ai vu arriver Lopez déguisé et il m'a confirmé le signalement de l'individu, que venait de me donner Souchon. Je me suis éloigné d'eux pour me poser à l'arrêt d'autobus, face à la brasserie. Souchon m'a demandé d'aller chercher trois numéros de France-Soir au kiosque, pour nous donner une contenance. Je me suis mis devant le cinéma du Drugstore. Lopez est

entré chez Lipp pour consommer à la vitrine, pendant une dizaine de minutes. Celui que vous me dites se nommer Palisse faisait les cent pas devant la brasserie. Franju est arrivé, sur le trottoir opposé de la contre-allée et il s'est arrêté pour quitter son imperméable et le plier à son bras. Un individu m'a frôlé en me disant : "Je vous le désignerai". Il avait des lunettes, une calvitie frontale et un costume sombre. Il se pourrait que ce soit Figon. Tout à coup, j'ai aperçu Souchon, resté sous le porche de l'hôtel Taranne, en conversation avec deux inconnus. Il donnait l'impression d'examiner leurs papiers. Ses lunettes, son chapeau de feutre et son manteau de cuir m'ont empêché de reconnaître tout de suite l'individu à interpeller. Je me suis approché et j'ai entendu Souchon dire à l'autre : "Éloignez-vous de là." Je l'ai moi-même tenu à l'écart, tandis que Souchon continuait d'examiner un passeport diplomatique, en se dirigeant avec l'homme vers la voiture. Lopez, la main sur la poignée avant droite, s'apprêtait à ouvrir la portière. La portière arrière gauche était ouverte sur le trottoir. Avant d'y monter, Ben Barka a demandé si nous étions bien la police française. Souchon m'a alors invité à montrer ma plaque. En suivant Ben Barka dans la voiture, je me suis aperçu de la présence à sa droite d'un homme fort, en gants de cuir fauve, que j'ai su par la suite être Le Ny.

J'ai commencé à m'inquiéter quand nous sommes sortis de Paris, par l'autoroute du Sud. Je me suis mis à siffloter, car il n'y avait eu jusqu'alors aucune parole d'échangée. Ben Barka suivait attentivement la route : les rideaux disposés derrière la banquette avant n'avaient pas été fermés. Seules la lunette et les glaces arrière étaient obstruées. À Fontenay-le-Vicomte, Palisse se tenait à l'entrée de la propriété où nous sommes arrêtés. Il avait dû nous doubler en cours de route, mais, à l'arrière, nous n'avions pas pu le voir. Il nous a fait signe de nous engager vers la partie gauche de la cour, où nous avons franchi une grille intérieure pour nous arrêter dans un passage, donnant sur une sorte de remise qui était ouverte. Souchon et Lopez sont alors descendus pour se diriger dans la grande cour, vers la façade de la maison. Boucheseiche est sorti au même moment de derrière la maison : il était en bras de chemise et en bretelles rouges. Au bout de deux minutes, il s'est approché de la voiture et a ouvert la portière arrière droite. Le Ny est descendu, suivi de Ben Barka. Ils se sont dirigés tous les trois vers la remise et je suis descendu à mon tour pour re-

joindre Lopez et Souchon, devant le bâtiment principal. J'ai demandé la clé de contact à Souchon, pour ressortir la voiture du passage et lui faire faire demi-tour. Je suis descendu et j'ai attendu à l'écart. Boucheseiche et Le Ny sont revenus et Lopez leur a dit : "Il n'y a qu'à lui dire qu'on l'a amené là pour le protéger d'un attentat. "

J'ai repris le volant, Souchon à mon côté, Lopez derrière, qui répétait qu'il savait où joindre Oufkir dès notre retour à Paris. Il a parlé d'une réunion des gouverneurs marocains dans la capitale et aussi des Services officiels qui étaient au courant de l'opération.

Le lendemain soir, quand nous avons entendu le communiqué à la radio, Souchon m'a dit de ne pas m'inquiéter. Il pensait que cette information avait été volontairement diffusée par les Services auxquels appartenait Lopez. Nous avons une très grande confiance en cet homme, qui avait été mis en relation avec nous par un service officiel. »

Premièrement, le Principal Souchon prépare son adjoint Voitot à partir en mission, pour interpellier un « *trafiquant nanti de faux papiers notoires* » (plus tard, il parlera de trafiquant de drogue). Souchon cache manifestement à son adjoint la qualité de la personnalité de Ben Barka et l'objet réel de l'interpellation. Au demeurant, il attend un « *coup de fil* », devant lui confirmer quelque chose. Ne l'ayant pas reçu, les deux policiers partent en opération.

Une interrogation : ce mystérieux coup de téléphone était-il destiné à annuler la mission, dans le cas où Ben Barka, pris en filature à partir du quartier des Champs-Élysées, aurait été accompagné par une ou plusieurs personnes dont la présence aurait rendu l'enlèvement périlleux ? Dans ce cas, Ben Barka n'ayant été accompagné *que* par l'étudiant historien marocain Azzemouri, le coup de fil n'était plus nécessaire et les policiers pouvaient donc agir.

Deuxièmement, « *...les glaces arrière de la voiture étaient masquées par un panneau bleu....* ». Cette précaution technique policière est effectuée dans le but évident de rendre difficile, sinon impossible, de voir tout ce qui va se tramer à l'intérieur du véhicule, une fois l'interpellé installé sur la banquette arrière, de gré ou de force.

Troisièmement : c'est l'agent Lopez, « *déguisé* », qui désigne Ben Barka, grimé lui aussi et accompagné d'un jeune homme de type nord-africain, aux deux policiers.

Une interrogation : comment Lopez pouvait-il les repérer dans ces conditions, parmi la foule déambulant sur le boulevard Saint Germain, s'il n'avait pas eu leur signalement, préalablement à leur départ en taxi des Champs-Élysées ?

Cette observation conforte l'hypothèse d'une filature dès le point de départ, ce qui suppose la présence d'une autre équipe, dont il n'a jamais été question dans l'enquête officielle.

Quatrièmement : « ...*tandis que Souchon continuait d'examiner un passeport diplomatique, en se dirigeant avec l'homme vers la voiture...* ». C'est un détail important, car Souchon a toujours clamé qu'il avait instantanément rendu son passeport à Ben Barka et que ce dernier, de son plein gré, s'était dirigé avec les policiers vers la voiture désignée. Or si Souchon, selon Voitot, examinait le passeport « *en se dirigeant (...) vers la voiture* », cela signifie que Ben Barka était obligé de les suivre. C'est là où la force publique a joué un rôle déterminant, contraignant Ben Barka à monter dans une voiture officielle qui va le conduire à une mort certaine.

Cinquièmement : « ...*en suivant Ben Barka dans la voiture, je me suis aperçu de la présence, à sa droite, d'un homme fort, en gants de cuir fauve, que j'ai su par la suite être Le Ny...* ». Le truand Le Ny était donc là, assis à la droite de Ben Barka (qui se trouvait donc encadré par lui et par Voitot), « *en gants de cuir fauve* ». Curieuse façon de rassurer l'exilé marocain, à qui l'on vient de dire, nous rapporte-t-on, qu'on allait le conduire à un rendez-vous politique important.

Sixièmement : « ...*J'ai commencé à m'inquiéter quand nous sommes sortis de Paris, par l'autoroute du Sud. Je me suis mis à siffloter, car il n'y avait eu jusqu'alors aucune parole d'échangée. Ben Barka suivait attentivement la route : les rideaux disposés derrière la banquette avant n'avaient pas été fermés. Seules la lunette et les glaces arrière étaient obstruées...* ». Aucune parole échangée, dit Voitot, en contradiction dans ce point précis avec la version des autres kidnappeurs se trouvant dans la voiture (Lopez, Souchon et Le Ny). Cette contradiction est importante, parce que les ravisseurs cachent manifestement quelque chose qui se serait produit durant ce trajet.

Une autre interrogation s'impose : Ben Barka a-t-il été drogué ou neutralisé d'une manière ou d'une autre, au moment même où il est monté dans la voiture, ou quelques instants après avoir y avoir été contraint

Ce mystère tend à corroborer l'hypothèse, formulée d'abord en Allemagne (nous l'avons déjà vu), que le kidnappé se serait débattu dans la voiture, provoquant des violences à son encontre de la part de Le Ny, violences auxquelles il aurait succombé.

Septièmement : « ...À Fontenay-le-Vicomte, Palisse se tenait à l'entrée de la propriété où nous nous sommes arrêtés. Il avait dû nous doubler en cours de route, mais à l'arrière, nous n'avions pas pu le voir. Il nous a fait signe de nous engager vers la partie gauche de la cour, où nous avons franchi une grille intérieure pour nous arrêter dans un passage donnant sur une sorte de remise, qui était ouverte. Souchon et Lopez sont alors descendus pour se diriger, dans la grande cour, vers la façade de la maison. Boucheseiche est sorti au même moment de derrière la maison : il était en bras de chemise et en bretelles rouges. Au bout de deux minutes, il s'est approché de la voiture et a ouvert la portière arrière droite. Le Ny est descendu, suivi de Ben Barka. Ils se sont dirigés tous les trois vers la remise et je suis descendu à mon tour pour rejoindre Lopez et Souchon, devant le bâtiment principal. J'ai demandé la clé de contact à Souchon, pour ressortir la voiture du passage et lui faire faire demi-tour. Je suis descendu et j'ai attendu à l'écart. Boucheseiche et Le Ny sont revenus et Lopez leur a dit : "Il n'y a qu'à lui dire qu'on l'a amené là pour le protéger d'un attentat..." »

Voitot omet tout d'abord d'indiquer, dans cette première déposition aux enquêteurs, que son patron Louis Souchon, une fois arrivé à la villa de Georges Boucheseiche, s'empressa d'aller uriner contre le mur de la cour. Souchon, Lopez et Voitot le mentionneront ultérieurement. Il nous précise par contre que Boucheseiche est sorti de derrière la maison en « bras de chemise et en bretelles rouges », pour accueillir Ben Barka. N'est-ce pas une façon peu protocolaire de recevoir une personnalité étrangère d'envergure, qu'on vient de conduire chez un homme « honorable », en vue de pourparlers politiques avec une autre haute personnalité marocaine ? On peut raisonnablement se demander si Boucheseiche, allant au contact des arrivants en « bras de chemise », n'avait pas dans l'esprit d'aller porter un homme endormi (drogué ?), pour l'installer dans la « remise » dont parle Voitot ?

Ce propos surprenant, attribué à Lopez par l'inspecteur Voitot : « Il n'y a qu'à lui dire qu'on l'a amené là pour le protéger d'un attentat ».

Si Ben Barka est arrivé sain et sauf, cela s'explique, mais dans ce cas, lui a-t-on menti pour justifier l'interpellation ? En revanche si Ben Barka est livré mort ou inanimé, alors ce propos imprudent de Voitot, qui met à mal son patron Souchon, s'explique par la volonté de son auteur de cacher un drame qui serait survenu dans une voiture officielle de police. Dans ce cas pour Voitot, il est un moindre mal de charger quelque peu son patron, en nous persuadant que Ben Barka a été livré sans bavure.

Mais si le but des policiers a été de conduire, de son plein gré, Ben Barka à un rendez-vous politique, pourquoi n'ont-ils pas donné la même version de son interpellation, à l'arrivée à la villa de Fontenay-le-Vicomte ? Pourquoi avoir pris des précautions techniques particulières (les vitres de la voiture obstruées, Ben Barka encadré sur la banquette par Le Ny et Voitot) ? Et pourquoi, à leur arrivée chez Boucheseiche, n'ont-ils pas fait preuve des civilités d'usage, telles que saluer Ben Barka en lui souhaitant bonne chance ?

D'autre part, et si le but de l'interpellation était de conduire Ben Barka, de force, en un lieu discret dont il ne réapparaîtrait plus, il s'agit au moins dans ce cas de complicité d'homicide volontaire.

Il nous paraît alors évident, encore une fois si tel était le but, que, compte tenu de la distance existant entre le boulevard Saint-Germain et Fontenay-le-Vicomte (près d'une heure de route), les ravisseurs auraient pris la précaution préventive élémentaire, qui consiste à neutraliser le kidnappé, de manière à ce que son transport illégal soit effectué dans le calme. Prenant conscience du piège dans lequel il venait de tomber, le séquestré pouvait être tenté, énergie du désespoir oblige, de provoquer un accident de la circulation salutaire, en gênant par exemple l'homme au volant. C'est la raison pour laquelle il est permis de suggérer, avec insistance, que Ben Barka a été neutralisé dès son installation dans le break de service.

Examinons à présent l'hypothèse selon laquelle Ben Barka n'a pas été neutralisé et, acceptant son sort, s'est laissé conduire jusqu'à Fontenay-le-Vicomte sans entrave.

Cette hypothèse, quoique gênante pour nous, n'est toutefois pas à exclure car, psychologiquement, Ben Barka aurait pu laisser faire jusqu'au bout, en espérant une issue non fatale pour lui. Dans ce cas, une fois arrivé chez Boucheseiche, il aurait été normal qu'il demande à pouvoir téléphoner à un correspondant, afin de prévenir d'un contretemps. Or nous savons qu'il n'a donné aucune nouvelle depuis son lieu – il faut bien le dire – de séquestration. On peut alors se demander si les policiers Souchon et Voitot, étant de bonne foi, ont informé

leur hiérarchie et pris soin de s'informer auprès de l'occupant de la villa, ou de leur collaborateur Lopez.

« *Non* », ont-ils répondu, parce que la suite ne les regardait pas. Admettons. Mais quand la nouvelle de la disparition a été rendue publique, le lendemain dans la presse, les deux policiers sont demeurés silencieux.

Après l'arrestation de son mari, le 3 novembre, Odette Lopez a révélé que Souchon et Voitot ont reçu un million d'anciens francs chacun. Si ce fait est avéré, on comprend que, impliqués à ce point, les policiers ont préféré garder le silence et se sont bien gardés de révéler explicitement qu'ils ont agi sur ordre de leur hiérarchie.

Revenons maintenant à la version donnée par Souchon : lorsqu'il va au contact de Ben Barka, que vient de lui désigner Lopez, Souchon apostrophe l'exilé marocain en ces termes : « *Police, voulez-vous me suivre.* » L'étudiant Azzemouri intervient, mais Souchon répond sèchement « *Non, pas vous. Voulez-vous nous laisser un instant.* » Azzemouri est écarté par Voitot, puis Souchon interroge Ben Barka, qui vient de lui présenter un passeport diplomatique, délivré par les autorités algériennes :

« *Quand êtes-vous arrivé ?*

- *Ce matin à Orly.*

- *Puis-je me permettre de vous demander quel est le motif réel de votre séjour en France ?*

- *Mais certainement. Je suis venu à Paris rencontrer des gens du cinéma qui vont réaliser un film sur la décolonisation.*

- *Vous n'êtes pas à Paris dans un but politique ?*

- *Je ne suis pas venu en France pour y faire de la politique.*

- *Pourtant vous avez rendez-vous avec des personnalités politiques, puisqu'on m'a demandé de vous conduire auprès d'elles. Si vous le voulez bien, je vais vous conduire.* »

Il arrivait à Ben Barka de voyager avec un passeport libellé au nom d'un « pseudonyme », El Kholi, avocat égyptien. C'est Lopez qui l'affirmera à plusieurs reprises. L'enquête a établi que cette fois-ci, Ben Barka a bien présenté un passeport diplomatique en son nom. Le fait que Souchon pose la question « *Quand êtes-vous arrivé ?* », laisse supposer que son débarquement, ce matin-là à Orly en provenance de Genève, n'a pas été cacheté sur son passeport par la police des frontières. C'est une éventualité. Dans ce cas Souchon, policier rigoureux, s'en étonne et y trouve matière à effectuer des vérifications. Comme il va garder le titre de voyage qu'il vient d'examiner,

Ben Barka est contraint de le suivre vers la voiture officielle, stationnée dans la contre-allée du boulevard Saint-Germain, pour cette vérification.

L'autre hypothèse est la suivante. Le représentant personnel du roi du Maroc se trouvait à Paris à ce moment-là, depuis trois jours. Une rumeur circule depuis le matin, au sujet de la visite incognito du roi Hassan II dans la capitale française. Notons que Ben Barka s'est présenté grimé de façon inhabituelle. Par ailleurs, ce dernier avait rendez-vous avec Azzemouri à 15 heures, mais avait insisté dès 9 heures du matin, à son arrivée à Orly, pour avancer le rendez-vous à 11 heures. Ben Barka s'est présenté à son rendez-vous avec les cinéastes, sans le synopsis du film projeté. Ce dernier élément a laissé croire à certains observateurs que cette rencontre était alors devenue moins importante (*Daniel Guérin op. cit.*). Ben Barka avait-il rendez-vous, dans l'après-midi, avec le représentant du roi, Ahmed Balafrej, qui se trouvait dans une clinique parisienne à ce moment ?¹⁸.

La question posée par Souchon pourrait le laisser croire « *Vous n'êtes pas à Paris dans un but politique ?... Pourtant vous avez rendez-vous avec des personnalités politiques, puisqu'on m'a demandé de vous conduire auprès d'elles.* ». On constate ici que dans tous les cas de figure, l'exilé marocain a été contraint de suivre les policiers, sans avoir le temps de saluer, ou de jeter le moindre regard, à son accompagnateur Azzemouri.

La fin de Ben Barka, selon des officiels français et marocains

Ben Barka est « livré » à Boucheseiche par Souchon, Voitot, Lopez et Le Ny, à environ 13h13.

Selon les témoignages les plus crédibles, il mourra dans l'après-midi, aux alentours de 15 heures, ou peut-être entre 12h30 et 13h30, durant son transport.

Après la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Maroc, en 1970, le ministre des Affaires étrangères du président Pompidou, qui vient de succéder au général de Gaulle, adresse une lettre à Daniel Guérin, animateur du Comité pour la vérité, rendue publique par ce dernier dans son livre *Ben Barka ses assassins*. À en croire le diplomate français, Ben Barka « *est mort accidentellement sous les coups qui lui étaient portés, au moment où il essayait de se débattre contre ses agresseurs ou ses tortionnaires* ».

¹⁸ Roger Muratet, *On a tué Ben Barka*, Plon, Paris 1967.

La date n'est pas précisée, mais il est clair qu'il s'agissait du 29 octobre et non du 30, date à laquelle Oufkir et Dlimi sont arrivés à Paris. La source de Maurice Schuman, pourtant ministre des Affaires étrangères, est officiellement marocaine, est-il précisé par Daniel Guérin et, franchement, on ne voit pas pourquoi l'État marocain s'accuserait de ce crime, s'il s'agissait d'agresseurs et de tortionnaires marocains et non français. D'ailleurs, le même Guérin, citant une autre source (en l'occurrence l'ancien patron des Services Français, Grossin), écrit :

« ...Après avoir déjeuné chez Boucheseiche, Ben Barka se serait attendu à recevoir la visite d'un émissaire du Souverain marocain. (...) Ne le voyant pas arriver, il aurait été pris d'impatience, peut-être d'une soudaine méfiance et il se serait écrié : "Mais qu'est-ce que je fais ici ?" Il se serait alors dirigé vers la porte de sortie. Boucheseiche l'aurait suivi de près et intercepté après une rixe, où Ben Barka, dont la petite taille n'excluait pas une poigne de fer, aurait bien failli avoir l'avantage. Pris au dépourvu, le gros truand se serait alors saisi d'une canne, ou d'un bâton, qui se trouvait dans l'entrée et lui aurait asséné un formidable coup, qui aurait atteint l'une de ses vertèbres cervicales... ».

Quant à Dlimi, l'adjoint d'Oufkir, un article paru dans le journal libanais *El-Hayat*, le 19 octobre 1966, lui attribue les propos suivants :

« Nous attendions de prendre contact avec Ben Barka et d'assurer son retour au Maroc. Nous avons été surpris, à Paris, par son enlèvement. Certainement, ceux qui l'ont enlevé étaient au courant de son retour au Maroc. Nous sommes allés à Paris à la suite d'un rendez-vous officiel, pour prendre contact avec lui. Ils (les auteurs de son enlèvement) se sont mis en rapport avec nous et nous ont informés que Ben Barka était entre leurs mains et qu'ils étaient prêts à le transférer au Maroc, contre paiement d'une certaine somme d'argent. Comme nous ne disposions pas, en poche, de la somme demandée, nous nous sommes engagés à le payer, dès que Ben Barka arriverait sain et sauf au Maroc, ce qui nous importait par-dessus tout, maintenant que nous savions que nous étions victimes d'une opération de chantage, de la part d'une équipe qui voulait "marchander" Ben Barka. »

Jean-Louis Tixier-Vignancour, qui fut l'éphémère avocat d'Antoine Lopez durant le procès, révèle dans ses *Mémoires*¹⁹ que Ben Barka est mort le vendredi 29 octobre, chez Boucheseiche, à 15 heures, alors qu'il était interrogé et sans la présence « *d'aucun Marocain* ». C'est Lopez qui lui en aurait fait la confidence, à la prison de Fresnes où il était détenu et ce à un moment de forte faiblesse, dû à l'annonce de la mort violente de Figon, maquillée en suicide (Violet). Ce même Lopez confessera plus tard que Ben Barka a été récupéré aux alentours de 15 heures, par Figon et ses amis, pour le transporter en un lieu inconnu, après avoir prétexté un motif de sécurité. C'est ce qui ressort également du témoignage de Le Ny, dans sa lettre adressée d'Allemagne au juge d'instruction et dans laquelle le truand met en cause l'avocat député gaulliste Pierre Lemarchand. Évidemment, tous ces témoignages ne cadrent pas avec la version officielle, proposée avec arrogance et parfois avec un certain ridicule, par le gouvernement du général de Gaulle, dont il faut souligner que le Premier ministre, Georges Pompidou, avait certes officiellement sous sa tutelle les Services spéciaux, mais qui étaient dans les faits sous le contrôle de Jacques Foccart, le conseiller en la matière du président de Gaulle.

¹⁹ *Des républiques des justices et des hommes*, Albin Michel, 1976.

Chapitre IV

Les mouvements suspects du 29 octobre 1965 et des jours suivants.

Le 29 octobre, Genève, 8 heures : la Police de l'Air et des Frontières (PAF) vient de signaler à Paris l'embarquement de Mehdi Ben Barka, à l'aéroport international de Genève, à destination de Paris-Orly, muni d'un passeport diplomatique algérien en son nom propre. Le télex n'est toutefois pas transmis à la préfecture de Police de Paris, si bien que cette importante personnalité va débarquer à Orly aux alentours de 9 heures, officiellement à l'insu des autorités françaises. C'est la première anomalie attribuée par les défenseurs de la bonne foi de ces autorités, à la légendaire rivalité des Services de police français²⁰.

Le responsable du SDECE, Marcel Le Roy alias Finville, sera vu à Orly peu après 8 heures, officiellement pour accueillir son supérieur hiérarchique, le patron du contre-espionnage français, dont l'atterrissage est pourtant prévu à 11 heures en provenance de Lisbonne. Interrogé, après l'éclatement du scandale, sur ce qu'il est allé faire à Orly

²⁰ Pour justifier l'absence de protection policière en faveur de Ben Barka à son arrivée à Orly, le préfet de police Maurice Papon dira plus tard à Ploquin, co-auteur avec Derogy du livre *Ils ont tué Ben Barka*, Paris 1999, que Ben Barka avait sollicité la levée de cette protection deux jours auparavant, ce qui prouverait, selon Papon, la volonté de l'exilé marocain de cacher aux autorités françaises son fameux rendez-vous. De quel rendez-vous parle-t-il ? S'il s'agit de la rencontre avec les cinéastes, Ben Barka ne pouvait évidemment pas le cacher, ne serait-ce au moins parce que Lemarchand et Figon avaient rédigé le contrat du film. Seul son ministre de tutelle, Roger Frey, avait déclaré en 1966 à l'Assemblée Nationale, que Ben Barka avait mis fin à cette mesure dans une demande officielle effectuée en 1962. Énorme contradiction ! Par ailleurs, il est révélé dans un document diplomatique officiel français (DDF), que le roi Hassan II avait proposé de dépêcher auprès du Général de Gaulle son représentant personnel Ahmed Balafrej, pour tirer au clair avec lui cette affaire, mais le président français avait refusé l'entrevue. Le souverain marocain a toujours voulu une explication directe avec le général de Gaulle, faute de pouvoir, pour des raisons diplomatiques évidentes, en révéler publiquement les tenants et les aboutissants.

si tôt, à une heure coïncidant à peu près avec l'arrivée de Ben Barka, Le Roy-Finville, embarrassé, a déclaré que cette anticipation horaire était justifiée par le souci de son service de procéder à la détection d'éventuels micros, dans le salon d'honneur où les membres de la délégation du SDECE devaient se retrouver, à l'arrivée du patron Paul Jacquier. Et de désigner, lui et son agent Antoine Lopez, les Services de la police de l'air comme des poseurs de micros éventuels. Encore une histoire de rivalité des Services de police français !...

À environ 9h30, après avoir pris un taxi, Ben Barka s'installe rue Mermoz, près des Champs-Élysées, dans le huitième arrondissement, chez son ami l'opposant et homme d'affaires marocain Joe Ohana, en déplacement à New-York. De là, il passe plusieurs coups de téléphone, notamment à l'étudiant historien Thami Azzemouri, pour lui donner rendez-vous au café du rond-point des Champs-Élysées, se trouvant à quelques dizaines de mètres de là.

À 10h30, l'agent Antoine Lopez a rendez-vous avec l'officier de police Louis Souchon, qui va, deux heures plus tard en compagnie de son adjoint Voitot, interpellé Ben Barka sur le boulevard Saint-Germain, à environ deux kilomètres de l'endroit où il se trouve.

Après s'être concerté avec son interlocuteur, Antoine Lopez, qui a loué une voiture pour la circonstance, prend le chemin de la place Dauphine, situé à quelques centaines de mètres du café du rond-point des Champs-Élysées, où Ben Barka a rendez-vous à 11 heures avec l'étudiant marocain et sa femme d'origine norvégienne, Anna Azzemouri.

C'est le policier Souchon qui le révélera, dans son livre publié en 1970²¹. Lopez dira qu'il y est allé faire une course, sans davantage de précision.

Pourquoi y a-t-il lieu de relever la direction d'Antoine Lopez vers la place Dauphine, à proximité des Champs-Élysées, comme un mouvement suspect ? La réponse est simple : nous n'excluons pas qu'un dispositif de surveillance et de filature a pu être mis en place, pour suivre les allées et venues de Ben Barka en cette matinée, afin de déterminer par qui il serait accompagné.

L'enjeu est capital : si Ben Barka est accompagné par plusieurs personnes, l'interpellation prévue devient périlleuse et par conséquent sera annulée. En revanche, s'il est seul ou accompagné du seul étudiant marocain Azzemouri, l'enlèvement n'en sera que plus aisé.

Lors du procès, alors que Souchon était sur le banc des accusés, il lui a été demandé ce qu'il aurait fait au moment de l'interpellation,

²¹ *Accusés taisez-vous*, Éditions La Table Ronde.

si Ben Barka avait fait des difficultés, provoquant un mini-scandale sur le trottoir du boulevard Saint-Germain. La réponse de l'accusé fut révélatrice d'une intention malsaine : il a lui-même posé la question à Lopez qui lui aurait répondu « *Il faudrait alors insister* », ajoutant « *alors, j'aurais embarqué tout le monde* ». Soit, mais Souchon avait toujours clamé sa bonne foi et affirmait que lui seul et Voitot étaient sur place, pour une simple opération qui consistait à conduire Ben Barka à un rendez-vous avec des personnalités de haut-rang. Si l'on retient ces allégations, comment dans ce cas Voitot et lui, sans renforts, auraient-ils pu embarquer « *tout le monde* » dans une seule voiture ? Cette affirmation idiote nous laisse soupçonner la présence d'au moins une autre équipe de policiers français.

Ajoutons à cela le fait que Louis Souchon, arrivé sur le lieu de l'interpellation à bord d'une voiture officielle, équipée de téléphone, n'a eu aucun mal à identifier, parmi la multitude, un Ben Barka pourtant déguisé, accompagné d'un jeune nord-africain qui lui était inconnu.

En fin de cette matinée, à Fontenay-le-Vicomte, le truand Boucheseiche, qui avait donné congé à sa femme de ménage aux alentours de 9 ou 10 heures, offre l'apéritif à un couple d'origine corse, ainsi qu'à un certain Chatagnier, gérant de la résidence Niel et connu pour être un indicateur du fameux commissaire Jean Caille. On peut s'étonner de l'attitude d'un Boucheseiche, censé recevoir Ben Barka dans sa villa, ainsi que la fameuse personnalité devant s'entretenir avec l'opposant marocain de son retour au Maroc. La seule explication que nous pouvons tenter ici est la suivante : les communications téléphoniques étant à haut risque, Chatagnier, témoin oculaire de l'arrivée de Ben Barka chez Boucheseiche, devait « accuser réception » pour le compte de Boucheseiche. Précisons d'ailleurs que Chatagnier avait été interrogé et gardé à vue par les enquêteurs, pendant 24 heures, après l'éclatement du scandale.

Aux alentours de 14 heures, après avoir réussi l'interpellation et transporté Ben Barka chez Boucheseiche, les deux policiers et Lopez ont regagné Paris.

Ce dernier se rend à un bar surnommé « Les vieux de la vieille », fréquenté essentiellement par des gaullistes purs et durs et les barbouzes de l'époque. C'est de là qu'il téléphone au siège du SDECE, pour laisser un message à son officier traitant, Le Roy-Finville, absent de son bureau à cette heure. Au correspondant qui répond, il dicte ceci : « *De Don Pedro à Thomas, le rendez-vous que vous savez a lieu à Fontenay-le-Vicomte, près de chez moi* ». Le destinataire démentira plus tard avoir reçu ce message.

Lopez fera citer un témoin, un certain Carcassonne, gaulliste de choc et ami de Jacques Foccart, qui dira avoir effectivement croisé Lopez à l'heure dite, à l'endroit cité, et qui l'a vu téléphoner à quelqu'un. Après l'excuse des rivalités entre les polices, voilà donc les déchirements au sein d'un même service, Lopez et Le Roy-Finville travaillant tout deux pour le SDECE.

À 16 heures, Elie Tordjman, un homme d'affaire marocain de confession juive, ami d'enfance du général Oufkir et agent des Services secrets israéliens, selon des témoignages parvenus ultérieurement, téléphone mystérieusement de son hôtel parisien à trois reprises à la banque Wurms. Il téléphone également chez Antoine Lopez, qu'il n'arrive, semble-t-il, pas à joindre et enfin à Fontenay-le-Vicomte, chez Boucheseiche. Ces faits sont établis dans le dossier d'instruction. Environ à la même heure, Boucheseiche téléphone chez Lopez, visiblement catastrophé. Il lui demande de venir le chercher, parce qu'il a prêté sa voiture à son beau-frère. Ils doivent se rendre tous les deux d'urgence à Orly, pour accueillir le commandant Dlimi. Visiblement, les deux hommes ignoraient que Dlimi se trouvait à ce moment-là à Alger, pour préparer la participation d'Hassan II à la conférence Afro-asiatique, qui sera finalement ajournée et annulée. Lopez et Boucheseiche se rendent à l'aéroport d'Orly et de là (ce fait est établi par le dossier d'Instruction), téléphonent du bureau de poste de l'aérogare au Maroc, pour tenter de joindre le général Oufkir et le commandant Dlimi. Oufkir se trouvait à Meknès, mais les deux hommes semblaient l'ignorer. Au bout du fil, ils n'ont que les directeurs de Cabinet des responsables marocains, qui semblent faire des difficultés pour accéder à leur demande, selon les témoignages de deux employés de la Poste ayant assisté à la scène. Ces témoins relèvent l'excitation de Lopez et surtout de Boucheseiche, ainsi que des bribes de conversation telles que :

« *Dites au général qu'ils viennent au besoin par avion militaire* ». Dlimi arrivera finalement le lendemain à 14 heures, en provenance d'Alger, et Oufkir, à 17 heures en provenance de Casablanca.

Toujours aux alentours de 16 heures et selon le journaliste Claude Angeli, dans un article publié peu après l'éclatement du scandale dans le *Nouvel Observateur*, un avion militaire du service Action du SDECE atterrit à Orly, en provenance d'Ajaccio en Corse, la fameuse base navale du redoutable service chargé des opérations délicates, clandestines et spécialisées notamment dans la liquidation physique d'hommes politiques étrangers. Après avoir signalé à la police des frontières qu'ils étaient là pour récupérer et transporter un

personnage français, l'équipage du mystérieux avion militaire poursuivra son vol pour Brest.

Toujours durant cette journée, à 15 heures, Figon arrive « *en taxi* » à Fontenay-le-Vicomte, chez Boucheseiche, dans le but d'empocher son propre « *fric* » (témoignage d'Anne-Marie Coffinet, une de ses compagnes). Outre son caractère invraisemblable (l'histoire du taxi), on est en droit de se demander de quelle rançon il peut s'agir. Car, nous venons de le voir, Oufkir et Dlimi se trouvaient à ce moment-là au Maghreb... D'autre part, le fait que le mystérieux Elie Tordjman ait téléphoné trois fois à la banque Wurms, tout en tentant de joindre, le même jour, au même moment, Lopez et Boucheseiche, me laisse raisonnablement penser que c'était lui le financier.

Durant cet après-midi, quelques heures après le rapt et selon l'ancien homme politique gaulliste Michel Jobert, cité par Jean Lacouture, le Premier ministre Georges Pompidou téléphone à son ministre de l'Intérieur, Roger Frey, pour lui demander ce qu'il sait d'un éventuel enlèvement de Ben Barka. Réponse de ce dernier : « *Qui est encore cet Algérien que je ne connais pas ?* ». Le lecteur appréciera.

Le soir de ce jour, aux alentours de 20 à 21 heures au bar « le Montana », Figon, ivre mort (nous l'avons déjà vu), révèle à des amis journalistes et en présence d'au moins deux indicateurs de police, l'enlèvement de Ben Barka qu'il vient d'organiser. Il est dans une logique de chantage à l'égard des Marocains. Le lendemain, il se rend à Bruxelles auprès de son amie, la comédienne Anne-Marie Coffinet, qui se trouvait en tournée en Belgique. Puis, selon cette dernière, il fait un voyage éclair à Anvers ou Rotterdam, d'où il revient avec une forte somme d'argent. Figon est optimiste, se souviendra la jeune comédienne, car il vient de faire un gros coup avec les Marocains, coup qui lui rapportera beaucoup d'argent. Le lendemain, il repart pour Paris, catastrophé, car on vient de lui annoncer au téléphone que l'affaire tourne mal. Or nous savons que les Marocains ont refusé de payer. La question qui se pose ici est la suivante : auprès de qui était-il allé chercher, à Rotterdam ou à Anvers, cette forte somme d'argent ?

Le 30 octobre à 10 heures, Lopez téléphone du bar-tabac, situé juste en face de la maison de Boucheseiche. Il se démène pour obtenir une réservation au profit de Dlimi, pour le vol Alger-Paris (12-14 heures). Il vient de pénétrer dans la chambre à coucher de son comparse, où Ben Barka est censé avoir passé la nuit précédente, selon le propre témoignage de Lopez.

Boucheseiche se trouvait encore au lit, après une nuit agitée et fortement alcoolisée. À la même heure, l'employée de maison du truand, vaquant à ses occupations ordinaires, constate la présence d'une voiture ressemblant à un véhicule de police, ainsi que celle de trois ou quatre hommes qu'elle ne connaît pas. Nous l'avons vu précédemment, ce remue-ménage est impensable si Ben Barka se trouve encore là, vivant, à ce moment précis.

À la fin de cette matinée, le journal *Le Monde*, alerté par la famille Ben Barka, téléphone à la préfecture de police de Paris, ainsi qu'à l'ambassade du Maroc, pour tenter de savoir si ces deux organismes étaient au courant de l'interpellation de l'opposant marocain devant le Drugstore des Champs-Élysées. La réponse est doublement négative.

Là est le paradoxe : dès le début de matinée, alors qu'il n'est nulle part question de l'enlèvement de Ben Barka, des policiers en civil se sont dirigés vers le Drugstore du boulevard Saint-Germain pour tenter d'interroger discrètement certains riverains, au sujet de cette affaire. Comment la police a-t-elle pu savoir avec précision qu'il s'agissait bien de ce lieu, alors qu'officiellement elle n'était au courant de rien à cette heure précise et que, d'ailleurs, par erreur, la famille Ben Barka et le journal *Le Monde* avaient évoqué le Drugstore des Champs-Élysées et non celui du boulevard Saint-Germain ?

Mais le plus mystérieux reste cette rumeur, qui circule depuis quelques heures au sujet de la présence secrète du roi du Maroc à Paris. Elle est venue à l'oreille de quelques journalistes parisiens, mais elle n'a pu être confirmée officiellement.

Qui a donc intérêt à faire circuler cette rumeur, au moment où Ben Barka vient d'arriver à Paris ?

L'hypothèse de sources marocaines doit être exclue, car on sait, depuis la veille au soir, qu'Oufkir et Dlimi arrivent ce samedi dans l'après-midi. Effectivement, le ministre de l'Intérieur atterrit à Paris aux alentours de 17h30, précédé de son adjoint, lequel, en provenance d'Alger, arrive à 14 heures.

Puisque l'enlèvement de Ben Barka est programmé, sa disparition devrait tôt ou tard être connue. Dans ce cas, il est logique de penser que l'opinion publique, ainsi intoxiquée, aurait dirigé les soupçons vers le Maroc puisque, selon cette rumeur, Hassan II se serait déplacé à Paris incognito.

À 17h30, Oufkir est vu à l'aéroport d'Orly, « *fou de rage* », selon les témoins. Un jeune espion marocain, surnommé « Chtouki », est venu l'accueillir et lui apprend que le journal *Le Monde* vient de faire état de la disparition de Ben Barka. Ne retrouvant pas aussitôt Lopez

avec qui il a rendez-vous, il soupçonne un piège, qui le met ainsi hors de lui. Son *factotum* El Mahi est sur place également et vient le saluer. Avec quelques minutes de retard, c'est ensuite au tour de Lopez de les rejoindre. Oufkir ordonne à El Mahi d'aller chercher sa valise, puis d'aller lui louer dans Paris une chambre d'hôtel, en toute diligence. Il lui laisse le numéro de téléphone de Lopez, avec lequel il vient de se concerter. Le jeune El Mahi repart à Paris afin de remplir cette mission, mais accompagné de Chtouki. Enfin, Lopez conduit Oufkir, seul d'abord, à Ormoy, chez lui, à quelques kilomètres de l'aéroport, pour boire le café, civilité oblige. C'est la raison pour laquelle Madame Lopez saura qu'Oufkir et son époux se sont dirigés, environ une heure plus tard, vers la maison de Boucheseiche située non loin de là, à Fontenay-le-Vicomte. Entre-temps (l'enquête l'a établi), un appel téléphonique émanant de chez Lopez et destiné au député Clausterman, gaulliste de gauche et ami d'Oufkir, est enregistré. Ultérieurement, cet ancien aviateur fera un témoignage en faveur de son ami, le ministre de l'Intérieur marocain.

Entre 21 heures et minuit environ, Oufkir et Dlimi sont vus à Paris dans un restaurant du 18^e arrondissement, puis entre minuit et 1 heure, Oufkir est à nouveau à l'aéroport d'Orly, où il retrouve Lopez qui vient de faire l'aller-retour en voiture depuis le Loiret, pour y déposer femme et enfants.

Fatema Oufkir, l'épouse répudiée du général au moment des faits, révélera plus tard que son ex-mari se trouvait à Orly, pour l'accueillir à sa descente d'avion, le couple ayant prévu de se rendre le lendemain en Suisse pour rendre visite à ses enfants, qui séjournent dans une école de langues à Gstaadt. Quant à l'enquête, elle avait officiellement pris en compte les assertions de Lopez après son arrestation, assertions selon lesquelles Oufkir et Dlimi avaient passé la nuit dans sa villa, insinuant que les deux responsables marocains auraient organisé, à partir de chez lui et au moyen d'une grosse cylindrée immatriculée corps diplomatique, le transport éventuel d'un corps qui ne pouvait être que celui de Ben Barka.

Une précision ici : à l'heure où ces lignes sont écrites, Fatema Oufkir n'a jamais été convoquée par la justice française.

Chapitre V

La fiction autour de l'agent secret « Chtouki ».

Pour comprendre l'origine de l'énigme « Chtouki », en tant que pseudonyme derrière lequel se serait caché le redoutable, mais fictif, agent secret marocain, il faudrait revenir au passé colonial du Maroc et plus précisément à la phase qui a précédé l'Indépendance, en 1956.

Cet agent secret avait fait parler de lui durant l'opération Ben Barka, en faisant mieux que tous les James Bond réunis. Il est remarquable que cet homme, à l'époque âgé d'à peine 28 ans, n'ait jamais été identifié à ce jour.

On a souvent constaté que la religion, opium du peuple pour certains, s'est révélée être, dans le cas des peuples musulmans, un ferment d'unité mobilisateur contre l'occupant étranger. Ce fut le cas en Afrique du Nord, pour ne citer que cette région du monde. Il n'en est pas moins étonnant, voire amusant pour le citoyen moderne averti d'aujourd'hui, d'affirmer que, dans le même cas cité plus haut, le sport, et plus précisément le football, opium du peuple à coup sûr, peut se révéler un facteur d'unité et de mobilisation anticolonialiste. C'est le cas-type d'un club de football marocain, le Wydad de Casablanca (WAC), créé en 1937, en plein Protectorat franco-espagnol. Ce club, après l'acceptation de son existence légale, qui va briller dans un championnat organisé par l'administration coloniale française, fera le bonheur des sportifs « indigènes » et marquera les esprits pour son combat nationaliste en faveur de l'Indépendance du Maroc et des autres pays du Maghreb. Dans la foulée des exploits sportifs réalisés par le WAC, se révéleront des joueurs talentueux, dont un certain Si Mohamed Chtouki, attaquant de son état. Ils feront les beaux jours du club, qui s'imposera au niveau marocain et nord-africain, faisant flamber d'enthousiasme les nationalistes, qui viennent de demander la fin du Protectorat et la restauration de la souveraineté nationale.

À l'Indépendance, la création des Services de Sécurité marocains va attirer un certain nombre de jeunes, qui, pour symboliser leur mission professionnelle, s'identifieront à Chtouki, patriote et dribbleur

efficace. Cette idée de leur rôle de James Bond à la marocaine va pousser un certain nombre d'entre eux à adopter son pseudonyme.

Les Services secrets alliés traditionnels français, israéliens, américains, etc. étaient évidemment au courant de cette « Chtoukimanie », tant il est vrai que cette identification répétée des espions novices marocains à un footballeur prestigieux appauvrisait leur inspiration. Si bien que dans l'opération Ben Barka, les agents non marocains ayant trempé dans le crime n'avaient pas hésité à évoquer, pour se disculper, le rôle décisif attribué au fantomatique Chtouki, présenté comme un agent secret marocain agissant directement pour le compte d'Oufkir et de son adjoint Dlimi. Mais aucun de ces accusateurs français (Lopez, Figon, Bernier...) n'a précisé son identité, d'ailleurs jamais révélée avec certitude à l'heure où ces lignes sont écrites. Il est néanmoins vrai que, peu de temps avant et durant l'opération Ben Barka, un agent secret marocain se trouvait en mission de renseignement en France. Mais il faut mettre ce fait sur le compte des activités normales de renseignement, surtout au moment où Oufkir et Dlimi étaient attendus à Paris et notamment pour préparer la visite prévue d'Hassan II, les 10 et 11 novembre 1965, soit moins de deux semaines après l'enlèvement de Ben Barka. Ils devaient également participer, le 3 novembre suivant, aux cérémonies organisées en l'honneur de quatre gouverneurs marocains, qui venaient de clôturer leur stage à l'invitation du ministre français de l'Intérieur.

En revanche, il est discutable qu'un agent marocain ait débarqué, à Paris, le 30 août 1965 : il s'agirait d'un certain Larbi Chtouki, âgé de 27 ans. Comme nous le verrons un peu plus loin, cette hypothèse est balayée *de facto* par un document officiel français. C'est lui qui fut désigné par Antoine Lopez comme l'instigateur de l'opération. Agissant sur les ordres d'Oufkir, il aurait abusé de la bonne foi de l'agent français, en lui demandant de faire appel à de « vrais » policiers pour interpellier Ben Barka, le 29 octobre, afin de le conduire à Fontenay-le-Vicomte pour un entretien avec Oufkir, au sujet du retour de l'opposant marocain. C'est encore lui, inconnu des Services français (*dixit* le SDECE) et alors que Lopez ne le connaissait que depuis quelques semaines, qui aurait obtenu l'aval et la couverture du ministre de l'Intérieur français, car il y disposait d'un correspondant important, à savoir le député gaulliste et avocat, Pierre Lemarchand, ami personnel de Roger Frey, ministre de l'Intérieur. Ces démarches auraient eu lieu le 28 au soir à l'aéroport d'Orly, où Antoine Lopez occupe un poste stratégique dans la compagnie Air France. C'est par téléphone que Chtouki aurait appelé son correspondant, en présence

de Lopez qui, encouragé par le feu vert ainsi obtenu, allait à son tour convoquer, quelques instants plus tard, l'officier de police Louis Souchon, pour le prier de se tenir prêt pour aller le lendemain, au moins en compagnie d'un collègue, interpeller Ben Barka au milieu de la journée.

Cette fable en fit rire plus d'un, mais elle finira par devenir vérité officielle. Pourquoi une fable ? D'abord compte tenu du jeune âge de Chtouki (27 ans) : il est surprenant qu'il ait pu coordonner une opération aussi complexe sur le territoire français, en donnant des ordres à différents Services de police, jusqu'à de hauts responsables de l'appareil gaulliste. Ensuite, ce Chtouki n'a jamais été identifié, au point que certains ont douté de son existence réelle, à commencer par le truand Georges Figon lui-même qui, durant sa cavale et après l'échec de l'opération, commençait à se retourner contre ses protecteurs français, jusqu'à sa mort violente survenue quelques semaines plus tard.

Il faut aussi souligner que Lopez, après avoir affirmé avoir fait la connaissance de l'agent marocain pendant l'été, ne se gêna pas pour se contredire en affirmant au magistrat instructeur avoir présenté Chtouki à son officier traitant, Le Roy-Finville, dès le mois de mai précédent. Or ce dernier et son adjoint, Jean-Pierre Lenoir, démentent et parlent d'une rencontre avec un marocain qui avait pour nom Abbès et qui était âgé d'une quarantaine d'années. Philippe Bernier, lui, évoque les propositions juteuses que lui aurait faites Chtouki dès les mois d'avril-mai, mais laisse entendre qu'il pourrait s'agir d'un agent israélien. Le signalement qu'il en donne ne correspond pas à celui obtenu auprès de Lopez. Enfin, si l'agent marocain est le vrai organisateur du complot, pourquoi Boucheseiche et Lopez ont-ils dû appeler eux-mêmes Rabat, pour tenter de joindre Oufkir et Dlimi, ignorant manifestement que le premier était à Meknès et le second à Alger ? Pour clore le débat, signalons que Lopez lui-même revint sur les circonstances qui l'avaient poussé à téléphoner à Oufkir, aux environs de 17 heures, ce 29 octobre 1965.

Dans sa *Confession d'un espion*²², il révèle, par lapsus, une vérité cinglante qui prouve la fiction Chtouki et le fait accompli devant lequel se sont retrouvés les marocains :

« Pour Boucheseiche, Orly, c'était Lopez. Quant à Ahmed Dlimi, je me devais de faciliter les formalités d'un policier d'un tel rang, Dlimi n'étant autre que le directeur de la Sûreté nationale marocaine.

²² Lopez, Fayard, Paris, 2000.

Je me suis renseigné auprès de l'aéroport. Il n'y avait pas d'avion annoncé en provenance de Rabat, ni de Casablanca. Soucieux de ne pas perdre le fil, je suis quand même passé chercher Boucheseiche, qui avait prêté sa voiture à son beau-frère. Je ne suis pas rentré dans la villa, car il m'attendait dans la cour. Qui restait-il à l'intérieur avec Ben Barka ? Ce qui est sûr, c'est qu'il y avait au moins Le Ny...

À Orly, pas de Dlimi en vue.

Boucheseiche m'a alors suggéré de téléphoner à Rabat, au siège de la Sûreté Nationale, pour demander par quel avion le patron allait arriver. Il était dur d'oreille, c'est pourquoi il préférait que je passe moi-même le coup de fil. J'ai cherché à joindre Ahmed Dlimi, puis le général Oufkir. J'ai finalement eu en ligne le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, un certain Mohammed Ben Alem, que j'avais rencontré à plusieurs reprises au Maroc, un homme sage et pondéré. Alem m'a annoncé que Dlimi avait quitté le Maroc pour Alger le matin même. J'ai déposé Boucheseiche devant chez lui, puis j'ai regagné mon domicile d'Ormy. J'étais sur les rotules, mais je brûlais d'envie de savoir ce qui se tramait à Fontenay-le-Vicomte. Il me manquait néanmoins un motif valable pour y retourner.

La journée s'achevait, lorsque mon téléphone a de nouveau retenti. C'était le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur du Maroc. Il voulait en savoir plus :

- Vous avez essayé d'appeler le général. Y a-t-il quelque chose à lui dire ?

- Oui, je souhaiterais lui parler, sidi Alem.

Vers 10 heures du soir, coup de téléphone de Dlimi chez moi. Il appelle d'Alger. Il veut que je l'aide à obtenir une place à bord de l'avion pour Paris, le lendemain. Je lui dis que je m'en charge. Cela entrait parfaitement dans mes attributions. C'est même surtout à cela que je servais. Et, en passant, à collecter des informations sur les agissements des marocains en France.

Le général Oufkir, lui, a appelé peu après. J'ai lancé la conversation :

- Je voulais savoir si vous aviez l'intention de venir à Paris.

- Pourquoi ? a demandé Oufkir.

*Je savais que le roi allait se rendre à Paris en voyage privé, le 11 novembre suivant. Il y séjournait quelques jours avant de se rendre à Düsseldorf pour une visite officielle. **Ce dépla-***

cement m'offrait un prétexte pour être en contact avec Oufkir (c'est nous qui soulignons). Chaque voyage du roi à Paris était précédé d'une visite de reconnaissance effectuée par Dlimi et Oufkir. Mais c'est de Ben Barka que je voulais lui parler. J'ai dit :

- Et pour les entretiens avec Monsieur El-Kholi avant son retour au Maroc, vous comptez venir ?

Peu de gens auraient compris cette phrase énigmatique. Oufkir lui, était un homme bien renseigné. Il savait que Ben Barka voyageait volontiers sous le nom d'El-Kholi, une identité qu'il avait empruntée à un avocat de Casablanca. Nous avions déjà eu l'occasion d'évoquer ce drôle de pseudonyme en plaisantant. Quel nom il est allé prendre ! disait Oufkir. Sa réponse montra qu'il avait parfaitement compris de quoi je voulais parler :

- Oui, je sais. Je vais voir le patron, et j'arrive.

Cela signifiait deux choses : que le général savait que Ben Barka était consigné dans une villa de la région parisienne et qu'il devait s'entretenir avec Hassan II avant de prendre l'avion pour la France.

Quand Oufkir allait-il débarquer ? Un avion arrivait cette nuit-là du Maroc, autour de 2 heures du matin. J'ai alors décidé d'entamer une deuxième nuit blanche. Je me suis rendu à Orly pour accueillir l'avion de Casablanca. J'ai observé les passagers un à un. Il devait y en avoir une trentaine, guère plus. Le général Oufkir n'était pas parmi eux, mais j'ai avisé un homme dont mon flair me disait qu'il avait tout du flic :

- Vous n'avez pas vu le général Oufkir à Casablanca, par hasard ?

J'avais visé juste. Non pas parce que le type était flic, mais parce qu'il avait précisément l'intention de rentrer en contact avec moi.

- Non, a-t-il répondu, mais c'est le général qui m'envoie. Vous êtes monsieur Lopez ?

- Oui.

- Pouvez-vous me conduire chez Georges ?

Je l'ai amené chez Boucheseiche. Durant le trajet, il s'est rapidement présenté. Il disait s'appeler El-Houssaini et affirmait travailler pour le ministère marocain de la Santé. Il était infirmier de profession. Que venait-il faire à Paris ? Après réflexion, j'ai pensé que de longs entretiens allaient se dérouler et qu'une assistance médicale ne serait pas forcément en trop.

Sans doute était-ce là une explication un peu courte. Je savais aussi qu'un service médical était mis en place à l'occasion de chacun des déplacements du roi à Paris.

Chez Boucheseiche, les lumières ne s'éteignaient jamais. J'ai déposé l'infirmier et suis rentré me coucher. »

J'ai signalé cette révélation de Lopez à Maurice Buttin, avocat de la famille Ben Barka, à savoir que l'agent français avait dû recourir à un stratagème, notamment la visite très prochaine du roi en France, pour justifier son appel (car est-il pensable que Chtouki puisse être le commanditaire de l'enlèvement, sans que le ministre de l'Intérieur en exercice, ce même Oufkir, ne l'ait su préalablement ?). Sa réponse, qu'il m'a expédiée par écrit, fut navrante et dépourvue de cohérence. Pour lui, Lopez avait cherché, dans son livre, à cacher sa proximité avec Oufkir. « *Pour moi, c'est du cinéma !* »

Soit, mais si ce qu'a raconté jusque-là Lopez, « *c'est du cinéma* », pourquoi la justice française a-t-elle pris en compte son témoignage initial pour accuser les marocains et disculper les autres ?

Par ailleurs, le journaliste Jean Marvier, qui avait obtenu les confidences de Georges Figon durant sa cavale, a signalé lors du premier procès, en 1966, que le truand lui avait affirmé que les Marocains avaient été mis devant le fait accompli et que, cet après-midi du 29 octobre 1965, quand Lopez et Boucheseiche téléphonèrent à Rabat, leurs interlocuteurs marocains n'étaient pas au courant de l'enlèvement. Cet élément du témoignage, ignoré par la justice et par les observateurs, est toutefois capital. Il démontre que Chtouki a été inventé par Lopez, ou qu'il est un agent d'une puissance tierce.

Il faut également rappeler ici au lecteur que, dans son livre *Accusés, taisez-vous*²³, Louis Souchon, l'officier de police qui a interpellé Ben Barka ce 29 octobre, révèle qu'à la fin des débats du second procès, Lopez avait sollicité l'audition d'un certain *Bouya Bachir*, en tant que témoin.

Lorsqu'ils se sont côtoyés en prison quelques semaines plus tard, Souchon a demandé à son codétenu de l'éclairer sur cette histoire. Réponse de Lopez : comme l'identité du mystérieux personnage Chtouki est demeurée inconnue, Bouya Bachir, nom d'un haut responsable de la police judiciaire marocaine, était susceptible de révéler qui il était, dans la mesure où Lopez les aurait vus ensemble à l'aéroport d'Orly, peu avant l'embarquement de Bouya Bachir pour Caracas où devait se tenir, disait-il, une conférence internationale des polices judiciaires. Or une question s'impose : si Lopez dit vrai, il est

²³ Paris, La Table Ronde, 1970

néanmoins impossible que les Services français n'aient pas identifié un agent marocain, qui se balade à ciel ouvert dans les aéroports internationaux. D'autant que Lopez situe ce fait durant l'été 1965, c'est-à-dire quelques semaines avant l'enlèvement de Ben Barka. Notons au passage que ce Bouya Bachir a les mêmes initiales que Ben Barka.

Trente-cinq ans plus tard, précisément en juillet 2001, le journal *Le Monde* ainsi qu'un hebdomadaire marocain, infiltré par les Services français, ont publié le pseudo témoignage d'un pseudo agent secret marocain, Ahmed Boukhari, qui « révèle » que l'enlèvement de Ben Barka, organisé selon lui par Oufkir et Dlimi, aurait été baptisé par les Marocains « opération Bouya Bachir ».

Est-il pensable que les Marocains aient donné à cette dangereuse opération le nom d'un haut fonctionnaire de police marocain ayant pignon sur rue et qui fut chargé, de surcroît à en croire Lopez, d'aller représenter le Maroc au Venezuela, à une conférence internationale ?

Signalons au passage que, dans l'« enquête » publiée par le journal *Le Monde*, sous la signature de Stephen Smith, soupçonné par certains de proximité avec les Services secrets français, Antoine Lopez apparaît comme un figurant, n'ayant presque rien à voir avec l'enlèvement. Qui plus est, le récit fait par le témoin Boukhari suggère, contre toute évidence et en contradiction avec des faits avérés, qu'Oufkir et Dlimi sont venus à Paris le 29 octobre, pour faire subir à Ben Barka des tortures abominables, avant de le tuer et le transporter durant la nuit même, par avion militaire, au Maroc.

Ce témoignage, logiquement impubliable, a pourtant eu des échos importants et a marqué les esprits. Tout aussi curieux, la famille Ben Barka et son avocat, Me Maurice Buttin, avaient salué le courage du témoin avant d'émettre les réserves qui s'imposaient, plusieurs mois plus tard. Il convient aussi de rappeler au lecteur l'existence d'un précédent livre de confessions d'Antoine Lopez, publié en 1975. L'auteur, organisateur du rapt, y décrit les circonstances de ses entretiens, faits à la demande SDECE, avec le général Oufkir à Rabat, plusieurs mois avant l'enlèvement. Manifestement, l'espion cherchait à connaître les intentions du régime marocain, quant à l'éventuel retour de l'exilé Ben Barka. Paradoxalement, la lecture de ce témoignage tendrait aussi à innocenter les autorités marocaines²⁴.

²⁴ Annexe 5

L'apparition de Chtouki dans l'enquête officielle

La première personne à avoir parlé de Chtouki a été Antoine Lopez, après son arrestation. C'était dans le courant du mois de novembre 1965, soit quelques jours après l'enlèvement de Ben Barka. C'est en effet à la demande insistante du mystérieux Chtouki, venu le voir le 28 octobre, donc la veille de l'enlèvement, que Lopez aurait recruté les policiers Souchon et Voitot, de la préfecture de police de Paris, pour interpellier officiellement le futur disparu. Cette méthode, dans l'esprit de Lopez, avait l'avantage de mettre Ben Barka en confiance, pour l'inciter à monter dans la voiture de police. Il s'agissait pour Chtouki, à en croire Lopez, de faire conduire l'opposant marocain à un rendez-vous politique avec une haute personnalité marocaine, dépêchée par le roi Hassan II et devant faciliter le retour définitif de l'exilé au Maroc.

Première question : Lopez connaissait-il Chtouki, personnage manifestement puissant au point de donner des ordres à divers représentants de la Sécurité française ? À cette interrogation, Lopez répond de façon on ne peut plus vague : il dit connaître Chtouki depuis, au plus tard, l'été 1965. Il s'était présenté à lui comme chargé de mission, venant de la part du ministre de l'Intérieur marocain, le général Oufkir. Ce fait doit être aujourd'hui balayé par un élément nouveau et très officiel : les archives du ministère des Affaires étrangères françaises, publiées en 2006, révèlent que Chtouki, je cite, « *a été vu fin octobre 1965* »²⁵.

Deuxième question : Lopez a-t-il vérifié l'identité de Chtouki et la réalité de sa « mission » ? Lopez est tout aussi vague sur le sujet et nous dirons même, absurde : il dit avoir téléphoné personnellement à Oufkir, au Maroc, après sa première rencontre avec lui le 31 août 1965, lorsque Chtouki aurait débarqué à Orly pour superviser, nous dit-on, la première mission d'approche de Ben Barka, confiée à Bernier et Figon, promoteurs d'un projet de film. Absurde, disons-nous, parce qu'on ne voit pas le général Oufkir confirmer au téléphone l'identité et la mission d'un agent, spécialement dépêché pour tendre un piège à Ben Barka.

La deuxième personne à avoir évoqué le nom de Chtouki a été le journaliste Philippe Bernier. Celui-ci en parla, mais après que la déclaration de Lopez, sur la présumée existence de l'agent, fût publiée dans la presse. C'est alors que Bernier signala un certain « Chaoui-

²⁵ *Documents diplomatiques français*, 1966 Tome I, Éditions Peter Lang 2006, pp. 103 et 118.

ki », ou « Chtouki », comme s'il voulait s'aligner sur les assertions de Lopez, en prenant toutefois des précautions, au cas où... Selon lui, un homme de type méditerranéen, âgé de 35 ans environ, l'avait contacté dès avril-mai 1965, pour lui demander de l'aider à approcher Ben Barka, dans le but obtenir son retour au Maroc, de gré ou de force. Cette proposition était accompagnée d'une offre de prime, s'élevant d'abord à 10 millions d'anciens francs, coquette somme à l'époque, avant de grimper à 40 millions. Un problème cependant concernant Bernier : lorsqu'après cette mystérieuse entrevue il s'était empressé d'aller alerter les amis de Ben Barka à Paris (deux dirigeants de son parti, l'UNFP, ainsi que le propre frère de l'intéressé, Abdelkader Ben Barka), il avait évoqué le nom d'Oufkir en personne et non pas celui de quelque agent, Chtouki ou autre. C'est donc beaucoup plus tard, après l'éclatement du scandale, que Bernier sembla s'aligner sur les déclarations de Lopez à propos de l'intervention d'un agent marocain, dénommé approximativement Chtouki. Mais il faut rendre acte à Bernier d'avoir toujours laissé entendre que son Chtouki à lui, peu typé, pouvait être un agent israélien. Ne l'a-t-il pas revu dans un bar parisien de Saint-Germain-des-Prés, accompagné d'un homme qui avait les allures d'un truand du fameux SAC, ce service de police parallèle gaulliste, dissout en 1981 après l'arrivée de la gauche au pouvoir ? Il est donc évident, compte tenu du point de vue des auteurs des *Documents Diplomatiques Français*, que ce Chtouki, déambulant à ciel ouvert dans les rues parisiennes en compagnie de personnages appartenant aux Services spéciaux gaullistes comme le SAC, ne peut être l'agent marocain désigné du doigt par les ravisseurs et les autorités policières et judiciaires françaises, sans toutefois l'identifier formellement.

La troisième personne, et non des moindres, ayant évoqué l'existence de Chtouki, est Georges Figon, vers le 10 octobre, soit dix-neuf jours avant l'enlèvement. Figon, furieux d'avoir été ignoré par des officiels marocains, à qui il venait de faire l'offre de leur livrer Ben Barka, en pourparlers avec lui pour le film, était allé voir Lopez à l'aéroport d'Orly, pour exiger de lui qu'il transmette un message au général Oufkir et au patron de la sûreté nationale marocaine, Ahmed Dlimi : il exigeait d'être payé pour ses efforts d'approche, faute de quoi il déstabiliserait le projet de retour de Ben Barka, en révélant à la presse que les Marocains lui auraient demandé de tendre un piège à l'opposant, pour le kidnapper et le faire tuer. Au terme d'un court délai, Figon est allé voir le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Minute*, Georges Brigneau, pour lui raconter cette

histoire inventée de toutes pièces. Deux jours plus tard, il change d'avis et prie le journaliste de ne pas publier ce qu'il vient de lui raconter. Ce dernier, qui n'avait pas pris Figon au sérieux, avait toutefois rédigé une longue note. Dans ses papiers, après l'éclatement du scandale, le nom de Chtouki apparaît, mais orthographié « Stuki ». Mystère, mystère...

Durant sa cavale d'après le meurtre, Figon avait envoyé une déclaration à la presse, dans laquelle il démentait le récit fantaisiste qui venait de lui être attribué par le magazine *L'Express*, selon lequel Oufkir et Dlimi auraient torturé et assassiné Ben Barka, d'abord dans la villa de Boucheseiche, puis dans celle de Lopez. Dans ce témoignage évoquant l'énigmatique Chtouki, il le décrit si « *mystérieux* », qu'il *doute de sa réelle existence*.

Enfin, l'enquête a découvert une fiche de réservation pour le vol Paris-Casablanca, en date du 30 octobre 1965, libellée au nom de Dlimi, Cohen, Houssaini et... **Stuki**. Cette fiche portait le nom de Boucheseiche et son numéro de téléphone, le 7, Fontenay-le-Comte. L'auteur de cette réservation n'a jamais été identifié, mais il est fort à parier qu'il s'agissait de Figon ou d'un agent secret non marocain, qui cherchait manifestement à mouiller le Maroc dans l'enlèvement et qui a eu la négligence de transcrire le nom de Chtouki comme n'importe quel francophone l'aurait fait, c'est à dire avec un « ch » au lieu d'un « s » et un « ou » au lieu d'un « u ».

Interrogé par mes soins, un expert en linguistique et en phonétique m'a déclaré hautement probable l'hypothèse d'un agent probablement non francophone, probablement israélien, derrière Figon, lequel aurait retranscrit le nom « Stuki » comme il l'aurait entendu phonétiquement de ce mystérieux personnage.

Mieux encore, nous venons de le voir, le document officiel français ci-dessus cité révèle que Chtouki « *a été vu à Paris fin octobre 1965* ». Ce qui signifie que les différents Chtouki, dont les ravisseurs français avaient évoqué le rôle, étaient inconnus du gouvernement français. Or Ben Barka a été enlevé le 29 octobre 1965. Est-il alors franchement vraisemblable qu'un agent marocain ait pu spontanément coordonner tous les Services français à cette funeste fin, sans que l'on pût l'identifier formellement ?

Enfin notons que, près de 44 ans plus tard, aucun livre d'espionnage ne souligne le personnage Chtouki comme une énigme historique dans le monde du renseignement et des Services secrets.

En 2007, l'affaire Chtouki rebondissait à la suite des « investigations » du juge d'instruction chargé de l'enquête, Patrick Ramaël. Selon des fuites parvenues à la presse française, cet agent serait enfin identifié. Il s'agirait d'un certain Miloud Tounsi, vivant paisiblement à Rabat et qui se serait piégé lui-même en allant au consulat de France, solliciter un visa. Il y aurait une similitude dans l'écriture de la demande dudit visa, comparée à celle inscrite dans la fiche d'embarquement d'Orly, le 31 septembre 1965 et portant le nom de Larbi Chtouki. Cette « similitude » aurait suffi à le confondre, ce qui avait incité le juge à lancer un mandat d'arrêt international contre lui.

Pour en avoir le cœur net, j'ai dû téléphoner moi-même d'Europe au consulat français à Casablanca. Je voulais savoir si ce Miloud Tounsi avait bel et bien obtenu son visa. Un officiel, au bout du fil, m'a répondu qu'une préoccupation d'ordre éthique, eu égard « à *la vie privée des gens* », l'empêchait de me répondre. Mon interlocuteur cherchait manifestement à me laisser entendre que nous étions sur une fausse piste. Un peu plus tard, j'ai relevé sur le site internet d'information *Backchich*, généralement bien disposé à l'égard des Services de renseignements français, deux éléments que je souligne ici : que l'homme ayant demandé le visa voulait chercher un éditeur en France, pour répondre aux accusations qui avaient été portées contre lui par l'agent Ahmed Boukhari, lequel eut droit à la complaisance des médias français, dont le journal *Le Monde*, sans souci de leur part de la moindre vérification ; que le juge Patrick Ramaël serait proche de l'ancien patron des renseignements généraux, Yves Bertrand, « proche » à son tour, toujours selon *Backchich*, du gaulliste Jacques Chirac. Or chacun sait l'implication, au moins morale et indirecte, du régime gaulliste dans la disparition de Ben Barka. Franchement, avec un tel dossier (et traînant de si grosses casseroles), l'État français n'aurait aucune chance devant une Commission d'enquête internationale. Et nous ne sommes pas les seuls à le dire : les propres experts du gouvernement français de l'époque l'avaient clairement laissé supposer, dans les *Documents Diplomatiques Français* cités plus haut. Dans ces documents en effet, pages 299-301, datées du 15 février 1966, il est notamment explicité ce qui suit :

« La question de savoir s'il conviendrait, dans l'Affaire Ben Barka, de recourir à la procédure bien connue d'une commission internationale d'enquête n'est, de l'avis même du professeur Gros, pas actuelle et il serait prématuré d'arrêter dès maintenant une position à ce sujet. Ce n'est qu'après que

l'instruction aura été clôturée et au vu du rapport définitif du magistrat instructeur, qu'il sera possible de prendre une décision en pleine connaissance de cause.

Si en effet ce rapport ne faisait pas apparaître, à l'encontre d'Oufkir et de ses collaborateurs, de preuves formelles, ou du moins de présomptions très graves de participation à des actes constituant une violation de la souveraineté territoriale de la France, il serait d'une évidente imprudence de s'engager dans une voie qui aboutirait à soumettre un dossier discutable à une instance internationale, appelée à établir des faits ; c'est-à-dire, en réalité, à rouvrir l'instruction. »

Cette faiblesse sur le plan juridique, qui montre que Paris n'a rien de concret à étayer quant à la culpabilité du Maroc, contraste avec la solidité des arguments officiels marocains. L'argumentation du roi Hassan II, quoique développée timidement par Rabat, pour des raisons liées à la tutelle qu'exerce de fait la République française sur la monarchie marocaine affaiblie et dépendante, semble d'une impressionnante solidité. Elle est résumée dans un document officiel français (documents cités plus haut, pages 126 et 127).

Entretien entre M. Gillet, ambassadeur de France au Maroc et le roi Hassan II le lundi 24 janvier 1966.

C.R.

« L'entretien a eu lieu au domicile de Monsieur Benhima, ministre des Affaires étrangères, en présence de ce dernier et de Monsieur Driss M'Hamdi. Le Roi est arrivé seul, en grand secret, à 19 heures. La conversation a duré une heure.

J'en retiens les points suivants, pour autant qu'on puisse classer, à travers des détours de pensée assez compliqués, les divers sujets évoqués.

1) Le Roi m'a dit qu'il ne lui était pas possible de se séparer d'Oufkir, même s'il s'agissait, comme c'était le cas, d'une demande émanant d'un chef d'État auquel il était particulièrement lié. C'était là une immixtion dans les Affaires intérieures du Maroc. Il y avait des considérations d'amour propre national, de dignité, dont on souhaitait que l'on tînt compte à Paris. Le Roi ne pouvait pas penser que le général de Gaulle, plus qu'aucun autre chef d'État, ne fût pas à même de comprendre cet aspect des choses.

2) Le Roi a affirmé et réaffirmé qu'il ne pouvait croire que le général de Gaulle fût vraiment informé : lui avait-on tout dit ? Comment ne pas croire qu'il n'avait pas été averti de certains aspects de l'Affaire ?

3) Il regrettait que le Maroc continue à être l'objet, en France, de procès de tendance : même l'ORTF agissait en ce sens. S'agissait-il de faire passer à la télévision un montage sur le Maroc ? On projetait des séquences sur les émeutes de Casablanca, sur Monsieur Bouabid, sur l'opposition à lui-même et à son gouvernement. Tout paraissait axé contre le Roi.

4) On lui demandait de se séparer d'Oufkir. Mais qu'en aurait-il résulté ? L'instruction judiciaire aurait continué et le problème n'aurait pas été réglé de ce fait (j'ai répondu qu'il y avait deux aspects dans l'Affaire Ben Barka : un aspect politique et un aspect judiciaire).

5) D'autre part, on lui demandait le renvoi d'Oufkir, sans lui apporter de preuves de sa culpabilité. Il n'y avait que les allégations d'un « truand ». Comment pouvait-on imaginer qu'il admettrait de s'en contenter, pour prendre une mesure aussi

grave que le renvoi d'un ministre dans les circonstances actuelles ?

6) Pourquoi refuser d'appliquer la procédure prévue par l'article 28 de la convention judiciaire ? Le Maroc n'avait pas répondu à la commission rogatoire concernant Oufkir, parce qu'il s'agissait d'un acte relevant de la souveraineté française : c'était un magistrat français qui en avait rédigé le texte et qui avait établi la liste des questions à poser à Oufkir. Dans le cadre de l'article 28, la procédure était toute différente : la demande de poursuites judiciaires ne pouvait qu'être acceptée par le gouvernement marocain, mais ce serait l'autorité judiciaire marocaine qui instruirait l'Affaire sur la base d'un dossier transmis par la France. Ce serait dès lors le Maroc qui supporterait la responsabilité, à l'égard de l'opinion, nationale et internationale, de la décision qui serait prise à l'égard d'Oufkir. La France, de son côté, aurait fait sur le plan judiciaire toutes les démarches que les conventions en vigueur lui donnaient le droit de faire. Mais pourquoi avoir préjugé l'absence de résultats positifs de l'utilisation de cette procédure ?

Le Roi a insisté longuement sur cet aspect de l'Affaire, me demandant si on avait bien tenu compte à Paris de la communication que m'avait faite à ce sujet M. Benhima.

7) Oufkir aurait proposé à plusieurs reprises au roi d'aller à Paris, pour témoigner de sa bonne foi et répondre aux accusations. Le Roi n'avait pas voulu accepter cette proposition ?

8) Le Roi a tenu à démentir qu'il chercherait à se tourner du côté des États-Unis, comme le bruit en circule.

9) Le Roi a marqué à plusieurs reprises sa tristesse. Il m'a demandé d'en faire part au président de la République. Il tenait à assurer celui-ci de son fidèle attachement, malgré les difficultés actuelles, malgré la crise très grave qui atteignait aussi bien ses relations personnelles avec lui que les rapports entre les gouvernements »

Puisque nous en sommes à la « problématique Chtouki », questionnons-nous : pourquoi le gouvernement français s'est-il compliqué la tâche en invoquant la culpabilité d'Oufkir (nous venons de le voir, sans preuves), alors qu'il aurait été plus facile d'étayer celle de l'agent Chtouki en l'identifiant, mettant ainsi le roi du Maroc devant ses responsabilités ?

En guise d'identification de ce personnage, les *Documents Diplomatiques Français* (*op. cit.*) précisent que Chtouki, je cite, serait « le surnom d'un commissaire de police de la tribu des Chtouka. Au moment de l'enlèvement de Ben Barka, il appartient au cabinet du commandant Dlimi, où il s'occupe d'opérations spéciales. Il est vu à Paris fin octobre 1965. »

Or à l'issue du procès sur l'Affaire Ben Barka, le commandant, devenu colonel, Dlimi, qui s'était livré à la justice française, avait été acquitté. Si Dlimi est hors de cause, les agents opérant au sein de l'appareil, sous son autorité, sont logiquement hors de cause aussi. Seulement, suprême incohérence (!) le ministre de l'Intérieur marocain, le général Oufkir, est condamné par contumace à perpétuité, ainsi que Chtouki, mais sans avoir été identifié.

DEUXIÈME PARTIE

À QUI PROFITE LE CRIME ?

Chapitre I

Une opération franco-israélienne ?

Le mythe de la politique arabe et du Tiers-Monde du général de Gaulle.

On sait que dans les années 50, la France avait aidé Israël à acquérir de la technologie en matière nucléaire, dans le cadre d'une coopération bilatérale secrète, en vertu de laquelle Israël, grâce à des moyens financiers importants et à son potentiel scientifique récolté dans la diaspora juive, avait substantiellement participé au développement du pouvoir nucléaire, partagé entre les deux États.

Ceux-ci étaient des alliés stratégiques et naturels contre le monde arabe, la France étant en guerre notamment en Algérie²⁶. Lorsque de Gaulle revint au pouvoir, en 1958, il créa la v^e République et l'essentiel des institutions actuellement en vigueur. Malgré un anti-sémitisme latent, historiquement propre à la droite française, le général maintint le niveau des relations et de la coopération avec Israël, pour ces mêmes raisons stratégiques. C'est ainsi que, selon certaines informations, non vérifiées reconnaissons-le, la France permit aux Israéliens de procéder à des expérimentations nucléaires dans le Sahara algérien, alors colonie française en fin de vie. En 1965 et 1966, cette coopération paraissait exemplaire. Lors d'une visite à Paris du ministre israélien des Affaires étrangères, Abba Eban, le diplomate s'exclama devant la presse, visiblement comblé : « *Les relations franco-israéliennes ont atteint un tel niveau d'excellence, que malheureusement on ne peut plus aller plus loin.* » Dans le même temps, et ce à la veille et au lendemain de l'enlèvement de Ben Barka, il était

²⁶ Cette alliance franco-israélienne s'est illustrée notamment lors de l'agression dite de Suez, du nom du canal égyptien que le président Nasser venait de nationaliser. La Grande-Bretagne avait également participé à cette opération militaire, qui fut unanimement condamnée au plan international, les USA y compris. On peut aujourd'hui s'étonner qu'un État comme Israël, qui venait d'être créé seulement en 1948, ait pu participer à une telle opération militaire qui exigeait, non seulement une expérience adéquate en la matière, mais aussi des potentialités en armement conséquentes.

annoncé que Paris aidait Israël à fabriquer des fusées nucléaires stratégiques. Cette information avait fait l'objet de moult protestations dans le monde arabe. Un télégramme diplomatique français officiel nous éclaire sur cet épisode et montre au grand jour que le gouvernement du général de Gaulle considérait Israël comme un allié stratégique et que les pays arabes, c'est implicite dans la déclaration, ne pouvaient raisonnablement prétendre à un tel privilège, compte tenu notamment du passé colonial de la France (*op. cit.*). Autre fait révélateur du mythe de la politique dite du Tiers-Monde du général de Gaulle : Paris poursuivait sa coopération avec le régime raciste sud-africain, ce qui suscita des protestations du Conseil de Sécurité de l'ONU. Cet axe Paris-Tel Aviv-Pretoria met donc à nu la légende officielle, qui veut qu'avec le général de Gaulle, la diplomatie française ait connu un tournant dans sa politique à l'égard des états du Tiers-Monde.

Pour revenir aux relations franco-israéliennes, peut-on imaginer une coopération aussi fructueuse, sans une collaboration souterraine entre les Services secrets des deux États ? La réponse est évidemment : impossible.

C'est ainsi que dans l'opération Ben Barka, on a pu constater des traces matérielles laissées par des espions français et israéliens. En revanche, nulle trace des Services américains de la CIA, sur lesquelles la propagande gaulliste a efficacement cherché à détourner l'attention. Une intervention de Mehdi Ben Barka, lors d'un colloque en Égypte du 30 mars au 6 avril 1965, à l'invitation des étudiants palestiniens, n'avait sûrement pas pu échapper à la vigilance des Services secrets israéliens. Nous en publions ci-après un extrait :

« Le sujet, que vous me faites l'honneur de traiter ici, concerne le rôle d'Israël en Afrique. On pourrait l'appeler la réalité israélienne en Afrique. Il est de notre devoir de connaître cette réalité, comme il est de notre devoir aussi de proclamer notre refus de cet état de fait, en tant qu'arabes et en tant que militants révolutionnaires. En tant qu'arabes, parce que le rôle d'Israël en Afrique fait partie de la machination impérialiste contre la révolution arabe, en tant que militants révolutionnaires parce que le rôle d'Israël en Afrique entre dans la stratégie néo-colonialiste, face au mouvement international de libération nationale.

(...) Nous devons, (...) au cours de ce séminaire, examiner cette question dans un esprit scientifique et objectif, afin de nous rendre compte comment Israël a pu assurer sa pénétration

en Afrique (...) et comment nous pouvons empêcher Israël d'être l'instrument de l'impérialisme en Afrique, à l'encontre des aspirations des peuples arabes et africains.

Cet instrument de l'impérialisme a été minutieusement préparé pour remplir sa mission.

(...) Il était important pour Israël, devant le blocus arabe, d'essayer de briser ce blocus et de chercher dans les marchés d'Asie et d'Afrique de nouveaux espaces d'expansion (...)

C'est en raison de la perte de ce marché arabe qu'Israël s'est ingénié à s'ouvrir de nouveaux marchés et à se donner ce qu'on pourrait appeler un nouvel organe respiratoire.

Lors de la deuxième conférence des chefs d'État africains, tenue au Caire en juillet 1964, le président Ben Bella disait :

Israël prend la place de l'impérialisme, là où celui-ci se voit obligé de se retirer. Il accorde des crédits provenant des capitaux européens. Partout où l'impérialisme est obligé de battre en retraite, Israël est venu offrir ses services.

C'est donc bien au service de l'impérialisme que travaille Israël en Afrique, en participant par la même occasion au pillage colonial des richesses de l'Afrique, comme le montre le contenu de ses échanges commerciaux, sans oublier pour autant les objectifs propres à la lutte locale contre la révolution arabe.

Les activités d'Israël en Afrique revêtent un aspect essentiellement technique. Son aspect néo-colonialiste reste caché.

(...) Nous découvrons, dans les activités d'Israël en Afrique, d'autres aspects favorables à l'impérialisme. Tels les liens spéciaux entre Israël et l'état, fasciste par excellence en Afrique, qui maintient sa domination coloniale sous sa forme la plus exécrationnelle, l'Union sud-africaine.

(...) C'est surtout dans le domaine de l'assistance aux forces de police et aux forces armées, que se manifeste cette activité néo-colonialiste. L'armée de Tshombé, qui lutte actuellement contre les forces révolutionnaires au Congo, est en partie encadrée par les Israéliens et comporte des unités de parachutistes, entraînés en Israël. Certains "Services spéciaux" sont entre les mains de spécialistes israéliens.

La lutte arabe contre Israël se place sous le signe de la libération, du progrès humain et du socialisme. (...) La question palestinienne fait partie de l'ensemble du mouvement de libération internationale en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ce n'est pas une affaire entre Juifs et Arabes, mais une révolu-

tion arabe contre les machinations impérialistes, sans aucun chauvinisme racial .»

Ce virulent discours antisioniste, fondé sur une certaine rationalité, exclut tout antisémitisme de la part de son auteur. Ses amis juifs, notamment juifs marocains, en ont toujours attesté. Il n'en demeure pas moins qu'une telle intervention, devant plus de cinq cent étudiants palestiniens et un parterre de journalistes, ne pouvait pas ne pas attirer l'attention des très vigilants Services secrets israéliens (le Mossad), étant donnée leur sensibilité épidermique à tout ce qui touche à la sacro-sainte sécurité de l'État d'Israël. Deux journalistes israéliens du magazine « *Bul* » révéleront, en 1966, que ce service a participé à l'approche de Ben Barka, évidemment dans le but de le neutraliser. Il s'agit de Shmuel Mor, rédacteur en chef et de Maxime Ghilan, son adjoint. Ces deux journalistes seront arrêtés pendant un certain temps et l'édition de leur journal sera retirée *in extremis* des kiosques, par le fait d'une mesure de la censure militaire. À la suite de cette affaire, l'un d'eux, Maxime Ghilan, s'exilera à Paris. L'article révèle qu'un certain Arthur Cohen, citoyen israélien installé à Genève, producteur de cinéma et agent du Mossad, aurait tout manigancé. Ces informations seront recoupées plusieurs années plus tard, dans un livre publié en 1992, *Hassan II et les juifs*, paru aux éditions Le Seuil et dans lequel l'auteur, Agnès Ben Simon, précise la participation de Cohen et celle d'un autre agent du Mossad, le dénommé Elie Tordjman dont nous avons déjà parlé, ce Juif marocain recruté par ce service, vers la fin des années 50.

À propos de ce personnage, précisons que l'épouse d'Oufkir, Fatema, très au fait des questions du royaume, avait confirmé à Ploquin (en 1999) l'appartenance d'Elie Tordjman aux Services secrets israéliens. Ce dernier se trouvait d'ailleurs à Paris durant l'opération de l'enlèvement, le 29 octobre 1965, avant de s'enfuir en Israël quelques jours plus tard, selon le journaliste spécialisé Jacques Derogy. Quant au journaliste Bernard Violet (1991), il affirme avoir rencontré, à Paris, l'épouse d'Elie Tordjman, en 1990, faute d'avoir pu interviewer son mari, dont l'état de santé n'aurait pas permis une telle entrevue. Il ressort de cette information qu'Elie Tordjman était revenu à Paris depuis longtemps, sans que cela lui causa le moindre ennui avec les autorités françaises. Cette mansuétude ne peut s'expliquer que dans l'hypothèse d'une collusion franco-israélienne, au sujet de l'enlèvement de Ben Barka. De cette piste israélienne et de ces faits troublants, l'Instruction et la justice françaises n'avaient rien voulu

savoir, malgré les questions et l'insistance des avocats de la famille Ben Barka.

Voici l'essentiel de l'article du magazine « *Bul* » (en hébreu « la cible »), dans sa version française :

« (...) Une des principales personnalités qui réussit à faire prendre l'avion pour Paris au combattant de la liberté Ben Barka, où il fut bel et bien assassiné, n'était autre qu'un homme d'affaires suisse, un homme très honorable, qui s'offrit indirectement à financer un film sur le Tiers-Monde, à partir d'un scénario qui devait être élaboré par Ben Barka. Cet homme d'affaires (...) s'occupe lui-même de films. L'Affaire n'ayant pas encore éclaté, nous ne pouvons mentionner son nom. À propos, cet homme est juif, ce qui signifie que l'on peut craindre que, lorsque cette Affaire éclatera, elle sera teintée d'antisémitisme.

« (...) Comme Bernier en témoignera lui-même durant le premier procès, Ben Barka apprend que le film doit être financé par des fonds israéliens ou israéliques. Entre autres, par l'homme d'affaires dont le nom sera rendu public dans les jours prochains. Ben Barka a alors un mouvement de recul : en tant qu'ami de Nasser et homme n'ayant certes pas la réputation de nourrir de la sympathie pour les juifs, il déclare que cette source de financement ne saurait être prise en considération (...). En effet, à l'audience du 8 septembre 1966 du premier procès, sur question du président de la Cour concernant les commanditaires du film projeté, Philippe Bernier répondra, de façon d'ailleurs quelque peu confuse :

« Figon a fait état de l'éventualité de la création d'une maison de production propre à financer ce film, dès qu'il aurait trouvé les capitaux, qu'il se vantait d'être capable de trouver. À l'égard de ces capitaux, le président Ben Barka lui a demandé quel en était l'origine et Figon lui a dit qu'il s'agissait de capitaux d'origine israélienne ou israélique. Je crois que la distinction est assez importante, car il a été fait allusion à une comédienne qui, à cette époque, tournait un film en Israël et il (Figon) s'est référé à la maison de production, qui tournait ce film en Israël, à ce moment-là. Je ne pourrais dire s'il s'agissait de capitaux dont les détenteurs étaient de confession juive, ou s'il s'agissait d'un Israélien. Je sais que le président Ben Barka (je crois qu'il s'agissait d'un Israélien) a fait cette objection que, dans ces conditions, il lui serait difficile de collaborer à une production financée par des capitaux israéliens (...). »

Pour comprendre l'intérêt d'Israël pour le cas Ben Barka, il faut sûrement revenir à sa condamnation à mort, en 1963, par un tribunal militaire marocain, à la suite de sa déclaration au Caire, condamnant l'armée et le régime marocains, au lendemain de la courte guerre des frontières (dite des Sables) entre le Maroc et l'Algérie. Cette prise de position, considérée à tort ou à raison par le pouvoir marocain comme une « trahison », avait été déplorée par ses propres amis politiques, notamment de l'UNFP. Quelques jours plus tard, à Beyrouth, Ben Barka avait réitéré sa position, précisant à la presse que, derrière cette « agression impérialiste », se cachait la volonté de Paris d'affaiblir la révolution algérienne, une année seulement après l'indépendance de son ancienne colonie.

En plus de cette condamnation, le terrible service Action des Services spéciaux français l'avait mis sur la liste noire de ses condamnés à mort, considérés comme des « ennemis » des intérêts de la France. C'est à cette période précise que les Services marocains, émerveillés par l'enlèvement du nazi Eichmann en Argentine, puis transporté en Israël par le Mossad, auraient demandé à ce dernier de les aider à enlever l'opposant marocain, dans le but de l'humilier et de le punir pour sa trahison. Les dirigeants israéliens, travaillistes à l'époque, n'avaient pas jugé conforme à l'intérêt d'Israël d'accéder à la demande des sécuritaires marocains. Ben Barka n'était pas considéré, par eux, comme un ennemi de l'État d'Israël.

C'est donc en 1965, à la suite de ce fameux discours du Caire antisioniste et devant l'envergure internationale prise par la personnalité de cet homme politique arabe que, selon toute vraisemblance, les israéliens avaient commencé à s'inquiéter de ses activités internationales et ce quelques mois seulement avant la fameuse conférence de la Tricontinentale, prévue à la Havane. Cependant, les émeutes populaires de Casablanca, survenues en mars 1965, avaient changé la donne du point de vue de la politique intérieure marocaine. Royaliste, mais profondément réformateur, l'ancien professeur de mathématiques du prince Hassan (futur Hassan II), Ben Barka, n'était plus considéré comme un irréductible par le roi. On avait besoin de lui pour protéger la monarchie, sérieusement ébranlée par les événements de Casablanca. La participation de Ben Barka au pouvoir était, dans l'esprit de Rabat, de nature à diviser la gauche et à marginaliser les éléments « subversifs et putschistes ». Elle donnait l'occasion au pouvoir d'en découdre définitivement avec ces derniers, avec la caution des dirigeants de la gauche réaliste, représentée par des hommes

d'État comme Ben Barka, ancien président de l'Assemblée consultative du royaume.

L'ancien compagnon de Ben Barka, Abdelrahman Youssoufi, devenu premier ministre en 1998, témoigne que le roi et les principaux dirigeants de leur parti, l'UNFP, étaient prêts pour l'alternance, à la veille de la disparition de Ben Barka. Dans le même entretien avec Ploquin²⁷, l'ancien premier ministre socialiste ironise sur l'existence réelle du fameux Chtouki et laisse clairement entendre, avec l'autorité qui est la sienne, que les Marocains, le roi et ses hommes, n'avaient rien à voir avec l'enlèvement de son camarade à Paris.

Pour revenir aux sollicitations de Ben Barka par le roi, au lendemain des émeutes de Casablanca, notons que les enjeux de politique intérieure marocaine vont s'avérer, une fois n'est pas coutume, en contradiction avec les intérêts de certaines puissances occidentales, désireuses de neutraliser cet homme, avant son retour au Maroc où il devait marquer de sa griffe les changements et l'alternance qui se dessinaient. Cela est d'autant plus vrai que, dans le cadre de cette alternance, le programme de gouvernement mettait en péril, de façon immédiate, les intérêts économiques français, sujet qui tenait à cœur à Ben Barka et à l'ensemble de l'opposition marocaine.

Il s'agissait de parachever la nationalisation, le commerce extérieur d'abord et, simultanément, de procéder à la nationalisation de toutes les terres fertiles (près d'un million d'hectares, soit environ 80% des terres), possédées par une minorité de colons français. On imagine leur panique et, très logiquement, les préoccupations du régime gaulliste, à l'idée de perdre une ancienne chasse gardée africaine et arabe, car, à ces mesures de nationalisation, devait s'ajouter la volonté de Ben Barka de mettre un terme à l'existence de la colossale antenne marocaine et africaine des Services spéciaux français, installée à Casablanca. Ben Barka n'avait-il pas, dans une lettre confidentielle adressée au président algérien Ben Bella, souligné le caractère « superficiel » de la prétendue contradiction entre la ligne du général de Gaulle et celle de son conseiller, Jacques Foccart, à l'égard de l'Afrique et du Tiers-Monde ?

Toutes ces prédispositions étaient de nature à faire de ce dirigeant, révolutionnaire à l'échelle internationale, mais réformiste et réaliste au plan local marocain, une cible prioritaire pour certains Services secrets occidentaux.

Dès lors, ce n'est plus un hasard pour nous si, précisément à ce moment-là, au mois d'avril-mai 1965, le journaliste français et ami de Ben Barka, Philippe Bernier, est contacté par un certain Chtouki, pour

²⁷ *Ils ont tué Ben Barka*, Paris, 1999.

lui proposer de l'aider à approcher Ben Barka, moyennant un salaire juteux. C'est vraisemblablement de là qu'est partie l'idée de film sur la décolonisation, projet séduisant auquel Ben Barka pouvait difficilement refuser de participer.

Figon et Lemarchand apparaissent dans la tentative d'approche.

En parlant autour de lui de ce projet de film, Bernier rencontre Figon, un ancien voyou intellectualisé par de longues années de détention et faisant partie du SAC, ce service parallèle fascisant. Lors d'une célèbre émission de la télévision d'État, l'ORTF, le voyou, devenu chouchou des intellectuels parisiens de gauche et de droite, n'hésite pas à promouvoir l'idéologie fasciste, incarnée notamment par le SAC : à la question de savoir s'il se considère comme anarchiste, il répond « *Je ne suis pas anarchiste. Je suis pour l'ordre de la mafia...dans l'ordre* ». Ces propos incroyables, tenus par un voyou qui fut un petit indicateur de police, ont été salués par bon nombre d'intellectuels et notamment par le très gaulliste écrivain André Malraux. En outre ce demi-solde, victimisé et propulsé au-devant de la scène, s'était déjà illustré par sa participation à des « coups tordus », supervisés par les Services spéciaux français, avant son implication dans l'élimination d'un des principaux leaders du Tiers-Monde, Ben Barka.

Cet homme voit, dans l'approche de Ben Barka, le moyen de se faire de l'argent. Il en parle à son ami et mentor Pierre Lemarchand, avocat gaulliste et chef des Services parallèles, qui l'encourage dans cette voie.

L'agent secret israélien Arthur Cohen finance la préparation de l'approche, ayant pour prétexte les discussions sur le projet de film, mais dans le but évident de piéger Ben Barka, afin de s'assurer de sa personne. Le premier contact a eu lieu au Caire le 3 août 1965, les deuxième et troisième le 20 septembre et 6 octobre, à Genève. Le 6 octobre, un contrat est signé entre Figon, « producteur délégué » et Ben Barka, « conseiller historique »²⁸. Dans ce documentaire, il est

²⁸ Le 20 septembre 1965, Figon et Bernier se sont envolés de Paris à destination de Genève, pour rencontrer Mehdi Ben Barka. À l'aéroport, L'agent Lopez a révélé avoir croisé l'avocat député Lemarchand, en compagnie de Figon, les deux hommes embarquant dans le même avion, à destination de la capitale helvétique romande. Le gaulliste a expliqué ce déplacement par des raisons professionnelles, n'ayant rien à voir avec l'objet du voyage de son ami Figon.

prévu (chose curieuse !) de donner la parole à un chef d'État africain, en l'occurrence le président guinéen Sekou Touré, ennemi public numéro un du général de Gaulle et de son conseiller, Jacques Foccart. N'a-t-il pas été victime de plusieurs tentatives d'assassinat, fomentées par les Services secrets français, comme le reconnaîtra Foccart lui-même dans ses *Mémoires*²⁹ ?

Il figurait d'ailleurs sur la liste noire des condamnés à mort par le Comité secret, mis en place par l'entourage du général de Gaulle et dont l'existence nous fut révélée par d'anciens agents secrets français.

Si l'on comprend bien, le contenu du film pouvait s'avérer embarrassant pour le gouvernement français et pour son image dans le monde.

Est-il dès lors imaginable qu'il n'ait pas été mis au courant par Figon, Lemarchand et Antoine Lopez, tous trois liés aux Services secrets français ? La réponse est simple : les autorités françaises ne pouvaient pas ignorer que le projet de documentaire était un piège !

Mis en confiance par la présence de personnalités culturelles françaises, notamment par le réalisateur Franju et l'écrivain Marguerite Duras, Ben Barka donne son accord pour sa contribution à la réalisation du film. Et c'est ainsi que le piège se referme sur lui.

Le 29 octobre, il arrive aux alentours de 9 heures du matin à Paris Orly, en provenance de Genève. Il est interpellé quelques heures plus tard, par deux policiers français qui « l'invitent » à monter dans leur voiture officielle, affrétée par la préfecture de police. On ne le reverra plus jamais.

À l'audience du 19 septembre 1966 du procès relatif à l'Affaire, un échange a lieu à propos de Figon, entre Lemarchand et un avocat de la défense. Avec pertinence, Daniel Guérin le relève et le présente ainsi :

« Me Biaggi : Autrement dit, Figon et les “bons garçons” auraient travaillé pour de l'argent venant du gouvernement marocain, mais en étroite collaboration avec un service français ?

Lemarchand : C'est cela.

Me Biaggi : Et la question qui se pose est de savoir si cette opération aurait amené Ben Barka à sortir de l'exil ou si, au contraire, il s'agissait d'une opération de vive force, un peu du style de celles qui sont devenues monnaie courante en matière internationale ?

²⁹ *Foccart parle*, Éditions Fayard-Jeune Afrique, Tome I, 1995, Tome II, 1997.

Lemarchand : Cela, je ne le sais pas. Figon ne me l'a pas dit et Figon ne se souciait absolument pas du sort qui était réservé à Ben Barka. Figon était chargé d'une opération très précise. Il avait été chargé, par Lopez, d'organiser des rendez-vous, des contacts avec Ben Barka, pour l'amener dans une souricière. Il ne m'a absolument pas dit qu'il s'agissait d'une entrevue un peu forcée, ou simplement d'un assassinat (...). Figon m'a dit que, depuis très longtemps, Lopez était chargé de récupérer Ben Barka, qu'il avait déjà fait une tentative au Caire. »

Il est clair qu'à travers cet échange, le député gaulliste Lemarchand, de connivence avec Figon, pouvait difficilement ne pas soupçonner un mauvais coup en préparation contre l'opposant marocain.

Nous publions³⁰ la lettre du réalisateur Franju, adressée à Ben Barka, au sujet du contenu du film projeté.

Nous publions également³¹ le contrat conclu, à Genève, entre le producteur délégué Figon et le leader de l'opposition marocaine.

Ce contrat a été rédigé par l'avocat et député gaulliste Pierre Lemarchand, ami d'enfance de Figon. Il était également l'ami du ministre de l'Intérieur Roger Frey. Sa femme était la filleule de l'épouse du général de Gaulle. Il est donc évident que les autorités françaises étaient au courant du synopsis du film mais, n'ayant visiblement manifesté aucune inquiétude, alors que le documentaire était prédestiné à une diffusion mondiale, cela prouve qu'elles savaient que le projet était un piège tendu à Ben Barka qui, soit dit en passant, est alors considéré implicitement comme un ennemi de la France, dans un document diplomatique officiel³².

Concernant Lemarchand, nous entendons d'ailleurs rappeler quelques faits et témoignages, qui montrent de façon évidente que cet homme du sérail gaulliste a personnellement trempé dans le complot dirigé contre Ben Barka.

Tout d'abord, une lettre anonyme, retraçant avec la plus grande précision le parcours de Figon durant sa cavale, a été adressée au juge d'Instruction, qui l'avait lue en audience, en présence des avocats de la partie civile. Ce témoignage, anonyme répétons-le, à lire avec prudence³³, est publié dans le livre de Jacques Derogy *Ils ont tué*

³⁰ Annexe 6.

³¹ Annexe 7.

³² *Documents Diplomatiques Français* cités plus haut.

³³ Annexe 8.

Ben Barka. Dans ce document, l'auteure, qui se présente comme une amie et confidente de Figon, accuse Lemarchand d'avoir tout manigancé dans l'Affaire Ben Barka et d'avoir fait en sorte, grâce à la confiance que le truand avait en lui, de déplacer l'attention sur le ministre marocain de l'Intérieur, le général Oufkir.

Par ailleurs dans sa plaidoirie³⁴, l'un des avocats de la famille Ben Barka, Maître Michel Bruguier, pointerait la responsabilité de Lemarchand, en rassemblant un faisceau de présomptions, sinon de preuves :

« Autre fait, plus controversé celui-ci : le repas que prirent Lemarchand et Gohier, dans un restaurant du Petit-Clamart. Peu m'importe la date exacte, peu m'importe que ce soit à déjeuner ou à dîner. Au cours de ce repas, Gohier apprend à son ami Lemarchand que Figon est "sur un coup", avec des Marocains. Et Lemarchand lui réplique, avec cette distinction qui lui est si naturelle : "T'occupe pas, il s'agit de Ben Barka." »

Gohier en a fait confidence, à deux reprises, à Jacques Derogy, journaliste à L'Express : le 1^{er} février 1966, M^{elle} Sophie Lanne était présente ; le 3 février, M. Ganier-Raymond était présent.

Une confrontation s'est déroulée à votre barre. M^{elle} Lanne et M. Ganier-Raymond, qui sont tous deux parfaitement honorables, ont confirmé le récit de Derogy. Gohier a admis le repas, il a nié les propos. La Cour sera portée, comme nous, à penser qu'eux disent vrai et Gohier pas.

À quoi il faut ajouter que Figon, à l'époque où il était sur le "coup" qui se préparait, a prié Lemarchand de vérifier si Lopez appartenait au SDECE. Lemarchand l'a vérifié et a rassuré Figon : "Tu peux y aller, Lopez est bien du SDECE". Jean Marvier le tient de Figon et nous l'a rapporté.

Au demeurant, raisonnons un peu. Si même Figon se sentait couvert du côté de Lopez, il était dans son tempérament de s'assurer "une couvrante de plus". Et comme il avait pour intention de confier à Lemarchand le soin de rédiger le contrat du film "Basta", comme ils se sont retrouvés, par hasard je le veux bien, au départ pour Genève, où il se rendait sous couvert des discussions relatives à ce contrat, il me paraît certain qu'il n'a pas scellé à son ami l'objet du déplacement. Mon avis est que Lemarchand savait, avant le rapt, que quelque méfait se tramait contre Mehdi Ben Barka. Je ne dis pas, faute d'éléments de

³⁴ Premier procès.

preuves suffisants, qu'il y a participé, je dis, m'en tenant à ce qui résulte des débats, que pour le moins il savait. Et cela nous permet de mieux comprendre ce qui s'est passé après le rapt. »

Un autre témoignage, accablant pour Lemarchand et ses Services très spéciaux, nous vient d'un membre important du commando qui a enlevé Ben Barka. Il s'agit d'une lettre du truand Ju-lien Le Ny, alors en cavale, adressée au tribunal et lue à l'audience du 8 octobre 1966. Son contenu ne laisse aucun doute sur la participation de Lemarchand et sur l'origine française de l'opération:

« Au début de septembre 1965, Figon me confia qu'il était sur une affaire extraordinaire. Il venait tout juste de rencontrer, d'après lui, au Caire, Ben Barka avec lequel il avait engagé des pourparlers, pour un film de cinéma sur la décolonisation et que ce film était appelé à avoir un retentissement considérable, Ben Barka étant président de la Conférence du Tiers-Monde et un agitateur politique mondialement connu, ami de Nasser, Castro, etc.

De plus, Figon se présentait comme menant, à l'occasion des pourparlers pour ce film, une mission extrêmement importante qui consistait à favoriser, grâce à un nommé Lopez, une rencontre entre Ben Barka et les plus hautes instances politiques de son pays.

Cela me parut bien compliqué jusqu'au mercredi 8 septembre, jour où j'accompagnais Figon chez Me Lemarchand, qui se trouvait dans sa maison de campagne. Figon m'avait demandé de l'accompagner car, à sa demande, j'avais répondu par un "oui" quant à un concours éventuel de ma part, concours que j'avais subordonné à une garantie de Me Lemarchand quant à la véracité des dires de Figon, qui prétendait avoir reçu des assurances de sa part.

Figon n'avait pas à se gêner à mon sujet avec Me Lemarchand, qu'il m'avait d'ailleurs fait rencontrer à plusieurs reprises à l'occasion d'une affaire purement professionnelle, je dois le dire.

Figon entra seul chez Me Lemarchand. Il revint me chercher environ une demi-heure après. Il y avait des travaux chez lui (...). Lemarchand nous reçut dans son salon, dont les fenêtres donnaient sur la rue. Il nous confirma les dires de Figon, à savoir que les Services français voyaient d'un très bon œil la

rencontre projetée et qu'il serait de mon intérêt (sic), Figon le désirant, que j'apporte ne serait-ce qu'un concours minime dans cette Affaire. D'après lui cette rencontre, destinée à aplanner les difficultés existant entre les partis, devait avoir une portée considérable et les Services français, ayant participé, en tireraient un grand bénéfice. Je déclarais donc que je serais à la disposition de Figon, quand il le jugerait utile. Cette acceptation de ma part découle directement de la présence de Me Lemarchand dans cette affaire. Je savais qu'il était très introduit dans les milieux des Services spéciaux, Figon me l'ayant présenté comme le chef des barbouzes en Algérie. Je ne fus donc pas surpris de le voir s'occuper de cette affaire, j'en fus même rassuré, d'autant plus que la seconde personne dont m'avait parlé Figon, c'est-à-dire Lopez, n'était pas un inconnu pour moi. Je le savais un membre important du SDECE et spécialisé dans les Affaires du Maroc.

Puis on le quitta. Figon devait prendre rendez-vous avec Lemarchand pour le jour suivant, pour lui confirmer les assurances en question, ce que Figon me confirmera à son tour, en citant le nom de "Petitjean" des Renseignements généraux, comme le personnage clef de l'Affaire (...). »

D'ailleurs, dans sa déposition des 19 et 20 septembre 1966 devant la Cour d'Assises, Lemarchand semble recouper lui-même et de façon involontaire, l'évidence d'une intervention gouvernementale française :

« Figon a dit qu'il venait me voir parce que c'était une affaire de gouvernement (...). Dans son esprit, c'étaient les marocains qui organisaient cette affaire et ils demandaient un service aux Français. Autrement dit, le gouvernement français, pour rendre service à un allié, acceptait que cette opération ait lieu sur son territoire et qu'elle soit faite par des Français. Mais Figon n'était pas un très grand patriote et il se disait : Moi, je veux bien travailler, mais toute peine mérite salaire et, par conséquent, j'exige un salaire des Marocains. »

Soyons sérieux, qui peut croire à cette fable ? Le gouvernement marocain demande au gouvernement français de faire enlever, sur son propre territoire et par des Français, l'opposant Ben Barka ?! Dans « *l'esprit de Figon* », dit Lemarchand. Mais alors, qui a inculqué cette

idée, au point que Figon ait été amené à la croire ? Le Ny y apporte une réponse précise.

Et ce lapsus révélateur de Lemarchand parlant de « *patriotisme* » ? Faire conduire Ben Barka à un rendez-vous, avec un représentant du roi du Maroc, est-il un acte de patriotisme, de bravoure patriotique ? À moins que participer à la liquidation de Ben Barka soit un acte de courage et de patriotisme, dans l'esprit cette fois-ci du député gaulliste Lemarchand ? Au surplus, on voit mal le gouvernement marocain passer par l'entremise de voyous comme Figon, Le Ny et consorts, tout en demandant aux Français, de gouvernement à gouvernement, de faire disparaître Ben Barka par des citoyens français, au demeurant désignés par les Marocains. Enfin, pour clore le cas Lemarchand, nous faisons appel ici au témoignage d'un illustre français, qui n'est autre qu'un ancien président de la République, en l'occurrence Georges Pompidou, profondément blessé dans son amour propre par ce qu'on a appelé l'affaire Markovic, une sale machination dirigée contre sa vie privée, en 1969, pour compromettre sa candidature aux élections présidentielles qui s'annonçaient. Cette opération, qui ciblait l'épouse du futur président de la République, avait été mise au point pratiquement par les mêmes personnages de l'entourage du général de Gaulle, qui avaient été impliqués dans l'Affaire Ben Barka. À leur tête, l'ancien avocat et député gaulliste Pierre Lemarchand.

Voici ce que révèle donc le président Pompidou, dans ses mémoires posthumes : *Pour rétablir une vérité.*

Page 264 :

« L'exploitation politique en tout cas commençait. Dans certains milieux gaullistes d'abord. M. Lemarchand, l'avocat rendu tristement célèbre par l'Affaire Ben Barka, s'intéressait à la chose. Un des policiers de l'enquête le renseignait au jour le jour. M. Frey, à qui j'en dis un mot, me déclara que Lemarchand agissait pour me défendre. Ce qui est certain, c'est que je ne lui avais pas demandé et qu'il ne prit aucun contact avec moi. J'étais d'ailleurs fort étonné de ce zèle, ayant refusé de donner l'investiture à M. Lemarchand, pour les élections législatives de 1967, à cause de ses compromissions plus qu'apparentes dans l'Affaire Ben Barka ».

Chapitre II

La chèvre de Monsieur Foccart

Jacques Foccart, vu par le spécialiste Daniel Guérin aujourd'hui décédé, dans son livre de référence consacré à l'Affaire : *Ben Barka, ses assassins, 16 ans d'enquête*.

« Lorsque nous en arriverons à l'intrigue montée pour l'approche de Ben Barka, nous verrons un agent du SDECE, Antoine Lopez, convaincre l'officier de police Louis Souchon de prêter son concours à l'enlèvement, par ces mots magiquement rassurants : "Foccart est au parfum." Et quand, au printemps de 1969, je ferai tout exprès le voyage de Rabat pour recueillir les propos du général Oufkir et le presser d'aider à la découverte de la vérité, le ministre de l'intérieur marocain mettra fin à l'entretien par ces mots : "La vérité ? Allez donc la demander à Paris à monsieur Foccart".

Que le propos de Lopez ait été la simple astuce d'un Figaro imaginaire, en vue de circonvenir le crédule Souchon à propos du "Fouché" de l'Élysée, pour se disculper lui-même, ce n'est nullement invraisemblable. Il n'en reste pas moins que le nom de Jacques Foccart est lié indissolublement à l'enlèvement de Ben Barka, que son invisible présence est perceptible dans les obscures coulisses de l'Affaire. Comme l'a écrit le journal Le Monde du 1^{er} juin 1974, sous la signature de Jean de la Guérivière, Foccart "fut « informé », sinon bien plus, dans l'Affaire Ben Barka."

Qui est Jacques Koch-Foccart, devenu, par un décret de 1952, Foccart tout court ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de remonter assez loin dans le passé, jusqu'aux premiers pas du gaullisme, à Londres, à partir de 1940. Dans un article du Nouvel Observateur du 26 janvier 1966, intitulé "De Passy... à Foccart", le journaliste et écrivain Olivier Todd a soulevé un coin

du voile. Le Foccart de l'époque s'appelle André Dewavrin, plus connu sous son nom de guerre de colonel Passy.

Avec Roger Warin, dit Wybot, dans la résistance, futur directeur de la DST, il occupe un bureau voisin du général de Gaulle. Il règne, en outre, au 10 Duke Street, avec son bureau central de renseignement et d'action (BCRA), sur des sous-sols et des caves au fond desquelles des "traîtres" seraient séquestrés, malmenés, et même "suicidés". Ajoutons, sans un souci d'impartialité, qu'André Dewavrin, dans son livre Du BCRA au SDECE, dont le journal Le Monde rendra compte dans son numéro du 17 février 1966, contestera le bienfondé de ces accusations. Selon lui, le 10 Duke Street, à sa connaissance, ne possédait pas de caves. Il était situé dans une rue très passante et les cloisons de ses pièces étaient très minces. Mais Wybot, lui, admet sans son livre l'existence de sous-sols dans cet immeuble.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait que la presse britannique d'alors crut devoir dénoncer les "meurtres de Duke Street" et faire grand bruit autour de la plainte déposée, le 6 août 1943, par un certain Henri Dufour, dont voici un extrait : "Le plaignant fut gardé dans cette cave, du 19 au 29 mai. (...) Presque chaque nuit, le plaignant fut interrogé par les défenseurs Wybot et Passy". Cet homme était accusé de quoi ? Tout simplement d'avoir travaillé, sur le sol britannique, pour l'Intelligence service. Écœurées, des personnalités telles qu'Alexis Léger (en littérature le grand poète Saint-John-Perse) et Henri de Kerillis (ancien rédacteur en chef de L'Écho de Paris) quittèrent Londres en signe de protestation, s'expatrièrent, se réfugièrent aux États-Unis. En 1947, Léger, lorsque je lui rendrai visite à Washington, hésitera encore devant la perspective de rentrer en France. Quant à Kerillis, il ne l'osera jamais. C'est qu'il avait eu l'imprudence de publier à Montréal, fin 1945, un De Gaulle dictateur. Il y énumérait les méfaits de la police gaulliste à Londres. "Dénonciations, arrestations, enlèvements, détentions arbitraires et usage de la torture." À l'en croire, Passy Dewavrin, "chef tout puissant de la Gestapo gaulliste" et "mauvais génie du général" aurait appartenu à la "Cagoule", une organisation secrète d'extrême droite qui complota en France sous le Front Populaire. Et Kerillis avait posé la question : "Pourquoi de Gaulle s'entoure-t-il à Londres de cagouleurs ?" À la

fois, avait-il répondu, parce que le général avait besoin d'activistes de leur espèce et aussi parce que, selon les anglais, "lui-même" se serait autrefois plus ou moins compromis avec eux, "par haine de la démocratie et du communisme" (...).

Foccart, successeur du colonel Passy après la disgrâce de ce dernier, a été formé à l'école d'André Dewarin. Après l'armistice de 1940, il dirige une petite affaire dans la Mayenne et, dès 1942, est immatriculé comme agent du BCRA en territoire occupé. Il y accomplit diverses missions clandestines en France et en Europe.

En 1945, le général de Gaulle, peu regardant quand il s'agit d'utiliser des hommes, jette sur lui son dévolu. Il donne des preuves de totale obéissance. Tout en demeurant un agent secret, il gravit rapidement les échelons du sérail politique gaulliste. En 1947, il entre au conseil national du Rassemblement du peuple français, dont il devient en 1954 le secrétaire général. Au lendemain du coup d'état du 13 mai 1958, dans la fomentation duquel il joue son rôle, Jacques Foccart est promu conseiller technique auprès du nouveau maître de la France. En 1960, il devient secrétaire général de la Communauté et, l'année suivante, titre plus exhaustif, secrétaire général à la présidence de la République pour la communauté et les Affaires africaines et malgaches. Il conserve quelque temps ce titre, même après que la Communauté eut cessé constitutionnellement d'exister. Il installe ses bureaux rue de l'Élysée, à deux pas du "château". Dès lors, il se voit attribuer les deux importantes missions qu'il conservera jusqu'en mai 1974, après l'élection présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing : d'une part la coordination de toutes les polices de France, officielles, secrètes et parallèles(...).

Dans l'un des articles que Le Monde lui consacra, après sa chute, dans son numéro du 1^{er} juin 1974, Jean de la Guérevière rappellera les "coups" peu glorieux perpétrés par Jacques Foccart en Afrique noire (...) ».

Compte tenu du portrait peu flatteur de cet homme essentiel de l'entourage du général de Gaulle, peut-on raisonnablement suggérer qu'il portait Ben Barka dans son cœur ? Certains ont implicitement franchi ce pas lorsqu'ils ont écrit, vingt ans après la disparition, que

l'exilé marocain avait rendez-vous à l'Élysée avec le général de Gaulle, ou avec l'un de ses conseillers. Il s'agit notamment de l'écrivain Gilles Perrault, qui milita en faveur de l'Algérie française dans sa jeunesse et qui est considéré, depuis les années 70, comme un écrivain de gauche.

Un problème cependant : il est notoire que le fils de cet intellectuel français est un agent de la DGSE, ex SDECE, impliqué de toute évidence dans l'enlèvement de Ben Barka, au moins à travers son agent Antoine Lopez, lequel, rappelons-le, ne fut pas sévèrement condamné pour son rôle réel. Ensuite, aucun témoin français ou marocain de l'entourage de Ben Barka n'avait parlé de cette entrevue prévue. Gilles Perrault cite, dans son livre consacré à l'opposant tiers-mondiste Henri Curiel³⁵, un ancien membre de l'organisation « Solidarité », dirigée par cet homme juif égyptien, apatride assassiné en 1978 à Paris par un commando jamais identifié. Henri Curiel fut un dirigeant communiste orthodoxe prosoviétique, dont l'exil à Paris fut toléré. Bernard Violet, auteur de l'ouvrage *L'Affaire Ben Barka*, paru en 1991 chez Fayard, doute de cette information et relève que la personnalité de l'Élysée, en fonction à l'époque et citée par Gilles Perrault, avait catégoriquement démenti. Rappelons par ailleurs que, comme nous l'avons cité plus haut, Ben Barka avait stigmatisé, dans sa lettre au président Ben Bella, la ligne Foccart en matière africaine.

Parlons franchement : si Ben Barka avait rendez-vous à l'Élysée ce 29 ou 30 octobre 1965, le jour ou le lendemain de sa disparition, pourquoi les Services de police, que coordonnait Jacques Foccart, avaient-ils laissé partir à l'étranger quatre des membres du commando, en l'occurrence Boucheseiche, Palisse, Dubail et Le Ny, dont au moins deux avaient obtenu des passeports de la préfecture de police, leur permettant de disparaître dans la nature ? Puis, comme cela fut révélé par des agents français quelques années plus tard, au sujet d'un certain « comité », le fameux « brain trust », pourquoi le nom de Ben Barka figurait-il en bonne place sur la liste noire des hommes, « ennemis de la politique du général de Gaulle », devant être liquidés physiquement ? En outre plusieurs témoins, pour la plupart d'anciens agents secrets, témoignent que Ben Barka n'a jamais été supprimé de la liste noire établie par le SDECE et par certains confidents du Président français.

Il s'agit notamment de l'agent français Philippe Thyraud de Vosjoli, installé aux États-Unis après sa démission des Services français, dans ses deux livres *Lamia* et *Le Comité*, édités à l'étranger et confidentiellement diffusés en France, de même que de l'ancien respon-

³⁵ *Un homme à part.*

sable du Service 7 du SDECE, Le Roy-Finville, mêlé à l’Affaire Ben Barka³⁶.

Philippe Bernier, la chèvre ?

Durant sa cavale, Georges Figon, interrogé par ses amis Jean Marvier et Anne-Marie Coffinet sur le rôle de Bernier, répond que Bernier avait été utilisé comme chèvre, pour attirer le lion. Mais, s’interrogeant sur la sincérité de Bernier, il ajoutait : « *Ou bien il est malin et il fait semblant de ne pas savoir, ou c’est le roi des cons* ». Bernier savait-il que, par son entremise, Ben Barka devait être piégé et enlevé ? Un tas d’éléments troublants plaident en faveur de sa culpabilité. Sa première déposition, datée du lundi 1^{er} novembre, est d’une énorme ambiguïté. Que dit-il, « à chaud », aux enquêteurs ?

« Au cours de cet entretien (quelques semaines avant l’Affaire), Ben Barka me révéla qu’il venait d’échapper à une nouvelle tentative d’enlèvement. De mon côté, je l’avais déjà fait prévenir de l’étrange démarche dont j’avais fait l’objet, au mois d’avril, de la part d’un Marocain qui s’était présenté à moi sous le nom de “Chaouki” ou “Choutki”. Ce personnage, qui avait téléphoné à mon bureau pour me rencontrer, prétendait résider officiellement à l’ambassade et travailler en collaboration avec le ministre de l’Intérieur, le général Oufkir.

Il m’avait demandé de persuader Ben Barka de rentrer au Maroc, faute de quoi il risquait un attentat. Il avait ajouté que Ben Barka serait enlevé à Alger, pendant la conférence afro-asiatique de juin et échangé contre le colonel Saddok, opposant algérien à Ben Bella, réfugié au Maroc. J’en avais aussitôt avisé les amis du colonel et ceux de Ben Barka. J’avais pu vérifier, d’autre part, que ce mystérieux personnage était inconnu à l’ambassade du Maroc. Je n’en eus plus jamais de nouvelles³⁷.

³⁶ Philippe Bernert, SDECE, Service 7, *L’Extraordinaire histoire du colonel Le Roy-Finville et ses clandestins*, Paris, Presse de la Cité, 1980, p. 270.

³⁷ Bernier devait se contredire dans des déclarations ultérieures, déclarant qu’il avait rencontré cet interlocuteur mystérieux à trois reprises, notamment au bar parisien Le Montana.

Considérant cet incident comme clos, je me suis entretenu avec Ben Barka de mon idée de film qui l'enthousiasma et dont il me suggéra le titre : Basta ! (Assez), en se référant à l'apostrophe célèbre de Fidel Castro aux Américains : "Et maintenant, Yankees, l'humanité vous dit Basta !". Ben Barka a toujours professé une grande admiration pour le chef cubain, dans la capitale duquel il est chargé de réunir une grande conférence des pays du Tiers-Monde, la conférence des Trois Continents, au début de l'an prochain. D'où son intérêt pour mon projet. Il s'inquiéta de son financement et je lui dis que j'allais m'occuper de trouver les capitaux nécessaires à sa réalisation.

A mon retour à Paris, j'en ai parlé autour de moi et c'est ainsi que j'ai eu l'occasion d'y intéresser Georges Figon, directeur d'une société d'édition, les Presses européennes, qui m'avait été présenté voici un an par un réalisateur de la télévision, Michel Mitrani. Je pensais contacter Frédéric Rossif, car il s'agissait essentiellement d'un film de montage, à réaliser avec des séquences retraçant les différentes étapes de la décolonisation, mais Figon a amené Franju.

Début septembre, j'ai saisi l'occasion de la réunion au Caire pour m'y rendre, au frais de la production, avec Figon, pour lui présenter Ben Barka. Les deux ou trois entretiens que nous avons eu là-bas, au cours d'un séjour de quatre jours, nous ont permis à Ben Barka et à moi-même de constater le sérieux de Georges Figon. Nous sommes convenus d'un rendez-vous de travail pour la fin septembre, à Genève. Figon devait s'y rendre avec Franju, par l'avion du matin. J'y suis allé par l'avion du midi. J'ai déjeuné seul avec Ben Barka au Bora Bora, car Figon, qui avait manqué et Franju et son avion, n'était pas au rendez-vous fixé à l'hôtel des Bergues. Le soir, nous nous sommes retrouvés tous les trois au bar de l'hôtel Président et nous avons téléphoné à Franju, pour décider d'une autre séance de travail à Genève. Figon est resté à Genève vingt-quatre heures de plus que moi. Le lendemain de mon départ, il a rencontré Ben Barka à l'aéroport. Ben Barka lui a dit qu'il ne pouvait répondre avec précision de la date du prochain voyage qu'il devait effectuer à Cuba et qu'il nous préviendrait donc, par télégramme, de son retour pour la signature des contrats. Figon lui ayant alors précisé qu'il comptait sur des capitaux

d'origine israélienne, Ben Barka le pria alors de chercher, autant que possible, d'autres sources de financement.

En l'absence du télégramme annoncé, nous avons considéré le rendez-vous comme annulé. Ben Barka, furieux, appela de Genève et convoqua Figon, qui s'y rendit seul avec le synopsis et le calendrier que j'avais préparé. Il rapporta les contrats et nous indiqua que la séance de travail sur Basta! aurait lieu à Paris, fin octobre.

Le 26 octobre, Ben Barka m'a téléphoné au bureau à 18 heures, pour me dire de réserver les trois derniers jours du mois à cette séance, à laquelle il viendrait accompagné d'un jeune historien, dont la collaboration pourrait nous être utile.

Le lendemain, j'ai tenté d'avertir Figon, mais le numéro qu'il m'avait laissé était suspendu, à la demande de l'abonné. J'ai prévenu Franju, en lui souhaitant meilleure chance pour trouver Figon et, si possible, Marguerite Duras, à laquelle nous pensions pour le commentaire du film. À 21h30, Mehdi a appelé chez moi de Genève, pour fixer le rendez-vous au vendredi 29 à 12h15. Je lui ai proposé de déjeuner chez Lipp.

"Tout à fait d'accord. Il y a un Drugstore à côté, n'est-ce pas ?", a-t-il répondu.

Je l'ai complimenté sur sa connaissance de la vie parisienne. C'était donc mercredi soir. Jeudi vers 20 heures, j'étais au café de Flore, quand j'ai enfin eu Figon au téléphone. Prévenu par Franju, il m'appelait de Seine-et-Oise, pour me proposer de passer le prendre le lendemain aux Deux Magots, une demi-heure avant le rendez-vous chez Lipp. Il avait à me parler de difficultés financières, que je présentais depuis un certain temps.

Vendredi, aux Deux Magots, il me dit que ses affaires sont en train de s'arranger. Je le laisse régler l'addition. Je traverse le boulevard Saint-Germain, entre chez Lipp et demande à Cazes, le patron, de me réserver une table de quatre couverts (sic). Franju, qui faisait les cents pas dehors depuis cinq à dix minutes, arrive sur mes talons. Figon nous rejoint, cinq minutes plus tard. Nous attendons un bon quart d'heure. À midi et demi, sachant Ben Barka toujours ponctuel, j'appelle ma secrétaire pour savoir si, dérangé par un contre temps, il n'a pas télépho-

né au bureau. Puis je fais un saut au Flore, où peut-être un message est déposé à mon nom. Rien. Le déjeuner se prolonge jusqu'à 15 heures. Vers 15h15, je demande, de mon bureau, le 312-705 à Genève. Figon m'a rappelé deux fois dans l'après-midi. J'ai appelé Franju. Pas de nouvelles. J'ai passé mon temps à téléphoner aux diverses adresses où je pensais pouvoir en obtenir. Dès que la presse a fait état d'une interpellation de Ben Barka par la police, j'ai joint la plupart de ses amis parisiens. L'un d'eux, un confrère, m'a conseillé d'entrer en contact avec M. Aubert. Ce que je n'ai réussi à faire que ce matin. »

À Ploquin, il répète qu'il savait que Ben Barka viendrait accompagné du jeune historien Azzemouri, mais il se contredit un instant après, en affirmant qu'il est allé voir le patron de la brasserie Lipp, pour réserver une table de quatre personnes. Avec Azzemouri, ils auraient été cinq et non quatre et l'on imagine mal Bernier faire preuve d'une si flagrante incohérence. Lorsque je l'avais rencontré à quelques reprises, au début des années 1980, ne doutant sans doute pas que j'allais un jour exploiter ses confidences, j'apprenais que Ben Barka s'apprêtait à retourner au Maroc, en octobre-novembre 1965. Il le savait de Figon, qui venait de signer avec Ben Barka le contrat pour le film à Genève, le 5 et le 6 octobre. Selon Bernier, Figon était désespéré à l'idée de voir la « valeur marchande » de Ben Barka s'effondrer, avec son retour précédant son entrée au gouvernement. Lorsque je lui faisais remarquer pourquoi il n'avait jamais écrit son témoignage, sa réponse fut navrante : selon lui, les droits d'auteur reviendraient, par je-ne-sais-quelle décision de justice, directement à la famille Ben Barka.

Aujourd'hui, une question inquiétante concernant cet homme de gauche, qui suscitait la méfiance de plusieurs personnalités françaises respectables, se pose : quel intérêt aurait un homme innocent à mentir, à se contredire et puis à mentir encore, même jusqu'au soir de sa vie ?

Chapitre III

Le mythe de « l'irréductible » opposant.

La plupart des spécialistes et observateurs, ainsi que les amis les plus proches de Ben Barka, soulignent le « réalisme » de l'opposant en matière de politique intérieure marocaine, dévoilant une modération surprenante. Homme d'État, le co-fondateur de l'*Istiqlal*, le parti nationaliste luttant pour l'indépendance revendiquée officiellement dans les années 1940, avait, dès la restauration de la Souveraineté marocaine, occupé des fonctions au plus haut sommet de l'État.

Ayant appelé la Résistance à déposer les armes au profit des Forces Armées Royales, nouvellement créées, il avait pris le risque de se faire des adversaires, au sein même de son propre camp. Pour ce réalisme, il gagnera la confiance du roi Mohamed V : en 1965, il le nomme à la présidence de l'Assemblée Consultative.

Deux années plus tard, il quitte l'*Istiqlal* avec ses amis dissidents, des militants marqués à gauche, pour créer un mouvement de renommée prestigieuse, qui sera l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP).

Ce parti s'implantera dans les principales grandes villes et parviendra, lors des élections communales et municipales, au début des années 1960, à gagner, en dépit des trucages électoraux, un nombre suffisant de sièges, faisant de lui une formation politique incontournable.

En 1962, Ben Barka échappe à un attentat, à la suite duquel il sera blessé, lors d'un « accident » de la circulation. Il en gardera les cervicales endommagées. Le fait que Ben Barka n'ait pas fait une fixation sur ce drame, laisse penser que l'hypothèse de l'accident involontaire n'était pas exclue dans son esprit.

Depuis son exil, à la suite de sa double condamnation à mort, en 1963 et 1964 (la première pour un complot fictif contre la monarchie, la seconde pour sa prise de position en faveur de l'Algérie, dans la courte confrontation militaire qui l'avait opposée à l'armée marocaine), ce révolutionnaire à l'échelle planétaire, ami de Castro et du Che, n'a jamais cessé de penser à son retour au Maroc et d'envisager une éventuelle participation de son parti au gouvernement, sous

l'égide d'Hassan II dont, rappelons-le, il fut le professeur de mathématiques au Collège des Princes. Chose qui, semble-t-il, créa entre lui et le futur roi des rapports, sinon affectifs, du moins de forte considération réciproque.

Par souci d'objectivité, laissons la parole à notre observateur préféré, en l'occurrence Daniel Guérin qui fut, rappelons-le, membre du Comité pour la vérité sur la disparition de Ben Barka. Il avait eu les confidences d'un ancien patron des Services spéciaux français, ainsi qu'une déclaration écrite extrêmement éclairante d'un des ministres des Affaires étrangères du président Pompidou, en l'occurrence Maurice Schuman. Il nous résume, en quelques lignes, la forte modération et l'étonnant pragmatisme dont faisait preuve Ben Barka. Le constat est important, car il est de nature à démontrer que le pouvoir royal, au Maroc, n'avait nul intérêt à faire liquider physiquement, sur le territoire d'autrui, un opposant constructif, voire royaliste. Soit dit brièvement en passant, observons qu'il est rare, dans l'Histoire, de voir un monarque, quel qu'il soit, prendre la décision de faire liquider physiquement un opposant royaliste. Car il ne faut quand même pas aller jusqu'à dénier la moindre intelligence politique au despotisme oriental, à plus forte raison quand il est incarné par un roi, ou un empereur.

Prenons l'exemple du Chah d'Iran qui fut, rappelons-le, renversé en 1978 par les ayatollahs, regroupés autour de Khomeiny. Se souvient-on d'un certain Chapour Bakhtiar³⁸ ? Cet homme avait été, en tant qu'opposant à la politique du Chah, emprisonné pendant de longues années pour crime de lèse-majesté. Contrairement à d'autres dissidents iraniens, sa vie avait été épargnée par le Chah. Quelques heures avant de s'envoler pour l'exil, le Chah le nomme Premier ministre. Ainsi, l'Empereur iranien abattait sa dernière carte, en espérant que cet ancien opposant monarchiste allait calmer les foules et sauver le trône au profit, soit de lui-même, soit de son fils le prince héritier.

En 1965, juste après les émeutes populaires de mars au Maroc, Hassan II, pris de panique pour son trône menacé par la Rue, avait eu une pensée pour l'homme providentiel. C'était Mehdi Ben Barka, alors en exil à Genève, et c'est justement au mois de mai de cette même année que le cousin du roi, le prince Moulay Ali, rencontra l'opposant exilé à Francfort, pour lui proposer la grâce du roi et surtout sa participation urgente à un gouvernement d'Union Nationale.

³⁸ Chapour Bakhtiar fut renversé, au bout de quelques semaines à son tour, par la révolution iranienne et s'exila à Paris, où il fut sauvagement assassiné par des agents des Services secrets iraniens, introduits dans sa villa pourtant sous haute protection policière française.

Nous tenons ces dernières données de quelqu'un qui n'était pas n'importe qui : il s'agit d'Abdelkader Ben Barka, le frère du disparu, qui en témoigne dans son livre *El Mehdi Ben Barka, mon frère*.

Revenons à Daniel Guérin et écoutons sa courte synthèse de qui fut Ben Barka et surtout de son action et de sa vision politique.

« ... À la fin de 1955, Mehdi (Ben Barka), encore mal éclairé, croit au miracle. Il se persuade que la popularité immense, conférée au roi par le scandale de sa destitution, servira aux progressistes et que le souverain répondra aux vœux des masses qui l'ont ramené, par leur action directe, sur le trône. Ainsi que son frère Abdelkader le notera dans un livre, il nourrit l'espoir que cette monarchie absolue va évoluer vers une version marocaine de socialisme. Quel socialisme ? Comme la plupart des porte-paroles des pays en voie de développement, Ben Barka récuse un développement économique dans le cadre du capitalisme libéral, qui ne pourrait être qu'inégalitaire et au seul profit de la bourgeoisie nationale. Il opte pour un socialisme autoritaire et transitoirement réformiste, dont les grandes lignes seraient la redistribution des terres, la planification, le contrôle démocratique des masses sur l'appareil de l'État et, au-delà de cet immédiat, la cessation de "l'exploitation de l'homme marocain par l'homme marocain". Mais pour atteindre ces objectifs, il veut croire que "le Maroc dispose d'un atout considérable en la personne de S. M. Mohammed V, qui lui assure continuité et stabilité".

Son frère soulignera encore qu'il ne remettra jamais en cause, jusqu'à la veille de sa disparition, "le contrat tacite entre Mohammed V et le mouvement national". Lors du retour triomphal du souverain au Maroc, le 16 novembre 1955, il est chargé d'assurer sa protection personnelle et il s'y dépense sans compter. Sur un plan politique plus large, son parti, l'Istiqlal, va s'ériger "en protecteur du roi". Ben Barka joue le jeu royal. Il accepte, le 18 novembre 1956, la présidence d'une Assemblée nationale consultative, bien que les membres en soient désignés par le roi et que son parti y soit très minoritaire, fonction qu'il exercera près de trois ans, jusqu'à sa révocation, le 5 septembre 1959. S'il accepte la charge, en dépit de ces limitations, c'est, d'une part, parce qu'il se fie à la parole de son souverain, qui s'est engagé à doter ultérieurement le Maroc d'une Assemblée nationale constituante élue ; c'est éga-

lement parce qu'il entend, par son dynamisme présidentiel, à défaut d'une majorité dans l'Assemblée, imprimer à celle-ci le goût des libres débats. C'est ainsi qu'en 1957, il parvient à faire comparaître le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Balafrej et à faire adopter, contre le gré de ce dernier, une charte d'indépendance nationale et de non-alignement. De même, en juillet 1958, il n'hésitera pas à saluer la nouvelle de la révolution irakienne et de la chute de la royauté dans ce pays, au vif mécontentement du roi, à qui déplait le mauvais exemple d'une république arabe et qui songeait à marier l'une de ses filles au monarque déchu.

On a reproché à Ben Barka d'avoir présidé une Assemblée qui, dès ses débuts, décerne solennellement au futur Hassan II le titre de prince héritier. Mais on oublie que le Protectorat a toujours récusé la succession par primogéniture, sous prétexte qu'elle était contraire à l'orthodoxie musulmane, selon laquelle le successeur du roi devait être désigné par un collège de vieilles barbes. Pendant l'époque coloniale, l'usage du titre de "prince héritier" était sévèrement interdit dans la presse nationale, aussi bien que dans les appellations des écoles dédiées au jeune Moulay Hassan. Il n'en reste pas moins que, par une ironie de l'histoire, l'Assemblée consultative a ouvert ainsi la voie du trône à celui qui sera un jour l'ennemi déclaré de la gauche marocaine.

On a aussi reproché à Ben Barka la poigne d'homme d'État avec laquelle il a exercé ses fonctions présidentielles. Mais c'est aussi la conséquence de son génie de l'organisation, de son goût pour le travail bien fait. On a dit qu'il n'aimait pas se laisser déborder, qu'il ne tolérait pas que soient enfreintes certaines limites politiques, fixées par lui. Mais ceux qui rient parfois dans les brancards ne sont alors qu'une infime minorité de syndicalistes, car l'Assemblée est beaucoup plus "modérée" que Ben Barka et ses amis.

Plus grave sont les critiques, dont Mohammed Basri s'est fait le porte-parole, qui portent sur la façon dont est remise au pas l'Armée de libération nationale du Nord. Pourtant, il serait injuste de rejeter sur le seul Ben Barka une lourde responsabilité, qu'il a exercée sans doute, mais en tant que secrétaire exécutif du parti de l'Istiqlal et qui a été largement partagée par ses dirigeants conservateurs, tel Allal el-Fassi. (...)

Au cours de l'année 1959, Ben Barka est devenu un "épouvantail" pour les grands bourgeois conservateurs du

comité directeur de l'Istiqlal. La scission est consommée. Ben Barka entraîne ses amis politiques de l'aile gauche, Bouabid, Abdallah Ibrahim, Youssoufi, Basri, dans la fondation d'un nouveau parti : l'Union Nationale des Forces Populaires. Au début de 1960, les arrestations commencent à pleuvoir, notamment celles de deux leaders de l'UNFP, Mohammed Basri et Abderrahmane Youssoufi. Ben Barka, devenu "le cauchemar du Palais", préfère s'exiler à Paris.

Il ne rentrera au Maroc que deux ans et demi plus tard.

Le 26 février 1961, Mohammed V meurt subitement et de façon assez étrange, à la suite d'une opération chirurgicale bénigne. Ben Barka pleure son roi et adresse au nouveau despote un message "d'attachement et de sincère fidélité". S'il regagne le Maroc au printemps de 1962, non sans réticences, mais en y recevant un accueil populaire triomphal, c'est pour participer activement au 2^e congrès de son parti, du 25 au 27 Mai.

Mais il y trouve une UNFP divisée gravement entre ses propres amis et les syndicalistes réformistes de l'Union marocaine du travail. Il avait élaboré à Paris un long rapport, mais, au dernier moment, il croit devoir le "remettre dans sa poche", comme le dira son frère, pour contribuer à apaiser les divergences qui mettent en péril l'unité du parti. Dans un article écrit au vitriol, un membre marquant de la gauche de l'UNFP, qui signera Hamid Yarmouk, rappellera la boutade de Jean Lacouture : "Ben Barka, c'est Lénine plus Edgar Faure" et ne sera pas indulgent pour ce qu'il appellera un mélange de rouerie "radical-socialiste" et de forfanterie "blanquiste".

En termes moins acerbes et plus académiques, le professeur américain John Waterbury dira de Ben Barka qu'il "n'était pas l'homme de gauche intransigeant, salué par la presse française de gauche", "doctrinaire et dogmatique, bien que ses méthodes fussent à l'occasion progressistes, son vocabulaire typiquement marxiste et ses conceptions politiques autoritaristes. Mais il faisait preuve d'un pragmatisme remarquable pour atteindre ses objectifs"...

L'antagonisme Ben Barka-Oufkir : un autre mythe entretenu par les « spécialistes » français.

Lorsque Ben Barka fut condamné par un tribunal militaire, en 1964, pour sa prise de position en faveur de l'Algérie (après la courte guerre des Sables), le pouvoir et les militaires marocains étaient évidemment très contents de présenter un symbole de l'opposition de gauche marocaine comme un traître à la cause nationale. Cette affaire semble avoir marqué celui qui fut naguère un homme d'État, considéré comme un patriote progressiste. Ses propres amis politiques avaient regretté son geste « intempestif ». Réagissant psychologiquement à cette condamnation par contumace, Ben Barka s'en alla, durant son exil, plaider sa cause face à une armée marocaine (les Forces Armées Royales) stigmatisant sa hiérarchie, constituée selon lui d'officiers « produits » du colonialisme français. Il pensait évidemment à Oufkir, à Dlimi et autres... Cet antagonisme avait laissé l'impression que Ben Barka était « l'homme à abattre », par cette clique associée au pouvoir d'Hassan II.

Quels furent réellement les rapports entre Ben Barka et le général Oufkir ? Des proches de Ben Barka, après sa mort, avaient révélé que, dès l'indépendance du Maroc, Ben Barka avait proposé au roi Mohammed V de nommer Oufkir, à l'époque colonel, comme chef des Services de sécurité³⁹. Pour appuyer leur thèse, ces témoins soulignent qu'Oufkir, durant le Protectorat, alors qu'il était membre influent du cabinet Résidentiel (l'organe qui représentait le pouvoir colonial français sur place), fournissait des tuyaux aux nationalistes marocains, dont Ben Barka, alors pourchassés par la police française pour leurs activités nationalistes. Maurice Papon, préfet de police à Paris lors de l'enlèvement, rappelle ce fait en s'en prenant à Oufkir qui, dit-il, était un « faux-jeton », parce qu'il renseignait le sultan et les nationalistes, tout en occupant un poste important à la Résidence française⁴⁰. Une des sœurs de Ben Barka, ainsi que l'épouse d'Oufkir, Fatema, en témoignent aussi, notamment auprès de Ploquin, dans le même livre. Enfin, l'ancien compagnon de Ben Barka, Abdelrahmane Youssoufi lui-même, devenu Premier ministre à la fin des années 1990, révélera à Ploquin que Ben Barka, à la veille de sa disparition, était prêt à retourner au Maroc pour composer avec « *les hommes du roi* », dans le cadre d'un gouvernement d'union nationale. Or qui étaient ces

³⁹ Zakya Daoud et Maâti Monjib, *Ben Barka, une vie une mort*, Michalon, 1996.

⁴⁰ Ploquin, *Ils ont tué Ben Barka*.

« *hommes du roi* » ? Oufkir, évidemment, en était le principal chef de file. Notons aussi, pour l'anecdote (ironie de l'histoire), que plusieurs décennies plus tard, il fut révélé que les principaux dirigeants du parti de Ben Barka, dont le successeur du disparu, un certain Abdelrahim Bouabid, surnommé par la presse française « le roi de la gauche », avaient pactisé avec Oufkir lorsque ce dernier, dans une tentative de putsch militaire, avait échoué lamentablement, en 1972, en tentant de renverser Hassan II.

Ces hommes pouvaient-ils s'aventurer dans une aussi cruciale entreprise avec Oufkir, s'ils le savaient coupable de la disparition de leur camarade Ben Barka ? Le gouvernement français ne venait-il pas de réhabiliter officiellement le général Oufkir, à la veille de ce putsch ? (*Hassan II, La mémoire d'un roi*, entretiens avec Éric Laurent, Paris 1993. Voir aussi la confirmation de la révélation d'Hassan II, par l'ancien Premier ministre français Pierre Messmer, dans une déclaration recueillie par l'hebdomadaire *Jeune Afrique...*).

L'état d'esprit de Ben Barka, à la veille de sa disparition.

Plusieurs témoins et non des moindres sont unanimes pour faire état de la ferme résolution de Ben Barka de saisir les propositions royales, pour rentrer au Maroc et mettre fin à son exil. La plupart de ces témoignages révèlent l'état d'esprit de l'exilé, candidat au retour : on ne peut plus amène à l'égard du Maroc et de ses institutions.

Son propre frère, Abdelkader, l'explique très nettement dans son ouvrage. Lorsque ce dernier se plaint auprès de son frère d'avoir été malmené au Maroc, quelques mois auparavant, par la police marocaine, Mehdi répond sèchement que l'« *on n'arrête pas les gens comme cela sans raison* ». Étonnante réaction n'est-ce pas ?

À Gisèle Halimi, la célèbre avocate, et à son compagnon Claude Faux, ancien secrétaire de Jean-Paul Sartre, il annonce, quelques semaines avant sa disparition, son désir de retourner prochainement au Maroc.

Quelques jours auparavant, il avait signalé la même chose aux socialistes français Alain Savary et Claude Estier, ainsi qu'à, évidemment, son ami intime dont le domicile constitue son pied à terre à Paris, l'homme d'affaire marocain de confession israélite, Joe Ohana.

Seront également dans la confiance les représentants à Paris de son propre mouvement politique, Mohamed Si Naceur, Mehdi Alaoui, Mohamed Tahri, sans compter Abderahmane Youssoufi,

membre du secrétariat national du parti de Ben Barka, aux mois de septembre et octobre 1965.

À Si Naceur et Joe Ohana, il révèle avec un certain enthousiasme qu'il vient de croiser dans le quartier latin, fortuitement, un proche du roi, le libéral Ahmed Reda Guedira qui, le saluant, lui a fait savoir le tort causé au Maroc par son absence et sa non-participation à la vie publique nationale.

Commentaire de Ben Barka à ses confidents : « *Ce qui est appréciable au Maroc, c'est qu'on n'est pas obligé d'être du même bord politique pour rester en bons termes* ».

Au cours d'un entretien accordé par Abdelrahmane Youssoufi, quelques mois après la disparition de Ben Barka, au journaliste Roger Muratet⁴¹, l'ancien compagnon du disparu apporte ce témoignage :

« *Mon ami Mehdi se préparait déjà à rentrer au Maroc et lui qu'on qualifie toujours d'extrémiste, je dois reconnaître que, durant toutes ces conversations, il a été le plus modéré de tous les membres du Secrétariat général. Je puis vous révéler aujourd'hui que, alors que notre journal Libération demandait un exécutif homogène, notre frère Mehdi Ben Barka disait : Non ! Moi je suis prêt à marcher, si le Roi nous accorde seulement trois portefeuilles...* ».

Commentaire de Muratet :

« *Donc, d'après son ami Youssefi, membre comme lui du Secrétariat général de l'UNFP, Mehdi Ben Barka, en juillet 1965, envisageait son retour prochain au Maroc et la participation de l'UNFP au gouvernement, ce problème devant être réglé au plus tard en octobre* ».

Dans ce même entretien, Youssoufi précise que Ben Barka avait rendez-vous avec le Palais, en octobre, « *C'est ce que nous avons appelé le rendez-vous d'octobre* ».

Or il est arrivé accompagné d'Azzemouri, ce 29 octobre aux alentours de midi, inhabituellement déguisé : chapeau de feutre, grosses lunettes noires, manteau de cuir... en un mot, méconnaissable !

Une rumeur avait circulé le matin même, sur la venue incognito du roi Hassan II. Mais ce n'était qu'une manœuvre d'intox, comme nous l'avons vu dans le chapitre V de la première partie de ce livre.

⁴¹ *On a tué Ben Barka*, 1967.

Ce qui est certain, c'est que le représentant personnel du roi Ahmed Balafrej se trouvait à Paris depuis deux jours. Un rendez-vous éventuel entre les deux hommes, peu après le rendez-vous du Drugstore avec les cinéastes, est vraisemblable. Soucieux de discrétion, Ben Barka se serait alors déguisé à cet effet. Cela expliquerait pourquoi il déclina la proposition que lui ont faite, la veille au téléphone, son frère Abdelkader et Mohamed Tahri, d'aller l'accueillir à l'aéroport d'Orly. Cela expliquerait également pourquoi, lors de la même conversation téléphonique avec Tahri, il avait prié ce dernier de leur réserver des billets pour aller au théâtre voir « *une bonne pièce* », manifestement désireux de trouver là le moyen de se détendre, après deux rendez-vous cruciaux : celui du Drugstore avec les cinéastes et celui, éventuel, du représentant personnel du roi, Ahmed Balafrej.

Cet état d'esprit révèle, le lecteur en conviendra, des prédispositions nettes de l'intéressé à retourner dans son pays, pour assumer et occuper la place qui lui revient, en tant qu'homme d'État et cadre politique d'envergure.

Enfin, le dernier témoin à avoir vu Ben Barka, ce 29 octobre, pour l'avoir accompagné au rendez-vous piégé du Drugstore, Thami Azzemouri, a effectué un témoignage allant dans ce sens.

Notons pour l'anecdote que tous les opposants, amis de Ben Barka, sont tombés l'un après l'autre dans le giron du pouvoir royal, pour les uns peu de temps après sa disparition, pour les autres quelques années plus tard. Si Naceur est devenu, dans les années 1990, chargé de mission au Cabinet royal, Azzemouri est mort dans des conditions troubles à Paris, en 1971, peu avant son retour au Maroc envisagé. Mehdi Alaoui est devenu, dans les années 80, ambassadeur du Maroc à l'ONU. Mohamed Tahri est nommé, dès 1969, ministre du Commerce, siégeant dans le même Cabinet que le général Oufkir. Ajoutons à cette liste Hamid Berrada, ancien responsable du syndicat des étudiants, condamné à mort par contumace, en 1964, dans le même procès que celui qui fut intenté à Ben Barka, en raison du soutien des deux hommes à l'Algérie, dans la guerre des Sables. Hamid Berrada est devenu, depuis de nombreuses années, un confident du pouvoir royal (il avait des liens très étroit avec l'ancien conseiller d'Hassan II, Ahmed Reda Guedira). Enfin, Abderahmane Youssoufi, rentré au Maroc en 1980, est devenu le Premier ministre d'Hassan II, en 1997. Faut-il croire que tous ces hommes sont, au pire des traîtres corrompus, au mieux des opportunistes méprisables ? Je m'interdis aujourd'hui, après enquête, de franchir ce pas !

Ici une observation : une lettre manuscrite rédigée en arabe adressée par Ben Barka à son épouse, alors exilée au Caire, laisserait toutefois à penser que l'opposant marocain émet des réserves quant à la sincérité d'Hassan II. Je pense qu'il faut mettre cette démarche sur le compte de la psychologie de l'exilé vraisemblablement soucieux de temporiser et de faire patienter sa famille, dans l'attente de garanties virtuellement prévues par les accords préalablement conclus avec l'émissaire du roi, qui n'était autre que le prince Moulay Ali, par ailleurs ambassadeur du Maroc à Paris.

Chapitre IV

L'imposture médiatique permanente.

Torchons et navets à la pelle.

Parmi les impostures publiées par la presse française, figure en bonne place l'article du magazine *L'Express*, relatant le récit attribué à Georges Figon, quelques semaines après l'enlèvement de Ben Barka. Bien que l'auteur présumé l'ait formellement démenti, ce témoignage, intitulé « J'ai vu tuer Ben Barka », va marquer les esprits et constituer le fondement de l'accusation portée contre le général Oufkir et ses collaborateurs. *L'Express* reconnaîtra, un peu plus tard, que le récit lui fut remis de seconde main. Malgré toutes ses invraisemblances et son caractère fantasque, le scoop passera dans l'opinion et constituera une source d'inspiration de livres et d'adaptations cinématographiques, réalisés en France. Seuls les travaux de Daniel Guérin⁴² feront exception à la règle.

Près de quarante ans plus tard, le journal *Le Monde* revient à la charge, sous l'impulsion du journaliste Stephen Smith, qui publie le témoignage d'un ancien « agent secret » marocain, un certain Ahmed Boukhari, dont nous avons déjà, dans le chapitre VI, première partie, démontré l'escroquerie.

Et voici que, tout récemment, *L'Express* insinue, s'appuyant sur le témoignage d'un jeune « spécialiste » tchèque des Affaires africaines, que Ben Barka fut un collaborateur des Services secrets de l'ex-Tchécoslovaquie, au début des années 60. Le motif de cette collaboration, toujours selon cette source, serait dû à des besoins financiers, que Ben Barka aurait connus à l'époque.

Mais durant cette période, au contraire, l'homme politique marocain était en possession de fonds très importants, destinés au FLN algérien, en lutte pour l'indépendance. Il était aussi ami du président égyptien Nasser et du futur président algérien Ben Bella. Son frère, Abdelkader, était un haut responsable à la coopération, au ministère

⁴² *Ben Barka, ses assassins.*

des Affaires étrangères. Aucun témoin, marocain ou français, ne se souvient de cette période de détresse de Ben Barka, qui venait d'ailleurs de fonder l'Union Nationale des Forces Populaires, parti de masse qui avait évidemment ses propres moyens.

Avant cela, en 2006, le magazine *L'Express* a fait état, mais cette fois-ci sur un autre registre, du témoignage suspect d'un ancien fonctionnaire de police français, en l'occurrence le commissaire Lucien Aimé-Blanc, qui venait de publier, quelques semaines plus tôt, un ouvrage intitulé *L'indic et le commissaire*⁴³. Dans cet ouvrage, l'auteur publiait la retranscription de conversations téléphoniques, écoutées par la police, à la veille de l'enlèvement de Ben Barka. Ce document, s'il est authentique, tenterait à prouver l'innocence des Marocains (nous le démontrerons), mais s'il est apocryphe, il vient s'ajouter aux nombreuses manœuvres de désinformation, orchestrées par les successeurs de ceux qui ont commandité l'enlèvement et l'assassinat de Ben Barka.

Voici des extraits du document, tel qu'il a été publié dans le magazine *L'Express*.

Extraits des écoutes enregistrées sur la ligne de la Résidence Niel, à Paris.

Orion 113

Résidence Niel, 93 avenue Niel. Le 21 septembre 1965, 20h02.

Antoine Lopez demande Georges Boucheseiche. Jean Pailisse, André Le Ny et Pierrot Dubail sont présents et écoutent la conversation téléphonique.

Lopez : J'ai rendez-vous avec El Mahi (agent marocain des Services spéciaux) à 9 heures à Montparnasse. Je vais l'amener chez toi, Georges (chez Boucheseiche à Fontenay-le-Vicomte).

Boucheseiche : D'accord !

Lopez : Lunettes (Georges Figon) a couché à l'Unic hôtel (hôtel de passe appartenant à Lopez et à Boucheseiche). Je serai à Fontenay à 9 heures. Il faut que Jean s'entende avec toi, pour savoir ce qu'on va dire à El Mahi. Tu sais que hier matin, ça a mal commencé. Il faut lui dire qu'on n'a pas amené exprès Franju à Genève pour l'attirer (Ben Barka) ici, à Paris. Et qu'il ferait l'impossible pour être là le 4 octobre. Passe-moi Jean !

⁴³ Plon, 2006.

Palisse : Je t'écoute, Antoine.

Lopez : Et pour les « porte-plumes » (argot : les armes), qu'est-ce que tu en as fait ?

Palisse : J'ai pu m'arranger. J'ai trouvé quelqu'un. Ils vont être chez quelqu'un de sûr. Je les ferai monter plus tard.

Lopez : Je suis tranquille. À tout l'heure.

Fin de conversation.

Les conversations téléphoniques paraissent stéréotypées et abruptes. Est-ce dû à une prudence élémentaire ? Dans ce cas, on peut s'interroger sur le bavardage de Lopez, quand il dit: « *Il faut lui dire qu'on n'a pas amené exprès Franju à Genève pour l'attirer ici, à Paris.* » La révélation du nom de « Franju » et l'allusion indirecte au stratagème, qui vise à attirer quelqu'un à Paris, est en contradiction avec le principe de cette prudence supposée.

Résidence Niel. 24 septembre 1965, 20 heures.

Jean Palisse appelle Antoine Lopez chez lui, à Mennecy.

Lopez : J'ai pu toucher Georges (Boucheseiche). Il était à Tanger avec Rodolphe. Je lui ai donné l'adresse de celui qu'on avait rencontré chez le général (Oufkir).

Palisse : C'est bien, à plus.

Fin de conversation.

Si ce morceau est authentique, il est tronqué, forcément, car on n'imagine pas Palisse répondre « C'est bien, à plus », sans commentaire, ou sans le moindre mouvement d'humeur. En outre, pourquoi « le général » ne serait pas le pseudonyme, tournant les choses en dérision, d'Alain Delon ou, que sais-je, de quelque agent secret non-marocain ?

Résidence Niel, 29 septembre 1965, 20 heures.

Jean Palisse appelle Georges Boucheseiche.

Palisse : J'arrive d'Orly. J'ai vu Antoine (Lopez). Il vient de prendre l'avion pour le Maroc. J'ai eu un peu de nouveau : je dois me mettre à Orly en feuga (verlan : « en gaffe », en planque).

Boucheseiche : Ah bon !!!

Palisse : Je t'expliquerai de vive voix : il ne faut pas parler au téléphone. J'ai vu aussi Marius (Châtaignier) : je n'arrête pas !

Boucheseiche : J'ai rendez-vous demain soir chez Franju (le cinéaste).

Palisse : Je vais manger avec les amis du Maroc.

Fin de conversation.

Si ces conversations téléphoniques sont imaginaires, on comprend pourquoi leur talentueux auteur verse dans le sensationnel. Car il n'a jamais été question que Franju, le réalisateur progressiste, ait le moindre contact avec le truand Georges Boucheseiche.

Résidence Niel, 30 septembre 1965, 22 heures.

Boucheseiche : Alors ?

Palisse : Je suis passé voir André (Le Ny). J'arrive.

Boucheseiche : Dis donc, il ne parle plus de Prague ni de la Havane (Ben Barka prépare a conférence de la Tricontinentale, qui doit réunir des révolutionnaires du monde entier à Cuba).

Palisse : Ah bon !

Boucheseiche : Ouais ! Il part dans le Sud-est asiatique.

Fin de conversation.

Boucheseiche est dans le secret des dieux. Il sait que Ben Barka « ne parle plus de Prague, ni de la Havane » et qu'« il part dans le Sud-est asiatique ». Prague est un scoop, mais la Havane, où doit se tenir la conférence en question et le Sud-est asiatique, font partie des destinations normales, prévues dans le calendrier de Ben Barka. À quoi cela rime-t-il de le souligner si ce n'est, peut-être, pour préparer le lecteur au fameux « scoop », concernant la collaboration de Ben Barka avec les Services secrets tchèques ?

Résidence Niel, 23 octobre 1965, 22h51.

Jean Palisse appelle El Mahi, l'agent marocain, rue de Lourmel.

Palisse : C'est Jean. Il ne faut pas que votre ami se pointe à Orly cette nuit !

El Mahi : Ouais !

Palisse : Il aurait un accident ! Ce sont des choses qui, chez nous, ne se passent pas à coups de poing !

El Mahi : Bien ! Moi, je suis droit, je ne crains rien !

Palisse : Ok ! Amusez-vous bien ! À demain.

Fin de conversation.

Palisse appelle El Mahi, qui était effectivement un proche d'Oufkir (c'est de notoriété publique), mais pour l'avertir que, si son « *ami* » se pointe à l'aéroport où Ben Barka devait être éventuellement enlevé, il aurait un « *accident* », car « *ce sont des choses qui, chez nous, ne se passent pas à coups de poing !* ».

Qui est cet « *ami* » ? Selon le magazine *L'Express* et le commissaire Aimé-Blanc : Chtouki, évidemment !

Est-il vraisemblable que ce dernier soit le commanditaire de l'enlèvement et, dans le même temps, mette des bâtons dans les roues de l'équipe à qui il vient de confier la mission d'enlever Ben Barka ?

Au demeurant, on ne comprend pas la docilité d'El Mahi, qui répond « *Bien ! Moi, je suis droit, je ne crains rien !* » Et, dans ce cas, est-il vraiment un agent marocain, au point de se laisser impressionner par le truand Jean Palisse ?

Fin de cette comédie.

Parmi les torchons consacrés à l'Affaire, citons un livre publié par Roger Muratet, dès 1967, en plein procès Ben Barka.

Cet homme fut désigné par les observateurs les plus sérieux, comme étant un homme agissant pour le compte des Services spéciaux français. Sa prétendue enquête est une catastrophe, sur le plan déontologique et scientifique. Qu'il nous suffise ici de rappeler ce qu'en pense Daniel Guérin⁴⁴ : ... « *La crédibilité (de cet ouvrage) est mise en question par une vision souvent tendancieuse et l'acceptation sans contrôle de thèses, aussi invérifiables que fantaisistes* »...

Un autre livre est paru en 1991. Il s'agit de *L'Affaire Ben Barka*, de Bernard Violet. En guise d'investigation, cet auteur, à la limite du plagiat, reprend à son compte presque mot à mot les témoignages et les versions données par l'agent Antoine Lopez et le voyou Georges Figon. Dans le générique du drame, il passe sous silence l'existence de l'étudiant Thami Azzemouri, grâce auquel l'alerte avait été donnée, quelques heures après l'enlèvement. Par contre et on ne sait pas pour quelle raison, il préfère citer un journaliste du *Canard enchaîné*, qui, certes, s'était occupé professionnellement du dossier, mais pas avec autant d'évidence qu'un Daniel Guérin, par exemple, ou que son homonyme, Alain Guérin, du journal *L'Humanité*, qui tous deux furent à l'origine de nombreuses révélations.

Bernard Violet dit avoir identifié Chtouki, mais cet homme d'origine marocaine va s'avérer hors de cause. Néanmoins il arrive, fait bénéfique pour nous et sûrement involontaire pour l'auteur, que

⁴⁴ *Ben Barka, ses assassins.*

dans la masse documentaire réunie dans son livre, nous trouvons indirectement matière à étayer notre thèse sur les responsabilités principales françaises.

Le premier exemple concerne un certain Gabriel Aubert, ancien policier français au Maroc, durant le Protectorat et ex-agent des Services spéciaux, le SDECE. Par lapsus et sans que cela ne fasse bondir l'investigateur Violet, Aubert révèle l'homicide volontaire de l'équipe française (avec, à sa tête, l'agent Antoine Lopez), qui a kidnappé Ben Barka :

« J'ai toujours considéré Lopez comme un type supérieurement intelligent. J'ai été surpris que l'affaire ait capoté⁴⁵. Il avait une vista, comme on dit au football, une vue d'ensemble des choses et un sens de l'organisation extraordinaire. Je pense qu'ils ont fait une connerie en laissant l'étudiant sur le trottoir. Dans ces cas-là, on n'est pas à un cadavre près...⁴⁶ ».

Autrement dit, pour cet ancien agent secret spécialiste du Maroc, son ami Lopez, lui aussi agent secret et spécialiste du Maroc, a conduit une opération illégale, qui avait pour but de liquider physiquement Ben Barka et qui a « capoté ».

Ce témoignage dont nous faisons, le lecteur en conviendra, une interprétation logique, vient corroborer les mystérieuses confidences faites par Georges Figon à ses amis, Jean Marvier et Anne-Marie Coffinet, après le rapt. Il leur disait en substance que,

« lorsque nous (l'équipe des truands) nous sommes rendus compte qu'il s'agissait d'enlever Ben Barka pour le tuer en France, nous avons demandé, au lieu des dix millions promis, vingt millions chacun. ».

Or Ben Barka devait être interrogé (nous avons évoqué le questionnaire, retrouvé chez Figon après sa mort). Et comme l'éventualité que le séquestré pouvait se refuser à coopérer était à considérer, il était envisagé de le faire parler de force, entendez cafouillages et le désordre, constatés dans le comportement des ravisseurs et des autorités françaises après le crime. Cette histoire expliquerait aussi les violentes contradictions survenues entre Figon et son mentor, Lemarchand, ainsi que le chantage exercé par le premier sur le second.

Un autre exemple, relevé dans l'ouvrage de Violet, pourtant globalement favorable aux versions officielles françaises, est le cas de Roger Voitot, que nous avons qualifié dans un chapitre précédent

⁴⁵ C'est nous qui soulignons.

⁴⁶ Idem.

comme étant une mine d'or, par rapport aux besoins de notre propre contre-enquête.

À lire ses propos recueillis vingt-cinq ans plus tard par Violet, nous sommes intellectuellement contraints de tirer la conclusion qu'à son avis, ce sont les Services français qui ont liquidé Ben Barka.

Que le lecteur juge :

« J'avais trente-cinq ans. J'allais passer Principal. Après l'Affaire, j'ai dû bosser comme un con, réapprendre un boulot. Pendant sept ans, tous les matins, je suis allé au bureau en chialant.

*(...) Je me suis bagarré pour faire une carrière et on me la casse pour une saloperie ! **Ils n'avaient qu'à prendre des mecs qui appartenaient au SDECE !**⁴⁷ Non, non, merde, non !... Qu'on prenne des mecs fait pour ça, pas prendre des cons ! Ça me fout en rogne rien que d'y repenser !... »*

Ce ne sont sûrement pas les Marocains qui ont fait appel à lui : il n'aurait pas ce chagrin et cette rancœur à l'égard des Services spéciaux français, le SDECE , qu'il cite nommément.

Stephen Smith et son fameux « scoop », publié dans le journal *Le Monde* du 29 juin 2001.

Auteur d'un livre à succès intitulé *Oufkir, un destin marocain*, Stephen Smith était alors journaliste, au quotidien français *Libération*. Passé au journal *Le Monde* peu de temps après, il nous avait annoncé, dans la réédition de son livre, que la vérité sur la disparition de Ben Barka allait bientôt exploser, après la mort d'Hassan II, survenue effectivement en 1999. « Visionnaire », le journaliste, une fois installé comme rédacteur en chef du célèbre quotidien du soir, revient à la charge dans une enquête publiée par le journal et qui aura un retentissement mondial.

S'appuyant sur le témoignage d'un ancien agent secret marocain, il écrit, sans le moindre scrupule, ce qui suit :

« Le 29 octobre 1965, peu après 12h30, le chef de file des opposants à Hassan II, Mehdi Ben Barka, est interpellé devant la brasserie Lipp par deux policiers français, employés par les Services secrets marocains. Plus jamais on ne reverra Ben Barka vivant. Et pour cause, il sera torturé à mort quelques

⁴⁷ Idem.

heures plus tard, dans une villa de Fontenay-le-Vicomte, assassiné par le général Oufkir et son adjoint, le commandant Dlimi⁴⁸. En collaboration avec l'hebdomadaire marocain Le Journal, Le Monde publie, sur deux jours, des révélations inédites sur l'Affaire Ben Barka, fondées sur le témoignage d'un personnage-clé, l'ancien agent secret Ahmed Boukhari. La vérité sur un crime d'État, perpétré par le Maroc, avec la complicité de la France. »

Il est évidemment établi qu'Oufkir et Dlimi sont arrivés à Paris le lendemain de l'enlèvement. Stephen Smith l'a d'ailleurs écrit dans son livre, cité plus haut. Mais puisqu'il s'agissait d'une « révélation », émanant d'un agent secret marocain, qui n'était que « standardiste », il était de son devoir de vérifier comment Dlimi, qui était le 29 octobre à Alger, avait pu se débrouiller, à l'insu des autorités algériennes et des autorités françaises, pour atterrir à Paris quelques heures seulement après le rapt. Idem pour Oufkir, qui, de notoriété publique, n'était arrivé à Orly que le lendemain. Au passage, le standardiste est présenté par Stephen Smith comme un « personnage clé ». Or les téléspectateurs de la chaîne arabophone *Al Jazeera*, qui avaient vu et entendu ce mystérieux agent marocain, ont pu constater les limites intellectuelles et les approximations linguistiques, en français et en arabe, de cet homme, chose assez surprenante pour un agent secret à la hauteur de cette fonction.

Après cette présentation, un « chapeau » comme on dit dans le jargon journalistique, Smith poursuit :

« Il n'y a pas de grand crime d'État pour le standardiste d'un service secret. Le vendredi 29 octobre 1965, au siège des Services spéciaux marocains, 5bis rue Moulay Idriss à Rabat, Ahmed Boukhari entame la longue veille du week-end. Assis dans le bureau de son chef, où aboutit la ligne réservée à une opération très spéciale, dont le nom de code est "Bouya Bachir", il tient, de son impeccable écriture en lettres majuscules, le "registre permanencier" de ce qui entrera dans l'histoire comme "l'Affaire Ben Barka". Ce jour-là, au cœur de Paris, le leader charismatique de la gauche marocaine, Mehdi Ben Barka, est victime d'un rapt suivi de disparition. Son corps ne sera jamais retrouvé. Son destin, même si l'on finit par le présumer, restera inconnu. Or dans le cahier à petits carreaux, sur les pages soigneusement numérotées et paraphées par Ah-

⁴⁸ Voir Annexes 9 et 11, le point de vue de la famille Oufkir.

med Boukhari, le mystère se résumé à 5 coups de fil. Ils tranchent entre la vie et la mort. Le premier appel est enregistré peu après 11h30. À Paris, en raison du décalage horaire, il est alors midi trente. Devant la brasserie Lipp du boulevard Saint-Germain, Mehdi Ben Barka vient d'être interpellé par deux policiers français, Roger Voitot et Louis Souchon. Ces deux "ripoux" de la brigade mondaine sont employés par les Services secrets marocains, pour s'emparer de l'irréductible opposant au roi Hassan II... »

Ces lignes devraient se passer de commentaires. Signalons tout de même au lecteur peu initié quelques évidences.

Tout d'abord, l'opération « *Bouya Bachir* ».

Nous l'avons vu précédemment, le policier Souchon avait parlé du cas Bouya Bachir, non pas en tant que nom de code d'une opération clandestine, mais en tant que patronyme officiel d'un haut responsable de la police judiciaire marocaine et ce dans son livre publié, s'il vous plaît ... dès 1970 ! Mais ce dernier n'attribuait rien aux Services marocains concernant l'enlèvement. Stephen Smith aurait dû le savoir, avant de lancer son scoop, son pseudo-scoop. Ensuite, ce dernier parle de cinq coups de fil, passés de Paris à Ahmed Boukhari, dont le premier est parti, écrit-il, à midi trente, heure française. Or Ben Barka a été interpellé entre 12h15 et 12h25, selon les versions. Les agents marocains sur place étaient-ils munis de téléphones portables, déjà en 1965 ? Enfin, les deux policiers « *ripoux* » sont payés, écrit-il, par les Services marocains. Cependant, non seulement, à notre connaissance, Voitot, qui était encore vivant lorsque cet article fut publié, n'a pas été interpellé par le juge d'instruction pour ce fait scandaleux, mais il est établi que le ministre de l'Intérieur de l'époque, Roger Frey, avait justifié la rétention de l'information, concernant l'implication des deux policiers concernés, par le fait qu'il ne fallait pas donner à Hassan II l'argument que cette affaire (l'enlèvement) était d'abord un scandale français. Ce à quoi il convient d'ajouter, fait hautement significatif, que les avocats des deux policiers avaient été honorés officiellement par le gouvernement français.

Il faut aussi souligner que, d'après ce témoignage, c'est le roi Hassan II qui aurait décidé de faire disparaître Ben Barka sur le sol français, ce à la veille de sa visite privée prévue quelques jours plus tard et surtout à la veille des élections présidentielles françaises ! Enfin Stephen Smith laisse sournoisement entendre que l'agent Lopez

n'était pour rien dans cette affaire, alors que ce dernier a reconnu lui-même son implication, dans diverses déclarations.

Pour que le lecteur en ait le cœur net, poursuivons la suite dudit article de Stephen Smith, cosigné par trois journalistes marocains manipulés, de l'hebdomadaire casablancais édité à Paris, *Le Journal Hebdomadaire* :

« (...) *“Mission accomplie. Le colis est prêt pour l'expédition. Envoyez l'avion. Prière d'accuser réception du message.”* Voilà, en notation sténographique, ce que le chef du département contre-subversion, Mohamed Achaachi, dicte à son subordonné à Rabat, “pour transmission immédiate” au général Oufkir et au commandant Dlimi. Le premier est le bras armé du roi, son ministre de l'Intérieur, directeur de la Sûreté nationale et chef des Services spéciaux, le “Cabinet 1”. Le second est l'adjoint du général Oufkir. Pour les chefs du “Cab 1”, comme pour toute leur équipe, le bref message de Paris consacre la plus ambitieuse opération jamais montée, un véritable exploit : sept mois de filature de Mehdi Ben Barka à travers le monde, la mise sous surveillance, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, de ses résidences au Caire, à Alger et à Genève, l'écoute de ses lignes téléphoniques, l'interception de son courrier. Une trentaine d'agents ont été mobilisés en permanence, beaucoup d'autres envoyés en mission spéciale. Le budget, illimité, a englouti des millions. La décision a été prise par Hassan II, lors d'une réunion au palais des chefs de la sécurité du royaume, le 25 mars 1965, troisième et dernier jour des émeutes de Casablanca, dont la répression sanglante avait fait des centaines de victimes.

Le roi seul, sans doute, a une vision d'ensemble. Certes, Oufkir et Dlimi sont les maîtres d'une opération gigogne impliquant, outre des truands et des “ripoux” français, un fils de famille dévoyé, un journaliste tiers-mondiste et le metteur en scène d'un documentaire sur la fin du colonialisme, intitulé Basta !, qui sert depuis des mois de moyen d'approche de Ben Barka, pressenti comme conseiller de ce faux projet militant. Mais ni l'un ni l'autre ne suit dans les détails l'exécution au niveau du “Cab 1”. Là, dans les soutes des Services secrets, Mohamed Achaachi, qui a également accès au roi, règne sans partage. Ainsi, quand Ben Barka arrive à Paris, le 29 octobre à 8h50 en provenance de Genève, deux agents marocains, Mohamed Halim et Hassan Benyoussef, sont à bord même du vol

Swissair. Trois autres l'attendent à Orly : Mohamed Bettich, Abdelkader Derfoufi et un homme qui se fait appeler "Chtouki". Ce dernier, énigmatique cheville ouvrière de l'enlèvement, s'appelle de son vrai nom Miloud Tounzi et travaille au département opérations techniques du "Cab 1" ».

Si Chtouki, étant identifié comme étant Miloud Tounzi, est la cheville ouvrière de l'enlèvement, il faut que les auteurs de cet article expliquent pourquoi Dlimi avait été innocenté par la justice française, puisque cet agent secret travaillait au département opération du « Cab 1 », dont Dlimi était le patron. Et si ce Chtouki, de nouveau, était la cheville ouvrière de l'opération, comment cela aurait-il pu échapper au contrôle d'Oufkir et de Dlimi, puisque c'est Mohamed Achaachi « *dans les soutes des Services secrets, (...) qui a également accès au roi, règne sans partage* ».

Et puis cette affirmation fantasque, prise en compte par le quotidien *Le Monde* :

« Ainsi, quand Ben Barka arrive à Paris le 29 octobre à 8h50, en provenance de Genève, deux agents marocains (...) sont à bord du même vol Swissair. Trois autres l'attendent à Orly : Mohamed Bettich, Abdelkader Derfoufi et un homme qui se fait appeler Chtouki (...) ».

Franchement, est-ce raisonnable, puisqu'aucun témoin ne s'est manifesté pour signaler la présence de ces hommes (dans l'avion, à Orly, au Boulevard Saint-Germain) de type nord-africain ?

Toutes ces grotesques invraisemblances auraient dû suffire à un journal, réputé sérieux, pour s'interdire d'en faire état de la manière dont cela fut fait, sous la signature de ce « journaliste » Stephen Smith.

Dans la seconde partie de cette enquête bidon et auparavant dans son livre *Oufkir, un destin marocain*, « l'investigateur » du journal *Le Monde* va encore plus loin : il nous révèle, en citant l'agent Lopez, que ce dernier, après sa libération en 1972, s'était rendu au Maroc incognito, peu de temps après. Il repère à Rabat, à l'ambassade de France, l'homme du SDECE. Grâce à un tuyau que vient de lui fournir un policier marocain, ami d'Oufkir, Lopez sait où se trouve l'hôpital dans lequel le truand Jean Palisse est alité, presque mourant. Lopez propose alors au faux diplomate de l'autoriser à aller chercher Jean Palisse secrètement, c'est-à-dire à l'insu de la police marocaine, pour le ramener à l'ambassade, afin qu'il soit exfiltré du Maroc par des Services français, lui permettant d'aller finir ses jours dans son pays

natal. Surpris par le culot de Lopez, le faux diplomate lui conseille de quitter le territoire marocain dans les instants qui suivent. Cette rocambolesque histoire, qui réduit le Maroc à un royaume bananier et fait de Lopez un héros à la James Bond, est publiée par le journal *Le Monde* sans la moindre gêne.

Voici, retranscrit mot à mot, le passage relatif à cet épisode, dans cette dite enquête :

« Et Jean Palisse ? Grand cardiaque, il est gardé pendant des années alité chez lui, ou à l'hôpital. En 1972, juste après sa sortie de prison, Antoine Lopez affirme l'avoir retrouvé au Maroc. "Tu veux mourir en France ?", lui demande-t-il alors. "Oui, je veux bien rentrer", lui répond "le palois". Lopez se rend à l'ambassade de France à Rabat, y est reçu par le conseiller qu'il a repéré comme étant l'agent du SDECE. "Je vais vous amener Palisse pour qu'il soit extradé en France." "Comment êtes-vous arrivé au Maroc ?", lui rétorque le conseiller, sans évoquer l'éventualité d'un retour en France de Palisse, qui fait pourtant l'objet d'un mandat d'arrêt international. "Via Ceuta, pourquoi ?", répond Lopez, désarçonné. "Alors, retournez-y le plus vite possible. Rentrez en France et n'en parlez à personne." Jean Palisse meurt, de maladie, en mars 1976, selon une source, en septembre 1979, selon un autre. ».

Voici un extrait du témoignage fantaisiste d'Ahmed Boukhari, fort inspiré par l'autorité de la plume non moins fantaisiste de Stephen Smith. Le lecteur, qui je l'espère a pu prendre jusqu'ici connaissance des principales données de l'enlèvement, jugera de la vraisemblance ou non de la version ainsi proposée dans l'enquête du journal *Le Monde* :

« Mohamed Oufkir arrive à Fontenay aux alentours de minuit. Est-il "ivre ou à peine dessoulé", comme le prétendent par la suite Saka et Masnaoui ? Depuis que sa femme l'a quitté pour un autre, cela lui arrive souvent. Le fait est que le général ne met pas un terme aux excès de son adjoint, énervé par le silence obstiné de Ben Barka qu'il a soumis à un interrogatoire aussi vague que violent. Or l'irruption d'Oufkir relance l'agitation de l'opposant, qui croit sa fin venue. Après une seconde injection au dosage incertain, Dlimi le fait suspendre à une corde, les mains menottées dans le dos. Le commandant re-

prend ses questions, pendant que le général boit de grandes quantités de café noir.

Mehdi Ben Barka, le visage ruisselant de sueur, respire de plus en plus difficilement. Oufkir s'approche de lui, un stylet à la main, lui frôle le visage, entaille de petits traits son buste dans l'encolure de la chemise ouverte. Mais l'opposant ne réagit pas, ne répond pas aux questions que Dlimi continue de lui poser. Il fixe son regard sur les agents du "Cab 1", qui se tiennent à l'autre bout de la pièce : Saka, Masnaoui et leur chef, Mohamed Achaachi.

Le calvaire dure une heure. Ahmed Dlimi finit par appliquer un chiffon imbibé d'eau sale sur la bouche et le nez de l'opposant, qui réagit à peine, ne secouant que faiblement la tête et les pieds. Ses yeux se révulsent. C'est alors que Mohamed Achaachi intervient, s'élanche vers Dlimi, le bouscule, le somme d'arrêter. Il ordonne à ses hommes de décrocher le corps affalé, de lui enlever les menottes. Mais Mehdi Ben Barka est mort ! Pendant près d'une demi-heure, l'infirmier Hassouni tente de le réanimer. En vain. Le général Oufkir peine à se rendre à l'évidence, à mesurer la gravité de la situation, alors que son adjoint ne montre aucun remords, réfléchit déjà à la meilleure façon de se débarrasser du cadavre.

Seul parmi tous à porter des gants, a-t-il agi avec préméditation ? Ses subordonnés du "Cab 1" se poseront souvent la question. Mais dans l'immédiat, la panique est grande. Au plus profond de la nuit du vendredi 29 octobre au samedi 30, le ministre marocain de l'Intérieur, son adjoint à la sûreté nationale et, au total, une douzaine d'agents secrets du royaume, ont sur les bras, en France, un mort qui ne pardonnera pas : l'homme qui a "mis en équation" le pouvoir d'Hassan II, selon la formule du roi dont Mehdi Ben Barka avait naguère été le professeur de mathématiques au collège royal, était non seulement la figure de proue de la gauche marocaine mais, aussi, le secrétaire général de la Conférence tricontinentale, le regroupement du Tiers-Monde militant. »

Le lecteur peut constater que, selon cette version, ce sont les Marocains, avec leur douzaine d'agents dépêchés à Paris pour la circonstance, qui ont tout manigancé. Sur le sol français et de la manière hautement professionnelle la plus spectaculaire ! La lecture du témoignage ne laisse aucun doute sur la responsabilité directe, d'abord du roi, ensuite de ses Services secrets. Logiquement, ces derniers ne

peuvent être à l'origine de ces révélations. Salué pour son courage, par notamment la famille Ben Barka et ses avocats, au lendemain de la parution de l'article du journal *Le Monde*, l'agent secret marocain, Ahmed Boukhari, réaffirmera quelques temps plus tard ses confessions, dans un livre intitulé *Le secret*⁴⁹.

Néanmoins, reprenant ses esprits, la partie civile émettra des réserves quant à ce fantasque témoignage, avant d'aller plus loin en le dénonçant comme étant une manipulation des Services marocains. Que d'incohérences !

Justement, un journaliste nommé Joseph Tual, plus opportuniste que jamais ou plutôt plus manipulé que jamais, reprendra le flambeau pour faire accréditer cette idée de manipulation, orchestrée selon lui par les Services marocains. Se disant spécialiste de l'Affaire depuis près de vingt ans (alors que nous, installés à Paris, nous ne l'avions jamais connu) Joseph Tual, journaliste pour la chaîne *FR3*, s'indigne tardivement dans un texte, publié le 18 octobre 2007 et diffusé sur Internet, intitulé « *Ben Barka : France 2, complice des Services marocains ?* » En effet, un téléfilm inspiré du pseudo-témoignage de Boukhari a été programmé par la chaîne publique *France 2*.

Nous publions ci-après un extrait du point de vue indigné du journaliste Joseph Tual :

« En 2001, Ahmed Boukhari donne des pages et des pages de prétendues révélations au Journal Hebdo, à Casablanca. »

Cela commence bien : alors que c'est le journal *Le Monde*, à travers Stephen Smith, qui a donné un écho mondial à ce témoignage, ce sont les journalistes marocains du *Journal Hebdo* de Casablanca qui sont incriminés. La malhonnêteté et la lâcheté sont évidentes, car pourquoi un journaliste, qui se dit objectif, ne mentionne-t-il pas le rôle principal de son confrère Stephen Smith ?

Poursuivons la lecture du texte de Joseph Tual :

« L'homme fournit moult détails sur l'Affaire Ben Barka. Il sent bon le scoop. Et ça marche ! L'homme, à première vue est habile, il distille dans son texte très volumineux une quantité de mensonges probablement dictés, un subtil mélange de déjà connu et d'élucubrations, mais pour les détecter il faut lire et relire le dossier d'Instruction établi entre 1965 et 1966, par le juge

⁴⁹ Michel Laffont.

Zollinger. Un travail de recoupement négligé par mes confrères. Pourquoi ? (Quels confrères ?)

De mon côté, je soumetts toutes mes interrogations et le fruit de mes recherches à maître Buttin, l'avocat historique de l'Affaire Ben Barka. Tous les deux, nous pointons les aberrations du témoignage de Boukhari. Un vrai ball-trap à bêtises ou contre-vérités : l'attentat d'Alger contre Ben Barka, sur lequel d'ailleurs débute le téléfilm de France 2, n'a jamais eu lieu. La séance de torture à Fontenay-le-Vicomte n'a jamais été établie judiciairement. Ce ne sont que les dires du mythomane Figon, l'un des truands de la bande, connu déjà à l'époque pour ses nombreux séjours en hôpital psychiatrique. (Alors pourquoi ne pas en faire le reproche au journal Le Monde, qui les a publiés de la manière la plus retentissante ?) Quant à la perquisition à Fontenay-le-Vicomte chez Boucheseiche, lieu où disparaîtra Ben Barka, les hommes du commissaire Bouvier n'y ont rien trouvé, contrairement à ce qu'affirme Boukhari et à ce qui est dit dans le film. C'est du témoignage de Figon dont s'inspire Boukhari, un témoignage qui se retrouve à la Une du magazine L'Express en 1966, sous le titre pompeux : "J'ai vu tuer Ben Barka".

Après un travail de recoupement, encore une fois, je constate que cet article, d'une source très floue, fut quelque peu dénaturé et gonflé par la direction du magazine L'Express de l'époque, motivée en cela par la course au scoop. L'imprudence est commise, et elle fait encore des dégâts aujourd'hui, car, de cet article, Boukhari s'est largement et copieusement inspiré. Mais lui donne des noms aux participants : les frères Achaachi (les policiers marocains), Miloud Tounsi (le fameux Larbi Chtouki), Boubker Hassouni (l'infirmier). Pour les personnes qui n'ont pas le dossier Zollinger sous les yeux, ce sont des révélations sensationnelles. Eh bien non ! Ils sont tous déjà cités dans la procédure de l'époque. Pour maître Buttin et moi rien de nouveau. »

Si, pour Joseph Tual et Me Buttin il n'y a « rien de nouveau » dans cette version, pourquoi ne l'ont-ils pas dénoncée, au lendemain de sa publication, pour mettre en garde l'opinion publique contre une si monstrueuse désinformation ?

Il se trouve par contre que nous sommes en phase avec Joseph Tual, lorsqu'il ajoute dans le même texte, au sujet d'une prétendue « cuve magique » :

« Boukhari, dans sa hâte à faire publier son œuvre, envoie ses manuscrits tous azimuts. J'en récupère un, puis deux, trois, et enfin un quatrième et là ! Stupeur, ils ne sont pas identiques ! Écrit à la main, Boukhari première version se met en scène, rivé au téléphone du "Cab 1", Service secret d'Hassan II, rue Moulay Idriss à Rabat à l'époque, il est de permanence. Or, dans la procédure Zollinger, ce poste est occupé par le jeune capitaine qui deviendra le général Hosni Benslimane ; manuscrit numéro 2, il se met en scène directement à Fontenay-le-Vicomte et voit l'arrivée de Mehdi Ben Barka chez Bouche-seiche. Il dit alors être le garde du corps du policier marocain Mohamed Achaachi, chef du service des opérations du "Cab 1".

Alors, quelle version croire ? Heureusement que la fin est la même et c'est là le but essentiel de la mission de désinformation de Boukhari : la cuve d'acide qui désagrège tout, y compris la vérité. Il est inutile de chercher le corps de Mehdi Ben Barka, il a été dissout dans l'acide de la cuve magique. Car elle est magique, cette cuve. Non seulement elle dissout les corps mais en plus, aux yeux d'un public désinformé, elle dissout l'intérêt d'une commission rogatoire qui exige des fouilles au concret PF3.

Je récupère dans le manuscrit les plans de la dite cuve.

Après analyse, des ingénieurs chimistes partent dans une franche rigolade et le verdict tombe : impossible, fantaisiste, du roman ! Le gardien de la Paix Boukhari, son véritable grade, nous dit en fait : "Circulez, il n'y a plus rien à voir !"

Si le livre Le Secret de A. Boukhari (édition Michel Lafont), passe somme toute inaperçu, le téléfilm qui en est sa parfaite adaptation risque, lui, de faire beaucoup de dégâts dans une opinion mal informée. L'Affaire Ben Barka, réalisé par Jean-Pierre Sinapi pour France 2, est le parfait copier-coller du livre de Boukhari. Potentiellement, dix ou quinze millions de personnes manipulées et désinformées, d'où, et c'est un euphémisme, ma surprise ! »

Une remarque tout de même au sujet du fameux PF3 : c'était effectivement un lieu de détention secret, où croupissait un tas de prisonniers politiques et d'État. Cependant, l'information concernant la tête de Ben Barka, enterrée en ce lieu, émane des frères Bourequat. Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, leur témoignage

est soumis à caution et j'ai pu personnellement confondre l'un d'eux, lors d'un entretien à Paris en 2008⁵⁰.

Nous concluons le cas Joseph Tual par ces propos, recueillis par l'hebdomadaire marocain *Maroc-Hebdo International* (extrait) :

« Question : Vous suivez l'Affaire Ben Barka depuis près de deux décennies, pourquoi ?

Tual : Pour moi, l'Affaire Ben Barka est la mère de toutes les enquêtes. Elle est le plus grand scandale de la V^e République et cette période est passionnante. L'Affaire Mehdi Ben Barka reste une affaire d'État.

Question : Il n'empêche que vous agissez dans cette Affaire pour accuser le Maroc... Pourquoi ne pas faire preuve du même engagement concernant la responsabilité française ?

Tual : C'est faux ! Le côté français est plus compliqué car il y a peu de survivants qui parlent. Mais vous verrez bientôt que du côté français, nous ne sommes pas plus au bout de nos surprises ».

En somme, parce qu'il y a peu de survivants qui parlent, il faut s'acharner sur la partie marocaine. Et les archives françaises ne sont-elles pas une cible pour tous ces juges d'instructions successifs et tous ces journalistes engagés ? La réponse est évidemment non, puisque le but de la manipulation est de maintenir braqués, en permanence, les projecteurs sur la piste marocaine, permettant ainsi aux Services français de mieux dissimuler leurs responsabilités dans le crime perpétré contre Ben Barka.

Les rapports entre de Gaulle et Hassan II, décrits par Jean Lacouture.

(De Ben Bella à Ben Barka)

L'opération de manipulation, publiée par le journal *Le Monde*, n'est toutefois pas inédite dans l'histoire de ce quotidien, créé par des gaullistes historiques. Ce n'est également pas la première fois que le journal verse totalement dans le ridicule. Outre une expérience personnelle, que j'ai relatée dans un livre précédent, *Le roi et la rose*, le Comité pour la vérité sur l'Affaire Ben Barka s'était déjà plaint de ses

⁵⁰ Voir Chapitre 1 : Le chagrin, la pitié et l'impunité.

manipulations. Daniel Guérin en cite des exemples dans son livre consacré à l’Affaire. La couverture de Jean Lacouture, illustre collaborateur du journal *Le Monde*, est également révélatrice de ce comportement pervers : dans une biographie à trois tomes, consacrée au général de Gaulle, il révèle, en prenant la défense du gaulliste Roger Frey, que le Premier ministre Georges Pompidou lui a téléphoné, quelques heures après l’enlèvement de Ben Barka, pour lui demander ce qu’il en savait. Et le ministre de l’Intérieur de répondre, je cite Lacouture :

« *Qu’est-ce que c’est encore que cet Algérien que je ne connais pas...* ». Tout d’abord, remercions Lacouture de nous révéler que le pouvoir français était informé, dès les premières heures ayant suivi l’interpellation. Ensuite, comme Ben Barka est une personnalité mondialement connue de l’opposition marocaine, le ministre de l’Intérieur français ne peut l’ignorer, lui qui vient de passer ses vacances à Rabat, chez le ministre de l’Intérieur marocain qui n’est autre que le général Oufkir⁵¹.

La réaction grandguignolesque de Roger Frey n’empêche pas « l’observateur » Jean Lacouture de prendre sa défense pour l’innocenter. Imagine-t-on aujourd’hui un ministre de l’Intérieur français, britannique ou autre, ignorer la qualité de Nelson Mandela au point de le prendre pour un Togolais ou un Malien ? En fait, l’ancien journaliste du journal *Le Monde* est connu pour être un grand courtisan. Après une biographie du président égyptien autoritaire Nasser et celle du non moins autoritaire et conservateur de Gaulle, il s’est appliqué à écrire celle de François Mitterrand, toujours dans le même esprit glorificateur.

Mais revenons à l’Affaire Ben Barka et au contexte global des relations franco-marocaines. Dans sa biographie *De Gaulle*, Tome 3, « le souverain », Jean Lacouture nous fournit un exemple parfait de ce que pouvaient être des rapports psychologiques et politiques, entre un État anciennement colonisateur et un État anciennement colonisé.

Nous proposons ici une lecture, sinon satirique du moins amusée, des passages que Jean Lacouture consacre à ces moments de l’histoire. Durant la crise algérienne et au sujet des dirigeants nationalistes algériens incarcérés après l’interception de leur avion par la

⁵¹ Jean Lacouture cite sans davantage de précision Michel Jobert. Membre de l’entourage de de Gaulle à l’époque des faits puis ministre des Affaires étrangères sous la présidence de Georges Pompidou, natif du Maroc très lié au roi Hassan II et à son père Mohamed v... Cette information est à prendre au sérieux compte tenu de la qualité et de la crédibilité de la source.

chasse française, l'auteur, plus porte-parole qu'historien de la politique impérialiste du général de Gaulle, écrit :

Pages 212-213 : (...) « *Comme s'il n'avait pas encore assez de problèmes à résoudre et de concessions à imposer à ses ministres, à l'opinion, à l'armée surtout... on lui a arraché la négociation, avant le cessez-le-feu, de la représentation exclusive du FLN, le Sahara ! Et maintenant, Ben Bella ? Tous ses atouts, encombrants ou non...*

Il aurait à coup sûr considéré l'Affaire d'un œil plus favorable, tenant le rapt de 1956 pour indigne de la France, si les autorités du Maroc n'avaient pas laissé s'accomplir un acte sans précédent dans l'histoire pourtant fort dramatique des relations diplomatiques françaises : l'envahissement et la mise à sac de l'ambassade de France à Rabat, opérés alors que l'ambassadeur Roger Seydoux, qui avait été reçu la veille par un Hassan II menaçant, multipliait les appels au palais royal, distant de quelques centaines de mètres... L'agression contre ce fragment de territoire français se déroule un 11 novembre. On imagine l'accueil que fait le général de Gaulle à ce type de défi...

Le soir même cependant, Allal el-Fassi, ministre d'État et symbole du nationalisme marocain, propose une solution : le palais de Rabat et le FLN demanderaient à Ben Bella et à ses compagnons d'interrompre leur grève de la faim, en échange de quoi les prisonniers seraient mis sous la protection de l'ambassade du Maroc en France. Le lendemain, le leader marocain et deux de ses collègues arrivent à Paris, en vue d'obtenir une transaction.

Le 13, le conseil des ministres entend le chef de l'État : "Le jour où l'on cessera d'égorger, je renverrai Ben Bella au Maroc. Pas avant, je n'en démordrai pas." Il évoque sur un ton irrité l'affaire de l'ambassade de Rabat. Un ministre croit judicieux de glisser que, si l'armée française n'avait pas évacué le Maroc, cela ne serait pas arrivé. Il s'attire cette riposte : "Et si les Français de Napoléon étaient restés à Moscou, il n'y aurait pas eu Staline !"

Alors de Gaulle rapporte son entretien avec les trois ministres marocains : "Ils m'ont d'abord demandé de (...) libérer Ben Bella, purement et simplement. J'ai dit : « Non ». Ils m'ont suggéré ensuite de le faire transférer à l'ambassade du Maroc, à Paris. J'ai dit : « Non ». Alors ils ont parlé d'une clinique,

qui serait placée sous le régime de l'exterritorialité. J'ai dit : « Non ». Mais j'ai proposé moi-même qu'il soit transporté dans une maison de santé et assisté de médecins marocains, avec une garde tout autour”.

Ce qui est fait le soir même. Ben Bella, Bitat, Khider, Aït Ahmed et Boudiaf cessent leur grève de la faim et, après quatre jours de soins, sont transférés au château d'Aunoy, près de Paris. Ils y recevront, le 16 décembre, la visite discrète de trois émissaires du GPRA, Belkacem Krim, Ben Tobbal et Ben Yahia, auxquels ils donneront le “feu vert” pour une relance de la négociation.

Mais le général de Gaulle, s'il a dû transiger après s'être considéré comme insulté par la Cour de Rabat (le pillage en règle d'une ambassade qui avait été la résidence de Lyautey), en veut à ceux qui l'ont incité au compromis avec Hassan II. Certes l'affaire n'était pas de l'ampleur de celle de Bizerte. Mais là aussi on a “manqué” à la France et cette fois sans qu'aucune sanction ne soit intervenue. Quand Roger Seydoux quitte son poste au Maroc, quatre mois plus tard, pour représenter la France à l'ONU, le général, le recevant, lui glissera de son ton le plus bénin : “Je suppose, M. l'Ambassadeur, que pendant ces événements, vous avez surtout pensé à la sécurité des Français au Maroc...” Sous-entendu : qui compte tout de même moins que l'honneur de la France... ».

Plus précisément, sur l'Affaire Ben Barka, le biographe du général de Gaulle, nous l'avons déjà pressenti plus haut, verse dans le ridicule.

Page 629 : (...) « Au moment même où, le 3 novembre (veille de la déclaration de candidature du général de Gaulle), on apprenait que Mehdi Ben Barka avait été enlevé le 29 octobre vers midi, devant le Drugstore de Saint-Germain-des-Prés, et transporté à Fontenay-le-Vicomte, chez le truand Boucheseiche, où toute trace de lui avait disparu, il s'avérait que Mohamed Oufkir était précisément passé par Paris (où il venait souvent sans crier gare), le 30 octobre : et voilà le même ministre qui resurgit ce 3 novembre, invité à un cocktail donné par le ministre de l'Intérieur Roger Frey, à l'occasion d'un stage en France de fonctionnaires marocains, puis à un dîner offert pour la même occasion à la Villa Saïd, avant de regagner le Maroc le lendemain.

Dès ce 4 novembre, certains enquêteurs ne font pas mystère d'une série de découvertes proprement incroyables : encore vivant ou déjà mort à force de tortures, Mehdi Ben Barka a été transféré par avion au Maroc dans la nuit du 30 octobre ; le général Oufkir a de toute évidence organisé l'enlèvement et présidé à l'"interrogatoire" de Fontenay-le-Vicomte, sinon opéré lui-même, ce dont il était coutumier au Maroc ; l'avion transportant nuitamment Ben Barka ou sa dépouille à Casablanca, a bénéficié à Orly d'une exemption de contrôle ; deux policiers, MM. Souchon et Voitot, ont procédé eux-mêmes, flanqués par des truands, au rapt déguisé en arrestation...

Comment s'étonner que, ce même 4 novembre, un membre du "Cab I" et du ministère des Affaires étrangères, Philippe Malaud, soit dépêché au Maroc où, en compagnie de l'ambassadeur de France, Robert Gillet, il présente au roi les informations rassemblées à Paris sur l'Affaire et formule les doléances de la France. Le ministre de l'Intérieur du royaume est directement impliqué, en France, dans une affaire criminelle : au nom de son pays, le général de Gaulle demande réparation. Les deux diplomates se heurtent à un mur. Hassan II n'a entendu parler de rien. Son ministre n'a fait à Paris qu'un aller et retour de vingt-quatre heures, du 3 au 4 novembre, à l'invitation des autorités françaises. Qu'est-ce donc que cette histoire ?

Le rapport fait au général de Gaulle le met en fureur. Ainsi ce "petit roi", ce "jean-foutre" qui doit tout à la France et d'abord le trône de son père, dans lequel il s'est assis quatre ans plus tôt dans des circonstances assez troubles, ne se contente pas de régler ses comptes sur le sol de la France, il se moque de lui, de Gaulle ! Et le jour même où il vient d'annoncer au monde qu'il poursuivra sa tâche... Deux jours plus tard, le chef de l'État français, intervenant solennellement dans une affaire dont il dira plus tard que les responsabilités françaises n'y furent que "subalternes", rédige et fait sur-le-champ publier une lettre adressée à la mère de Mehdi Ben Barka. La lettre, très belle à vrai dire, très explicite, qu'il conclut ainsi : "Je puis vous assurer que la justice exercera son action avec la plus grande diligence".

Ce texte, suivant de si près la mission d'Hassan II, des deux émissaires français et les révélations de la presse internationale, qui mettent directement en cause Mohammed Oufkir, manifeste que Charles de Gaulle se tient pour directement con-

cerné par ce scandale inouï : un ministre étranger et d'un pays réputé ami, venant à Paris enlever, torturer et peut-être assassiner le chef de l'opposition, qui s'apprêtait à regagner son pays et était allé au rendez-vous de Fontenay-le-Vicomte, persuadé qu'il y rencontrerait le plus respecté des conseillers du roi, Ahmed Balafrej.

Au surplus, Mehdi Ben Barka n'était pas seulement le leader de la gauche marocaine, mais aussi l'une des personnalités les plus influentes du Tiers-Monde, avec lequel l'Élysée entretient des rapports globalement amicaux et qui ne tendent qu'à s'approfondir. Aussi bien, trois jours après la publication de la lettre du chef de l'État, la Gazette de Lausanne qualifie-t-elle l'enlèvement de Ben Barka d'"affront personnel fait au général de Gaulle" par la Cour de Rabat.

Il est bien difficile de se faire aujourd'hui une idée de la nature des rapports qui s'étaient noués entre Ben Barka et l'entourage du général. Celui-ci, ayant reçu le leader marocain peu avant de proclamer le droit des Algériens à l'autodétermination, en 1959, avait jugé sévèrement l'interprétation donnée ensuite à ses propos par le visiteur. Mais dans le développement de la politique tiers-mondiste de l'Élysée, à la veille de la conférence des Trois-Continents à la Havane, de Gaulle ne pouvait manquer de voir en Ben Barka un atout dans son jeu. Il n'y avait donc pas seulement "affront" mais bien perte pour lui.

Le 11 novembre, à l'issue du Conseil des ministres au cours duquel, fait-on savoir, MM. Couve de Murville et Roger Frey ont présenté deux longs exposés sur les aspects d'abord diplomatiques, puis policiers de l'Affaire, Alain Peyrefitte, interrogé sur le point de savoir si le général a pris, sur ce sujet, la parole, répond aux journalistes : "Oui. Il est intervenu comme il le fait sur tous les problèmes important". Voilà qui est clair.

Important parce que tel ou tel de ses collaborateurs risque de se voir impliqué dans l'Affaire ? Après Souchon et Voitot, bientôt un responsable des Services spéciaux Marcel Le Roy, dit "Finville", puis le député UNR Pierre Lemarchand ? Non. Pour le général, les responsabilités se situent sur deux plans : du côté marocain, le plus élevé ; du côté français, le plus bas : truands, tueurs, indicateurs de police et fonctionnaires imbéciles ou mal inspirés.

Son ministre de l'Intérieur ? On lira quelques semaines plus tard dans la presse, qu'à l'occasion d'un Conseil des mi-

nistres (celui du 11 novembre, probablement) Roger Frey avait révélé que Ben Barka l'avait appelé au téléphone le 28 octobre, à la veille de son départ de Genève pour Paris, lui demandant si Oufkir était à Paris : à quoi le ministre aurait répondu que non, ce qui était alors exact.

Lors de la séance parlementaire du 8 mai 1966, qui lui donna l'occasion de présenter avec beaucoup de flamme et de détails la thèse officielle sur l'Affaire, Roger Frey devait s'élever avec indignation contre ce "mensonge" : "Je n'ai jamais rien dit de pareil au Conseil des ministres, précisait le ministre, pour la bonne raison que je ne connaissais pas M. Ben Barka et que je n'ai jamais entendu le son de sa voix."

On est même tenté d'aller un peu plus loin que M. Frey, dans le même sens et pour mieux l'innocenter. Michel Jobert rapporte qu'interrogé dès le premier jour par Georges Pompidou, d'emblée préoccupé par la gravité de l'Affaire, le ministre de l'Intérieur aurait répliqué : "Ben Barka ? Ben Barka ? Qu'est-ce que c'est encore que cet Algérien que je ne connais pas..." »

Nous signalons au lecteur, à condition qu'il ait lu attentivement nos chapitres précédents, que Jean Lacouture prend à son compte et avec quelle légèreté (!) la thèse alimentée par les Services français et inspirée par les prétendues révélations du voyou Georges Figon et de celles de l'agent officiel du SDECE, Antoine Lopez. Au-delà de ce constat, observons que le biographe et ancien journaliste du journal *Le Monde*, omet de signaler que Roger Frey avait été un ami d'Oufkir et qu'il venait de passer ses vacances chez lui. Il passe complètement sous silence le rôle joué par le député et avocat gaulliste Pierre Lemarchand. Or nous avons la confirmation de l'implication de ce dernier par le successeur du général de Gaulle, en l'occurrence Georges Pompidou. Encore un mot sur Jean Lacouture : en 1988, j'avais demandé à mon ami Claude Bourdet de faire signer une pétition, en faveur du prisonnier politique marocain Abraham Serfaty. Le journal *Le Monde* nous faisait beaucoup de difficultés pour publier des informations sur le sort des victimes de la répression au Maroc. Une vingtaine de personnalités françaises avaient signé la dite pétition, dont Jean Lacouture. À l'époque, les relations entre Mitterrand au pouvoir et Hassan II étaient telles que les grands médias se refusaient à gêner le souverain marocain. Nous étions à la veille de la chute du mur de Berlin et de la décomposition de l'Union soviétique. Cependant, dans sa biographie consacrée à François Mitterrand, Jean La-

couture n'évoque qu'une seule fois et dans une allusion banale, le roi Hassan II dans cet ouvrage. Pourtant Hassan II et Mitterrand se sont rencontrés officiellement, ou à titre privé, près d'une dizaine de fois durant l'exercice de leurs fonctions respectives : en 1982, 1983, 1984, 1985, 1987, 1988, 1989 et 1990... Pourquoi cette incroyable lacune ? Un sujet tabou, évidemment, car le président socialiste français avait des choses honteuses à cacher à l'opinion publique. Pour ma part, j'ai consacré une étude à leurs relations, publiée en 1992, *Le roi et la rose*, ignorée par Lacouture, lui qui avait signé la pétition que j'avais initiée.

Chapitre V

En marge de l’Affaire

Des morts mystérieuses et des attentats étranges.

Pas moins de trois avocats de la partie civile, autrement dit les avocats de la famille Ben Barka, sont morts mystérieusement.

Il s’agit notamment de Michel Bruguiier, qui à la suite d’étranges maux de tête est décédé entre le premier et le second procès, de William Thorp, qui lui s’est écroulé en pleine audience et du bâtonnier Pierre Stiebbe...

Lorsque j’ai sollicité l’avis de Me Maurice Buttin, l’un des avocats historique de la famille Ben Barka, à ce sujet, sa réponse fut à peu près celle-ci : « *surmenage lié à une Instruction et à un procès étouffants.* »

Je n’ai pas eu l’impudence de lui faire remarquer qu’il s’agissait précisément des avocats de la partie civile et non d’autres magistrats, évidemment tout aussi submergés par la lourdeur du dossier.

On a vu que Georges Figon a été retrouvé mort dans son studio parisien, dans les circonstances que l’on sait : « suicidé ».

Thami Azzemouri, l’étudiant qui avait accompagné Ben Barka au rendez-vous du Drugstore, a lui aussi été retrouvé pendu dans son appartement parisien, en 1970.

Une certaine Annette Léna-Gronier, qui se trouvait présente à la brasserie Lipp (à deux pas du Drugstore, en compagnie de l’écrivain Jean-Edern Hallier, à l’heure précise où Ben Barka avait été interpellé) est décédée mystérieusement quelques années plus tard dans un accident de la circulation, après avoir témoigné. Son témoignage, qu’elle aurait envoyé à la partie civile, faisait état de rumeurs tendant à faire croire qu’un agent de la CIA était sur place à ce moment-là. Voici sa déclaration écrite, remise par elle à la partie civile, en 1966 :

« J’étais à la brasserie Lipp le jour de l’enlèvement de Ben Barka entre 12 et 14 heures. Entre 12 heures et à peu près 12h45, j’étais assise à l’intérieur, à côté de la table de Franju.

Je ne connais pas le visage de M. Franju, mais comme je voulais prendre sa place à un moment où il s'était absenté, le garçon m'a dit : "Non, cette place est prise par M. Franju."

Vers 12h45, heure à laquelle on met le couvert sur les tables, je suis allée m'asseoir à la terrasse de la brasserie. J'étais accompagnée d'écrivains de mes amis : MM. Franz-André Burguet et Jean-Edern Hallier. En faisant, en compagnie de ces amis, le trajet de l'intérieur de la brasserie à la terrasse, Jean-Edern Hallier m'a dit qu'un homme qui se trouvait assis à la terrasse était un des chefs de la CIA à Paris. Il me fit cette remarque à propos de ceci : j'attendais chez Lipp un de nos amis communs, M. Dominique de Roux, éditeur de l'écrivain Ezra Pound, qui recevait justement celui-ci à Paris. Et je posais la question suivante : "Est-ce que Pound va aller aux USA ?" À quoi M. Edern Hallier me répondit : "Ne dis pas cela devant un des chefs de la CIA à Paris." Je regardais cet homme, qui était assis à la première table de la terrasse, à droite en rentrant.

Je me suis donc installée à la terrasse, toujours avec les mêmes personnes.

À la table voisine, ou à la même table que cet homme désigné comme un homme de la CIA., il y avait un autre homme, assez grand, bronzé, portant des lunettes fumées, avec de gros verres, des cheveux très bruns, un pardessus fantaisie (genre pied-de-poule) et un chandail à col roulé. Cet homme sortait très souvent et faisait l'allée et venue entre Lipp et Drugstore.

Ensuite, je suis sortie de la brasserie avec mes amis. Il était à peu près 13h45 et l'homme qui portait ce pardessus fantaisie était sur le trottoir avec l'autre homme (désigné de la CIA), moyen, portant un chapeau gris, un manteau gris, avec une serviette noire.

M. Jean-Edern Hallier vint leur parler et je compris que M. Dominique de Roux, que j'attendais et qu'attendait également M. Edern Hallier, avait aussi rendez-vous avec ces personnes pour régler le voyage d'Ezra Pound aux USA (il n'en fut pas question dans la conversation, que je n'ai pas précisément suivie.) L'homme portant des lunettes noires me fut présenté comme un homme de lettres sud-américain. Je crois me souvenir, après l'avoir entendu parler, qu'il n'avait aucun accent étranger. L'autre homme ne me fut pas présenté. Ces hommes, en parlant de Dominique de Roux, ont dit : "Maintenant, je crois qu'il ne viendra plus ; ce n'est pas la peine d'attendre." Et je suis partie déjeuner avec MM. Burguet et Edern Hallier.

Quelques jours après, je retrouvais Burguet et Edern Hallier au café de Flore. Je dis à M. Edern Hallier, devant M. Burguet : “Tu as vu l’enlèvement de Ben Barka et cet homme de la CIA qui était là ?” À quoi il me répondit : “Ne parle jamais de cela” ou “Je n’ai jamais dit cela” (à peu près cette réponse). J’en ai parlé plus tard à M. Dominique de Roux qui m’a répondu : “Non, c’était un policier français avec qui avait rendez-vous Ezra Pound. Jean-Edern Hallier, tu sais comme il est, un peu mythomane.”

J’ai parlé également de cela à des journalistes de mes amis, M. Georges Henein (Jeune Afrique), M. Claude Angeli (Observateur), s’occupant de l’Affaire, qui m’ont dit que tout ceci ne pouvait être utilisé comme témoignage, dans la mesure où je ne pouvais fournir aucune preuve sur tous ces différents propos. »

Évidemment, l’hypothèse de l’implication de la CIA était et reste séduisante, à plus forte raison pour des militants progressistes du Tiers-Monde comme nous, reconnaissons-le. Force nous est de constater qu’aucune trace de cette implication américaine n’est venue à ce jour conforter nos soupçons naturels. Notons pour l’anecdote qu’au lendemain du faux suicide de Georges Figon, le département d’État US a tenu de façon inhabituelle à démentir, à deux reprises en moins de 24 heures, toute implication engageant les Services secrets de cette puissance mondiale.

Je dois reconnaître aujourd’hui que si Washington, qui ne considérait pas Ben Barka comme un communiste orthodoxe prosoviétique, avait été mêlée d’une manière ou d’une autre à sa disparition, elle ne se gênerait pas pour l’admettre, après un délai qui dépasse les quarante ans.

Quant aux Marocains Oufkir et Dlimi, ainsi qu’El Mahi, c’est au Maroc qu’ils ont connu, mais plusieurs années plus tard, une mort violente, mais à coup sûr pour des raisons de politique intérieure, vraisemblablement sans rapport avec l’Affaire Ben Barka.

Le plus poignant dans cette histoire est la mort mystérieuse de Paul Blondel, précédée par un attentat, non moins mystérieux, de son ex-adjoint Renald Van der Kemp, tous deux respectivement responsables à l’époque des faits du service III-A Monde Arabe et du service Maroc du contre-espionnage français, le SDECE. Nous tenons cette « information » de Bernard Violet, dans son livre *L’Affaire Ben Barka*, publié en 1991. Compte tenu de l’ambiguïté extrême de

cette allégation, nous avons jugé utile de porter à la connaissance du lecteur ce que Violet écrit en substance, sans toutefois aller jusqu'au bout de sa pensée. Pour permettre au lecteur une lecture lucide de cet extrait, nous avons souligné en caractères gras les passages que nous considérons comme particulièrement troublants :

*« D'une façon générale, le bilan des longs mois d'enquête interne au SDECE fut plutôt décevant. Mais alors, qui a découvert l'existence de Gabriel Aubert, l'ancien honorable correspondant du "7" et auteur présumé du coup de téléphone au policier Souchon ? Qui a adressé une lettre à en-tête du SDECE à un procureur de la Seine, à l'automne 1966 ? L'ancien chargé de mission auprès de Pierre Messmer l'ignore. Il ne veut pas imaginer que la hiérarchie du SDECE ait communiqué la moindre information à la justice, sans passer par son intermédiaire. "Elle aurait pris un risque grave", conclut-il. **Par ailleurs, pourquoi avoir limité les recherches des enquêteurs au service 7 ? Parce que les consignes furent données dans ce sens par le général Jacquier et le colonel Beaumont, pour lesquels les responsabilités de Finville et de Lopez semblaient évidentes, répond-on. Quel rôle a joué le "service III-A Monde arabe" ? Hors du coup, me rétorque-t-on.***

*Curieuse approche simplificatrice pour une affaire dans laquelle les fonctionnaires civils du "service 7" apparaissent de plus en plus, en dépit des "faiblesses" évidentes, comme les véritables "dindons de la farce". Mais peut-être sont-ils également les premiers responsables de cette vision réductrice, par leur manque de rigueur consternant. **Ainsi, grâce à mes recoupements systématiques des informations publiées par les uns, ou fournies par les autres, je découvre avec étonnement que le chef du service "service III-A Monde arabe", Tristan Richard, voué à la malédiction par Le Roy-Finville pour n'avoir pas exploité ses fameuses notes, n'occupait plus ce poste depuis le 15 janvier 1964 !***

Confirmation de cette information m'est donnée, dans un premier temps, par une attestation signée par le général Paul Jacquier et destinée à la justice. L'ancien patron du SDECE, limogé par le général de Gaulle le 31 janvier 1966, l'a en effet adressée au Tribunal de Grande Instance de Paris, en juillet 1981, à l'occasion d'un procès opposant le colonel Tristan Richard à Le Roy-Finville, autour du livre Service 7. Le différend entre les deux anciens agents secrets passe alors inaperçu de la

presse. Une occasion manquée de rectifier l'erreur commise par Finville et ses collaborateurs, lesquels ont laissé croire jusqu'à ce jour que le patron de "III-A" était à l'époque Tristan Richard, alors que le véritable responsable de ce service se trouvait être Paul Blondel. La rectification m'est apportée dans un second temps par l'adjoint en personne de Paul Blondel, Reynald Van der Kemp.

Âgé de soixante-dix-sept ans, Reynald Van der Kemp a réalisé toute sa carrière au sein du SDECE. Après avoir occupé le poste de second au "III-A", il est muté comme attaché militaire à l'ambassade de France, en Israël. Dans des circonstances non éclaircies, il perdra ses deux jambes à la suite de l'explosion d'une bombe. Il vit aujourd'hui dans la région parisienne, où il refuse tout contact avec la presse, se retranchant derrière le "Secret Défense". Au téléphone, il se montre particulièrement véhément à l'évocation d'une éventuelle responsabilité de son service dans l'Affaire Ben Barka. Mais il confirme cependant que Paul Blondel, décédé depuis une quinzaine d'années, était bien le patron du "III-A" au moment de l'Affaire. L'occasion se présente bientôt pour moi de rencontrer un ancien responsable de ce singulier service. Il me révèle que Paul Blondel est né en 1914, dans la région de Giverny, dans l'Eure. Petit, trapu, le teint clair, de type alsacien, l'homme présente bien, me déclare mon interlocuteur. Entré au SDECE après la Seconde Guerre mondiale, Blondel est chargé de mission au Liban, entre 1959 et 1962. Son pseudonyme est alors Varenne. De retour à la "Piscine" (surnom du SDECE), il continue de s'occuper des Affaires arabes comme adjoint de Tristan Richard, jusqu'en janvier 1964, où il est nommé chef du service III-A, qui dépend lui-même du "service Afrique" et de la direction de la Recherche, placé sous les ordres du colonel Bertrand-Beaumont, lequel va défrayer la chronique au moment de l'Affaire Ben Barka, puis, quelques années plus tard, en 1971, au moment de l'affaire Delouette, du nom d'un honorable correspondant du SDECE mêlé à un trafic de drogue. Cette même année (1971), Blondel est chargé de mission du SDECE en Grande-Bretagne. De retour à Paris, il s'installe rue Saint-André-des-Arts. Il décède brutalement, en février 1976, peu après sa mise à la retraite. Sa disparition semble avoir été précipitée par la mort tragique de son fils, tué dans un accident de moto au Danemark.

Voilà un nom qui n'a jamais été cité dans l'Affaire Ben Barka. Seul celui de Tristan Richard est apparu. Pourquoi ? L'ancien responsable du "III-A" l'ignore. Son chef de l'époque avait-il reçu les fameuses notes de Finville ? Oui, selon lui-et d'expliquer : "Ces notes parlaient d'un rendez-vous important de Ben Barka. Le problème est que Finville n'envoyait pratiquement jamais de notes ! Lorsqu'on m'a raconté cette histoire, ma première réaction a été de dire : "Comment ? Finville envoie des notes, maintenant ?" Je pense qu'il les a adressées au "III-A" pour se couvrir. D'un autre côté, je pense que Blondel n'a rien fait. Il m'a dit : "Il n'envoie jamais de papier... C'est vaseux, son truc !" À ma connaissance, Blondel n'a pas fait suivre les informations, ou alors il les a passées au contre-espionnage de Delseney. Il faut dire que, pour nous, le "7" n'était pas un service très net.

"Blondel avait un adjoint qui s'appelait Van der Kemp. Il était plus spécialement chargé des Affaires nord-africaines, donc du Maroc. Il est né en 1914, comme moi. Il avait un frère qui avait remarquablement réussi. Celui-ci était conservateur d'un musée de Versailles..."

Je reviendrai plus loin sur ces dernières informations d'apparences anodines, mais qui pourraient se révéler capitales dans l'hypothèse d'une collusion éventuelle entre le SDECE et les promoteurs du complot dirigé contre Mehdi Ben Barka.

Le leader marocain était bien entendu l'une des cibles privilégiées du service de renseignement, comme le confirme mon témoin privilégié, qui en profite pour décrire son passé et l'état d'esprit dans lequel il travaillait au « "III-A" » :

"Lorsque je m'occupais du « III-A », Ben Barka n'était pas un inconnu pour nous. Nous le suivions à chacune de ses visites à Paris. Nous écoutions toutes ses conversations téléphoniques. Les rapports de ces écoutes étaient appelés des « Z ». Ben Barka était un type brillant sur le plan intellectuel, mais un anarchiste. Il aurait dû devenir doyen de faculté ou quelque chose comme cela (...)" »

Ben Barka était suivi à la trace par le SDECE, toutes ses communications téléphoniques étaient écoutées, ses passages en France étaient étroitement surveillés, nous dit-on et il y a bien lieu de le croire. Donc son arrivée à Paris-Orly, le 29 octobre, n'a pas pu échapper à ce service. Ni celle d'Oufkir et Dlimi, plus de 24 heures plus tard...

Reynald Van der Kemp est muté à l'ambassade de France en Israël, dans la foulée du scandale. Il perd ses deux jambes dans un attentat mystérieux, jamais élucidé. Son patron, Paul Blondel, meurt à l'âge de soixante ans environ, vraisemblablement terrassé par le chagrin que lui aurait causé la mort « accidentelle » de son propre fils, au Danemark. Mystère !...

Dans ces conditions, comment éviter une interrogation dramatique : Ben Barka a-t-il été vengé par un service secret non-identifié ?

Rabat, Alger, Le Caire : des témoignages et des archives...

Au Maroc, au niveau de l'État, l'Affaire Ben Barka fut longtemps un secret absolu, un tabou implacable. Toutefois durant son règne, Hassan II a été amené à évoquer la disparition de l'homme de gauche marocain, à de rares occasions. D'abord en 1965, dans la foulée du scandale qualifiant l'Affaire de « franco-française », puis au lendemain du coup d'état manqué, organisé par son ministre de l'Intérieur le général Oufkir, il prononça ces mots, à l'attention d'un journaliste de l'AFP :

« Quant à dire qu'Oufkir a été l'instigateur, l'exécutant de la disparition de Ben Barka, je peux vous affirmer que, jusqu'à présent, je n'ai pas eu la moindre preuve de la part d'Oufkir, ni la moindre allusion, ni le moindre aveu, pouvant me laisser penser qu'il avait participé, de près ou de loin, à tout cela. »

Puis il ajoute ceci :

« Le général de Gaulle a été induit en erreur par ses Services. Pour que le général, lui qui était si prudent, qui réfléchissait toujours avant de parler, se précipitât ainsi et fit la déclaration qu'il a faite au sujet d'Oufkir, c'est qu'il devait avoir devant lui des preuves préfabriquées. »

Étrangement menaçant à l'encontre de Paris, qu'il soupçonne d'avoir encouragé Oufkir à le renverser (le nouveau patron du SDECE, Alexandre de Marenches, ne venait-il pas de rencontrer secrètement à Londres son copain Oufkir à l'insu du roi ?), le roi déclare à la presse libanaise qu'il va demander au gouvernement français de lui transmettre le dossier Ben Barka, dans le cadre de la convention judiciaire franco-marocaine. Daniel Guérin souligne ce raidissement du roi, en écrivant qu'il vient de marquer un point contre Paris, ce qui signifie sans doute que les autorités françaises ont des choses à cacher dans cette affaire et que le roi le sait fort pertinemment.

C'est seulement en 1987 que le roi fera de nouveau allusion à l'Affaire Ben Barka, toujours dans une déclaration à la presse. Cette fois, c'est au journal de 13 heures d'*Antenne 2* qu'il prend la parole, au lendemain de la condamnation de son régime par le Parlement européen de Strasbourg, à la demande de l'auteur de ce livre⁵². En effet, contraint d'évoquer le drame de la famille Oufkir, dont les membres avaient été internés au secret pendant de longues années, le roi déclare, visiblement agacé par l'émotion soulevée en France par le

⁵² *Le Roi et la Rose.*

sort de ces prisonniers : « *Cette affaire (la famille Oufkir) est plus embarrassante pour la majorité actuelle en France (le gouvernement du gaulliste Chirac) que pour moi.* »

Décryptage : Hassan II insinue que l'épouse d'Oufkir pourrait révéler des choses embarrassantes, voir accablantes, pour la France du général de Gaulle⁵³.

C'est en 1998 que l'ancien compagnon de Ben Barka, le socialiste Abdelrahmane Youssoufi, devenu premier ministre d'Hassan II, signale à un journaliste français (Ploquin) l'absence au royaume de toute trace écrite et de toute archive relative à l'Affaire. Nous l'avons vu précédemment, Youssoufi renvoie la balle à Paris car, dit-il, c'est sur le territoire français que l'enlèvement a eu lieu, effectué par des fonctionnaires de police français. Il est donc clair que, jusqu'à sa mort en 1999, la France et Hassan II savaient à quoi s'en tenir, ce qui faisait du monarque un homme difficilement attaquable sur le dossier Ben Barka. Seulement, à la veille de sa mort, Stephen Smith nous annonce la vérité pour bientôt (un ou deux ans après la mort d'Hassan II, promet-il à ses lecteurs), dans la réédition de son livre *Oufkir, un destin marocain*. Effectivement, une fois Hassan II décédé, des campagnes de presse sans précédent, orchestrées à Paris, ainsi que des comportements forts suspects émanant d'un juge d'Instruction parisien, vont se succéder les uns après les autres, de telle manière que le Maroc va se remettre sur la défensive.

Ces dernières années, des mandats d'arrêts internationaux ont été lancés contre des généraux marocains, dans le cadre de l'Instruction mais en fait pour des raisons purement politiques, que nous allons essayer de résumer très brièvement : le jour de la mort d'Hassan II, le jeune prince héritier, qui va devenir Mohammed VI, va s'appuyer sur l'armée pour empêcher l'homme fort d'Hassan II, Driss Basri, d'organiser et de diriger lui-même les cérémonies d'allégeance et d'intronisation. Effectivement, les Généraux Ben Slimane, Benani et Kadiri vont organiser un mini-putsch à l'encontre de Basri, en le contraignant à attendre plusieurs heures dans la salle du trône. Pendant ce temps, les cérémonies d'allégeance ont été préparées par les fidèles du prince héritier, débarrassé ainsi de la présence pesante et envahissante du ministre de l'Intérieur de son père. Mis devant ce fait accompli, Driss Basri ne pardonnera jamais à l'armée d'avoir procédé de la sorte à son égard. Après son limogeage, quelques semaines plus tard, le voici en train de déclarer à toutes les rédactions parisiennes que la monarchie est en danger, puisque ce sont les militaires qui contrôlent le nouveau roi, impuissant face à eux et sans envergure. Cette

⁵³ Voir Annexe 1.

perspective a effrayé Paris et ses décideurs, car l'État français ne porte pas les armées arabes dans son cœur. Pour les neutraliser par anticipation, on lança alors des campagnes de presse, en instrumentalisant l'Affaire Ben Barka par le biais du juge d'Instruction. D'où les fameux mandats d'arrêts internationaux lancés contre eux, alors qu'il n'existe aucune preuve de leur implication, même indirecte, dans l'Affaire Ben Barka. Cela est d'autant plus vrai qu'eux-mêmes semblaient avoir pris l'Affaire en main et avaient organisé des fuites en direction de la commission vérité, mise en place par le roi en 2004, l'instance *Équité et Réconciliation* chargée de mettre la lumière sur « les années de plomb », durant le règne d'Hassan II. Or son président aujourd'hui décédé, Driss Benzekri, a eu les confidences d'au moins deux agents secrets marocains, témoins du piège qui avait été tendu au général Oufkir et à son adjoint Dlimi, en 1965. Pour convaincre l'ancien prisonnier politique que fût le président de ladite commission, Driss Benzekri, on est même allé jusqu'à lui faire écouter l'enregistrement d'une communication téléphonique qu'ont eu l'agent secret français Lopez et Oufkir, le soir même de l'enlèvement de Ben Barka. Or cet enregistrement prouverait qu'Oufkir n'était au courant de rien et que Lopez tentait à le faire venir en France coûte que coûte, sans lui révéler les raisons véritables de cette urgence. Ceci explique cela : à l'occasion de l'un de ses séjours médicaux à Paris, Driss Benzekri eut la visite inattendue, à l'heure du laitier, du juge d'Instruction Patrick Ramaël qui le malmena quelque peu dans sa chambre d'hôtel. Le juge cherchait à savoir ce que Benzekri savait, mais celui-ci lui opposa le « secret professionnel ». Quelques mois plus tard, l'instance *Équité et réconciliation* publia un rapport de 700 pages, dans lequel l'Affaire Ben Barka ne fut pas évoquée. En effet, un chapitre a été retiré *in extremis* par les rapporteurs, à la suite d'une pression exercée par le roi Mohamed VI, qui ne souhaitait pas mettre en difficulté les autorités françaises dans cette Affaire.

Que pourraient savoir les autorités algériennes, puisque Alger accueillait souvent Ben Barka et les opposants marocains et surtout écoutait les communications téléphoniques de l'adjoint d'Oufkir, le lieutenant-colonel Dlimi, qui se trouvait à Alger les 28, 29 et 30 octobre ?

Dlimi se trouvait effectivement à Alger pour préparer le séjour d'Hassan II, à l'occasion de la conférence afro-asiatique prévue mais qui fut annulée ce 29 octobre, en raison de dissensions survenues entre les délégués, au sujet de la participation ou non de l'Union soviétique à cette conférence. Pressé par le roi de rentrer au Maroc,

Dlimi, dans l'impossibilité d'embarquer directement pour Rabat, a jugé opportun de transiter par Paris. Dans ce but, puisque Lopez venait dans l'après-midi d'appeler son adjoint à Rabat, pour demander à lui parler en urgence, le commandant marocain a, à son tour, prié le chef d'escale d'Air France, fonction officielle de Lopez, de lui trouver une place pour le vol Alger-Paris. C'est ainsi que, le lendemain vers 14 heures, Dlimi débarqua à Orly où l'attendait Antoine Lopez.

Ici, une mise au point est nécessaire, car cet épisode est d'une extrême importance. Si les Algériens écoutaient les communications téléphoniques de Dlimi et surveillaient de surcroît ses allées et venues, ils étaient en mesure de savoir si Dlimi était « dans le coup » concernant Ben Barka, ou tout au moins s'il ne cachait pas quelque chose. Toute la question est là, car après l'éclatement du scandale et après toutes les crises qu'ont connues les relations entre le Maroc et l'Algérie et dont le point culminant est le conflit du Sahara occidental, à partir de 1974 (conflit qui a failli provoquer une guerre fratricide entre les deux pays), comment expliquer dès lors la non-exploitation par l'Algérie, dans sa propagande, de l'implication marocaine et de celle personnelle de Dlimi, lequel après la mort d'Oufkir, en 1972, avait pris le commandement des forces armées royales ? À cette interrogation logique, j'ai eu l'occasion, au début des années 1990, d'avoir un début de réponse de la part d'un interlocuteur algérien, jadis faisant parti de l'entourage du président Boumediene.

Cette hypothèse n'est plus absurde pour moi, car j'ai pu constater que des éléments français d'origine algérienne avaient été plus ou moins liés à l'Affaire Ben Barka. Je dis liés et non forcément impliqués. On peut citer des noms : un inspecteur des Renseignements généraux français, qui aurait été vu par Lopez sur le trottoir du boulevard Saint-Germain, le jour de l'enlèvement, un certain François Alcaydé, était d'origine algéroise⁵⁴ ; un haut-fonctionnaire, sous-préfet de son état, Belkacem Mecheri, était également d'origine algérienne : ce dernier était en train de jouer aux cartes dans un bar parisien, avec le truand Christian David, au moment où le malheureux commissaire Galibert était venu interpellé le voyou, soupçonné d'avoir liquidé Georges Figon ; un autre homme d'origine algérienne a fait parler de lui également : il s'agit de Nacerdine Challal, qui a défrayé la chronique lorsqu'il témoigna en faveur du gaulliste Pierre Lehand, en donnant une version selon laquelle les barbouzes, contrôlés par ce dernier, étaient au courant du rapt mais voulaient laisser faire, afin d'intervenir au dernier moment, pour retourner l'enlèvement et sauver Ben Barka (selon ce scénario, cet acte specta-

⁵⁴ Derogy, *Ils ont tué Ben Barka*.

culaire aurait été bénéfique pour le régime gaulliste) ; enfin une hôtesse de l'air ou un mannequin, d'origine algérienne, avait eu les confidences de l'épouse de Lopez plusieurs années plus tard, confidences selon lesquelles les Marocains n'étaient pour rien dans l'Affaire. Cette information, difficilement vérifiable, est pourtant corroborée par le témoignage recueilli par l'écrivain Danois Henrik Krüger⁵⁵, qui écrit :

« *Peu après, l'auteur rencontra Daniel Guérin qui lui confia qu'Antoine Lopez et la veuve de Boucheseiche étaient prêts à témoigner et à certifier que Ben Barka avait bel et bien été enlevé de la maison de Boucheseiche, par un gang rival et que ni Oufkir ni Dlimi n'avaient rencontré Ben Barka* ».

Autre argument aux mains des partisans de cette thèse : un ancien truand français, agent des Services français, un certain Francis Bodenan, avait piégé le leader katangais Maurice Tchombé, farouche ennemi d'abord de Patrice Lumumba, puis de Mobutu, en détournant l'avion privé à bord duquel il se trouvait en compagnie de quelques personnes, pour le contraindre à atterrir à Alger. C'était en 1967, deux années après l'enlèvement de Ben Barka.

Les autorités algériennes avaient arrêté le leader politique katan-gais, ainsi que son ancien garde du corps, qui avait ainsi fini par le trahir, sur l'instigation du président zaïrois Mobutu. Tchombé mourut en Algérie quelques années plus tard, durant sa détention. Quant à l'agent français, il était resté une année sous les verrous, période durant laquelle il avait fourni aux Services secrets (en tant qu'ancien agent français) un certain nombre d'informations sensibles et notamment sur l'Affaire Ben Barka.

Venons-en maintenant aux archives égyptiennes.

La famille Ben Barka était exilée au Caire. Le disparu était un ami et un conseiller personnel du président Nasser. La première rencontre entre Ben Barka et Figon, accompagné de Bernier, avait eu lieu dans la capitale égyptienne, au début du mois d'août 1965. L'objet de cette entrevue était le projet de film sur la décolonisation dans les pays du Tiers-Monde, proposé à l'exilé marocain. Il a été dit par-ci et par-là qu'un agent marocain, le fameux Chtouki, rôdait dans les parages. Or nous savons aujourd'hui, après la publication, en 2006, du tome II de l'année 1966 des *Documents Diplomatiques Français*, que l'ambassadeur du gouvernement français à Rabat avait fait état, dans un télégramme diplomatique adressé à son gouverne-

⁵⁵ *L'arme de la drogue.*

ment, de la position égyptienne au sujet de la polémique franco-marocaine, reconnaissant que le président Nasser était sensible aux arguments marocains, mais qu'il avait demandé à Hassan II de « ménager » le régime du général de Gaulle dans cette Affaire.

Sans commentaire.

CONCLUSION

L’AFFAIRE BEN BARKA ET SES « QUATRE » VÉRITÉS

Pour conclure notre enquête, il convient de résumer, au profit du lecteur, l'essentiel de l'Affaire Ben Barka, dans ses dimensions politique, opérationnelle et judiciaire.

Premièrement : les ambitions diplomatiques et politiques d'Hassan II excluaient une opération contre Ben Barka.

Au lendemain des émeutes populaires de Casablanca (22 et 23 mars 1965), Hassan II n'attribue pas (fait surprenant) les événements à l'intervention d'une main étrangère. Il reconnaît la persistance d'un malaise social évident et lance un appel aux forces de l'opposition, notamment de gauche, pour la constitution d'un gouvernement d'union nationale, à même de faire face à la crise que traversent le royaume et le trône alaouite.

Dans la foulée, il reçoit en son palais les principaux dirigeants de l'opposition, dont les amis politiques de Ben Barka. Ce dernier, exilé à Genève, est également sollicité pour revenir au Maroc, afin de prendre éventuellement en charge la direction de ce gouvernement. À cette fin, Hassan II envoie son cousin Moulay Ali, ambassadeur à Paris, rencontrer l'exilé à Francfort, en Allemagne et négocier son retour au Maroc. Cette rencontre, plus ou moins secrète, a lieu en avril 1965. Hassan II est manifestement pressé, il a un projet politique d'ensemble : le retour de son ancien professeur de mathématiques Ben Barka, de préférence au mois de mai suivant, lui permettrait de réaliser un coup politique et médiatique, une sorte d'électrochoc avant les vacances d'été qui précèdent sa participation, en octobre dans la capitale algérienne, à la conférence afro-asiatique à l'occasion de laquelle le roi, ainsi renforcé sur le plan intérieur, entend jouer un rôle de co-leader dans le mouvement des non-alignés.

Les ambitions d'Hassan II ne s'arrêtent pas là : les 10 et 11 novembre, il est attendu en visite privée par le général de Gaulle à Paris, escale précédant de quelques jours sa visite en République Fédérale d'Allemagne. Enfin, l'ambitieux jeune souverain, plus opportuniste que jamais, a l'intention de confier à Ben Barka, outre une charge ministérielle, la mission de le représenter personnellement durant la fameuse conférence des Trois Continents, prévue au mois de janvier suivant et dont le principal intéressé, Ben Barka, est le président du Comité préparatoire. Tout un programme !

Sa reconstitution, ici, découle de proclamations officielles, mais aussi de recoupements fondés sur les divers témoignages d'anciens

compagnons de Ben Barka, de l'Union Nationale des Forces Populaires.

Ce projet d'ensemble, conçu par le roi dans le but de réhabiliter le trône sur les plans intérieur et international, cadrerait mal avec l'hypothèse d'une machination téléguidée par le souverain et visant à liquider Mehdi Ben Barka, qui plus est sur le sol français.

Deuxièmement : le ministre de l'Intérieur marocain Mohamed Oufkir avait-il les moyens de mettre devant le fait accompli son roi et le président Charles de Gaulle, en faisant tuer Ben Barka sur le sol français ?

À moins de considérer Hassan II comme quelqu'un de naïf, doublé d'un imbécile, et la France comme une république bananière, il est impossible de certifier que le général Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur, ait pu avoir l'audace d'un kamikaze et l'investiture d'un pouvoir extraterritorial sans limites, pour aller monter un coup contre Ben Barka en plein Paris, mettant ainsi tout le monde devant le fait accompli.

Lorsque des accusations émanant d'un agent et d'un voyou, tous deux français, sont portés contre son ministre de l'Intérieur, Hassan II demande vainement des preuves au gouvernement français, s'interrogeant s'il était raisonnable de concevoir qu'un ministre de l'Intérieur marocain ait pu avoir, en France, un pouvoir tel qu'il pût donner des ordres à tous les Services de police français. On a certes pu dire qu'Oufkir avait été aidé par des éléments français, plus ou moins haut placés, pour réaliser son forfait. Force est cependant de constater que le général de Gaulle n'a pas pu, su, ou au contraire voulait tirer les conséquences politiques sur le plan intérieur, en limogeant par exemple son ministre de l'Intérieur, ou son conseiller principal en matière africaine et de renseignement, le redoutable Jacques Foccart.

Cette attitude réelle permet de nous faire croire que le gouvernement français n'avait aucune preuve palpable contre le général Oufkir et que le président français, soucieux de cacher la vérité, a préféré couvrir ses propres collaborateurs. Notons qu'Oufkir devait, après sa condamnation par la justice française, effectuer plusieurs voyages privés en France et que quelques années plus tard, après le départ du général de Gaulle en 1969, il avait été tacitement réhabilité par les autorités françaises.

Troisièmement : le gouvernement marocain savait-il à l'avance que Ben Barka devait être enlevé ?

Oui et non, car il s'agit ici d'une question capitale de dates : nous savons, à travers les conversations entre Lopez et Oufkir, entre le 8 et le 10 mai 1965⁵⁶, que le gouvernement marocain était désireux de récupérer Ben Barka, dans le cadre de la mise en place d'un gouvernement d'union nationale ayant pour tâche, à court et moyen terme, de remédier aux problèmes économiques et sociaux urgents qui empoisonnaient le royaume depuis quelques années et créaient des troubles graves⁵⁷. Donc, à cette date, il n'est nullement question d'un enlèvement et encore moins d'en savoir quoi que ce soit.

C'est seulement en septembre que quatre gouverneurs (préfets) marocains sont arrivés à Paris, pour un stage, à l'invitation du ministère de l'Intérieur français. Il s'agit de quatre hauts-fonctionnaires, en l'occurrence Chel Ouati, Sef Riui, Ben Hamou et Neziane. Les ravis-seurs français du Milieu (Figon) et des Services de contre-espionnage (Lopez) entrent en contact avec les stagiaires, grâce notamment à l'aide précieuse d'Elie Tordjman, ce marocain israélite, homme d'affaires et espion du Mossad, selon plusieurs sources. Lorsque Georges Figon, producteur présumé du film prévu, a finalisé son contrat avec Ben Barka, il est allé proposer au gouverneur de livrer l'opposant marocain au général Oufkir, après l'avoir enlevé. Parmi ces interlocuteurs marocains, il y a des pour et des sceptiques. Toujours est-il que l'information est transmise en octobre aux autorités marocaines à Rabat, qui, à en croire Lopez, leur auraient « *ri au nez* » puisque Ben Barka s'apprêtait à rentrer au Maroc et qu'il n'y avait nul besoin de risquer de s'aventurer dans une action aussi périlleuse qu'inutile.

Quatrièmement : le gouvernement français ne pouvait ignorer le projet de l'enlèvement sur son sol. Pourquoi ?

Nous l'avons déjà démontré plus haut, le synopsis du film était suffisamment embarrassant pour l'image des autorités françaises de l'époque, pour qu'elles ne fussent pas alertées par sa potentielle promotion dans le monde. Or l'avocat qui a rédigé le contrat du film

⁵⁶ Annexe 5.

⁵⁷ Les émeutes de Casablanca, en mars 1965.

n'était autre que Pierre Lemarchand, l'ami de Georges Figon, du ministre de l'Intérieur Roger Frey et de Jacques Foccart. Par ailleurs, les Services secrets officiels savaient pertinemment que le film était un piège et cela est acté dans divers rapports du SDECE.

Cinquièmement : l'enlèvement de Ben Barka a été effectué à Paris, par des policiers et des agents français. Les ravisseurs ont-ils été châtiés comme il se devait ?

À cette interrogation, nous n'avons aucune hésitation à répondre par la négative. Souchon et Voitot, les policiers qui ont interpellé Ben Barka, ont été, dès leur arrestation, pris en charge par le gouvernement français, pour assurer les frais de leur défense. Cela constitue une première anomalie, quand on sait que les plus hautes autorités françaises ont brandi le spectre de la manipulation politique étrangère, dirigée contre la France et plus personnellement contre le général de Gaulle, à la veille des élections présidentielles. Ces deux policiers ne seront condamnés, à l'issue du procès, qu'à des peines dérisoires. En ce qui concerne les truands français ayant activement participé au crime, il leur a été possible de quitter le territoire français, dans la foulée du scandale. Antoine Lopez, l'agent du SDECE, a été condamné à 7 ans de prison, mais il s'est vanté dans des écrits ultérieurs de n'avoir été qu'un « *pensionnaire* » bien traité. À sa sortie de prison, il est vu, « *décontracté* », dans une voiture de police à l'aéroport du Bourget, par un ancien ministre, honnête en l'occurrence, M. Robert Buron qui, choqué, relate cette histoire publiquement dans le journal *Le Monde* en 1972 (Violet). Conséquence immédiate de cette révélation : le président du Comité pour la vérité, le respectable historien Charles-André Julien, démissionne de cette structure, désormais convaincu de l'innocence des Marocains puisque, quelques années plus tard, il ira dédicacer son livre consacré au Maroc au roi Hassan II⁵⁸. Quant à Pierre Lemarchand, en dépit des graves présomptions qui avaient été portées contre lui, il ne sera jamais mis en examen et, quelques années plus tard, en 1969, son nom sera évoqué dans l'affaire Markovic, cette machination dirigée contre la vie privée de Georges Pompidou. Cette mansuétude du pouvoir à l'égard des ravisseurs directs de Ben Barka exclut d'elle-même l'existence d'une main étrangère, agissant contre le pouvoir du général de Gaulle.

⁵⁸ *Le Maroc face aux impérialismes*, Editions Jeune Afrique, 1978.

Sixièmement : la justice française a-t-elle été impartiale, objective et indépendante ?

Louis Zollinger, juge d'Instruction, devait reconnaître lui-même, lors d'une émission télévisée diffusée en 1990 (« *Le Glaive et la Balance* »), qu'il n'avait pas eu les mains libres pour mener à bien ses investigations. Plusieurs témoins officiels ont reconnu que le juge était aux ordres de l'Élysée. Il dut clore l'Instruction en six mois, à la demande insistante du général de Gaulle. Or c'est sur la base de cette instruction, inspirée par les rapports de police, que le procès de la Cour d'Assises prononcera, en 1967, un verdict jugé unanimement par les observateurs comme étant incohérent : les policiers français et l'agent Antoine Lopez sont condamnés à des peines légères ; les truands (Boucheseiche, Le Ny, Palisse et Dubail), que les autorités françaises ont laissé filer au lendemain du rapt, sont condamnés lourdement par contumace. Mais ce sont les Marocains qui sont désignés comme les instigateurs de l'enlèvement de Ben Barka sur le sol français. Dlimi, chef de la sécurité marocaine, est acquitté, mais le ministre de l'Intérieur marocain, le général Oufkir, est condamné aux travaux forcés à perpétuité par contumace. Chtouki est également condamné à la même peine, mais sans avoir été identifié. Quelques semaines plus tard, le général de Gaulle adresse un télégramme de félicitations à Hassan II, à l'occasion d'une fête nationale marocaine.

POST-SCRIPTUM

J'ai parcouru l'ensemble de la presse, essentiellement française, tout au long de cette enquête et j'ai été frappé par une lacune étrange : l'absence de toute réaction du philosophe Jean-Paul Sartre à la disparition de Ben Barka. Pourtant les deux hommes, en dehors de la cause palestinienne, avaient des affinités idéologiques et politiques. On les avait d'ailleurs vus dans le même camp, notamment au début des années 1960, aussi bien dans la question algérienne que dans les affaires sud-américaines (soutien à Castro, Che Guevara...). Dès lors, comment expliquer le silence du penseur français, réputé bavard et agitateur, quand il s'agit de défendre les causes justes et les crimes perpétrés par l'impérialisme ?

J'ai longuement réfléchi à la question.

Sachant que Sartre n'avait pas adhéré au Comité pour la vérité, pourtant créé par deux de ses amis, Daniel Guérin et Claude Bourdet, mais présidé à titre honorifique par le très gaulliste François Mauriac, l'explication me paraît aujourd'hui claire : le philosophe, prônant la révolution prolétarienne, ne souhaitait pas siéger aux côtés de personnalités de droite, représentant le système capitaliste bourgeois qu'il dénonçait. Mais cela ne peut expliquer évidemment son silence sur le sort tragique infligé à un représentant du Tiers-Monde. Faute d'éléments éclairants, ma réflexion n'a pu aboutir qu'à la conclusion suivante : Sartre était connu pour être un défenseur de l'État d'Israël. Par l'intermédiaire de son entourage sioniste, il avait pu accéder à des informations menant à une piste franco-israélienne. Si tel était le cas, à quoi bon s'acharner sur des innocents, en l'occurrence Hassan II et Oufkir ?

Troubles et agitation au sein du collectif des avocats de la famille de la victime.

Plusieurs avocats de renom avaient souhaité s'impliquer et avaient obtenu de la partie civile de la représenter.

Premier « couac », la demande de la célèbre avocate Gisèle Halimi, de faire partie du groupe, est rejetée par le collectif sous le prétexte non-avoué que cette vedette du barreau pourrait faire de l'ombre à ses confrères. Mais en réalité, cette femme et son compagnon Claude Faux, ancien secrétaire de Jean-Paul Sartre, avaient tous deux eu les confidences de Ben Barka, au sujet de son imminent retour au Maroc, et ce peu de temps avant son enlèvement. En conséquence, la

position de l'ancienne avocate était pour le moins réservée quant à la version officielle française.

Deuxième « couac », le non moins célèbre avocat Roland Dumas est exclu du collectif au bout de quelques semaines, pour des raisons qui restent obscures. Précisons au lecteur que ce futur ministre des Affaires étrangères de François Mitterrand, deviendra plus tard l'un des meilleurs alliés d'Hassan II en Occident. Mais, plus troublant, il fut un proche de l'avocat Pierre Lemarchand, mêlé à la disparition de Ben Barka. Ces deux avocats se retrouveront main dans la main dans l'affaire Markovich, une opération de basse œuvre dirigée contre la vie privée du couple présidentiel, les Pompidou.

Troisième « couac », l'avocate Michèle Beauvillard qui, à l'instar de Gisèle Halimi notamment, avait défendu dans le passé les militants algériens du Front de Libération Nationale (FLN), est également exclue du collectif des avocats de la partie civile, au prétexte qu'on la soupçonne de ne pas réellement croire à la culpabilité du gouvernement marocain et particulièrement à celle du lieutenant colonel Ahmed Dlimi, que de toute façon la justice française finira par blanchir.

Le mystère du corps non-retrouvé de la victime.

Dans un rapport de la gendarmerie française, rendu public en automne 2009 par l'écrivain Georges Fleury et dont le *Journal du Dimanche* publie des extraits dans ses éditions du 11 octobre 2009, il est question de façon assez plausible des circonstances de la disparition du corps de Mehdi Ben Barka.

Selon ce document, émanant de cet organisme sécuritaire qui relève du ministère des Armées et non de la Police, la victime aurait été incinérée dans le département de l'Essonne, où résidaient deux des principaux ravisseurs, Antoine Lopez et Georges Boucheseiche, chez lequel Ben Barka avait été transporté et déposé par des policiers français. Cette nouvelle version, plausible répétons-le, produite par un service officiel, en l'occurrence la gendarmerie, vient balayer tous les scénarios rocambolesques d'après lesquels le corps de la victime aurait été transporté au Maroc, pour finir dissout dans une cuve d'acide.

Voici ce que révèlent, en substance, les 95 pages de ce rapport secret, toujours selon le *Journal du Dimanche* :

« Cette brigade est la plus proche du domicile de Georges Boucheseiche », dit « Gros Jo », le truand chez qui Ben Barka est conduit à Fontenay-le-Vicomte.

« Je n'avais jamais vu ces documents, ils ne figurent pas au dossier judiciaire », réagit Me Maurice Buttin. L'avocat des Ben Barka « découvre » à la lecture de ces pages « une enquête parallèle », « un dossier oublié ».

Les faits et gestes du juge.

Premier constat, le juge Zollinger, qui hérite en octobre 1965 de l'enquête, est sous haute surveillance.

« Monsieur le juge Zollinger a demandé d'appréhender et de mettre à sa disposition Michel V. », préviennent les gendarmes, le jour même de la demande du juge, dans une note « secret confidentiel » à leur ministre.

Autre exemple, le 30 avril 1966 dans l'après-midi, le magistrat « convoque le colonel pour des problèmes concernant l'Affaire Ben Barka ». Zollinger demande en fait l'assistance des gendarmes pour « perquisitionner au domicile des policiers Souchon et Voitot », les deux fonctionnaires impliqués dans l'enlèvement. Manifestement, le juge se méfie des fuites. Le soir même pourtant, à 20h30, un message « secret confidentiel » prévient le ministre des Armées. .

« On savait que cette enquête était sous haute surveillance », réagit Me Maurice Buttin. « C'est vrai que les guerres de service ont tout parasité, mais aussi la toile de fond politique ».

La piste de l'incinération.

Le 6 mars 1966, un message « secret » remonte à Paris. Il y est question d'un « agent de renseignement désirant garder un strict anonymat, mais apparemment digne de confiance ». L'informateur dit avoir recueilli des informations d'Henri D., un habitant de Mennecy. Il lui aurait précisé que le nommé Maurice T., propriétaire d'une station essence, demeurant à Fontenay-le-Vicomte, aurait procédé lui-même à l'incinération

du cadavre de M. Ben Barka et qu'il aurait fait disparaître les cendres dans un étang, à Ballancourt. Selon l'informateur, Maurice T. aurait « touché pour cette opération la somme de 5 millions de francs ». Le 10 mars 1966, à peine quatre jours plus tard, les gendarmes, après audition des deux suspects désignés, écrivent dans un nouveau message « qu'ils nient les faits ».

« C'est néanmoins la première fois que j'entends parler d'une possible incinération du corps de Ben Barka », ajoute Me Buttin. Dans le dossier des gendarmes, pourtant, ce n'est pas la seule.

Le « morceau de tissu » et le « morceau de cuir ».

« Le 24 mai 1966, à 19h50, le commissaire divisionnaire Bouvier, de la préfecture de police, a avisé le commandant de brigade de Mennecy que des fonctionnaires de son service se rendaient à Mennecy avec un informateur susceptible d'indiquer le lieu où aurait été déposé le cadavre de Ben Barka », écrivent les gendarmes dans un rapport « secret confidentiel » à leur ministre.

L'équipe se rend à Villabé, « à la bifurcation de la voie ordinaire qui va d'Ormo y à Villemoisson et du chemin des Brettes », mentionne le rapport. Selon l'informateur, le corps de Ben Barka aurait été d'abord entreposé « le long d'une clôture », dans une propriété « appartenant à Edgard Provins ». Ce jour-là, les recherches ne donnent rien.

Ce jour-là aussi, deux autres messages sont envoyés vers Paris. Le premier mentionne que les recherches, « entreprises de 14 heures à 17h30 dans la propriété de Villabé », ont été « négatives ». Pourtant, le deuxième message est plus explicite : « à l'issue des recherches effectuées le 25 à Villabé, les fonctionnaires de police Lecoq et Legris, de la préfecture de police, qui avaient assisté aux recherches, se sont présentés à la brigade de Mennecy. Ils ont remis au commandant de brigade un morceau de tissu et un morceau de cuir, qu'ils disent avoir découverts dans des cendres, sur la propriété. Ils ont demandé au commandant de brigade de les conserver ». Des pièces à conviction ?

« Il n'y avait pas de recherches ADN à l'époque », réagit Me Buttin, surpris par ce texte. « Et puis je ne vois pas ce que

vient faire le commissaire Bouvier en mai 1966, alors qu'il avait été dessaisi du dossier », ajoute l'avocat.

Ces deux objets sont-ils retrouvables aujourd'hui ?

*Laurent Valdiguié - Le Journal du Dimanche
Dimanche 11 Octobre 2009*

Cette brigade de la gendarmerie de Mennecey avait déjà fait parler d'elle en 1965, au lendemain de la disparition de Ben Barka, dans un rapport destiné notamment au juge d'Instruction : aucune agitation ou mouvement suspect ne lui avaient été signalés à l'époque, autour du domicile de Georges Boucheseiche, où les officiels marocains se seraient rendus au contact de l'exilé que l'on venait d'enlever. Autrement dit, à aucun moment il n'est question, pour les gendarmes ayant compétence pour ce territoire précis, d'une présence marocaine quelconque, susceptible de faire naître le moindre soupçon.

Aussi le lecteur a-t-il pu constater, à la lecture du compte-rendu du rapport des militaires ci-dessus, qu'aucune piste marocaine n'est dénoncée.

Cette observation étant faite, nous allons maintenant confronter ces nouvelles allégations avec les faits et les éléments avérés se trouvant à notre disposition et inscrits dans le dossier d'instruction depuis 1965.

Premièrement : les gendarmes parlent de la petite commune de Villabé, située à environ 2 km d'Ormy, où habitait l'agent du SDECE Antoine Lopez et à 8 km de Fontenay-le-Vicomte, où Ben Barka a été séquestré.

Mennecey, se trouvant à mi-chemin, est le siège de la brigade de la gendarmerie, auteure de la dite enquête (voir la cartographie du secteur ci-après).

Or le jour de l'enlèvement de Ben Barka, Lopez et Boucheseiche se sont rendus au bureau de poste d'Orly et ont tenté en vain de joindre Oufkir et Dlimi, aux alentours de 17 heures. D'après le témoignage de deux postiers, les deux hommes étaient très nerveux, en particulier Boucheseiche qui, visiblement déçu de ne pas pouvoir joindre les officiels marocains, s'est inquiété de savoir si une certaine maison offrait des garanties de sécurité et possédait des volets aux fenêtres. Cette « certaine maison » pourrait bien être celle dont il est question dans le rapport des gendarmes, à Villabé. Or, interrogé en

1987 par le juge d’Instruction du moment, le truand Christian David, qui venait d’être extradé des USA, avait clairement mis en cause Lopez dans la disparition du corps de la victime (Violet).

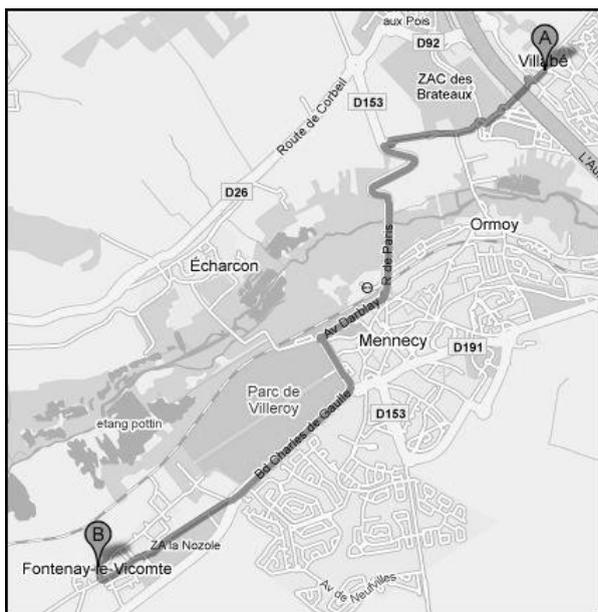
Deuxièmement : l’histoire du morceau de cuir.

Pourtant, le deuxième message est plus explicite :

« À l’issue des recherches effectuées le 25 à Villabé, les fonctionnaires de police Lecoq et Legris de la préfecture de police, qui avaient assisté aux recherches, se sont présentés à la brigade de Mennecy.

Ils ont remis au commandant de brigade un morceau de tissu et un morceau de cuir, qu’ils disent avoir découverts dans des cendres, sur la propriété. Ils ont demandé au commandant de brigade de les conserver ».

La cohérence des évènements saute aux yeux. Effectivement et comme nous l’avions déjà signalé, Mehdi Ben Barka était arrivé, à son rendez-vous devant le Drugstore du boulevard Saint-Germain, inhabituellement déguisé : chapeau-feutre, grosses lunettes noires et... manteau de cuir !



Source Google Maps

Octobre 2009

182

Le présumé coupable selon la version française, à savoir le général Oufkir, se retrouve à la rue à Paris, malgré ses « immenses » moyens.

Au lendemain de l'éclatement du scandale, Oufkir revient à Paris, en compagnie de sa femme Fatema, en provenance de Genève. Il participe, en tant que ministre de l'Intérieur, à une cérémonie officielle dans le cadre d'une coopération franco-marocaine (nous l'avons vu plus haut). Le moins qu'on puisse dire est que le général Oufkir n'est pas pressé de rentrer au Maroc, en catimini, alors qu'on commençait déjà à soupçonner son implication dans l'enlèvement, deux ou trois jours plus tôt, de l'opposant Ben Barka. Il semble faire preuve d'une grande transparence ; à la limite de la naïveté ? Voici un témoignage documentaire reconstitué par Jacques Derogy, publié à titre posthume en 1999. Cet extrait décrit la présence d'Oufkir à une réception officielle donnée par l'ambassadeur du roi du Maroc à Paris, en présence de représentants des gouvernements marocains et français. Nous sommes le mercredi 3 novembre 1965, soit quelques jours après le rapt.

Derogy écrit :

« Il (le ministre français de l'Intérieur Roger Frey) se contentera de dire que, ce mercredi 3 novembre en début de soirée, il le trouve "parfaitement détendu, calme et souriant". À l'en croire, il n'a pas été question de la disparition de Ben Barka au cours de leur conversation, écourtée par l'arrivée du préfet de police avec qui Roger Frey se retire aussitôt pour s'enquérir du développement de l'enquête. (...) Parmi les invités figurent également le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, Caron de Beaumarchais, le directeur de la Sûreté nationale, Maurice Grimaud, le chef de la Sûreté marocaine, le commandant Ahmed Dlimi, ainsi que de nombreuses autres personnalités françaises et marocaines. »

Et un peu plus loin, Derogy nous apprend que l'ambassadeur de France à Rabat, visiblement paniqué, et se donnant l'air d'un Premier ministre donnant des ordres à Oufkir

« ... À un moment pourtant, M. de Beaumarchais est demandé au téléphone de Rabat. L'ambassadeur de France au Maroc, Robert Gillet, est au bout du fil. Il fait part au représentant de Couve de Murville (ministre des Affaires étrangères) des bruits alarmants qui courent là-bas au sujet de la disparition de Ben Barka.

“Les étudiants, dit-il, viennent de se mettre en grève et de décréter une semaine de deuil. La situation est grave et Oufkir n’est pas là.

- Bien sûr, répond le haut fonctionnaire du quai d’Orsay, puisqu’il est ici, avec nous, au dîner de la villa Saïd.

- Oh ! Dans ce cas-là, pouvez-vous me le passer ?”

M. Gillet connaît Oufkir de longue date. Ils se sont côtoyés à la Résidence générale au temps du Protectorat. Et eux aussi se tutoient.

“Alors, Robert, qu’est-ce qui ne va pas ?” demande posément le général venu à l’appareil. Si son interlocuteur se montre troublé par les rumeurs circulant ce soir à Rabat, Oufkir ne l’est pas du tout.

“Est-il vrai qu’on ait repêché le corps de Ben Barka ? Cette nouvelle risque de faire du vilain ici, dit l’ambassadeur.

- Je ne suis pas au courant de cette histoire, répond Oufkir. Mais de toute façon, ne t’inquiète pas : on va sûrement pas repêcher le corps de Mehdi. Tu peux dormir tranquille.” »

Il va sans dire que si cette transcription est vraie, une question fondamentale se pose sur la tutelle qu’exerce la France sur le Maroc à cette époque. Poursuivons le récit de Derogy :

« Non seulement il n’est pas question de retenir le général marocain (s’il est coupable), mais dès 9h55, sur l’intervention de Grimaud, Oufkir et son chef de la police Dlimi s’envolent d’Orly pour Casablanca par le courrier d’Air France, sous le diplomatique prétexte de menaces de troubles au Maroc. »

Question : de quoi se mêle la France par rapport aux « troubles » au Maroc ? Si Oufkir et ses sbires sont coupables, ils étaient à portée de mains de la police française, car en termes de « trouble » le général de Gaulle a été passablement bousculé à la veille des élections, à cause de cette Affaire. Dans ces conditions que nous avons vu, comment se fait-il qu’a pu être dit, avec une si grande légèreté, qu’Oufkir a pu transporter le corps de Ben Barka, par des avions, éventuellement militaires, à l’insu du gouvernement français ? Question posée à Bachir Ben Barka, à son avocat Maurice Buttin, au juge d’Instruction chargé de l’Affaire au moment où ces lignes sont écrites.

Quant à Fatema Oufkir, l’épouse du général, qui avait rendez-vous avec lui le 30 et 31 octobre 1965, personne ne s’est intéressé à elle jusqu’à son audition par le juge Ramaël le 24 janvier 2007, soit plus de quarante ans plus tard⁵⁹

⁵⁹ Annexe 11.

Oufkir répond à de Gaulle

Interrogé le dimanche 14 novembre par l'Associated Press à propos d'une commission rogatoire adressée la veille par le juge d'Instruction aux autorités marocaines, Oufkir s'explique : « *En tant qu'officier français, je vous donne ma parole d'honneur que je n'ai rien eu à voir avec l'enlèvement de Ben Barka.* »... S'expliquant sur sa visite officielle à Paris, le général fait remarquer : « *À ce moment, l'enquête était déjà en cours, et si la police française avait vraiment eu des raisons de me soupçonner, elle me l'aurait sûrement dit. En outre, comment peut-on sérieusement croire que, général et ministre de l'Intérieur, j'aurais été assez fou pour m'exposer de cette façon si j'avais eu quelque chose à cacher ?* »... « *Mais j'ai invité le juge Zollinger à venir au Maroc et à m'interroger publiquement, devant la presse du monde entier.* » Et de proposer selon Derogy que cette entrevue ait lieu avant le 5 décembre, date de l'élection présidentielle française...

Mais, plus amène et conciliant, le général marocain se dit à nouveau prêt pour se sacrifier pour la République s'il le fallait.

Toutes ces données assez tranchantes ne semblent toutefois pas interpeler l'unique et survivant défenseur de la famille Ben Barka, en l'occurrence Maurice Buttin. Et c'est justement la raison pour laquelle nous allons en examiner, sans complaisance, la stratégie et les orientations tant juridiques que politiques.

L'étrange stratégie de Maurice Buttin dernier avocat de la famille Ben Barka

L'avocat Maurice Buttin de Mehdi Ben Barka, sait de qui tenir. Son père, installé au Maroc avec sa famille du temps du Protectorat, fût un grand libéral dans le sens où, avocat aussi, il n'hésitait pas à défendre des nationalistes marocains en lutte pour l'indépendance de leur pays.

Au lendemain de la disparition de Ben Barka en 1965 à Paris, Buttin fils fit sensation en publiant une lettre du général de Gaulle adressée par son intermédiaire à la mère de Ben Barka, et dans laquelle le Président français promettait d'établir la vérité et de sanctionner les coupables en toute diligence. L'avocat alla plus loin quelques semaines plus tard en publiant une tribune libre dans le Monde, dans laquelle il désigne le roi Hassan II comme le principal instigateur de la disparition de Ben Barka. Cette prise de position lui valut d'être expulsé du Maroc. Avec le recul, on peut dire que cette réaction royale n'avait rien de surprenant dans le contexte de l'époque. Le général de Gaulle n'avait-il pas autorisé ses barbouzes à assassiner opposants français et étrangers opposants, notamment de l'OAS (l'enlèvement du colonel Argoud) ?... Des livres n'ont-ils pas été interdits parce que hostiles à la politique du général ? Et puis en 1968 l'expulsion de Cohn Bendit en Allemagne, tout cela au nom de la raison d'État gaullienne.

Dans le cas de Maurice Buttin expulsé par Hassan II, après avoir mis en cause contre toute évidence et sans la moindre preuve le monarque, il était presque normal de justifier cette mesure d'abord par l'impertinence provocatrice d'un tel acte, ensuite par la susceptibilité naturelle d'un État nouvellement souverain. Rentré en France, Maurice Buttin, à l'époque relativement jeune, eut un rôle marginal, et même très marginal, dans le collectif chargé de la défense de la famille Ben Barka dans sa recherche de la vérité.

En 1975, compte tenu du fait que la prescription est de 10 ans et que le corps de la victime n'a toujours pas été retrouvé, ni la vérité rétablie, la famille Ben Barka relance le dossier d'instruction en France par une nouvelle plainte. Un homme va jouer un rôle important sur le plan pédagogique et intellectuel dans la formation et la sensibilisation du nouveau juge d'instruction chargé de l'affaire. Il s'agit de l'écrivain Daniel Guérin, homme de gauche, qui avait con-

tribué quelques années auparavant à fonder le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka. Son rôle et ses travaux sur la question sont aujourd'hui quasiment ignorés par les nouveaux spécialistes qui n'ont pour référence que le dernier avocat survivant Me Maurice Buttin.

Les avocats de la partie civile, et les spécialistes d'alors étant décédés aujourd'hui, seul l'avocat Buttin est en position de parler de l'affaire. Mais là où le bât blesse est que cet homme est toujours parti d'un postulat, à savoir que les dirigeants français n'étaient pour rien dans la disparition et que seul les Marocains, et à leur tête Hassan II, en étaient responsables. Libre à lui de le penser et de le dire, mais libre à nous aussi de fournir le témoignage suivant :

J'ai rencontré Maurice Buttin dans son bureau parisien au début de l'année 2008. Je lui ai fait part d'éléments nouveaux en ma possession au sujet de l'affaire. Notamment de la non-présence au Maroc des ravisseurs après leur crime. Je lui ai parlé des fruits de mon enquête et de la sortie prochaine de mon livre. Je me souviens très bien de lui avoir parlé du conseiller du général de Gaulle de l'époque, Jacques Foccart, qui dans ses mémoires parues en 1996 avait évoqué l'enlèvement de Ben Barka à Paris. Or, ce dernier avait évoqué une mystérieuse enquête du *Spiegel* le mettant en cause.

Maurice Buttin, qui m'avait écouté avec attention, semblait surpris et contrarié par mes informations. J'en avais déduit que mon interlocuteur, compte tenu de son âge et de la complexité de l'affaire, ne pouvait pas maîtriser les moindres détails de la question. À l'issue de cet entretien, j'avais compris que l'avocat de la partie civile, défendait plutôt les thèses officielles françaises. Cela m'avait fort étonné mais ne m'avait pas pour autant découragé à demeurer en contact avec lui et à lui expédier par correspondance des informations. Voici à titre d'exemple un échange assez révélateur, sachant qu'à l'époque je ne savais pas que Buttin s'apprêtait lui aussi à publier un livre : *Hassan II, de Gaulle, Ben Barka, ce que je sais d'eux*, paru fin 2010 aux éditions Karthala. Mais quel livre ! Selon Buttin, c'est Hassan II qui est responsable de l'assassinat de Ben Barka à Paris, mort selon lui accidentellement par overdose d'anesthésiant injecté par des agents marocains.

L'échange de correspondance en question :

Mohamed Souhaili le 11/04/08 à Maurice Buttin

Bonjour Maître,

Vous trouverez sur mon site :

<http://www.souhaili.lautre.net/>, une partie de mon enquête personnelle. Merci à vous.

Maurice Buttin le 12/04/08 à 12h10 à Mohamed Souhaili

Cher Monsieur,

Merci pour vos deux messages. J'ai lu avec intérêt votre premier article "Un cadavre marocain dans une comédie française"... mais je ne partage toujours pas votre nouveau point de vue et, jusqu'à présent, je pense l'ancien beaucoup plus, je ne dirai pas vraisemblable, mais vrai.

Cela étant, avant de vous faire quelques remarques au fond, j'aimerais recevoir les pages des mémoires de J. Foccart, éventuellement sur l'Affaire, et d'autre part sur l'article (intéressant s'il est effectif, ce que semble contester les dirigeants actuels que vous avez interrogés ?) du Der Spiegel.

Dans l'attente et merci d'avance.

Cordialement à vous.

Me Maurice Buttin

Mohamed Souhaili le 21/04/08 à Maurice Buttin

Cher Maître, j'ai bien reçu vos deux derniers courriers, mais je n'avais pas compris que vous comptiez sur moi pour vous envoyer les pages en question. Le livre de Foccart est disponible et sûrement n'a-t-il pas pu échapper à la vigilance de Bachir et de l'institut Ben Barka. Pour le reste, je ne manquerais pas de répondre à toutes les remarques que vous avez bien voulu formuler à mon attention.

M. Souhaili.

Cette correspondance prouve que j'étais bien en contact avec l'avocat M. Buttin qui m'avait caché son projet de publier un livre sur l'affaire. Il avait peut-être jugé prudent de ne pas m'en informer, mais alors pourquoi poursuivait-il la correspondance avec moi en vue d'avoir mes informations sur l'enquête, sachant que nous n'étions pas d'accord sur le sujet ? Comment pouvait-il ignorer les déclarations de Jacques Foccart parues dans son livre *Mémoires* publié dès 1996 ? Ou bien Buttin cherchait à me manipuler pour griller mon enquête, ou

alors il considérerait l'intellectuel marocain que je suis comme un documentaliste à sa disposition ? Je laisse à chacun le soin de tirer ses conclusions.

Je note également ici que lors de mon entretien avec lui, j'ai dû faire trois constats :

1) Que l'avocat de la partie civile défend les versions officielles françaises.

2) Que ce représentant de la partie civile ne maîtrisait pas complètement les détails du dossier, vu, il est vrai, sa complexité.

3) Me Buttin m'a semblé dédaigner l'apport précieux et éclairant de l'écrivain Daniel Guérin, décédé en 1986, cofondateur rappelons-le du Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka.

Enfin, en conclusion, lorsque je me suis étonné du manque d'agressivité de la partie civile, l'avocat s'est justifié en affirmant qu'il n'était que bienveillant et qu'il ne recevait pas d'honoraire de la famille Ben Barka.

Abordons maintenant sur le fond les thèses exprimées dans le livre de Buttin. L'auteur n'explique pas dans son ouvrage pourquoi l'instruction a mis plus de 45 ans avant d'aller perquisitionner à la DGSE, siège des Services de renseignements français. Or cette démarche effectuée par le juge d'instruction est survenue après la publication, par mes soins, sur un site internet, d'un certain nombre d'informations, m'étonnant que le remuant juge français eût toujours négligé cette piste pourtant précieuse. Cette anomalie qui consiste à ignorer les Services français et à s'acharner uniquement sur la partie marocaine comme je l'ai observé dans ce même article, a été jugée pertinente et lucide. D'où l'embarras du juge à expliquer sa perquisition très, très tardive.

J'ai également signalé à Buttin, chose que j'ai publiée également sur le même site, que les ravisseurs de Ben Barka avaient été vus ailleurs qu'au Maroc. Buttin et le juge Ramaël ont reçu un dossier expédié par mes soins, mentionnant les coordonnées et l'identité de mes informateurs crédibles. Il s'agissait notamment du cas du neveu présumé du truand Jean Palisse. Comme j'avais suggéré que ce dernier avait, jusqu'à sa mort, coulé des jours tranquilles en France et non pas au Maroc, nous apprenons dans le livre de Buttin, que la gendarmerie de Nice avait auditionné le fils d'un autre truand, Christian Le Ny, déclarant avoir rendu visite au Maroc à son père, qui était accompagné des autres ravisseurs, mais qu'on lui avait dit que Jean Palisse

était à l'hôpital de Rabat où il serait décédé. Notons pour la petite histoire que l'audition de Christian Le Ny, fils du fameux gangster, a eu lieu en novembre 2008, alors que j'avais auparavant publié ledit dossier sur le même site internet. On peut raisonnablement se poser la question suivante, pourquoi Me Buttin et les juges d'instruction successifs ont mis près de 50 ans pour penser à la DGSE, au fils de Julien Le Ny et peut-être à la famille de Fatema Oufkir qui avait disparu avec ses enfants au Maroc ? Cette dernière avait été secrètement emprisonnée au Maroc dès 1973, après, rappelons-le, la tentative de coup d'état de 1972. En tant qu'épouse d'Oufkir, le principal accusé, n'avait-elle pas des choses à révéler sur l'affaire Ben Barka ? L'a-t-on ignorée et sacrifiée parce qu'elle pouvait fournir un alibi à son mari, qu'elle a rejoint à Paris le 29 octobre 1965, quelques heures après la disparition de Ben Barka⁶⁰ ?

Revenons au livre de Maurice Buttin. Pour lui, Mehdi Ben Barka est mort accidentellement le 29 ou 30 octobre, parce que, dit-il, des agents marocains avaient injecté une dose trop forte d'anesthésiants. Pour appuyer cette thèse, il cite (p.347) d'abord Jean Palisse : « *Ben Barka, aurait eu un arrêt cardiaque à la suite d'une overdose d'anesthésiants pour le maintenir endormi, en vue de son transfert au Maroc* ».

Observation : Pourquoi Palisse parle au conditionnel alors qu'il était présent chez Boucheseiche au moment des faits ? Et puis précisons au lecteur que Jean Palisse aurait écrit au truang Jo Attia, selon plusieurs sources, alors qu'il se trouvait en Espagne peu de temps après l'enlèvement, proposant aux autorités françaises de dire la vérité en échange de papiers et d'une somme d'argent (Bernard Violet, et Jacques Derogy & Frédéric Ploquin). Cela étant dit, nous ne comprenons pas la démarche du truang qui accable les autorités marocaines et qui en même temps, nous dit-on, va se retrouver au Maroc et protégé par ces mêmes autorités. Voici en substance les propos attribués à Palisse à ce sujet (Derogy & Ploquin, *Ils ont tué Ben Barka*, Fayard 1998, p.315) :

« *Dans ce courrier, raconte Tony (ancien agent du SDECE), Palisse réclamait 1 million de francs et un passeport, en échange de quoi il dirait toute la vérité. Il expliquait qu'il s'était trouvé par accident dans la villa de Georges Boucheseiche, et qu'il ne voulait pas tremper dans cette affaire. Il écrivait à peu près ceci : "La mort de Ben Barka est un accident. Tu connais ce gros con de Boucheseiche, il a gardé ses mau-*

⁶⁰ Annexe 11.

vaise manière de la Carlingue (la tristement célèbre Gestapo française). Ben Barka s'est levé en disant qu'il en avait marre d'attendre. Boucheseiche lui a mis une châtaigne. Il est tombé raide mort. »

Notons qu'à aucun moment il ne parle de la présence de Marocains ou d'anesthésiants.

Et puis ce commentaire logique de Ploquin qui va complètement à l'encontre de l'avocat Buttin :

« La fragilité des vertèbres cervicales de Medhi Ben Barka plaide pour ce scénario, qui offre la particularité de dédouaner Mohammed Oufkir, ministre de l'intérieur, et Ahmed Dlimi, chef des Services secrets, au moins pour la phase finale de l'opération. Pour le reste, la lettre elle-même est plausible : à l'époque, Palisse sait que Jo Attia est en liaison directe avec la SDECE, les Services secrets français, qui peuvent le cas échéant lui accorder leur couverture. Il n'ignore pas non plus que le parrain a déjà rendu service à la France, et pas seulement comme résistant. Il peut donc raisonnablement débloquer sa situation. »

Question : pourquoi le défenseur de la famille Ben Barka cherche-t-il à ce point à brouiller les pistes et à dénaturer les faits ?

Nous avons peut être un élément de réponse, Buttin nous révèle dans ce livre sa proximité familiale avec le patron des Services spéciaux français durant la guerre d'Algérie, le général Grossin, comme nous allons le voir un peu plus loin, ici même.

Mais ces préoccupations intellectuelles et déontologiques ne semblent pas heurter Maurice Buttin, puisqu'il enchaîne dans la foulée sans le moindre scrupule :

« De même pour Me Tixier-Vignancour : "Ben Barka est mort dès le 29 octobre 1965 à 15h, accidentellement, par suite d'une dose trop forte de produits soporifiques pour le maintenir endormi en vue de son transport au Maroc". »

Il cite comme source *Récit fait à Maurice Grimaud* (chef de la police nationale) *au cours du procès de 1966. Entretien avec l'auteur le 7 mars 2000*. Or, comme nous l'avons signalé précédemment dans cet ouvrage, l'avocat d'Antoine Lopez, Tixier-Vignancour donne un témoignage diamétralement opposé dans ses mémoires (*Des républiques, des justices et des hommes*, Albin Michel, 1976) :

« Ben Barka est mort le vendredi 29 octobre, chez Boucheseiche, à 15 heures, alors qu'il était interrogé et sans la présence "d'aucun Marocain". »

Décidément le défenseur de la famille Ben Barka semble apprécier les sources policières et de renseignements français, ignorant délibérément les faits et les archives du Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka. Mais revenons à l'histoire de l'enlèvement proprement dit : Christian David, truand et agent des Services français dont on a parlé précédemment et qui avait revendiqué, après son arrestation au Brésil et son extradition aux USA, l'assassinat de Figon ; Christian David, recherché pour le meurtre du commissaire français Galibert (nous l'avons vu précédemment) aurait fait la déclaration suivante à la juge d'instruction en charge de l'affaire Ben Barka, selon Maurice Buttin dans son livre ici traité :

« Sur la demande de la partie civile, elle a auditionné le repris de justice, Christian David, extradé des États-Unis. Il avait soi-disant des informations sérieuses à communiquer à la justice de son pays. En fait, il n'a rien apporté de bien nouveau. Il a tout de même prétendu qu'en mai 1965, cette affaire lui avait été proposée par un Français, dont il ne donnait pas le nom, qui travaillait pour les Services secrets d'une puissance étrangère. Celui-ci lui aurait présenté un autre Français – qui n'était pas Lopez – qui était l'organisateur de l'affaire. Ce dernier lui aurait expliqué qu'il s'agissait de louer une villa, pour garder pendant huit jours un opposant au régime marocain et le relâcher ensuite... »

Lopez, auditionné à la suite, contestant une partie des dires de David, reconnaissait toutefois qu'il avait effectivement été question de louer une villa pour organiser un RDV entre Ben Barka et un envoyé du roi du Maroc, mais que finalement la villa de Boucheseiche avait été retenue. »

Examinons de près ce que vient de nous dire l'avocat Buttin, sachant que nous n'avons pas, contrairement à lui, accès au dossier d'instruction : Christian David parle d'un Français qui avait des rapports avec les Services d'une puissance étrangère. Il s'agit d'un Français et non d'un Marocain. Or, nous savons que Christian David était un spécialiste de l'interrogatoire musclé. Enlever Ben Barka pour l'installer dans une villa pendant huit jours, à quoi cela sert si ce n'est de le faire parler ? Qui était cet homme en rapport avec un service secret étranger ? S'agissait-il de Jo Attia, chef de la bande et qui avait déjà fait ses preuves ? Ce dernier le met en contact avec un autre Français qui était censé tout superviser. Le soupçon se dirige naturellement vers Lopez, agent du SDECE, qui selon Buttin a été naturellement convoqué par la juge, et qui a reconnu « partiellement » les allégations de Christian David. C'était en mai 1965, dit David, et

c'est à ce moment précis que Philippe Bernier, le journaliste « ami » de Ben Barka, est contacté selon lui par un homme mystérieux « *vraisemblablement d'origine israélite* », avait-il affirmé, lui proposant contre versement d'une forte somme de l'aider à approcher Ben Barka. Le témoignage de Christian David est d'autant plus incisif qu'il coïncide avec des faits avérés : en effet, c'est à la même époque que Ben Barka rencontre le cousin du roi Moulay Ali, ambassadeur à Paris, l'invitant à rentrer au Maroc pour participer à un futur gouvernement d'union nationale.

Franchement, Maurice Buttin ne s'intéresse qu'aux faits et témoignages rocambolesques et fantaisistes de nature à pointer la responsabilité des Marocains. Autres exemples :

Buttin parle de Daniel Guérin, spécialiste honnête de l'Affaire et auteur de *Ben Barka, ses assassins, 16 ans d'enquête*, Plon, 1981.

Il écrit à propos d'un épisode important concernant les investigations de Daniel Guérin et un de ses informateurs, le général Grossin, ancien patron des Services secrets français :

« En 1976, pour Daniel Guérin, auditionné par le juge Pinseau : "Le général Grossin, l'ancien directeur du SDECE, m'a dit au téléphone en octobre : Ben Barka se serait énervé dès son arrivée à Fontenay en ne voyant pas l'émissaire marocain qui lui avait été annoncé. Il aurait tenté de prendre la fuite et Boucheseiche l'en aurait empêché. Une rixe aurait alors éclaté entre les deux hommes (...). Boucheseiche se serait emparé d'une canne-bâton et lui aurait alors asséné un coup violent sur la nuque, atteignant Ben Barka à la vertèbre cervicale demeurée fragile depuis l'attentat-accident au Maroc. Et Ben Barka serait mort." J'ai eu l'occasion peu après de rencontrer le général Grossin, lors d'un dîner familial. Lui faisant part des propos de Guérin, il m'a répondu : "Je ne lui ai jamais dit que Ben Barka était mort de la sorte, mais que ce récit m'avait été rapporté par un ancien de la Maison, qui lui-même le tenait d'un tiers..." ! ».

Buttin préfère, pour appuyer ses thèses innocentant l'État français, se fier à des hauts fonctionnaires de la police et du renseignement de son pays au lieu de rendre acte à la crédibilité et au sérieux d'un Daniel Guérin, qui avait rapporté ce fait à un juge d'instruction pour l'enjoindre à convoquer le général Grossin. Nous tenons cette information des écrits publiés par Guérin et par des opposants marocains qui furent les intermédiaires entre lui et de l'ancien patron du contre-espionnage français. Quant au fils de Ben Barka, Bachir, voici

un extrait de son témoignage publié en 1995 et consultable sur le site danielguerin.info :

« ... Daniel Guérin qui n'a jamais rencontré mon père mais, en tant que militant anticolonialiste, il connaissait parfaitement le rôle de ce dernier dans la lutte anti-impérialiste. Immédiatement après l'enlèvement, Daniel Guérin contacte certaines personnalités afin de réactiver l'ancien Comité France-Maghreb qui devient le Comité pour la vérité sur l'affaire Ben Barka. Ce Comité a beaucoup fait pour que l'affaire ne soit pas étouffée juridiquement et politiquement. J'ai connu Daniel Guérin quand je suis arrivé à Paris en 1970 où nous avons travaillé en commun.

Il y avait deux procès en 1966 et 1967 où les ravisseurs de mon père ont été jugés mais on n'a jamais pu répondre aux questions de fond car on s'est heurté à la raison d'État. En 1975, nous déposons une seconde plainte pour l'assassinat de mon père pour éviter que l'affaire soit définitivement close par prescription. Daniel avait découvert un élément nouveau. En 1966, lors de la première enquête, le soi-disant producteur de films était recherché par la police française et au moment où il allait être arrêté, il s'est "suicidé" de deux balles dans le dos. Dans sa mallette, on a retrouvé un questionnaire de type policier, destiné à l'interrogatoire de mon père. Et puis personne n'y a fait attention. Toujours est-il qu'en 1970 un deuxième questionnaire a été retrouvé mais avec des commentaires manuscrits. C'est Daniel Guérin qui a conclu que le scripteur n'était autre qu'un certain Pierre Lemarchand, ancien député gaulliste et un des anciens chefs des barbouzes. Malgré les promesses d'apporter dans les plus brefs délais les preuves de son innocence en justice, cette dernière n'a jamais cru bon de le reconvoquer jusqu'à aujourd'hui. »

Par ailleurs, toutes les morts suspectes en France (dont celle de Figon à laquelle fait allusion ironiquement Bachir) déguisées en suicide, sont pour cet étrange avocat des suicides réels (voir chapitre dans le présent ouvrage *Des morts mystérieuses et des attentats étranges*). Puisque de toute évidence, Oufkir, ministre de l'Intérieur marocain, ne pouvait manigancer ce complot en manipulant tous les Services français sur leur territoire, alors, pour Buttin, le coupable ne saurait être que le roi Hassan II... mais sans nous dire comment, ni fournir la moindre preuve. Pour expliquer pourquoi la plupart des opposants du parti de Ben Barka ont innocenté de fait le roi, en

s'associant avec lui quelques années plus tard, Buttin juge qu'ils ont répondu « aux sirènes » du roi, oubliant toutefois de nous éclairer sur pourquoi la quasi-totalité de la classe politique française avait fait de même, y compris un certain avocat de la partie civile de l'époque, en l'occurrence Roland Dumas.

Enfin, Buttin ne nous explique pas pourquoi durant les années 1980, il s'était lui-même fait discret et n'a rebondi qu'après la disparition du vrai spécialiste Guérin, ainsi que celle du roi Hassan II décédé en 1999. Entre temps, il avait pris place dans l'avion présidentiel aux côtés de François Mitterrand, lors d'un voyage officiel en 1983, soit dit en passant... Justement, deux années plus tard, en 1985, alors que Roland Dumas (devenu ministre des Affaires étrangères), le fils de Ben Barka, Bachir, que j'avais croisé à Rennes, m'a demandé de faire connaître le dossier de son père au Parlement européen car j'y avais à l'époque des entrées en tant que militant des droits de l'homme. Hassan II était au sommet de sa puissance et ceci explique cela.

En 1987, après l'évasion manquée des enfants d'Oufkir détenus au Maroc, l'avocat Maurice Buttin est toujours d'une grande discrétion. Contrairement à nous, on ne l'a pas vu se décarcasser, ne serait-ce que pour tenter de faire entendre par la justice française l'épouse d'Oufkir dont le témoignage pouvait être utile à la manifestation de la vérité (voir *Le roi et la rose*, Mohamed Souhaili).

C'est beaucoup plus tard, après la mort de la plupart des avocats de la partie civile, qui à vrai dire furent plus combatifs, que Buttin, dernier survivant du collectif, commença peu à peu à se manifester dans les médias, mais surtout... depuis la mort d'Hassan II en 1999. Avocat bénévole de la famille de la victime, très sensible aux thèses françaises au sujet de la disparition de Ben Barka, cet homme est aujourd'hui propulsé par les médias comme étant l'unique dépositaire, avec le juge d'instruction français, de la vérité. Mais quand on le voit, comme il le dit lui-même, dîner en famille avec d'anciens patrons du renseignement et de la police, on peut raisonnablement douter de son objectivité. Ajoutons à cela, pour clore le dossier Buttin, que lorsqu'un rapport de la gendarmerie française a été publié fin 2010, évoquant l'incinération du corps de Ben Barka dans le département de l'Essonne et sans signaler à aucun moment la participation de quelque Marocain que ce soit, « notre » avocat a préféré botter en touche car cela, bien évidemment, ne cadrerait pas avec ses thèses injustement anti-marocaines.

Buttin nous apprend que le 4 novembre 2008, Christian Le Ny, fils de Julien, qui a participé à l'enlèvement de Ben Barka, a été enfin interrogé, curieusement par la gendarmerie et non par le juge d'instruction (p.352, note 52). Nous avons déjà soulevé la question de la crédibilité des témoignages concernant la présence des truands au Maroc. Constatons la confusion des propos du fils du truand :

« J'avais 19 ans et je finissais mes études (...). Mon père est parti vers le Maroc à l'invitation de ce pays. (...) En mai 1969, je suis parti à mon tour au Maroc, à Rabat, dans une villa, des Zaers, où mon père s'était installé. Il vivait là avec Dubail. (...) Boucheseiche et Palisse co-habitaient ensemble dans une résidence de Rabat. J'y suis resté deux ans. (...) Nous nous sommes tous retrouvés en villa surveillée. Il s'agissait d'un inspecteur de police marocain, qui vivait en permanence avec nous et qui devait faire son rapport journalier au commissaire de Rabat. (...) Après la gestion des bordels, mon père avait pris la gestion de l'Hôtel de France à Casablanca. (...) Nous habitons toujours Rabat. (...) Je suis parti du Maroc en 1971. Mon père a dû sentir "la patate", car un jour il m'a dit "Il faut que tu partes vite" (...). Je n'ai jamais revu mon père. Nous ne nous téléphonions pas, ni ne nous écrivions. Il a disparu quelques mois plus tard, avec Boucheseiche et Dubail. Je ne sais pas pourquoi Palisse a fini ses jours dans un hôpital au Maroc. (...) Tout ce que j'ai su par la suite, c'est par les journaux et par les journalistes qui ont contacté ma mère. (...) J'ignore comment mon père a fini. Je pense qu'il a été tué et enterré au PF3, mais je n'ai aucune preuve. »

La confusion de ce témoignage tardif, survenant près de 50 ans plus tard, doit interpeler le commun des mortels et à plus forte raison l'avocat Buttin. Pourquoi interroge-t-on Christian Le Ny un demi-siècle plus tard ? Comment se fait-il qu'il pouvait faire des allées et venues sans se faire inquiéter par les Services secrets marocains, si l'on part du principe que ceux-ci tenaient absolument à garder secret la présence des ravisseurs de Ben Barka sur leur sol ? Pourquoi ne parle-t-il pas des visites de sa mère à la même époque ? Du moins dans le compte rendu de Buttin dans son livre. Autre interrogation, comment la police marocaine a pu être aussi humaine voire naïve à l'égard de Jean Palisse, au point de l'hospitaliser au grand hôpital de Rabat ?

Enfin voici Christian, fils du truand Le Ny qui, à l'âge de 19 ans, accepte de rester deux ans en compagnie de son père et de ses acolytes alors qu'ils étaient surveillés de près par la police marocaine !...

Et à son retour en France il n'a pas d'état d'âme pour en faire état même après la disparition définitive de son père.

C'est seulement en novembre 2008 que les autorités judiciaires françaises ont pensé à lui. Le lecteur jugera que cette version est un nouveau « foutage de gueule », permettez-moi l'expression, et je n'ai pas manqué de le faire remarquer à la famille Ben Barka avec insistance ces derniers temps.

Janvier 2012.

Notre ultime reconstitution de l'enlèvement.

Le 29 octobre 1965, Ben Barka avait rendez-vous avec son ancien ami de l'Istiqlal Ahmed Balafrej, devenu conseiller du roi Hassan II.

Ils devaient se rencontrer à Paris, en début d'après-midi, dans une clinique privée sous régime d'exterritorialité. Ce centre médical existait à l'époque, d'ailleurs Muratet l'affirme dans son livre (*On a tué Ben Barka*). Les deux Marocains devaient finaliser un contrat gouvernemental écrit, l'un au nom du roi, le second au nom de l'opposition. Les Services français le savaient malgré les efforts de discrétion de Ben Barka, arrivé presque incognito à Paris. Cette rencontre n'a pas eu lieu car Ben Barka a été enlevé quelques heures auparavant dans les conditions que l'on sait. Plusieurs rapports et déclarations d'agents du SDECE ont évoqué la présence du conseiller du roi à Paris au moment des faits. Ce qui explique pourquoi Ben Barka est allé au rendez-vous du boulevard St Germain accompagné de l'étudiant Azzemouri sans les documents relatifs au synopsis du film, objet de son entrevue avec des cinéastes français. À propos de cette clinique, au statut international, le général de Gaulle confirme son existence dans une déclaration concernant une autre affaire citée par Jean Lacouture dans sa biographie *De Gaulle*, Tome 3.

Ben Barka demande à Azzemouri, étudiant historien, de lui préparer une synthèse sur la décolonisation et lui demande également, ce 29 octobre de l'accompagner pour discuter avec des cinéastes pour un film documentaire, dans la perspective de la Conférence tricontinentale prévue en janvier 1966 à Cuba. Ben Barka et Azzemouri prennent un taxi au rond-point des Champs-Élysée, peu avant midi, et les voilà devant le Drugstore du boulevard St Germain où Ben Barka croit, de bonne foi, avoir rendez-vous avec les cinéastes parisiens. C'est exactement à ce moment qu'il est abordé par deux policiers français qui lui demandent ses papiers. Surpris, Azzemouri intervient, mais il est brutalement mis à l'écart pendant qu'un certain nombre de personnes tentent de le menacer. Il prend la fuite et déclarera plus tard qu'une « vingtaine » de personnes l'avaient intimidé. Pendant ce temps, Ben Barka est déjà monté dans la voiture des policiers, prenant la route du sud en direction de Fontenay-le-Vicomte.

Que s'est-il passé exactement ? D'abord, ce matin, une rumeur circule sur la présence d'Hassan II à Paris. Cela va s'avérer une véritable intox. Normalement, ce genre de rumeurs est généralement le fait de Services de police.

Azzemouri parle de vingt personnes, tous des Français avait-il déclaré. Or, nous savons qu'il y en avait au moins quelques-uns : Antoine Lopez, agent du SDECE, Julien Le Ny, Pierre Dubail, Jean Pailisse, les deux officiers de police Souchon et Voitot, François Alcaydé (Renseignements généraux) aperçu selon les dires de l'agent Lopez, ainsi que d'autres personnages mystérieux indiqués par Annette Léna-Gronier dans son témoignage que nous venons d'évoquer dans un chapitre précédent. En effet, cette personne révèle que des gens installés à la brasserie Lipp, où elle se trouvait, faisaient des allées et venues entre la brasserie et le Drugstore, dont un policier français, lui avait-on dit. Selon l'avocat de Dlimi pendant le premier et le deuxième procès, Me Naud, Ben Barka avait été suivi depuis au moins son départ des Champs-Élysées vers le boulevard St-Germain (Maurice Buttin, *Hassan II, de Gaulle, Ben Barka, ce que je sais d'eux*, Karthala, 2010).

Philippe Bernier, quant à lui, révélera à Ploquin (*Ils ont tué Ben Barka*) :

« Lorsque je suis sorti de chez Lipp, ne voyant pas venir Mehdi, j'ai remarqué la présence d'une équipe de télévision, juchée sur un praticable, à la hauteur du Drugstore, caméra pointée en direction de chez Lipp. » Ploquin, qui rapporte cette information, s'interroge : *« Quelqu'un a-t-il filmé l'enlèvement de Mehdi Ben Barka ? À l'époque le juge n'a pas jugé utile d'aller fouiller le registre des autorisations de tournage. »*

Si le témoignage de Bernier est exact, cela est gravissime ! car, ce matériel de tournage, appartenant de toute vraisemblance à la police, est une manœuvre de diversion destinée à faire croire aux passants éventuellement intrigués par l'interpellation de Ben Barka et par la présence de tant d'individus, que ce n'est qu'une séquence de tournage.

S'il s'agit d'une invention de Bernier, alors tous les témoignages qui ont été versés au dossier doivent être considérés aussi comme fantaisistes. Qu'en restera-t-il alors ? Un seul et unique témoignage, celui de Thamil Azzemouri, grâce auquel nous avons su que Ben Barka a été enlevé par des policiers français. Toujours à propos de la présence d'au moins une douzaine de policiers sur les lieux, Oufkir, le principal accusé, rapporte de Rabat quelques jours seulement après l'enlèvement, à la presse, ce fait troublant (Derogy, *Ils ont tué Ben Barka*, p.114) :

« Les policiers en civil français chargés de suivre Ben Barka en France ne sont pas intervenus au moment de l'enlèvement et en ont par la suite informé le frère de

Ben Barka avant même que les autorités françaises en aient eu connaissance. »

Cela conforte l'idée que Ben Barka a été suivi depuis son arrivée, le matin même à l'aéroport d'Orly.

Résumons et constatons : Azzemouri parle de vingt personnes dans le coup, délire évidemment. Annette Léna-Gronier parle d'un mouvement suspect de personnages mystérieux faisant des allées-venues entre Lipp et le Drugstore, dont un policier français, délire ! Philippe Bernier parle d'une équipe de télévision et d'une caméra juchée sur un praticable, au même moment, encore un délire ! L'agent Lopez dit avoir aperçu un inspecteur des Renseignements généraux sur le même trottoir, mensonge délirant !... Me Naud, l'avocat de Dlimi affirme que Ben Barka a été suivi dès son départ du rond-point des Champs-Élysées (Maurice Buttin). Le ministre de l'Intérieur marocain, parle à chaud, de policiers français ayant assisté, les bras croisés, à l'enlèvement, gros mensonge oufkirien !

Ces remarques étant ironiquement faites, je fais constater : Tout cela prouve, le lecteur en conviendra, que ni l'enquête, ni les historiens n'ont fourni une reconstitution un tant soit peu exacte de l'enlèvement de Ben Barka, qui aura pour conséquence sa disparition définitive. Nous ajouterons ici un autre témoignage, cette fois-ci celui de l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel* dans ses éditions datées du 17 novembre 1965 : dès que les deux policiers se présentent à Ben Barka, lui enjoignant de les suivre, « *un certain nombre de passants se trouvant là comme par hasard, se presse autour de l'interpellé, formant un cordon humain serré* » obligeant Ben Barka à suivre ces policiers qui viennent de parler d'un motif majeur de sécurité. Qui étaient ces passants se trouvant là comme par hasard au point de former un cordon humain serré autour de Ben Barka, l'empêchant manifestement d'opposer la moindre résistance ? On voit bien que la présence de cette équipe de tournage, si elle est fortuite, n'ayant rien à voir avec l'enlèvement, elle s'avère incompatible avec l'interpellation-enlèvement, pour des raisons évidentes de sécurisation de l'opération. Donc la présence de cette caméra, si elle est réelle comme le prétend Bernier, était destinée à faire diversion d'une part, et peut-être à documenter policièrement l'enlèvement d'autre part. Nous reconnaissons que nous sommes dans le domaine des hypothèses, mais il est incontestable que tous ces faits troublants recoupés sont de nature à nous faire interroger sur une opération policière française laborieusement organisée.

Ben Barka est déposé chez Boucheseiche, à Fontenay-le-Vicomte. Est-il peut-être déjà mort durant le trajet, dans cette voiture de police ? (*Frankfurter Allgemein Zeitung, Le Canard enchaîné...*). Ces faits et la suite de l'histoire, nous avons tenté de les porter à la connaissance du lecteur tout au long du présent ouvrage. Nous espérons que la partie civile en tiendra compte pour exiger la révision du procès, ou à défaut la mise en place d'une commission d'enquête internationale qui serait plus objective et plus animée par le bon sens. Mais comme je sais d'avance que certains de mes détracteurs ne manqueront pas de parler de roman au sujet de cette reconstitution pourtant documentée, je leur réponds par anticipation en ajoutant ce qui suit :

Dès que Ben Barka est déposé, mort ou vivant, à Fontenay-le-Vicomte, l'agent Lopez est de retour à Paris, où il s'empresse de téléphoner à son service, le SDECE. Il est environ 14h. Ne pouvant joindre son correspondant, il laisse ce message codé à un collaborateur au bout du fil : « *De Pedro à Thomas : Le rendez-vous que vous savez a lieu à Fontenay-le-Vicomte, près de chez moi.* » Bizarre, bizarre... Pourquoi cette précision « *près de chez moi* » ? Le destinataire de ce message, désigné par Lopez est Marcel Le Roy-Finville, son supérieur hiérarchique, lequel démentira en s'étonnant à juste titre de l'heure à laquelle son subordonné dit l'avoir appelé. En effet, à cette heure du déjeuner, il est généralement difficile de joindre des correspondants professionnels à leur bureau. De ce point de vue, la précision « *près de chez moi* » intrigue. Cela est d'autant plus curieux que le collaborateur, un certain Boistel, sensé avoir reçu le message de Lopez, niera devant le juge d'instruction avoir reçu un tel message destiné à Finville. Il va sans dire que s'il s'agit de Marcel Le Roy, cette « précision » s'avère superflue. Après de fortes pressions sur Boistel, il se rétractera plus tard pour se souvenir soudainement l'avoir effectivement reçu. Notons que ce fameux message laissera penser que son véritable destinataire sait où habite Lopez, mais ignore où se situe Fontenay-le-Vicomte.

La deuxième explication que nous osons ici est la suivante : à 12h15, Ben Barka avait rendez-vous au boulevard Saint-Germain. Mais les planificateurs de l'enlèvement ne pouvaient être sûrs à 100% de la réussite de l'opération. Or, nous l'avons dit, Ben Barka devait rejoindre, à la fameuse clinique internationale, l'émissaire du roi, Ahmed Balafrej. Donc il s'agissait de deux rendez-vous : le vrai pour Ben Barka (Balafrej, clinique dans Paris) et le faux inventé par ses ravisseurs de Fontenay-le-Vicomte (banlieue) chez le truand Boucheseiche, où l'opposant marocain devait être transporté pour subir des

interrogatoires. Si bien que, quand Lopez, dans son message, précise « *près de chez moi* », cela signifie que l'opération a réussi et que Ben Barka est entre les mains des barbouzes. L'enquête ayant confirmé la réalité de cet appel au SDECE, le destinataire ne peut être que quelqu'un d'autre. Une heure plus tard, rentré chez lui à une trentaine de kilomètres de Paris, Lopez rappelle à nouveau le SDECE (appel établi aussi par l'enquête). Louis Souchon le policier qui a interpellé Ben Barka, rapportera plus tard en citant le quotidien *France Soir* (*Accusé, taisez-vous*), que Lopez a téléphoné à un très haut fonctionnaire de l'État français. De qui s'agit-il ? Il a été établi que le patron du Service, le général Paul Jacquier, connaissait personnellement Antoine Lopez et sa famille. Il l'avait d'ailleurs rencontré le matin même à Orly. Or, comme nous l'avons vu précédemment, l'ancien gaulliste Michel Jobert, natif du Maroc et futur ami d'Hassan II (cité par Jean Lacouture), affirme que le Premier ministre Georges Pompidou, mis au courant de l'enlèvement dans l'après-midi, aurait téléphoné au ministre de l'Intérieur pour lui demander s'il était au courant de l'enlèvement de Ben Barka. Qui aurait informé le Premier ministre ? Le SDECE évidemment, qui dépendait de Matignon. Qui, au SDECE avait accès hiérarchiquement au Premier ministre ? Le général Paul Jacquier. Donc le très haut fonctionnaire dont parlent Souchon et *France Soir* est le général Paul Jacquier, patron du SDECE. Cela nous amène à conclure, en toute logique, que le gouvernement français a été informé de l'enlèvement de Ben Barka, au plus tard à 15-16 heures, et que la victime était entre les mains de ses services.

Par ailleurs, le lendemain de l'enlèvement, des policiers sont allés interroger les riverains du Drugstore et de la brasserie Lipp, au boulevard Saint-Germain, cherchant manifestement à savoir si quelqu'un avait constaté ou entendu quelque chose. Or, il n'est pas encore question dans la presse du Drugstore de Saint-Germain, mais de celui situé dans le 8^e arrondissement (Derogy). La veille, aux alentours de 17 heures, Antoine Lopez et Boucheseiche, ont tenté de joindre au téléphone du bureau de poste d'Orly, Oufkir et Dlimi à Rabat. Ils ignoraient que le premier se trouvait à Fez en compagnie du roi, et le second à Alger.

Le samedi, deux hommes (français) se présentant comme policiers au domicile de l'étudiant Thamil Azzemouri, sont face à l'employée de maison d'origine marocaine, qui leur signifie ne pas savoir où se trouve son employeur. Ces deux hommes sont repartis sans laisser de convocation. S'agissait-il de deux barbouzes qui cherchaient à faire un sort au seul témoin de l'enlèvement opéré la veille à quelques centaines de mètres de là ?

Le mobile du crime

Nous allons à présent revenir aux déclarations à chaud de Louis Souchon, le policier qui a interpellé Ben Barka. C'est quelques jours après l'enlèvement que le kidnappeur est à présent interrogé par la police criminelle, après l'éclatement du scandale. Nous conseillons au lecteur de lire très attentivement cette déposition car elle est à même de nous éclairer quelque peu sur le mobile du crime. Nous entrecouperons son témoignage au fur et à mesure afin de signaler nos observations et notre éclairage :

« En rentrant chez moi le soir du 28 octobre, ma femme me dit de rappeler Lopez qui venait de téléphoner d'Orly. À l'appareil, Lopez s'excuse et me prie de passer le voir d'urgence à l'aéroport. J'ai dîné en vitesse, et vers 22 heures j'ai retrouvé Lopez dans le hall de l'aérogare, et l'ai suivi dans son bureau.

Il m'a raconté qu'un agitateur marocain dangereux du nom de Barka se trouvait actuellement à Paris pour son activité politique, qu'il avait organisé des complots contre le roi du Maroc et qu'il préparait un nouvel attentat... »

Notre observation : Ben Barka n'est pas présenté à l'homme qui va l'enlever le lendemain comme une personnalité honorable, mais plutôt comme un agitateur dangereux s'apprêtant à préparer un nouvel attentat contre Hassan II. Poursuivons la lecture de la déposition de Souchon :

« C'était stupide, ajouta-t-il, car il venait d'être gracié et il pouvait revenir librement dans son pays. Un tel arrangement était souhaitable pour les deux parties en cause. Il s'agissait donc simplement de faciliter un entretien de ce Barka avec le ministre marocain de l'Intérieur, le général Oufkir, qui serait accompagné du chef de la Sûreté marocaine. Lopez me demandait de faire état de ma qualité de policier pour désarmer sa méfiance et le conduire auprès de la personnalité marocaine qui désirait s'entretenir avec lui. Il avait rendez-vous le lendemain à déjeuner chez Lipp avec le cinéaste Franju pour réaliser un film sur la décolonisation, et il fallait intervenir avant... »

Notre observation : Franju, réalisateur de gauche, est contractuellement engagé avec Ben Barka pour la réalisation d'un film sur la décolonisation dont la production et la diffusion auraient entaché l'image de la France du général de Gaulle, comme nous l'avons souligné précédemment⁶¹.

⁶¹ Voir Annexes 6 et 7.

Souchon poursuit :

« Lopez a encore affirmé avec force que cette rencontre avait lieu sous couvert d'un Service français. Il a en outre précisé que Barka n'était pas étranger à l'introduction, à la Cité universitaire, de haschich et de chira, avec le concours d'un étudiant. L'entrevue politique, à laquelle il me chargeait de le conduire, devait avoir lieu dans un endroit discret des environs de Mennecy. »

Observation : Ben Barka est noirci par Lopez parce que dit-il, il n'est pas étranger à l'introduction de haschich à la Cité universitaire. Or, selon le journaliste danois Krüger (nous l'avons vu précédemment), Ben Barka aurait pu détenir des informations par ses amis rebelles sud-américains, sur le trafic international d'héroïne entre la France et le continent américain. Quoiqu'il en soit, Ben Barka est présenté, à la veille de sa venue à Paris, comme un malfaisant et un ennemi de la France et du roi du Maroc, à un officier de police de la préfecture de Paris qui n'a pas hésité le lendemain à interpeler et à conduire Ben Barka à Fontenay-le-Vicomte, chez un truand connu pour être un homme de main des Services secrets français. Par ailleurs, nous avons vu précédemment le mystère du questionnaire manuscrit attribué au gaulliste Lemarchand⁶².

Dans leur livre *Dossier E comme espionnage*, paru en 1978, aux éditions Alain Moreau, Nicolas Fournier et Edmond Legrand écrivent avoir consulté ou fait consulter les archives des Services français. Il en ressort, de façon assez confuse, ce qui suit : premièrement, que Ben Barka a été enlevé par un service français lié au réseau Foccart dans le but de le faire parler afin de rendre le roi Hassan II redevable à la France. Deuxièmement, que Ben Barka n'a pas parlé et qu'il est mort entre les mains de ses agresseurs. Cette information, passée inaperçue, donne du relief à l'existence de ce questionnaire qui, de toute façon, ne pouvait être d'origine marocaine.

Driss Benzekri, ancien prisonnier politique d'extrême gauche devenu Président de l'Instance Équité et Réconciliation mise en place par Mohammed VI, accuse violemment la France dans une déclaration rapportée par *Maroc hebdo* (n° 687 daté du 24 février au 02 mars 2006). Nous la reproduisons ici telle qu'elle est publiée dans l'hebdomadaire marocain :

« Nous avons des preuves que, pour des raisons politiques, la France dissimule des informations importantes sur l'Affaire Ben Barka, qu'elle refuse de communiquer » a-t-il affirmé. M. Benzekri a en outre décrit les informations jusque-là transmises

⁶² Annexe 4.

par les autorités françaises comme étant facultatives et dénuées d'importance. Il a par ailleurs ajouté que des personnalités françaises très importantes sont impliquées dans cette affaire, rappelant que « *les agents utilisés par la France dans le kidnapping de Mehdi Ben Barka sont ceux-là mêmes qui avaient participé à la liquidation d'opposants français en Allemagne et en Algérie* ».

Tous ces éléments vont dans le sens de l'état d'esprit de Lopez et de Souchon, comme nous venons de le voir, à la veille de l'enlèvement, décrivant Ben Barka comme un agitateur dangereux. Justement à ce propos, l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel* daté du 26 septembre 1966 révèle que Jacques Foccart, le conseiller de de Gaulle, avait présenté un document écrit au général prouvant que Ben Barka projetait de faire assassiner Hassan II. En effet, j'ai résumé cette dernière information dans un courrier électronique que j'ai adressé à Bachir, le fils de Ben Barka qui vit en France.

Le 10 décembre 2011

« Bonjour Bachir,

Selon des sources allemandes dignes de foi, mais que je ne citerai pas ici, l'ancien président de la République du Sénégal, Senghor, missionné par Hassan II auprès du général de Gaulle en 1966, n'a pu rencontrer que Jacques Foccart à l'Élysée. Ce dernier, agacé par les insistances et les suspicions du roi du Maroc, aurait révélé à l'illustre médiateur que lui, Foccart, avait présenté au général de Gaulle un document ultra secret "prouvant" que Ben Barka projetait de faire assassiner le monarque marocain. Comme quoi il ne fallait pas insister ni pleurer le sort de la victime. C'était peu avant ou peut-être durant le premier procès. Cette première médiation du Sénégal, qui fut un échec, a été suivie quelques semaines plus tard par la visite du ministre sénégalais des Affaires étrangères auprès des dirigeants français, au terme de laquelle un compromis machiavélique a été trouvé entre Paris et Rabat : Dlimi se fait prisonnier en France mais sera innocenté par la justice française cependant qu'Oufkir, accusé lui aussi, reste à Rabat mais sera condamné comme étant l'instigateur de l'enlèvement. Ce deal incohérent du point de vue judiciaire donnait satisfaction à Rabat et une porte de sortie au gouvernement français. Et comme tu le sais, cela n'avait pas empêché Oufkir de voyager à l'étranger et même en France. Je saisis l'occasion pour te rappeler que durant le premier procès il avait été question de la

personne de Ben Barka insinuant par l'entremise de témoins voyous que l'opposant marocain avait de mauvaises fréquentations et avait pu être en contact avec des trafiquants français d'armes destinées au Maroc. Or, l'un de ces témoins n'était autre qu'un gangster appartenant à la bande dite des Lyonnais, barbouzes, agissant sur ordre de leur chef Pierre Lemarchand, avocat et mentor notamment de Georges Figon.

À ce propos, il est quand même incroyable que l'actuel juge d'instruction ait lui-même avoué récemment que les mandats d'arrêt internationaux lancés contre Oufkir et dernièrement contre certains marocains ne sont jamais réellement partis. »

Revenons à Oufkir, condamné par la justice française. Depuis la disparition de Ben Barka, alors qu'il est sensé être sous le coup d'un mandat d'arrêt international, avait dit la justice française, l'ancien ministre marocain de l'Intérieur va pourtant effectuer à l'étranger les déplacements suivants : Espagne, Algérie, Mauritanie, France et... la Grande-Bretagne, où il rencontra en 1972 un certain Alexandre de Marenches, patron du SDECE. Les deux amis dînant dans un chic restaurant londonien, parlent du Maroc et de son avenir sans se soucier outre mesure des Services secrets locaux... C'est de Marenches qui se confesse à la journaliste Christine Ockrent dans leur livre-entretien, paru en 1986 (*Dans le secret des Princes*). Comme par hasard, l'Affaire Ben Barka n'est pas abordée dans cet ouvrage de plusieurs centaines de pages.

Plus tragi-comique encore, le juge d'instruction signe en 2007 des mandats d'arrêt internationaux contre cinq Marocains dont deux généraux. *In extremis*, le nom d'un protagoniste présumé, un certain Boubker Hassouni est supprimé de la liste. Notons pour l'anecdote que ce dernier, qui fut présenté comme l'infirmier ayant anesthésié Ben Barka ce 29 octobre 1965, venait d'exprimer sa volonté à révéler la vérité au Maroc, ou en France s'il le fallait. Mais passons. En 2009, cette histoire de mandats d'arrêt rebondit dans la presse française, cette fois-ci à la veille d'une visite officielle de Mohammed VI en France. L'organisation policière internationale Interpol exige du juge d'instruction des précisions supplémentaires avant de les lancer, d'abord en raison de la présomption d'innocence, et *secundo* parce qu'il s'agirait plutôt de mandats d'amener et non d'arrêt. En plus de cela, cet organisme demande au juge pourquoi ce retard de deux ans (2007 à 2009). Cette rigueur d'Interpol a eu pour effet de déstabiliser la manœuvre politique du juge appuyé par l'avocat Maurice Buttin et

une partie de la presse française, plus portée par le sensationnel que par la rigueur. Comme je l'ai rappelé plus haut à Bachir Ben Barka, le juge Ramaël s'est pratiquement tiré une balle dans le pied. Mis devant ses responsabilités par Interpol, il s'est fâché et a révélé enfin une partie de l'imposture : tous les mandats d'arrêt précédents, notamment celui à l'encontre d'Oufkir, n'ont jamais été transmis par la justice française !

Les marocains étaient-ils donc vraiment coupables ? Qui a réellement commandité l'enlèvement et la disparition de Ben Barka ?

À mon humble avis, et je ne suis pas le seul à le suggérer, seul un mécanisme neutre et indépendant pourrait, éventuellement, contraindre les États concernés à participer sérieusement à la découverte de la vérité.

Des lacunes... vite comblées.

Le spécialiste ou l'historien pourrait déplorer la non communication dans cet ouvrage des rapports des Services spéciaux français (SDECE), rendus publiques jusqu'à ce jour, concernant cette affaire. Il va sans dire que d'autres notes secrètes n'ont jamais été déclassifiées, au motif du « Secret Défense ». Ceux qui sont connus n'ont aucun intérêt permettant de découvrir la vérité, si ce n'est le fait qu'ils auraient tous tendance à innocenter objectivement les Marocains.

Un seul rapport rédigé par un responsable du SDECE, en l'occurrence Le Roy-Finville, a prêté à confusion dans un sens défavorable au gouvernement marocain, du fait qu'il suggérait que le général Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur, avait dépêché une équipe pour approcher Ben Barka dans le but de le récupérer et s'il le fallait par « *des procédés non orthodoxes* ». Interrogé ultérieurement par la justice, cet agent s'est déchargé sur son informateur, à savoir l'autre agent, Antoine Lopez. Et ce dernier d'expliquer devant le tribunal, et plus tard dans ses écrits, que lui et son supérieur hiérarchique entendaient par-là la récupération politique (non violente) de Ben Barka coûte que coûte même s'il fallait absolument « *mettre Brigitte Bardot dans son lit* ». Il est vrai que dans ce rapport un certain Chtouki y est mentionné mais considéré, je cite, comme étant « *inconnu du SDECE* ».

Autre rapport intéressant : celui daté d'avril-mai 1965 signalant qu'Oufkir était venu secrètement à Paris pour rencontrer trois hautes personnalités françaises anonymes, les informant de la volonté du roi de faire revenir Ben Barka au Maroc pour qu'il assume des responsabilités gouvernementales.

Un autre aspect de l'affaire sur lequel je ne me suis pas étendu dans cet ouvrage : les attentats et les tentatives d'enlèvements dont Ben Barka avait été la cible durant toute sa carrière jusqu'à sa disparition et pour la plupart attribués aux Services secrets marocains. Ici un raisonnement rationnel de ma part : qu'on nous explique pourquoi Ben Barka ne s'en est pas plaint auprès de l'émissaire d'Hassan II qui était allé le voir à Francfort en avril 1965, entrevue organisée par le frère de Ben Barka, Abdelkader. D'ailleurs dans son livre ce dernier n'évoque pas cette préoccupation éventuelle.

Un autre soupçon concernant les Services marocains : un certain Chtouki serait allé en Égypte au mois d'août 1965 pour surveiller Ben Barka lors de la réunion préparatoire de la Conférence de la Tricontinentale. Muni d'un passeport marocain, il aurait bifurqué vers Athènes après avoir été repéré, nous dit-on, par les Services égypt-

tiens. Or, chacun sait que les agents spéciaux plus ou moins doubles peuvent disposer de faux passeports. Un document diplomatique français confidentiel déclassifié récemment (nous l'avons vu précédemment) note que le président égyptien Nasser, convaincu par les thèses marocaines, avait conseillé à Hassan II de ne pas déstabiliser le général de Gaulle en dévoilant la vérité dans cette affaire.

Enfin, sur la présence de quatre truands français au Maroc, mon intuition est qu'ils n'y étaient pas. Personne ne prétend les avoir vus. Mais ils seraient morts mystérieusement, nous dit-on. Toutefois un ancien ministre marocain de la justice, Omar Azzimane, a révélé que trois d'entre eux avaient bien séjourné au Maroc à la demande du gouvernement français, mais ont disparu « mystérieusement ». Avais-je raison de m'interroger sur leur présence réelle ou non au Maroc ? Quant à Jean Palisse, le quatrième homme (chaînon manquant), il appartient au juge d'instruction de s'employer sérieusement à élucider cette énigme et celle évidemment plus globale de l'Affaire Ben Barka.

Normandie, Bretagne février 2012.

ANNEXES

ANNEXE 1

« Strasbourg, le 3 décembre 1987.

Monsieur le Premier ministre,

Comme vous le savez, le Parlement européen, institution de la CEE qui joue un rôle sur les plans européen et international plus que symbolique, a adopté une résolution le 29 octobre dernier, condamnant le royaume du Maroc pour les violations des Droits de l'Homme qui y sévissent.

Cette attitude européenne, à travers l'expression de l'Assemblée de Strasbourg, est à plusieurs égards intéressante, dans la mesure où le gouvernement marocain continue à agiter, à des fins de propagande intérieure, la pseudo-demande d'adhésion que la CEE avait pourtant rejetée, le 1^{er} octobre dernier.

Pourtant, la presse marocaine continue à intoxiquer l'opinion publique intérieure, affirmant, contre toute évidence, que cette demande d'adhésion ferait toujours l'objet d'un examen attentif par les instances compétentes de la CEE. Il apparaît donc clair que la démarche marocaine n'était pas un acte à caractère symbolique, comme l'affirment les dirigeants marocains, mais bel et bien une manœuvre charlatanesque et lamentable, destinée à la propagande intérieure.

Au moment où s'ouvre le sommet des Douze, il nous est difficile de ne pas attirer votre attention sur la tragédie des Droits de l'Homme, dans un pays si proche de l'Europe. L'affaire de la famille du général Oufkir en est une illustration bouleversante. Alors que chacun de nous croyait cette affaire réglée, l'épouse et les enfants d'Oufkir sont toujours retenus au Maroc. Il y a lieu de craindre qu'ils y resteront longtemps encore, les récentes déclarations du roi Hassan II à la deuxième chaîne de la télévision française prétendant que Mme Oufkir aurait exigé une entrevue avec le souverain, comme condition sine qua non à son départ pour l'exil, renforcent nos craintes. Cette version, qui nous paraît surréaliste au vu des intérêts objectifs de la famille Oufkir, s'ajoute à une autre insinuation non moins bizarre, émanant de la bouche du roi, qui a estimé devant les caméras d'Antenne 2 que l'affaire de la famille Oufkir était

plus embarrassante pour la majorité politique actuelle en France (le gouvernement Chirac) que pour lui-même.

Quelques semaines auparavant, un journaliste du quotidien Le Monde, bien introduit dans la classe dirigeante marocaine, avait non moins bizarrement conclu un article dans son journal, consacré à la même affaire, par cette interrogation : les membres de la famille Oufkir, une fois les frontières de l'exil franchies, accepteront-ils de se faire oublier ?

Tous ces éléments nous poussent à croire que la famille Oufkir est toujours retenue au Maroc en raison de sa qualité de témoin à charge dans une affaire non moins grave : l'Affaire Ben Barka.

Ainsi nous estimons qu'on croit en haut lieu, à Rabat, que Mme Oufkir, une fois exilée, pourrait faire des révélations de nature à faire rebondir l'affaire Ben Barka, 22 ans après la disparition brutale de l'ancien leader de la gauche marocaine.

Le sommet européen, qui s'ouvre demain sous votre présidence, n'offre-t-il pas l'occasion, pour vous Monsieur le Premier ministre et pour vos collègues participant à cette réunion, de répondre à l'attente des démocrates marocains, en intervenant auprès du roi du Maroc en faveur de la libération des prisonniers politiques ?

Veillez croire à l'expression de ma haute considération,

*Pour le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc,
Mohamed Souhaili, président. »*

Nous allons maintenant publier une correspondance entre mon ami Claude Bourdet et un autre ami, Daniel Vernet, que je connais depuis notre séjour commun en Allemagne, dans les années 70 et qui était devenu à ce moment-là le rédacteur en chef du journal *Le Monde*.

Cette lettre de Claude Bourdet révèle de façon significative la volonté des responsables et des spécialistes français d'empêcher les Marocains de s'intéresser à leur propre Histoire et plus particulièrement à l'affaire Ben Barka.

« Paris, le 21 janvier 1988.

*Daniel Vernet,
Rédacteur en chef,
Le Monde*

Cher Daniel,

Me permettez-vous de vous signaler un léger manquement dans votre couverture marocaine ?

Vous avez donné l'expression des inquiétudes de Me Kiezman à propos du départ, toujours retardé, de Mme Oufkir et de ses enfants pour le Canada. Vous avez donné ensuite la réponse assez peu convaincante du gouvernement marocain, qui continue à attribuer ce retard à une demande d'audience de Mme Oufkir auprès d'Hassan. Mais entre ces deux informations, vous auriez pu, me semble-t-il, faire allusion au communiqué diffusé par l'AFP du « Comité pour les prisonniers d'opinion au Maroc ». Libération a signalé ce communiqué, malheureusement en l'écourtant.

Le point essentiel, en effet suggéré par ce communiqué, était que les retards (et qui sait peut-être, l'empêchement) de Mme Oufkir pouvaient être dus au fait qu'elle sache trop de choses sur l'Affaire Ben Barka. Il n'y a évidemment pas de certitude, mais ce retard est de plus en plus bizarre et Hassan est capable de tout. L'animateur de ce comité, Mohamed Souhaili, a téléphoné à ce sujet à J. de la Guérvivière qui lui a demandé pourquoi il s'occupait de cette affaire. Ce n'est pas, je crois, une bonne réponse car il est normal que les démocrates marocains s'intéressent à tous les points obscurs de ce règne, fertile en crimes et en mensonges.

Je comprends bien que vous ne preniez pas à votre compte ce genre de supposition, mais venant d'un comité marocain, il me semble que le point peut être évoqué.

*Amicalement à vous,
Claude Bourdet. »*

ANNEXE 2

Déposition des dames Boucheseiche et Beccara.

Exposé des faits.

M. Bechir Ben Barka a porté plainte et s'est constitué partie civile contre X, du chef d'homicide volontaire et de complicité.

Il expose et rappelle que, le 29 octobre 1965, son père, Mehdi Ben Barka, était enlevé en plein Paris ; qu'une information fut ouverte qui aboutit à diverses inculpations pour arrestation illégale, séquestration arbitraire et complicité ; que treize accusés furent renvoyés devant la Cour d'Assises de la Seine ; que le 5 juin 1967, cette juridiction condamna par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité, les nommés Georges Boucheseiche, Jean Palisse, Julien Le Ny et Pierre Dubail, notamment.

Il a sollicité un certain nombre d'investigations, qui font l'objet de la présente information et particulièrement l'ouverture d'une enquête au Maroc, dans les formes prévues par la convention judiciaire franco-marocaine et la convention d'aide mutuelle judiciaire entre France et Maroc, du 5 octobre 1957, prise en ces articles 7 et suivants.

Pour satisfaire à cette demande, le juge d'Instruction a procédé personnellement à l'audition des dames Boucheseiche et Beccara, (amie de Le Ny), sur les circonstances dans lesquelles Boucheseiche et Le Ny avaient quitté la France et s'étaient installés au Maroc.

La dame Boucheseiche, née Andrieu, a déclaré s'être trouvée à Casablanca depuis deux mois environ, lorsque l'affaire Ben Barka a éclaté en France. Elle déclare être revenue entre-temps en France, avant de repartir pour Casablanca. Georges Boucheseiche se trouvait lui-même au Maroc et avait dû se rendre en France, suite à une convocation de la Gendarmerie Nationale française, puis il était revenu à Casablanca.

Deux jours après peut-être, il avait eu connaissance par la presse marocaine de sa mise en cause dans cette affaire.

Georges Boucheseiche avait alors expliqué à son épouse qu'on lui avait demandé et qu'il avait accepté de prêter sa maison pour recevoir M. Ben Barka et organiser un rendez-vous entre celui-ci et les autorités marocaines. Mais la dame Boucheseiche déclare que ce furent là ses seules confidences et qu'elle ignore en réalité si son mari a

participé, directement ou indirectement, à l'enlèvement ou à la disparition de Mehdi Ben Barka.

Elle expose qu'elle se trouvait alors au Grand hôtel de Casablanca et que, dès la parution de ces informations, la police marocaine la contraignit, ainsi que son mari, à quitter l'hôtel et les assigna tous deux à résidence dans une villa de Rabat.

Un mois plus tard, elle parvenait cependant à rentrer en France (soit vers décembre 1965). Georges Boucheseiche demeurait pendant ce temps à Rabat, sous surveillance policière.

Mme Boucheseiche revint au Maroc dès qu'elle le put et retrouva son époux, dans une autre villa toujours surveillée. Elle repartit en France, après un bref séjour de quatre ou cinq jours. Elle revint à nouveau au Maroc où elle rencontra son mari, dans une autre villa de Rabat, mais il lui est apparu que la surveillance policière s'était quelque peu assouplie, puisqu'on leur permettait de sortir sous escorte. Au bout d'un mois de séjour, elle rentra en France. Madame Boucheseiche relate ensuite de nouvelles allées et venues qu'elle fit entre la France et le Maroc, où elle effectuait ainsi des séjours successifs. Elle serait revenue de la même manière à Rabat, en 19??⁶³, où elle retrouva son mari, dans une nouvelle villa où il avait été installé. Puis elle revint en France à l'issue de ce séjour, dont elle ne semblait pas connaître les dates. Son mari continuait cependant de l'appeler régulièrement au téléphone. Elle revint ultérieurement au Maroc, afin de procéder à la vente du Grand hôtel de Casablanca dont elle était propriétaire, séjour entrecoupé d'un voyage rapide en France pour raisons de famille. Quand elle revint au Maroc, une nouvelle fois pour régler cette affaire, elle déclare qu'elle ne put rencontrer son mari.

Atteinte en France de maladie grave, elle apprit alors, d'un Marocain venu lui rendre visite, que Georges Boucheseiche avait été arrêté, puis incarcéré au Maroc et qu'il était mort en prison, mais elle déclare ignorer quand et comment.

Son établissement hôtelier n'étant toujours pas vendu, elle prit, en 1972, la décision de retourner à Rabat, où elle descendit à l'hôtel « Mamouya ». Mais les services de police lui auraient alors signifié une mesure d'expulsion prise à son encontre et ils la reconduisirent à l'aéroport.

La dame Boucheseiche nous a encore fait connaître que Georges Boucheseiche avait été arrêté très exactement le 19 mars 1971.

Des premières recherches entreprises en France, pour vérifier ce témoignage, il ressort que la dame Boucheseiche-Andrieu a fait viser

⁶³ Illisible dans le texte.

son passeport à l'aéroport de Rabat-Sale le 27 juin 1969 (entrée), le 14 juillet 1969 (sortie), le 17 juillet 1969 (?), à l'aéroport de Casablanca en juin 1969, à l'aéroport d'Houasser le 8 octobre 1971 (entrée) et le 13 octobre suivant (sortie).

La dame Becarra Françoise, qui fut l'amie de Julien Le Ny, a exposé quant à elle qu'après l'enlèvement de Ben Barka elle ne revit plus son ami à leur domicile commun à Paris. Quelques jours plus tard, elle l'avait rencontré dans un bar parisien où il lui avait donné rendez-vous et où il lui déclara qu'il lui arrivait une « affaire ennuyeuse », à laquelle il était d'ailleurs étranger et sur laquelle il ne lui fit aucune confidence. Elle crut en déduire cependant que Le Ny pouvait être mêlé à l'enlèvement de Ben Barka. Elle vint à le rencontrer à plusieurs reprises, à Paris, dans des endroits convenus avec lui, jusqu'au jour de février 1966 où Le Ny lui téléphona du Maroc, pour l'informer qu'il avait passé la frontière. Il vint à la rappeler fréquemment.

Cependant, elle prit la décision de partir pour le Maroc afin de l'y retrouver. Son premier voyage se situe aux alentours du 14 juillet 1966. Elle partit par le train, franchit le détroit de Gibraltar pour débarquer à Tanger, où des policiers l'attendaient pour la conduire auprès de son ami, à Temara, non loin de Rabat. Là, elle revit Le Ny qui demeurait dans une villa, placée sous surveillance, mais déclare qu'elle pouvait sortir avec lui sous escorte. Elle rentre en France après le 15 août 1966, par avion, depuis Casablanca où Le Ny était venu l'accompagner. La dame Becarra est retournée par la suite à plusieurs reprises au Maroc.

En août 1967, elle était arrivée à Tanger, avait séjourné à Temara, était rentrée par avion de Casablanca où Le Ny était une nouvelle fois venu l'accompagner.

En 1968, elle avait fait deux séjours au Maroc, l'un et l'autre à Agdal, près de Rabat, où Le Ny demeurait dans une villa, toujours surveillée. Le Ny s'occupait, selon elle, du Grand hôtel de Casablanca et avait fait l'acquisition d'un cabaret, à l'enseigne le « Bel abri », sis rue du Tchad à Rabat.

Elle était revenue en 1969 mais n'apporte aucune précision. Elle revint encore en 1970, sans autres précisions de sa part.

Début 1971, en janvier, elle revint à Rabat et Le Ny la chargea de tenir le cabaret du « Bel abri », ce qu'elle entreprit, du 1^{er} février suivant au 6 mars 1971. Des travaux étaient ensuite entrepris dans l'établissement, afin de le remettre en état.

Le Ny disparut le 17 mars 1971.

Elle poursuivit cependant son séjour. Le cabaret fut fermé par mesure autoritaire, le 3 avril 1971. Elle regagna enfin la France, aux alentours du 20 ou 22 juillet suivant, par voie de mer.

Elle déclare s'être de nouveau rendue au Maroc, en octobre 1971, par avion jusqu'à Casablanca, en compagnie de la dame Bouche-seiche, qui n'en avait pas parlé quant à elle. Elle retourna à Agdal et constata qu'on avait entrepris des travaux xxxxx⁶⁴, dans la villa occupée par Le Ny, qu'elle ne revit plus. Elle séjourna à l'hôtel de la « Tour Hassan » pendant trois jours, jusqu'au jour où les policiers lui signifièrent de quitter le Maroc. Elle a encore affirmé avoir rencontré Georges Boucheseiche et Pierre Dubail, ce dernier même à plusieurs reprises, lors de ses différents séjours au Maroc. Pierre Dubail vivait en effet avec Le Ny et disparut en même temps que lui le 17 mars 1971.

Il résulte par conséquent de ces témoignages que trois des individus, impliqués dans l'enlèvement de Mehdi Ben Barka et condamnés par arrêt de la Cour d'Assises, en date du 5 juin 1967, avaient séjourné au Maroc pendant plusieurs années après les faits.

Actuellement, les recherches se poursuivent en France pour reconstituer la chronologie de tous les déplacements de ces personnes, à destination ou au retour du Maroc.

⁶⁴ Idem.

L'état civil des intéressés est le suivant :

BOUCHESEICHE Georges, né le 5 mars 1914 à *** (?), fils de Georges et de Boule Françoise.

PALISSE Jean, né le 22 novembre 1915 à Paris 10^e, fils de Jean et de Soyer Clémence.

LE NY Julien, né le 29 novembre 1921 à Ploërdut (Morbihan), fils de Louis et de Affeter Karie.

DUBAIL Pierre, né le 7 novembre 1931 à Crèvecœur-le-Grand (Oise), fils de Roger et de Lemeltiez Marie-Louise.

ANNEXE 3

Extrait de la conversation dramatique entre Souchon et son patron (*Accusé taisez-vous*) :

« Après m'avoir serré la main, il me dit d'une voix que je ne lui connaissais pas et que je mets sur le compte de l'émotion :

- Mon pauvre Souchon, je n'en puis plus...

- Ça va si mal que cela, monsieur le Directeur ?

- Hélas oui, rien ne va plus. Ca fait huit jours que je vous porte tous les deux à bout de bras. (Il lève les deux bras pour imaginer ce qu'il dit.) Ce n'est plus possible, je suis à bout.

Je suis tellement frappé de le voir dans cet état d'extrême lassitude, que mon inquiétude croît soudainement, pas seulement pour moi mais pour nous tous.

- Dites-moi ce qu'il faut faire, monsieur le Directeur, je vous jure que je le ferai.

Je sais qu'il n'attend pas autre chose de moi qu'un acte de dévouement, je crois savoir aussi qu'il ne douterait pas non plus de ma parole, si je lui offrais jusqu'à ma vie pour réparer, non seulement le mal qui a été fait, mais encore celui qui peut arriver. Mais ce n'est pas de vie qu'il s'agit, mais de liberté.

- C'est fini, il n'y a plus rien à tenter. Maintenant, mon cher Souchon, il va falloir dire la vérité, toute la vérité. Les Marocains nous menacent de nous renvoyer Boucheseiche.

- Et vous y croyez, monsieur le Directeur, c'est une plaisanterie !

- Hélas non ! me confirme-t-il en précisant, si je vous le dis c'est que je le tiens de bonne source.

Je m'entête :

- Moi, je n'y crois pas.

- C'est pourtant comme ça !

- Alors... que faut-il faire ? répétais-je encore une fois.

Il laisse ma question sans réponse, pour en poser une lui-même :

- Vous l'aimez bien la "boîte" ?

- Vous le savez bien.

- Eh bien, il faut faire quelque chose pour la sauver mon vieux. Et pour cela, il faut consentir à un sacrifice. Si vous n'y consentez pas, vous serez inmanquablement confondu par ce Boucheseiche (il manifeste du mépris en prononçant ce nom) et après ça... il n'y aura plus de boîte ni de P.J. non plus...

- Nous en sommes à ce point-là !

- Oui, à ce point-là !

- Alors il n'y a pas de question, monsieur le Directeur.

Je tiens à vous laisser réfléchir un peu avant que vous ne preniez cette grave décision.

Inutile, monsieur le Directeur, c'est tout réfléchi !

Pour ne rien vous cacher, c'est la réaction que j'attendais de vous.

Je songe subitement à la suite des événements, et surtout au fait que cette décision importante ne me concerne pas seul. À mon tour, je juge indispensable de poser une condition :

- Excusez-moi, monsieur le Directeur, mais si je suis d'accord, je dois néanmoins vous poser une condition !

- Oui, laquelle ?

Je peux dire qu'arrivé à ce moment-là de l'entretien, je deviens assez exigeant, péremptoire peut-être ?

- Je désire prévenir personnellement mon collègue Voitot de ce changement.

- Je vous comprends, c'est normal. C'est accordé, vous verrez Voitot avant d'être à nouveau interrogé par M. Bouvier.

- Alors tout va bien. Je vous remercie, monsieur le Directeur. Maintenant je suis près, nous pouvons y aller.

Puis, faisant soudain le bilan de toute cette affaire, j'ajoute assez tristement :

- Tout de même, monsieur le Directeur, jamais je n'aurais supposé que je serais dans l'obligation de quitter la Police judiciaire dans ces conditions...

- Que voulez-vous dire ?

- Vous savez bien patron, lorsque l'un de nous s'en va, il a droit à une petite réunion de famille, une petite cérémonie d'adieu.

- Vous l'aurez votre fête mon vieux, je vous promets que vous l'aurez. »

ANNEXE 4

Voici le questionnaire en question.

- *Le gouvernement marocain n'a pas attribué les émeutes de mars 1965, à Casablanca, à l'intervention d'une main étrangère qui a provoqué le soulèvement de la population. Est-ce vrai ? Ou bien c'est l'UNFP qui a bien préparé ces émeutes, en poussant au premier rang les étudiants et les professeurs ?*

- *Vous savez que l'UMT. a déclenché une série de grèves au cours de ces émeutes. A-t-elle agi pour appuyer ces émeutes, ou pour ne pas perdre la face devant l'action des masses populaires ? Mahjoub Ben Seddik ne semble pas être estimé par l'UNFP et les autres partis de l'opposition. Il est vrai que les autres villes n'ont pas pu suivre l'exemple de Casablanca en déclenchant des manifestations, peut-être à cause d'une sévère répression. Mais un conflit frontalier entre l'Algérie et le Maroc, à ce moment, aurait pu disperser les forces du régime d'Hassan II et supprimer toute efficacité à cette répression, ce qui aurait amené la chute du régime. Tout au moins l'armée marocaine, qui se trouve en Algérie, avait la possibilité de s'infiltrer au Maroc pour appuyer ces manifestations. Que pensez-vous de l'action de Ben Bella dans ce domaine ?*

- *Quelle est la situation actuelle de cette armée marocaine en Algérie ? Pensez-vous que Boumediene accepte, comme son prédécesseur, d'entretenir cette armée ?*

- *L'Algérie supporte-t-elle toute seule les frais nécessaires à l'entretien de cette armée marocaine ? Comment est-elle entraînée et comment est-elle encadrée ?*

- *Où ira s'installer cette armée, si Boumediene refuse de l'entretenir ? Quel est le pays qui est disposé à vous venir en aide et pour quel mobile ?*

- *On dit que la RAU vous accorde un soutien sans réserve et dans tous les domaines. Est-ce vrai ?*

- *Comment arrivez-vous à être bien informé de la situation politique au Maroc, en dehors de la presse et de la radio ?*

- *On parle depuis quelques mois d'un rapprochement entre le Palais et l'UNFP. On parle même de la constitution imminente d'un gouvernement, où l'UNFP serait représentée. Quelle est votre opinion à ce sujet ? Les dirigeants de l'UNFP sont-ils en*

entente avec vous pour la chute du régime ? Avez-vous des contacts avec eux ?

- Quelle est exactement la position de l'UMT à l'égard de l'UNFP ? Mahjoub Ben Seddik pourra-t-il tomber d'accord avec vous pour renverser le régime au Maroc ?

- Vous savez que les manifestations et les émeutes sporadiques ne suffisent pas pour renverser le régime au Maroc ? D'ailleurs (il) a avec lui le Mouvement populaire et même l'Istiqlal.

- Avez-vous installé au Maroc, en dehors de l'UNFP, des organisations secrètes dotées d'armes pour affaiblir l'autorité du régime ? Qui contrôle et finance ces organisations ?

- Qui leur donne des ordres ? Si elles existent, pourquoi ne sont-elles pas entrées en action ? Disposent-elles du soutien de hautes personnalités civiles et militaires au Maroc ?

- Avez-vous déjà organisé un attentat contre Hassan II et à quelle occasion ? Êtes-vous partisan de l'accomplissement, dans l'immédiat, d'une action pareille ?

- Sous quelle forme se traduit l'aide que vous recevez des pays de l'Est et de certains pays arabes ?

- Pour réaliser la révolution armée, avez-vous pu stocker des armes au Maroc ?

- Quel est l'état de vos relations actuelles avec Boumediene ? Se montre-t-il disposé à vous aider à vous entendre avec Hassan II et à quelle occasion ? Êtes-vous partisan de l'accomplissement, dans l'immédiat, d'une action pareille ?

- Sous quelle forme se traduit l'aide que vous recevez des pays de l'Est et de certains pays arabes ?

- Pour réaliser la révolution armée, avez-vous pu stocker des armes au Maroc ?

- Quel est l'état de vos relations actuelles avec Boumediene ? Se montre-t-il disposé à vous aider, au même titre que Ben Bella ?

- Pourrez-vous, un jour, arriver à vous entendre avec Hassan II et sous quelles conditions ?

- Avez-vous le soutien d'officiers des FAR qui pourront, un jour, sur vos ordres, tenter un coup d'État au Maroc ?

- Avez-vous également des éléments de la police ?

- Quels sont vos projets politiques d'avenir ?

- Croyez-vous que les dirigeants actuels de l'UNFP puissent noyauter les masses populaires marocaines en leur faveur et les dresser contre le régime ?

- On sait que des Marocains ont trouvé refuge en Algérie, où ils préparent une armée destinée à affronter le régime. Qu'ont-ils fait à l'intérieur du Maroc ?

- On dit que l'ex-colonel Ben Hamou dirige cette armée. Peut-il arriver à prendre le commandement de la lutte contre le régime ? Vous ne craignez pas qu'en dirigeant cette armée, il peut vous écarter et prendre la tête du mouvement révolutionnaire ?

- Quels sont les chefs d'État qui soutiennent votre mouvement révolutionnaire ?

Conséquences du résultat de la conférence arabe.

Ci-après Lemarchand, confondu par l'expertise.

Nous donnons ci-après les « conclusions » du rapport des deux experts en écritures, commis par le juge d'Instruction Pinseau, pour examiner les deux exemplaires du questionnaire politique visant Ben Barka, exemplaires comportant des variantes.

Conclusions.

Les deux experts soussignés, ayant procédé personnellement et individuellement aux opérations d'expertise ci-dessus consignées, formulent d'un commun accord les conclusions suivantes :

1° Des deux reproductions qui constituent les pièces de question, la seconde (qui apparaît sur la photographie comme reliée par des fils) est vraisemblablement la plus proche du texte original, la première pouvant être le résultat de photocopies multiples.

2° Les cinq lignes supplémentaires apparaissant sur l'autre reproduction ont pu être ajoutées par montage, en couvrant les deux lignes visibles sur la reproduction la plus proche de l'original.

3° Ces cinq lignes sont cependant l'œuvre du même scribe que le texte qui les précède.

4° Les nombreuses concordances relevées entre les documents de question et les spécimens de la main du témoin, Pierre Lemarchand, désignent celui-ci comme l'auteur des documents de question.

*Fait à Paris,
Le dix-huit décembre mil neuf cent soixante-seize.*

*Raymond Trillat
M.J. Berrichon-Sedeyn*

ANNEXE 5

L'étonnante confession de l'agent Lopez, qui innocenterait Hassan II et Oufkir. (*L'affaire Ben Barka, Antoine Lopez parle...*, Laurent Dufresne, Ed. Vérité, Paris, 1973).

Lopez, Oufkir... (8-10 mai 1965).

Je n'étais certes pas surpris d'être envoyé au Maroc par le SDECE, viens-je d'écrire, mais je l'étais d'y aller pour m'assurer que Mehdi Ben Barka avait été gracié ! C'est là, en effet, une sorte de décision qui laisse des traces habituellement. En France par exemple, elle est publiée au Journal officiel, car elle revêt la forme d'un décret. N'était-il pas ainsi au Maroc ?... Il est vrai, me dis-je, que ce beau pays est encore, selon le général Oufkir, un pays féodal ! Mais sans doute convient-il que j'explique d'abord à mes lecteurs pourquoi Mehdi Ben Barka « devait » être gracié.

Il avait bien besoin de l'être, en fait, parce qu'il avait été condamné à mort et condamné à mort deux fois ! Une première fois parce que les autorités marocaines avaient mis à jour un important stock d'armes. Elles étaient au Maroc clandestinement, bien sûr et provenaient, paraît-il, de Tchécoslovaquie. De là à imputer la chose aux membres de l'opposition, très active en ce moment, il n'y avait qu'un pas, qui fut bien vite franchi. Une centaine de députés fut arrêtée, mais Ben Barka s'enfuit à temps. Je n'ai jamais osé lui demander par la suite ce qu'il en avait été au juste, en ce qui le concernait, de ce prétendu complot, dont lui ne me parla jamais. Il fut tenu pour responsable, en tout cas, et condamné à mort par contumace. Une seconde condamnation intervint plus tard, dans les conditions que voici : (...).

Or, en mai 1965 et même un peu avant, on le prétendait gracié ! En me confiant ma nouvelle mission au Maroc, le SDECE m'avait confirmé que la grâce intervenue n'était, selon toute apparence, que le prélude du retour de Ben Barka au Maroc.

Arrivé à Rabat, j'interrogeai tous ceux que je pouvais contacter. Je constatai, dès le premier jour, que le bruit qui courait

à Paris courait aussi au Maroc. De terrasse en terrasse, on parlait dans tous les milieux du retour proche du leader de l'opposition, que l'on « savait » gracié. Tout ce que j'entendais cependant ne me satisfaisait pas. Je pensais finalement que je connaissais suffisamment le général Oufkir pour le voir. Au cours d'une conversation d'apparence anodine, je réussirais bien à le faire parler. Peut-être pourrait-il me dire, lui, la date du ou des décrets de grâce pris par Hassan II et la date, surtout, de leur promulgation !

Je vis Oufkir, qui me reçut chez lui à Rabat. Je fus donc aussi à l'aise que possible pour bavarder avec lui. De plus en plus, d'ailleurs, mon hôte me traitait en ami. Or le général Oufkir me confirma qu'un décret de grâce avait bien été pris au bénéfice de Mehdi Ben Barka, mais il ajouta qu'il n'était pas publié. On attendait, pour le faire, que des contacts aient pu être pris avec le leader de l'opposition et des conventions passées avec lui.

De ce qu'il voulait bien le dire, il résultait que le décret de grâce n'avait pas été pris comme cela, pour faire plaisir à Ben Barka. On voulait que le chef de l'opposition rentrât au Maroc, non bien sûr pour renverser la monarchie et instaurer la République, mais pour s'entendre avec le roi et les hommes au pouvoir ! Mieux, le souverain désirait constituer un gouvernement d'Union nationale, que présiderait Ben Barka.

Je fus pour le moins étonné en entendant ces derniers mots, mais ne sursautais pas. Je me mis à rire au contraire et dis à mon interlocuteur que nous étions les spécialistes, en France, de ce genre de gouvernement ! Lorsque les choses vont vraiment trop mal, dis-je, nous allons chercher dans leur retraite un Gaston Doumergue ou un Raymond Poincaré et nous décrétons l'Union nationale (...).

Mon interlocuteur se mit à rire : « Ce n'est pas tout à fait cela, mais il y a de cela ! Chez nous toutefois, c'est plus sérieux et plus nécessaire que chez vous, car nous ne sommes pas un riche et vieux pays comme le vôtre et notre jeune indépendance s'accommode mal du désordre régnant. Nous ferions mieux de nous mettre d'accord et de travailler ensemble pendant tout le temps qu'il faudra ! »

Comme on peut le penser, j'écoutais avec une extrême attention. « Et c'est bien pourquoi vous voulez vous entendre avec votre vieil ennemi, Ben Barka ? Qu'en pense-t-il lui, le condamné à mort ? Il est regrettable qu'il le soit non ? »

- « Oh vous savez », me dit Oufkir, « il y a des condamnés à mort qui se portent bien et, dans le domaine politique, on s'en remet très bien ! Vous ne croyez pas ? »

J'en convins, mais exprimais des doutes sur ce que pourrait penser Ben Barka d'un gouvernement d'Union nationale. Tel que je l'avais entendu parler, une telle solution ne faisait pas partie, certainement, des projets qu'il formait. J'exprimai mon sentiment à Oufkir et voici quelle fut sa réponse :

- « Pourtant, Mehdi Ben Barka est un homme intelligent et subtil. Sa Majesté le prétend tout au moins et elle le connaît mieux que moi. Or est-il intelligent de vouloir établir une République, voire une Démocratie populaire, dans un pays si pauvre encore, vivant dans un contexte féodal ? Oui ou non ? » (...) « Je crois », dit-il, « que le marxisme l'emportera un jour ! Cela me semble inscrit dans les faits. Sans doute serait-il mieux placé chez nous s'il n'était pas athée et il a tort de l'être ! Les musulmans auront du mal à renier Dieu, vous savez. Les marxistes auraient dû y penser... »

Je n'interrompis pas le discours inattendu du général Oufkir et lui n'interrompit pas sa promenade. Il poursuivit :

- « Moi, je vois bien le communisme s'installer demain et s'installer sans doute dans un pays moderne et riche et industrialisé à cent pour cent. Aux États-Unis, tenez », fit-il en s'arrêtant devant moi, « mais pas chez nous !... Partager la richesse, cela a un sens, mais partager la misère, cela n'en a pas ».

J'écoutais, toujours sans mot dire.

- « Or nous, nous sommes aujourd'hui un peuple misérable, agraire, ignorant. Tellement ignorant qu'il faut prévoir au moins trente ans pour que nous soyons en situation d'accepter la solution Ben Barka. Il devrait le sentir, comme nous, et agir en conséquence ! Il devrait-être un rassembleur auprès de Sa Majesté et travailler, non pour lui, mais pour l'avenir, non pour la génération présente, mais pour les générations futures ».

- « Et qu'en dit le roi ? », demandai-je.

- « Le discours que je viens de vous tenir », dit Oufkir, « est le genre de discours que le roi aime tenir. Hassan II veut la grandeur du Maroc, comme de Gaulle veut celle de la France, mais aussi le bonheur du peuple marocain, comme le veut, paraît-il, Ben Barka ! Mais le roi sait que ce n'est pas demain que ses Marocains sauront lire un bulletin de vote et sur-

tout dire à quoi il répond. Et Sa Majesté sait aussi qu'Elle seule, comme chef civil et comme chef religieux, a l'autorité nécessaire pour promouvoir sans révolte interne et sans effusion de sang les réformes que veut Ben Barka. Le roi est pour le peuple et pour encore longtemps, un meilleur guide qu'un dictateur marxiste. C'est pour cela qu'il tend la main à Ben Barka, dont il sait bien qu'il a besoin... autant que Ben Barka a besoin du roi ».

- « Alors », fis-je, « cela tend à quoi au juste, cette grâce, et que recherchez-vous ? »

- « Nous voulons joindre et contacter Ben Barka ! Nous voulons discuter avec lui ! Nous voulons lui offrir le pouvoir, mais un pouvoir dont les limites seront fixées d'avance, en accord avec le roi, pour des périodes successives... disons... de cinq ans ! »

Et puis, riant franchement :

- « Ce sont les Russes qui ont inventé et mis à la mode les plans de cinq ans, non ? »

Je ris aussi.

- « Après tout », fis-je, « si j'étais Ben Barka, je crois que j'aurais envie de m'entendre avec vous ! Pourquoi pas ? »

- « Eh bien », conclut alors Oufkir, « si vous le voyez jamais, ce qui doit vous arriver à Orly (et ce disant, Oufkir me regardait d'un air perçant), dites-lui donc que sa grâce est signée et qu'elle sera proclamée, dès que nous aurons passé avec lui des accords bien précis. Mais pour cela, il faut que nous le rencontrions et il fuit ! On ne sait jamais où il est ! On ne le sait qu'après, lorsqu'il est déjà parti ! »

Je ne fis pas semblant de croire qu'Oufkir pensait vraiment que je pourrais parler à Ben Barka. Qu'étais-je, moi, face à ces puissants personnages ? Je le lui dis, en l'assurant toutefois que j'aimerais bien, un jour proche, faire pour Ben Barka les formalités que nécessiteraient son retour au pays, s'il passait par Orly.

- « En attendant », fis-je en prenant congé du général, « je me contenterai d'aider sans distinction tous les Marocains de passage à Orly, qu'ils soient ou non les amis de Mehdi Ben Barka ! »

- « Bien sûr », fit Oufkir en me raccompagnant « et ce sera très bien ! »

J'étais ainsi bien fixé sur les desseins du gouvernement marocain. Ben Barka était gracié, mais sa grâce ne deviendrait

effective qu'au moment où, encore en exil, il aurait accepté de passer, avec son ancien élève Hassan II, un accord précis sur les conditions de son retour et sur celles aussi de son accession au pouvoir.

Au moment où Mohammed Oufkir m'avait tendu la main, sur le seuil de sa demeure, je lui avais dit ma surprise de découvrir un roi aussi formaliste, aussi méfiant, aussi « notaire » en somme !

Et le général, de nouveau :

- « C'est vous, Français », me dit-il, « qui avez fait d'Hassan II un juriste. Il a fait ses études à la faculté de Bordeaux et il est docteur en droit français ! Moi je me plains parfois de cette tournure d'esprit, car je ne comprends pas qu'il faille ainsi tout écrire, avec des articles et des paragraphes bien construits, mais vous, ne vous en plaignez pas ! »

Non, je ne savais pas le roi du Maroc juriste, ni imprégné de juridisme. Je pensais que Ben Barka ne devait pas l'être, lui qui était mathématicien ! Y aurait-il entente possible entre un roi féru de droit et le leader Ben Barka, féru de mathématiques ? Comment savoir ?

Ce n'était pas d'ailleurs de mon modeste ressort. Ce qui l'était, était de rendre compte aux « autorités concernées » des résultats de mon voyage au Maroc.

ANNEXE 6

Lettre de Georges Franju à Ben Barka.

(Rédigée pour Georges Franju par Philippe Bernier).

Paris, le 9 septembre 1965

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous exprimer le très grand plaisir que j'ai eu, en apprenant que vous aviez accepté le principe de collaborer au projet de film dont vous a entretenu M. Figon. Nous souhaiterions vivement que vous en inspiriez le scénario.

Comme vous en avez exprimé le désir à M. Bernier et au producteur délégué, je vous précise que nous envisageons de réaliser, à partir de documents d'actualité cinématographique et de reconstitutions filmées, une fresque historique de long métrage, retraçant les grandes étapes de peuples décolonisés, pour leur indépendance.

Nous n'envisageons pas de consacrer une séquence particulière à chaque pays, mais d'effectuer un survol, en nous attardant sur les événements les plus marquants, en partant des éléments dont nous allons entreprendre l'inventaire.

Les dix premières minutes du film pourraient rappeler quelles étaient les conditions de vie dans quelques pays témoins: Inde, Égypte, Congo ou Gabon, Algérie ou Maroc, Cuba. Ces illustrations du régime colonial se juxtaposeraient, en contrepoint de quelques scènes typiques de la vie des puissances coloniales à la même époque et permettant au commentateur de rappeler, avec sobriété, dans quel climat les grands trusts et les gouvernements impérialistes exerçaient leur domination.

Après cette introduction, nous rappellerions, dans l'ordre chronologique, les principales étapes du processus de décolonisation, en commençant par l'Asie et la guerre du Vietminh, la Corée, l'Indonésie, la succession d'images de la répression et quelques séquences illustrant la prise de conscience, puis la lutte dans le cadre des institutions du Commonwealth et de l'Empire français, conduisant alors le spectateur sur tous les

théâtres d'opérations où le colonialisme a livré ses dernières batailles.

Les tutelles seront alors mises en parallèle avec l'Afrique du Nord, jusqu'à la conférence de Bandung qui sera la charnière du film. La conférence de Tanger, tous les mouvements populaires que connurent le Maroc et l'Algérie, seront évoqués simultanément à la constitution, dans la sierra cubaine, du maquis fidéliste. L'aventure particulière de la Guinée, dans le cadre du référendum de 1958, fournira au président Sékou Touré l'occasion d'évoquer la lutte du RDA sur le plan parlementaire, avec quelques épisodes du mouvement de libération francophone, jusqu'à la conférence du Caire.

Une nouvelle séquence sur Cuba exprimera alors l'espoir que donnèrent, à tant de peuples sud-américains, africains ou asiatiques, la liquidation de Batista et des autres tyrans sud-américains, puis la mise en échec du colosse américain par Castro.

La guerre d'Algérie, la conférence de Belgrade permettront de faire revivre comme une épopée cette marche, difficile mais inexorable, des pays colonisés vers l'indépendance.

Les dernières images inviteront le public à méditer sur la fragilité de leur victoire, sur l'existence du problème sud-américain, sur la reprise des hostilités au Viêt-Nam, enfin sur la solidarité forgée par ces vingt années de lutte et nous terminerions par la concrétisation de cette solidarité, dans la conférence de La Havane qui, m'a-t-on dit, doit s'ouvrir en janvier 1966.

Voilà, Monsieur le Président, tracé à gros traits, le projet dont vous avez été entretenu.

Ce projet, bien entendu, peut être modifié, surtout que nous sommes tributaires des archives cinématographiques.

Peut-être pourrez-vous aussi nous ouvrir quelques portes et faciliter notre inventaire des documents à copier.

Dès que vous m'aurez communiqué votre réponse de principe et dans l'hypothèse où celle-ci serait favorable, vous pourriez me fixer rendez-vous pour une première séance de travail, avec mon assistant et un collaborateur chargé de recueillir vos indications et de soumettre périodiquement l'état du projet.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président...

Réponse de Ben Barka à Franju.

22 septembre 1965

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous confirmer l'accord de principe sur le projet de film, tel qu'il est exposé dans votre lettre du 9 septembre 1965. Nous mettrons au point lors de notre prochaine rencontre les modalités d'exécution.

En ce qui concerne la date de cette rencontre, je vous propose le 4 octobre (lundi) au lieu du 5, étant appelé à voyager pour le Sud-est asiatique après mon retour de La Havane.

Avec l'assurance de ma sincère considération,

Ben Barka

P.S. : je vous prie de prévenir M. Bernier de ce changement de date.

ANNEXE 7

Contrat entre Figon et Ben Barka.

(Rédigé pour Figon par M. Pierre Lemarchand).

Entre, d'une part, Georges Figon, gérant de la SARL Presses européennes, 5 rue de la Chaise, Paris 7^e, et d'autre part, Mehdi Ben Barka, domicilié à Chambéry, BP n° 3 à Genève, il est établi et convenu ce qui suit :

1° M. Georges Figon, producteur délégué d'un film en préparation dont le titre provisoire est Basta, et dont la réalisation est confiée à M. Franju, le commentaire à Mme Duras, agissant ès qualité de gérants de la SARL désignée ci-dessus, coproductrice associée, propose à M. Ben Barka, qui accepte un poste de conseiller politique de la production pour toute la durée de la réalisation du film depuis sa conception à laquelle il a été associé.

2° M. Ben Barka recevra, à titre gracieux, une copie du film dès sa production, qu'il s'engage à n'utiliser qu'à des fins non commerciales.

Ben Barka recevra 2% sur les recettes du film.

(Cette ligne est placée entre parenthèses dans le livre de Roger Muratet, ce qui semble indiquer qu'elle est plutôt un résumé que la transcription littérale de cette clause du contrat.)

3° M. Ben Barka assure la responsabilité politique et historique du film. Il devra notamment donner les indications initiales permettant d'établir les directives de travail, superviser le travail de montage, collaborer aux commentaires de Mme Duras ou de tout autre collaborateur de la production.

4° M. Ben Barka exerce un droit de censure sur le choix des images et sur le commentaire pour tout ce qui concerne le triple plan politique, historique et moral, à l'exclusion de la conception du traitement proprement artistique et cinématographique du sujet, dont le thème est « l'histoire de la décolonisation et de la lutte des peuples du tiers monde contre l'impérialisme. »

5° M. Ben Barka se réserve, après la vision de la version définitive, le droit de faire figurer ou de retirer son nom du générique.

6° M. Ben Barka s'engage à faciliter les contacts du réalisateur, M. Franju, et de ses collaborateurs, avec les gouvernements et les Services officiels, permettant d'inventorier ou de faire effectuer des copies des bandes d'actualité des cinémathèques et, au besoin, de faciliter les interviews et prises de vues qui pourraient être nécessaires.

Fait à Genève, en double exemplaire, le 6 octobre 1965.

*Georges Figon,
Mehdi Ben Barka,*

P.S. : au cas où, après un an à partir du 6 octobre 1965, le film ne serait pas réalisé, il sera versé à M. Ben Barka une indemnité de 15 000 francs.

Signé : Georges Figon

ANNEXE 8

Une lettre anonyme accablante, adressée au juge d'Instruction Louis Zollinger et publiée dans l'ouvrage de Derogy et Ploquin⁶⁵.

Évidemment, ce témoignage doit être lu avec prudence, mais les précisions qui y apparaissent sur le parcours de Figon, entre l'enlèvement et sa mort, laissent penser qu'il en est la source principale. Sa lecture revêt un intérêt particulier, à la lumière du témoignage de l'ancien président de la République, Georges Pompidou.

« Cette confession va vous surprendre. Elle vient peut-être bien tard, mais je me croyais prisonnière des secrets que, dans son immense désarroi, mon pauvre Georges m'avait confiés.

Surtout, je croyais que d'autres avaient ce devoir. J'ai attendu... attendu... qu'une voix s'élève pour prendre sa défense, pour enlever un peu de cette boue qui l'avait recouvert, pour déchirer le voile qui entoure sa mort sordide. J'ai attendu en vain, même pas la voix de sa mère qu'il vénérât, n'est venue hurler et réclamer pour son fils assassiné LA JUSTICE...

Ceci n'est pas un article, mais la confession complète d'une femme qui a acquis, jour après jour, en suivant pas à pas, folle de terreur, la marche vers la mort de l'homme qu'elle aimait, le droit à cette confession.

Oui, je dis bien pas à pas, attendant dehors lorsqu'il avait un rendez-vous, le cherchant pendant des heures lorsqu'il partait avec des tiers, après un rendez-vous, sans pouvoir m'avertir, ni me dire où nous nous retrouverions.

Marchant dans les rues derrière lui... (il refusa que je marche à ses côtés...) disant qu'un jour on lui tirerait dessus et qu'il était inutile de faire deux morts pour un.

Le suivant pendant des heures, morte de froid, dans les rues enneigées de Paris. Ces jours de terreur m'ont donné le droit de faire connaître ce que je sais. Georges ne s'est pas suicidé. L'Express est le responsable indirect de son assassinat.

En publiant le récit mensonger du 10/01/1966, L'Express, sans le savoir, en se faisant escroquer par le nommé Zuretta, avait condamné Georges à mort.

⁶⁵ Ils ont tué Ben Barka.

Avec cet article qui ne venait pas de lui, Georges recevait le dernier coup de l'homme à qui, par excès de confiance, il devait ses malheurs.

Georges Figon avait voué une amitié, une confiance aveugle à Pierre Lemarchand, qui par lâcheté et souci de sa carrière, devait le conduire à l'abattoir le 17/1/1966.

En effet, depuis le début de l'opération B.B., Lemarchand avait présenté à Caille Georges Figon comme un de ses agents jouant le premier rôle.

Caille avait fait en sorte que, si des renseignements étaient demandés aux RG sur Figon, il soit répondu que celui-ci était un producteur de cinéma. Lemarchand avait précisé que Caille, qui possédait toute la confiance de Roger Frey, couvrait l'opération au nom du ministère de l'Intérieur. Figon tint ses patrons minutieusement au courant, et en vertu de cette connaissance de l'affaire, Lemarchand se rendit à Genève le 20/09/1965.

Avant le départ de l'avion, Figon présenta Lopez à Lemarchand, ce dernier fit savoir à Lopez qu'ils étaient couverts. Lopez joua les étonnés et Lemarchand, ironiquement, lui précisait... "Ce serait à vous de me l'apprendre...". Ceci dura à peine une minute.

Le jeudi 23/09/1965, Figon déjeuna avec Lemarchand et ensuite ils allèrent retrouver des amis dans un bar fermé. Lemarchand critiquait l'opération négative du 20 septembre à Genève. Lemarchand, qui était ivre, proposa ce jour à Le Ny, qu'il connaissait, de faux-papiers officiels pour la durée de l'affaire à laquelle il voulait participer.

Vers le milieu octobre, un nommé Jean Sergent, agent immobilier, 14, rue du Faubourg Saint-Honoré, rencontre, au Montana, Figon, qu'il cherchait. Il lui dit que Lemarchand était fou furieux après lui, que Caille lui avait fait savoir que Figon faisait des conneries, etc., etc.

En effet, Figon, qui avait à se plaindre de Lopez, lui avait, le dimanche 10, rendu visite à Orly et l'avait menacé d'alerter la presse. Ceci était venu aux oreilles de Caille. Il avait alerté Lemarchand ; il voulait savoir quelle mouche avait piqué Figon. Ce dernier expliqua que son attitude était justifiée par celle de Lopez, mais que ses menaces n'avaient pour objet que de maintenir Lopez dans la ligne droite. Tout le monde rassuré, l'opération suivit son cours pour atteindre le 29/10/1965.

Après avoir quitté Bernier et Franju, Figon se rendit aux Deux Magots ; il y attendait le retour de Lopez qui le retrouva à son retour de Fontenay.

Lopez lui fit savoir que tout s'était bien passé ; aussitôt, Figon se rendit à Fontenay en voiture avec trois personnes qui étaient avec lui et ces personnages prirent B.B. en charge.

Figon regagna Paris en compagnie de Le Ny immédiatement après.

Le mardi 2 novembre, Figon déjeune chez Lemarchand, et y rencontre Caille. Au même endroit, il le rencontre à nouveau le soir à 20 heures et encore le lendemain matin 3 à 10 heures. Dans la soirée du 3, Figon téléphone à Lemarchand qui lui apprend que la police est chez Boucheseiche.

Ne comprenant plus rien, Figon se rend chez Lemarchand vers 9h30, Caille s'y trouve, mais Figon ne peut lui parler. Lemarchand, lui, revoit (sic) Figon, mais ce dernier devenant encombrant, il lui donne rendez-vous dans une brasserie face aux jardins du Luxembourg. Lemarchand s'y trouve en compagnie de Lesca, dit "Bricole", Jean Bœuf et de deux autres individus prénommés Christian et Serge l'arménien. Lemarchand les présente comme des hommes de son équipe qui vont le prendre en charge en attendant de le faire passer à l'étranger.

Sous ce prétexte, ils emmènent Figon dans une villa d'où celui-ci, sentant quelque chose de trouble, réussit à sortir en prétextant que quelqu'un l'attend.

Figon, qui attend un passeport et de l'argent de Lemarchand, revoit "Bricole", à qui il téléphone à la piscine du Claridge, en demandant M. Leblanc (nom auquel répondent tout à tour des hommes de l'équipe de Lemarchand).

Figon, par "Bricole", rencontre le 14/12/1965, dans sa voiture Jo Zuretta qui, en présence du nommé Christian, présente à Figon un Marocain de l'opposition qui lui offre une somme importante pour une émission TV allemande et américaine. Figon se demandant où l'on veut en venir, temporise et demande à réfléchir, ce que voyant, le Marocain, surpris, précise à Zuretta : "Je croyais l'affaire plus engagée, je vous reverrai."

Zuretta hurle après Figon, lui disant : "Qu'est-ce que tu en as à foutre de parler de tes amis, ils sont mouillés." Pour fléchir Figon il ajoute : "On va toucher de la monnaie et en même temps, ça arrange Pierre."

Figon, qui commençait à voir clair dans le jeu de Lemarchand, téléphone au Plazza le 16 ou le 17 à 18h30, pour dire à Zuretta qu'il refuse ; ce dernier raccroche. Figon ne revit jamais l'équipe Lemarchand. TOUS SES COUPS DE TÉLÉPHONE AU CLARIDGE restèrent sans réponse... et pour cause. Le lundi 10 février 1966, L'Express publiait son fameux article et en attribuait la paternité à Figon. Nous avons pris connaissance de l'article de L'Express au café le Flandrin, à l'angle du boulevard Flandrin et de l'avenue Victor-Hugo. Georges avait acheté L'Express au petit kiosque qui est à côté de la station de taxi. Georges était comme fou, se demandant ce que cela voulait dire. Nous partîmes et à la Muette, Georges entra dans une brasserie et téléphona à L'Express. Il eut de la chance d'obtenir le journaliste Jacques Derogy, responsable avec Jean-François Kahn de l'article en question. Après s'être présenté, Georges demanda à J. Derogy : "Qu'est-ce que c'est que ces conneries que vous publiez, en m'en attribuant la paternité ?" Derogy lui répondit qu'il ne s'agissait pas de conneries. Georges lui rétorqua alors que jamais il n'avait écrit d'article de ce genre, ni rencontré de journalistes de L'Express. Que jamais il n'avait enregistré de bande magnétique pour qui que ce soit. Et que, de toute manière, s'il avait fait quelque chose, il l'aurait écrit lui-même et signé comme pour l'article paru dans Minute. Il signifia à Jacques Derogy que L'Express avait été victime d'un escroc et sa bonne foi abusée. Derogy lui répondit ironiquement "Vous croyez ?". Il lui fit alors savoir que J.F. Kahn l'avait rencontré le 14 décembre dans une voiture avec deux amis et que l'entretien n'avait duré que trois minutes, qu'effectivement Georges n'avait pas fait état de l'article en question mais que des prolongements avaient eu lieu. Jacques Derogy fit savoir à Georges que L'Express publierait un démenti à condition qu'il soit circonstancié.

Lorsque J. Derogy précisa à Georges la date du 14 décembre, Georges lui dit : "Quoi, c'est le jour où j'ai été emballé par BOUVIER." »

Le lendemain mardi 11, nous étions rue de Longchamp et Georges posta des démentis à toute la presse, enveloppe blanche avec deux timbres. Il téléphona à un homme qu'il n'avait jamais vu, mais qu'il estimait beaucoup, M. Christitch du journal Le Monde. Il lui dit : "Je viens de vous confirmer par lettre le démenti que je vous ai fait hier soir au téléphone et j'espère que vous accepterez de le publier." Christitch lui ré-

pondit par l'affirmative, mais lui dit que c'était également une question d'édition. Georges lui commenta son démenti, en insistant surtout sur le fait que s'il avait été pris d'une crise de folie subite et s'était mis à parler, il aurait pris ses responsabilités mais n'aurait pas mis en cause des tiers. Georges fut sensible à la réponse de Christitch qui comprit ce point de vue. Georges était plus calme mais je n'en étais pas plus effrayée. Il comprenait cette fois sans erreur possible que LEMARCHAND l'avait joué, que les membres de son équipe, "Bricole", Zuretta les autres, s'étaient servi de lui pour escroquer L'Express en le faisant passer pour un salaud qui donnait ses amis à la police par l'intermédiaire d'un article qu'il avait de plus monnayé. Il était submergé par toute cette boue qui le recouvrait sans qu'il puisse se défendre, ses amis n'étaient plus là, il ne pouvait même pas leur expliquer que Zuretta l'avait présenté le soir du 14 décembre, non à un membre de l'opposition, mais à J.F. Kahn de L'Express et qu'après cela avait été un jeu pour lui de remettre contre une forte somme cet article explosif comme venant de Figon. J.F. Kahn commence à le reconnaître dans l'article de L'Express du 24 où il dit : "J.F. Kahn revit le truand qui vient seul, et pour cause", comment un journaliste digne de ce nom a-t-il pu, sur la foi d'un truand, faire paraître cet article qui devait conduire mon pauvre Georges sous la dalle d'un cimetière ? Jo Zuretta, soldat de "Bricole", lui-même chef d'équipe chez Lemarchand, est l'ami de J.F. Kahn. N'était-ce pas suffisant ? La résolution de Georges était prise, sa ligne de conduite tracée. Il n'entend pas être le salaud, l'indicateur qui donne ses amis, il entend le prouver, en mettant déjà Lemarchand et Caille au pied du mur, le mercredi 12 à 19 heures, environ, nous sommes rue Saint-Honoré. Georges téléphone à Lemarchand. Il l'insulte, lui dit que "Bricole" et Zuretta sont responsables de l'article de L'Express, qu'il l'a mis sciemment dans les mains d'enculés, qu'au lieu de couvrir comme convenu, lui et Caille ont balancé à la poule, que ses amis l'ont abandonné de sa faute, le prenant pour un bavard, alors que lui Lemarchand sait bien qu'il n'est pas venu balancer mais faire son rapport à ses patrons. Pour finir, il lui dit qu'il sait qu'il a voulu le faire tuer.

En conséquence, il exige... "Tu vas déposer 10 millions et ce fameux passeport que j'attends toujours chez le grand à la Jag. Tu as quarante-huit heures pour le faire, jusqu'à vendredi 19h30. Si tu ne t'exécutes pas, toi et Caille venez en prison avec

moi.” Quelques instants plus tard, Georges téléphone chez Jean Sergent. La secrétaire, qu’il appelle Miss, lui répond que Jean vient d’être appelé d’urgence. Georges dit qu’il rappellera dans une demi-heure. Ce délai écoulé, Georges rappelle. Miss lui répond que le grand est venu et reparti, car il avait rendez-vous à 8 heures. Georges est furieux, lui demande s’il n’y a pas de commission et devant la négative, se mit à hurler pour arranger les choses. Miss lui demande s’il peut laisser un numéro. Georges rétorque que cela est impossible.

Il appelle le lendemain jeudi en faisant savoir à Miss qu’il rappellera lorsque le délai sera écoulé. Le vendredi matin Georges appelle Lemarchand, ne fait aucun commentaire, il dit simplement : “Ce soir 7h30.” Lemarchand raccroche sans répondre.

Georges apprend que Jean Sergent a reçu la visite de Goyer, journaliste, qui lui a dit que Figon se trompait, que si Lemarchand et lui-même l’avaient cherché, c’était non pour le tuer, mais pour lui remettre un passeport. Jusqu’au samedi soir, rien. Lemarchand doit être parti dans l’Yonne. Georges me dit : “Lundi, nous aurons du nouveau ou ça éclatera.”

Le pauvre ne savait pas que ce lundi serait son dernier jour.

Jean Sergent était, avec son beau-père, le seul à connaître l’adresse de Georges, rue des Renaudes, puisque le jour où il emménagea, il avait rendez-vous avec lui à 19h15 avenue de la Grande-Armée, en haut sur la droite en montant. Georges était en retard, et lorsqu’il arriva, Jean Sergent était parti, mais avait laissé son beau-père qui accompagna Georges rue des Renaudes. Il est évident que c’est Jean Sergent que Georges attendait le lundi 17 janvier au soir pour déménager, puisque c’est toujours lui qui l’accompagnait dans ses changements de domicile. Georges avait décidé de déménager pour la raison que Match paraît le mardi et qu’il avait peur d’être reconnu par la concierge qui l’avait vu rentrer portant la casquette et les lunettes noires avec lesquelles il s’était fait photographier devant le quai des Orfèvres. Jean Sergent a toutes ses affaires chez Lemarchand. Il est interdit de séjour, il réside à Paris grâce à la complaisance du commissaire Caille qui le couvre officiellement pour cette interdiction. J’accuse Jean Sergent Cetri d’avoir, sous la pression Caille/Lemarchand, donné l’adresse de Georges à ces deux hommes. Ce sont les Renseignements généraux qui avertirent la Criminelle de l’adresse de

Georges. Des raisons impérieuses font que Figon doit disparaître. Lemarchand sait qu'il mettra ses menaces à exécution, qu'il ne peut plus le calmer, car il sait que Georges a tout compris, qu'il ne pourra pas, Figon vivant, nier le rendez-vous du 23 septembre dans un bar fermé, nier avoir préparé avec Figon la couverture de Caille, l'enlèvement de B.B., Figon pouvant préciser les dates de rendez-vous. Nier avoir rencontré Figon chez lui le mardi 2 novembre, le soir du même jour, le lendemain matin 3 à 10 heures, et le soir à 21h30, toujours avec Caille. Ces secrets dévoilés publiquement, Caille devait donner emploi du temps détaillé de ces deux journées, et à moins de complicité, il lui était impossible de combler ces quatre venues chez Lemarchand. Georges pouvait faire état de son rendez-vous avec Lemarchand et son équipe en face du Luxembourg, demander que la photo des équipiers de Lemarchand soit présentée à la standardiste du Claridge, indiquer la villa où il fut conduit par "Bricole". Jean Sergent pouvait, poussé par Figon, parler de la visite de Gohier. Figon vivant, Jean l'aurait aidé, il était en mesure de confirmer des rencontres avec Lemarchand, les coups de téléphone et le pourquoi de ceux-ci quant aux exigences de Georges du mercredi 12 janvier. Georges pouvait indiquer que B.B. avait quitté la villa de Boucheseiche pour partir en voiture avec trois hommes. Et surtout qui ils étaient. Lemarchand a tellement senti le danger qu'il a pris les devants en faisant déclarer par le procureur Chavanon que Figon lui avait fait du chantage en disant qu'il lui mettrait la responsabilité de l'affaire sur le dos, s'il ne lui donnait pas un passeport. À qui Lemarchand espère-t-il faire croire cela ? Lemarchand savait qu'il serait un jeu d'enfant pour Figon de se disculper de l'article de L'Express et que l'on s'apercevrait que c'était son équipe à lui qui avait escroqué L'Express, après avoir fait briller Figon à J.F. Kahn. L'article de L'Express était payant pour Lemarchand, il permettait, alors que la France croulait sous le scandale, de déplacer l'intérêt de l'affaire vers le Maroc, en présentant le général Oufkir comme l'exécutant principal de l'opération, ce qui fut fait par l'ensemble de la presse française. Figon vivant et vidant son sac, Caille et Lemarchand ne pouvaient plus atteindre leur objectif qui était de dégager le ministère de l'Intérieur et leur propre responsabilité, en faisant prendre au SDECE toute la responsabilité de l'affaire. Lemarchand a déclaré, début janvier à Jean Sergent, que Finville, entendu le 8 janvier, allait être arrêté. Comment le savait-il, s'il

n'était pas lui-même dans le coup ? Il est évident que si Figon avait eu le temps de mettre ses menaces à exécution, l'objectif de mettre le SDECE seul en cause de l'arrestation de Finville n'aurait pu être atteint, puisque c'est le contraire qui se serait produit et que Caille et Lemarchand se seraient trouvés, eux, dans la position où ils voulaient mettre le SDECE. Seule la mort de Figon permettait à Caille et à Lemarchand de se dégager et d'atteindre leur but contre Finville, Lemarchand et son équipe ont, sans conteste, obtenu l'adresse Figon par Jean Sergent. Le jour de sa mort, Georges avait plusieurs feuilles de son écriture dans sa poche, que le juge Auric déclare en partie indéchiffrables, de ses papiers sont tirés des extraits qu'on a pu lire dans la presse, confirmant ses démentis, en ce qui concerne l'article de L'Express du 10 janvier que M. Auric lise mieux, il y découvrira que Georges y appelle Caille et Lemarchand les associés. À moins que le souvenir des insultes que lui jeta Figon, il y a quelques années dans son cabinet, alors qu'il instruisait son affaire, lui soit encore en mémoire.

De ce fait, il est permis de se demander comment monsieur le juge d'Instruction Auric, ennemi de Figon, insulté par lui dans son cabinet au lendemain de sa condamnation ayant déclaré à ses avocats : "Il s'en est bien tiré avec ses vingt ans" a pu être chargé de l'instruction ouverte après sa mort. (Dans le code d'instruction criminelle, il est pourtant dit qu'un magistrat ayant eu des démêlés avec un inculpé ne pourra instruire son affaire). Le droit et la simple logique exigeaient que M. Auric ne soit pas chargé de l'information concernant la mort plus que suspecte de Figon. Lemarchand pourrait peut-être expliquer pourquoi il n'a pas protesté, lui qui connaissait tous ces faits, contre la désignation par son ami le procureur Chavanon de M. Auric comme magistrat instructeur. On parle de pression qu'aurait subie Mme Figon mère, afin de ne pas se constituer partie civile. Me Lemarchand, qui la connaissait, n'est peut-être pas étranger à ces pressions.

J'en ai fini. Je sais que l'on s'efforcera d'entacher cette confession, qu'elle sera qualifiée d'invraisemblable, mais les honnêtes gens n'auront qu'à exiger que Me Lemarchand donne son emploi du temps le jeudi 23 septembre de midi à 22 heures. Exiger de Jean Sergent qu'il dise si ce que j'avance à son sujet est exact. Exiger que le commissaire Caille donne son emploi du temps détaillé du mardi 2 novembre à midi jusqu'au mercredi 3 novembre à 22 heures. Exiger qu'il soit vérifié qui ré-

pondait à la piscine du Claridge au nom de M. Leblanc (présenter photo de Lesca, Jean Bœuf, Zuretta, etc.). Exiger de J.F. de dire si oui ou non il est l'ami de Jo Zuretta, et si c'est bien lui qui fit briller Figon le 14 décembre dans une voiture et lui demander quelle somme L'Express a versée à Zuretta. Vérifier auprès de la standardiste de la piscine du Claridge qu'après le 16 ou 17 décembre, des coups de téléphone ont bien été données demandant M. Leblanc, toujours à 18 heures et si elle répondit bien "Je ne vois plus personne". Exiger de Jacques Derogy de dire si les propos que je prête à Georges et lui-même, lors de la communication téléphonique du 10 janvier vers 18 heures, sont exacts. Exiger de tous les journaux, de dire si, oui ou non, les éléments de Georges furent bien expédiés en pneumatique le mardi 11 sous enveloppe blanche avec deux timbres. Demander à M. Christitch du Monde si la conversation que je lui prête avec Georges est authentique. Demander à la secrétaire de Jean Sergent, appelée Miss, si les coups de téléphone reçus par elle et si les dialogues que je prête à Georges et à elle-même sont authentiques. Exiger de Jean Sergent si oui ou non il a reçu la visite de Goyer, lui disant ce que j'avance. De dire si le jour où Georges a emménagé rue des Renaudes, il avait bien rendez-vous avec lui avenue de la Grande-Armée à 19h45 et si c'est bien son beau-père qui accompagne Georges. Demander à la concierge si elle vit bien Georges avec la casquette et les lunettes noires de Match. Demander à la propriétaire si Georges lui a bien remis 1800 francs pour la location du logement. Exiger de Jean Sergent de savoir avec quelle complicité il réside à Paris, étant interdit de séjour. Exiger de Caille de présenter le nom de ses informateurs et l'on verra qu'il s'y trouve le nom de Jean Sergent Cetri que complaisamment il y mêla, à la demande de Lemarchand, afin de pouvoir le couvrir. Exiger de Jean Sergent de dire si oui ou non, début janvier, Lemarchand lui annonça que Finville allait être arrêté. De vérifier si dans ses papiers, Georges appelle Caille et Lemarchand « "les associés" ». Demander à François Brigneau de Minute si Georges l'avertit bien que Gohier ne devait être tenu au courant de rien en ce qui concerne Minute, car il était un agent de Foccart présenté par Lemarchand. Quant à Lemarchand, quoi lui demander ? Il niera tout. Mais qu'il sache bien que si je ne signe pas momentanément cette confession et pour cause... il me trouvera le jour des Assises bien présente, pour lui cracher mon mépris au visage.

ANNEXE 9

Le point de vue de Raouf, fils du général Oufkir, publié dans *Maroc hebdo international*.

« Maroc Hebdo International : *et pour l’Affaire Ben Barka ?*

Raouf Oufkir : Je poserai une question pour ne pas être catégorique, parce que, dans ce type d’affaires, il ne faut affirmer quoi que ce soit. Si c’est Oufkir qui a tué Ben Barka, pourquoi, trente-sept ans après, la question continue de se poser, alors qu’Oufkir est mort ? Si le coupable est tout trouvé, pourquoi la famille Ben Barka s’acharne-t-elle à trouver l’assassin de Mehdi Ben Barka, puisque c’est Oufkir ? Pourquoi les cinq présidents successifs de la République française n’ont-ils pas levé le secret d’État sur cette affaire ?

Pourquoi la Suisse, un pays neutre, a-t-elle imposé le secret jusqu’en 2040 ? Pourquoi les États-Unis n’ont-ils pas levé le “secret défense” ?

Si Oufkir avait tué Ben Barka, l’affaire aurait été close et tout le monde aurait été content. Il est arrivé 29 heures après l’assassinat de Ben Barka. Plusieurs personnes en ont témoigné, comme le commissaire Achâachi, l’infirmier Hassouni et Mahi, avant qu’il ne meure. Pourquoi ne s’adresse-t-on pas à ces gens-là, qui auraient pu au moins nous éclairer sur ces événements ? Pourquoi la presse s’attache-t-elle aux déclarations d’un certain Boukhari ? Un homme qui affirme qu’il était seul dans les bureaux du “Cab 1” ? Un standardiste qui est tenu au téléphone des dernières nouvelles, heure par heure ? C’est vraiment prendre les gens pour des idiots et tout cela a pour but de brouiller les pistes, en attendant que toutes les entraves soient levées, pour qu’enfin la vérité éclate. »

Source : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_552/html_552/monpere.html

ANNEXE 10

2 mars 2010

« J'ai rencontré Mohamed Souhaili en août 2005. Nous avons été présentés par un ami commun, Michel Sitbon, directeur des NSP (Dagorno, L'Esprit Frappeur), qui l'hébergeait. Il était alors question que Mohamed publie un ouvrage sur l'évolution du Maroc, depuis l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI et notamment sur la commission Équité et réconciliation, mise en place par le Palais pour faire la lumière sur les heures sombres du règne d'Hassan II. Plus largement, Mohamed Souhaili souhaitait revenir sur la question des Droits de l'Homme au Maroc, au cours des cinquante dernières années et sur les silences de la France à ce sujet.

Sa critique de la commission Équité et réconciliation était pertinente et elle était soutenue au Maroc par l'association marocaine des Droits de l'homme de Mohamed Boukili, avec lequel j'avais été mis en contact par Mohamed Souhaili. L'ouvrage devait paraître dans le courant du mois d'octobre 2005, sous le titre "Le chagrin et l'impunité". Michel Sitbon m'avait engagé pour assister Mohamed Souhaili dans sa finalisation. Le texte, écrit par phases au gré des disponibilités de Mohamed, qui vivait alors de manière assez spartiate, était en effet parfois un peu décousu, manquait d'une cohérence globale et d'une structure claire. Pour autant, son propos était lumineux, percutant et d'une très grande intelligence. J'ai tenté d'apporter ma modeste contribution d'éditeur à Mohamed, pour l'aider à ramasser son propos et nous sommes arrivés à une version à peu près définitive, à la fin du mois de septembre 2005. J'ai encore en ma possession des versions électroniques du manuscrit.

Mohamed Souhaili était également en relation, à cette époque, avec Driss El Yazami, membre de la ligue française des Droits de l'Homme et très impliqué dans le processus Équité et réconciliation. Mohamed, qui était à cette époque et reste encore aujourd'hui le dernier exilé politique du Maroc, voyait en Driss El Yazami un possible négociateur, pour effectuer un retour dans son pays. Me tenant régulièrement informé de ces contacts, Mohamed m'a progressivement fait comprendre que

les discussions n'aboutissaient pas, car s'il était prêt à faire un compromis, il refusait de trahir ses engagements passés et de renoncer à sa liberté d'expression. C'est en tout cas le souvenir que j'ai de ce que me rapportait Mohamed et je suis raisonnablement convaincu que c'est la vérité.

La situation de Mohamed s'est ensuite encore détériorée : déstabilisé par la dissipation de ce rêve de retour au pays, il a souhaité renoncer à la publication de son livre, ce que j'ai cru alors être un gage qu'il souhaitait donner à ses interlocuteurs marocains. Sur ces entrefaites, il s'est brouillé avec l'éditeur Michel Sitbon et a souhaité publier son livre ailleurs, démentant par là-même mes craintes de compromission. Mais Mohamed était alors agité et il a dû lui être difficile de convaincre un éditeur parisien de creuser derrière la façade fatiguée de l'auteur, pour lire sa brillante prose. Il s'est donc heurté à plusieurs refus, ou à des éditeurs peu motivés. Je l'ai hébergé quelque temps, puis il a quitté Paris et m'a donné des nouvelles régulièrement, me demandant parfois des contacts selon ses points de chute.

Il est ainsi entré en relation avec l'antenne lyonnaise de Survie, puis avec le siège de Survie à Paris, sans grand succès : le Maghreb ne fait en effet pas partie des centres d'intérêt de ces grands pourfendeurs de la Françafrique. J'ai retrouvé Mohamed à plusieurs reprises, à Paris, à Rouen, à Amiens. J'ai appris qu'il avait eu des soucis de santé, puis des phases de rétablissement. Il s'est lancé peu après dans une enquête sur l'affaire Ben Barka, sur laquelle il travaille encore aujourd'hui et où, là encore, ses analyses brillent par leur pertinence. Les éléments dont il m'a fait part confirment en effet le rôle des autorités françaises dans ce dossier, dédouanant pour une fois Hassan II et son entourage. Pour aboutir à cette conclusion, Mohamed a fait montre de réels talents d'enquêteur, recueillant des témoignages intéressants et inédits. Toutes choses qu'un éditeur inspiré et courageux aurait pu exploiter pour publier un bon ouvrage. Il semble cependant s'être heurté à plusieurs reprises à des fins de non-recevoir, de la part d'éditeurs potentiels.

Le seul regret que j'ai avec Mohamed est qu'il ait refusé, faute d'engagement clair, de réaliser avec moi un récit autobiographique de ses années d'exilé politique, des années 1970 à aujourd'hui. J'ai compris, au cours de nos derniers entretiens

téléphoniques, qu'il souhaitait publier un tel ouvrage prochainement. Je le lirai avec un très grand intérêt »

Pierre Laniray

ANNEXE 11

À l'ombre de l'Affaire Ben Barka. Témoignage de Fatema Oufkir : *Dans le jardin du roi.*

Une de mes amies de l'époque me disait toujours, parlant d'Oufkir :

- Tu es sa Joséphine.

Comme Napoléon qui n'a eu que problème et déboires quand il a répudié son épouse, Oufkir a rencontré de multiples difficultés pendant les vingt-deux mois de notre séparation. En mars 1965, de terribles émeutes ont secoué Casablanca. Ces manifestations purement estudiantines au départ ont vite mobilisé les ouvriers puis les chômeurs et enfin tous les insatisfaits. Le mouvement est alors devenu incontrôlable, versant dans la violence et adoptant des accents anticapitalistes mais aussi racistes, antisémites, anti-Français. Pendant trois jours, Casablanca a bouillonné, mise à feu et à sang. Le quatrième jour, les agitateurs se sont attaqués aux commissariats et aux casernes lors de batailles de rues qui firent une trentaine de tués dans les rangs de la police. Oufkir, survolant ces scènes de désolation à bord d'un hélicoptère, reçut l'ordre de faire ouvrir le feu au moment où ces bandes armées se dirigeaient vers les quartiers d'Anfa et de Bourgogne, là où résidaient une partie des ressortissants juifs marocains...

La presse française s'est déchaînée contre le ministre de l'intérieur baptisé « le boucher de Casablanca ». Aurait-il dû laisser les événements dégénérer encore ? Ne l'aurait-on pas accusé alors de laisser assassiner les populations ? Mais il fallait un bouc émissaire. Les journalistes n'osaient pas s'attaquer franchement à la politique d'Hassan II, sous peine d'être privés de séjours dans les hôtels de luxe et de cadeaux somptueux dispensés par le souverain marocain... Il était infiniment plus aisé de s'en prendre au général qui imposait de manière musclée, réprimant des manifestants dont le but était d'instaurer le règne de la peur et du chaos.

Et puis il y a eu l'Affaire. Le vendredi 29 octobre 1965 Medhi Ben Barka disparaissait en plein Paris. On se souvient combien cet événement, jamais élucidé, a ébranlé le règne gaulliste. On sait que des agents français ont prêté la main à

l'enlèvement et peut-être à l'assassinat de l'opposant marocain « Rien que de vulgaire et de subalterne » selon de Gaulle, alors en pleine préparation des élections présidentielles. La boue remuée par cette opération de basse police a secoué les fondements de la V^e République, éclaboussant même la figure tutélaire du Général. Dès lors, il fallut trouver un responsable, blanchir l'Élysée, innocenter les Services français. Oufkir était évidemment le coupable idéal. De Gaulle dit alors « Il faut qu'Oufkir paye. ». En accusant le ministre marocain, Paris tentait de présenter cette affaire comme un épisode concocté dans quelque nébuleuse officine chérifienne et dont les répercussions ne concernaient que le Maroc.

Pendant tout le temps de l'Affaire, je suis séparée d'Oufkir, et je vis ma passion pour Hassan. Le 30 octobre à une heure du matin, pourtant, mon ex-mari vient me chercher à Orly, où atterrit l'avion de Rabat. Il est arrivé de son côté, vers vingt-trois heures, venant de Fès. Le temps prendre nos bagages et de gagner le centre-ville, nous arrivons à trois heures du matin au Royal Monceau, avenue Hoche, lui dans sa chambre, moi dans la mienne.

Notre rencontre n'a d'autre but qu'un voyage en Suisse pour rejoindre les enfants à l'occasion des vacances de la Toussaint. L'école nous a prévenus que Myriam est malade, nous partons donc pour Gstaad dès le lendemain. Après deux jours passés à la montagne le vol parti de Genève nous ramène à Paris le mardi 2 novembre. C'est en lisant Le Monde pendant le trajet que nous apprenons la disparition de Ben Barka.

À l'aéroport une meute de journalistes attend Oufkir. Mais que peut-il répondre aux questions pressantes qui lui sont posées ? Rien, sinon qu'il est lui-même le premier surpris. On trouve la ville chamboulée, et les gens bouleversés, l'Affaire occupe tous les esprits. Nous restons trois jours dans la capitale, le temps pour Oufkir de se faire poursuivre par les reporters et d'assister à une réception offerte par Roger Frey, ministre de l'Intérieur.

Bientôt, tout le monde, les politiciens effarouchés comme les éditorialistes disciplinés, les barbouzes bavards comme la rumeur publique, va faire d'Oufkir l'unique responsable de l'enlèvement. Dans un délire médiatique, les journaux français publient des articles monstrueux accusant mon mari d'un acte révoltant, des titres effroyables barrent les unes des périodiques et tous répètent le même refrain : Oufkir a tué Ben Barka... Peu

leur importe que le ministre marocain n'ait pas même été présent sur le sol français au moment de la disparition de l'opposant. Peu leur importe qu'il ait passé son temps avec moi, une soirée à Paris, et les jours suivants en Suisse.

Peut-on réellement imaginer Oufkir venant dans un pays étrangers enlevant un dissident connu, le tuant et faisant disparaître son corps ? Pourquoi aurait-il eu besoin de se compromettre personnellement ? Journalistes et enquêteurs prennent les gens pour des imbéciles en essayant de leur faire avaler cette version farfelue.

Des truands ont-ils kidnappé Ben Barka ? A-t-il été emmené au Maroc ou ailleurs clandestinement ? Personne ne connaîtra la vérité.

Oufkir gardait le silence, il ne répondait jamais aux attaques, indifférent à ce qu'on pouvait dire de lui. Il a eu tort de ne pas s'expliquer parce que ses ennemis et ses détracteurs en ont profité pour lui bâtir une effrayante réputation. Il a tout accepté, s'arrangeant toujours pour préserver d'abord le prestige du roi.

Tout le monde savait, en effet qu'Oufkir recevait des ordres. Hassan II n'était pas homme à se laisser dicter sa conduite. Le seul pouvoir de son ministre était d'exécuter les instructions royales. Oufkir n'avait pas même la latitude de nommer les gens de son cabinet ! Quand il voulut, une seule fois, choisir ses propres collaborateurs, le souverain les destitua sur-le-champ et les remplaça aussitôt par des hommes désignés par lui seul. Hassan II n'était pas le genre de personnage que l'on pouvait manœuvrer, à qui l'on pouvait imposer une idée : il décidait de tout. Ses ministres pouvaient travailler pendant six mois sur un dossier, quelques minutes suffisaient au roi pour en prendre connaissance, en tirer les conclusions et imposer son avis.

Mais en l'occurrence Hassan II n'était ni plus ni moins susceptible d'avoir organisé la disparition de Ben Barka que les Français, les Britanniques, les Américains ou les Israéliens. Tout un monde voulait se débarrasser de cet activiste dérangeant.

Le roi avait peut-être même moins de raisons que les autres de voir disparaître le célèbre opposant. La marge de manœuvre de Ben Barka dans son propre pays était extrêmement limitée. Il était condamné à mort au Maroc : en 1963, il avait été accusé de haute trahison à la suite d'une tentative de

complot et la peine de mort avait été prononcée contre lui par contumace. L'amnistie décrétée par le roi en mars 1965 ne changeait pas fondamentalement la donne : les forces politiques qui soutenaient le leader de la gauche étaient sous pression de l'État, le personnage était donc contrôlable. La seule crainte pour le pays était de le voir équiper des groupements clandestins en vue d'une insurrection. Oufkir y veillait : aucune arme ne pouvait franchir les frontières. De plus, le gouvernement marocain restait en très bons termes avec l'URSS – alors unique puissance susceptible de fournir un arsenal aux forces révolutionnaires.

En revanche, Ben Barka représentait une réelle menace pour toute une partie du monde, en particulier pour les États-Unis. Qui disait Ben Barka disait décolonisation, émancipation, libération... Il suivait les traces de Che Guevara en plus dangereux. Alors que le Che était un idéaliste, il était, lui, un politique, un meneur du Tiers-Monde, un allié des Soviétiques. Et, à l'époque, tous ceux qui passaient dans le camp de Moscou étaient considérés comme des ennemis de l'Occident. On comprend dès lors que des puissances bien plus importantes que le Maroc avaient intérêt à éliminer cet « agitateur ».

Pour des raisons politiques, la France a chargé Oufkir. La nation pour laquelle il avait donné dix-sept ans de sa vie a su le mettre en pièces pour son propre bénéfice et cela, je ne l'accepterai jamais. Parfois je suis saisie d'une impérieuse exigence de vérité, je me dis que je devrais contacter le fils Ben Barka, tous les deux nous parviendrions peut-être à faire surgir la lumière. Et puis, l'instant suivant, je me demande si j'ai tellement envie de savoir...

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES CONSULTÉS

Daniel ANSELME, in *Les révolutionnaires africains* (ouvrage collectif), Martinsart 1985.

Antoine ARGOUD, *La Décadence, l'Imposture et la Tragédie*, Fayard, 1974.

Nicole ATTIA, *Jo Attia*, Gallimard, 1974.

Mehdi BEN BARKA, *Problèmes d'édification au Maroc..., quatre entretiens recueillis par Raymond Jean*, Plon, 1959.

Mehdi BEN BARKA, *Options révolutionnaires au Maroc*, Maspero, 1966.

Philippe BERNERT, *Roger Wybot et la bataille pour la DST*, Presses de la Cité, 1975.

Philippe BERNERT, *SDECE, Service 7*, Presses de la Cité, 1980.

Abdelkhaleq BERRAMDANE, *Le Maroc et l'Occident*, Karthala, 1987.

Lucien BITTERLIN, *Histoire des "barbouzes"*, Éditions du Palais Royal, 1972.

Pierre BOYER DE LA TOUR, *Vérités sur l'Afrique du Nord*, Plon, 1956.

Maurice BUTTIN, *Hassan, II de Gaule, Ben Barka, ce que je sais d'eux*, Karthala, 2010.

François CAVIGLIONI, *Ben Barka chez les juges*, La Table Ronde, 1967.

Claude CLÉMENT, *Oufkir*, Éditions Jean Dullis, 1974.

Comité pour la vérité sur l’Affaire Ben Barka, “*L’Affaire Ben Barka*”, Cahier du témoignage chrétien n° 45, 1966.

Zakya DAOUD et Maâti MONJIB, *Ben Barka, une vie, une mort*, Michalon, 2000.

Moumen DIOURI, *Réalités marocaines*, L’Harmattan, 1987.

Documents Diplomatiques Français, Éditions Peter Lang, 2006 (1965 Tome I et II, 1966 Tome I et II, 1967 Tome I et II).

Laurent DUFRESNE, *L’Affaire Ben Barka, Antoine Lopez parle*, Éditions Vérité, 1973.

Jacques FOCCART, *Foccart parle*, Fayard/Jeune Afrique, Tome I, 1995, Tome II, 1997.

Nicolas FOURNIER et Edmond LEGRAND, *Dossier E... comme espionnage*, Alain Moreau, 1978.

Daniel GUÉRIN, *16 ans d’enquête*, Plon, 1981.

HASSAN II, *Le Défi, Mémoires*, Albin Michel, 1976.

HASSAN II avec Éric Laurent, *La Mémoire d’un roi*, Plon, 1993.

Alain JAUBERT, *Dossier D... comme drogue*, Éditions Alain Moreau, 1973.

Charles-André JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, J.A., 1978.

Pierre JULY, *Une république pour un roi*, Fayard, 1974.

Henri de KERILLIS, *De Gaulle dictateur*, Montréal, 1945.

Henrik KRÜGER, *L’arme de la drogue*, traduction française, Messidor Temps Actuels, 1984.

Jean LACOUTURE, *De Gaulle*, Le Seuil, 1986.

Jacques LANTIER, *Le temps des policiers, 30 ans d'abus*, Fayard, 1970.

Albert-Paul LENTIN, *La Lutte tricontinentale*, Maspero, 1966.

Jean-Paul MAREC, *La Ténébreuse affaire Ben Barka*, Éditions des Presses Noires, 1966.

Alain MOREAU, *Rapport de la commission d'enquête sur les activités du SAC*, I et II ; Paris, 1982.

Roger MURATET, *On a tué Ben Barka*, Plon, 1967.

François PEDRON, *Échec au roi*, La Table Ronde, 1972.

Gilles PERRAULT, *Un homme à part*, Fayard, 1984.

Georges POMPIDOU, *Pour rétablir une vérité*, Flammarion, 1982.

Daniel SARNE, *L'Affaire Ben Barka*, La Table Ronde, 1966.

Stephen SMITH, *Oufkir, un destin marocain*, Calman-Levi, 1999.

Louis SOUCHON, *Accusé, taisez-vous*, La Table Ronde, 1970.

Mohamed SOUHAILI, *Les damnés du royaume, le drame des libertés au Maroc*, Études et Documentation internationales, 1986.

Mohamed SOUHAILI, *Le roi et la rose, Hassan II et Mitterrand*, L'Harmattan, 1992.

Alexandre TILSENKOFF, *J'accuse Lemarchand*, Éditions Saint-Just, 1966.

Bernard VIOLET, *L'Affaire Ben Barka*, Fayard, 1991.

P.L. THYRAUD DE VOSJOLI, *Lamia*, Les Éditions de l'Homme, s.d.

Jean-Louis TIXIER-VIGNANCOUR, *Des Républiques, des justices et des hommes*, Albin Michel, 1976.

John WATERBURY, *Le commandeur des croyants*, P.U.F., 1975.

Philipp M. WILLIAMS, *Wars Plots and Scandals in Post-war France*, Éditions Cambridge, 1970.

LONGS-MÉTRAGES

L'attentat, d'Yves BOISSET, 1972.

J'ai vu tuer Ben Barka, de Serge LE PÉRON, 2005.

L'Affaire Ben Barka, de Jean-Pierre SINAPI, 2007.

FILMS DOCUMENTAIRES

Débat sur l'Affaire Ben Barka, de Pierre DESGRAUPES et Pierre DUMAYET, 1966.

Le Glaive et la Balance, de Jean-Pierre FROMENT, 1990.

Qui a fait disparaître Ben Barka ?, Laurent JOFFRIN, 2008.

L'Affaire Ben Barka, de Christophe MUEL, 1995.

Ben Barka, l'équation marocain,e de Simone BITTON, 2001.

Générique du drame

Jo Attia

Né en Bretagne en 1916, de père juif tunisien. Ancien lieutenant du truand « Pierrot Le Fou », chef de la bande dite des « Tractions Avant », qui sévit en France dans les années 1930, 40 et 50. Plus tard, Attia créa sa propre bande, dont la plupart des membres ont collaboré dans le passé avec la Gestapo française (surnommée « la Carlingue »). Cette bande devait se distinguer par moult services rendus à l'État français, par le biais des Services secrets officiels, ou plus ou moins parallèles. Aurait participé à l'enlèvement, à Munich, de l'ennemi juré du général de Gaulle, le colonel Argoud de l'OAS, fraction de l'armée qui s'était soulevée contre la politique algérienne du général de Gaulle. Mort d'un cancer en 1971.

Thami Azzemouri

Étudiant, puis enseignant marocain à l'époque des faits, résidant à Paris. C'est lui qui a accompagné Ben Barka, qui avait rendez-vous au Drugstore et non à la brasserie Lipp du boulevard Saint-Germain. Il fut le seul témoin de l'enlèvement. Retrouvé mort en 1971 dans son appartement parisien, peu avant son retour au Maroc.

Françoise Beccara

Compagne de Julien Le Ny. Entendue par la juge d'instruction en décembre 1976. Vit actuellement à Cannes.

Bachir Ben Barka

Fils de la victime.

Philippe Bernier

Né en 1930, journaliste et publiciste, ami de Ben Barka, rencontré au Maroc durant le Protectorat. Militant de gauche. Associé à Georges Figon dans la préparation d'un film documentaire sur la décolonisation, dont Ben Barka devait être le conseiller historique, projet qui va s'avérer un guet-apens, conçu pour attirer l'homme politique marocain à Paris afin de faciliter son enlèvement.

Georges Boucheseiche

Truand et lieutenant de Jo Attia. Ancien de la « Carlingue ». Avait acquis dans les années 50, durant le Protectorat, des bars et des hôtels de passe dont il resta le gérant après l'indépendance du Maroc. A participé à l'enlèvement du colonel Argoud. C'est dans sa villa, à Fontenay-le-Vicomte, que Medhi Ben Barka fut conduit et séquestré, une heure après son interpellation par des policiers en civil de la Préfecture de police de Paris. Disparu depuis 1965.

Marie-Louise Boucheseiche

Épouse du truand Georges Boucheseiche. Entendue en tant que témoin par le juge d'instruction en novembre 1976. Décédée.

Maître Maurice Buttin

Avocat de la partie civile.

Jean Caille

Commissaire divisionnaire aux Renseignements Généraux à Paris, ami personnel du ministre de l'Intérieur Roger Frey et de l'avocat député Pierre Lemarchand. Ces trois personnalités animaient, directement ou indirectement, les polices parallèles dont le SAC (Service d'Action Civique), dissous en 1981 à la suite de l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Ahmed Dlimi

Chef de la Sûreté nationale marocaine. Il est sous les ordres d'Oufkir. Il se trouvera mêlé à l'Affaire Ben Barka et accusé de sa disparition.

Pierre Dubail

Garde du corps de Jo Attia, l'un des ravisseurs de Ben Barka. Officiellement disparu depuis novembre 1965.

Georges Figon

Né en 1927. Fils d'une famille aisée, ayant « mal tourné ». Repris de justice, intellectuel fréquentant les milieux voyous, ainsi que l'intelligentsia de Saint-Germain-des-Prés. Aurait participé à l'enlèvement d'Argoud. Co-organisateur de l'enlèvement de Ben Barka, qu'il voulait monnayer en faisant chanter des dirigeants marocains, manifestement encouragé dans cette entreprise par son ami d'enfance et avocat Pierre Lemarchand, député gaulliste et chef des services parallèles.

Figon fut retrouvé mort dans un appartement parisien en janvier 1966, d'une balle dans la nuque. Le médecin légiste avait conclu au suicide, alors que pour une grande frange de l'opinion publique, la thèse de l'assassinat ne faisait pas de doute.

Jacques Foccart

Né en août 1913. Secrétaire général à la Présidence de la République, pour les Affaires africaines et malgaches. Son nom fut prononcé par des policiers, après son arrestation comme « couverture ». Accusé par l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* d'être le principal organisateur de la disparition de Ben Barka dans un article qui ne fut, pour des raisons mystérieuses, jamais publié.

Daniel Guérin

Militant et écrivain anarcho-syndicaliste et libertaire. Spécialiste de l'histoire du mouvement ouvrier, ainsi que celle du fascisme. Auteur de nombreux ouvrages, il a été l'un des cofondateurs du Comité pour la vérité sur l'Affaire Ben Barka et a publié à ce titre la meilleure enquête, en tout cas la plus sérieuse sur ce dossier.

Pierre Lemarchand

Chef gaulliste des Services secrets parallèles, dits les barbouzes. Avocat et député, il est l'ami d'enfance de Georges Figon, à qui il donne son feu vert pour coopérer avec Lopez, dans l'approche de Ben Barka et peut-être de sa liquidation.

Julien Le Ny

Truand, ami et complice de Figon et de toute la bande. Officiellement disparu depuis février 1966.

Marcel Le Roy alias Finville

Chef du « Service 7 » du SDECE, supérieur hiérarchique et manipulateur d'Antoine Lopez. Présumé socialiste, il était, à l'époque des faits, dans le collimateur des gaullistes.

Antoine Lopez

Né en janvier 1924. Chef d'escale à Tanger puis à Orly. Agent du SDECE (ancêtre de la DGSE, Services secrets français). Ami personnel de toute la bande de Jo Attia et ami personnel du général Oufkir. Principal organisateur, avec Figon, de l'enlèvement de Ben Barka.

Odette Lopez

Épouse de l'agent Antoine Lopez. A révélé qu'elle était au courant de l'appartenance de son mari au SDECE. A accueilli le général Oufkir, qui a visité la maison en compagnie de son mari, pendant une heure, le samedi 30 Octobre 1965, immédiatement après l'arrivée du ministre marocain à l'aéroport d'Orly. Cette brève réception de ce dernier a toujours été cachée par le couple Lopez. Toutefois, l'épouse, Odette s'en était ouverte à des amis en privé.

Fatema Oufkir

Épouse du général Oufkir. Très influente auprès de son mari et du roi Hassan II, avec lequel elle entretenait des rapports personnels ambigus. Soupçonnée par le roi, après la tentative du coup d'État de 1972, de complicité avec les putschistes, elle est alors arrêtée avec ses cinq enfants et déportée dans le sud du Maroc, de 1974 à leur libération réelle, à la fin des années 1990. Si Fatema Oufkir avait été lâchement abandonnée par les puissances occidentales et notamment la France, c'est précisément parce qu'elle était en mesure de fournir un alibi à son mari dans l'Affaire Ben Barka. À l'heure où ces lignes sont écrites, elle n'a pas encore été convoquée par le juge français de l'interminable Instruction relative à la disparition de Mehdi Ben Barka.

Général Mohamed Oufkir

Ministre de l'Intérieur marocain durant l'opération de l'enlèvement de Ben Barka. Durant le Protectorat, il s'engage dans l'armée française et devient un brillant officier. Il participe à la campagne d'Italie et à la guerre d'Indochine, sous le drapeau tricolore. Ses exploits militaires entrent dans la légende. À l'indépendance du Maroc, il est le bras droit de Mohammed V. À la mort de ce dernier, le prince héritier, qui devient Hassan II, le maintient dans ses fonctions, qui peu à peu feront de lui l'homme fort du régime. C'est lui qui établira des liens avec l'État d'Israël, en facilitant l'émigration vers Israël de dizaines de milliers de juifs marocains. En mars 1965, il dirigera personnellement la répression des émeutes de Casablanca, qui se solderont par la mort d'un millier de marocains. Ces événements contribueront à ternir son image dans l'imaginaire collectif et à faire de lui le monstre qui commanditera, quelques mois plus tard à Paris, l'enlèvement et l'assassinat de Ben Barka. En sont la cause les manœuvres de la propagande du pouvoir gaulliste, désireux d'attribuer la responsabilité du drame perpétré sur le sol français à une puissance étrangère.

Jean Palisse

Lieutenant de Jo Attia et de Boucheseiche. L'un des ravisseurs de Ben Barka, ancien de la « Carlingue ». Officiellement disparu depuis novembre 1965.

Maurice Papon

Préfet de police à l'époque des faits. Impliqué dans la répression, en 1961, des manifestations du 17 Octobre 1961 et du 8 février 1962 à Paris, qui ont fait plusieurs victimes algériennes, favorables à l'indépendance de l'Algérie. C'est lui qui, en tant que préfet de police de Paris, avait en charge la responsabilité des personnalités politiques étrangères, dont l'exilé politique marocain Ben Barka.

Elie Tordjman

Homme d'affaire marocain de confession israélite. Ami d'enfance d'Oufkir. Agent du Mossad (Services secrets israéliens). Se trouvait à Paris durant l'événement, pour superviser l'opération de l'enlèvement de Ben Barka. Avait pris la fuite après le fiasco, à destination d'Israël. Malgré l'insistance des avocats de la partie civile, la justice française n'a jamais voulu le convoquer. Mort en France dans les années 90.

Abderahamane Youssoufi

Ancien compagnon de Ben Barka, devenu Premier ministre d'Hassan II en 1997.

Louis Zollinger

Juge d'Instruction au début de l'Affaire. Reçoit des ordres du ministère de la Justice et de l'Élysée.

Index des personnages cités hormis Mehdi Ben Barka

- Abbès, 73
Abdelkrim, émir, 9, 10
Achaachi, Mohamed, 136,
137, 139, 141, 142, 251
Ahmed Balafrej, 63
Ahmed Dlimi, 31
Aimé-Blanc, Lucien, 48, 128,
131
Aït Ahmed, 146
Aknoul, Françoise, 28
Alaoui, Mehdi, 121, 123
Alcaydé, François, 33, 34, 163,
199
André Dewavrin, 106, 107
Angeli, Claude, 66, 155
Argoud, colonel, 15, 27, 186,
269, 270
Attia, Jo, 15, 16, 25, 30, 38,
39, 40, 190, 191, 192, 269,
270, 271, 273
Aubert, 132
Aubert, Gabriel, 112, 156
Augé, Jean, 38
Auric, 248
Azzemouri, Anne, 33, 64
Azzemouri, Thami, 4, 33, 34,
45, 46, 47, 53, 57, 58, 64,
112, 122, 123, 131, 153,
198, 199, 200, 202, 269
Azzimane, Omar, 209
Bakhtiar, Chapour, 116
Balafrej, Ahmed, 58, 118, 123,
148, 198, 201
Barberot, Roger, 39
Bardot, Brigitte, 208
Barone, Didier, 38, 40
Basri, Mohammed, 118, 119,
161
Batista, 236
Beaumont, colonel, 156, 157
Beauvillard, Michèle, 178
Beccara, Françoise, 26, 196,
217, 219, 220, 269
Ben Alem, Mohammed, 74
Ben Barka, Abdelkader, 33,
34, 79, 117, 119, 121, 123,
127, 200, 208
Ben Barka, Bachir, 184, 188,
193, 195, 205, 207, 217,
260, 269
Ben Barka, famille, 68, 99,
124, 164, 177, 179, 186,
188, 189, 191, 192
Ben Bella, 91, 95, 108, 109,
127, 143, 145, 146, 225, 226
Ben Hamou, 171, 227
Ben Seddik, Mahjoub, 225,
226
Ben Simon, Agnès, 92
Ben Slimane, général, 161
Ben Tobbal, 146
Ben Yahia, 146
Benani, général, 161
Benhima, 83, 84
Benslimane, Hosni, 142
Benyoussef, Hassan, 136
Benzekri, Driss, 162, 204
Bernier, Philippe, 15, 33, 34,
46, 47, 72, 73, 78, 79, 93,
95, 96, 109, 112, 164, 193,
199, 200, 235, 237, 243, 269
Berrada, Hamid, 123
Berrichon-Sedeyn, M.J., 228
Bertrand, Yves, 81
Bettich, Mohamed, 137
Biaggi, 97

Bitat, 146
 Blémant, Robert, 39, 40
 Blondel, Paul, 155, 157, 158,
 159
 Bodenan, Francis, 164
 Bœuf, 243, 249
 Bouabid, 83
 Bouabid, Abderrahim, 119,
 121
 Boucheseiche, Georges, 15,
 23, 24, 25, 27, 29, 30, 31,
 32, 33, 35, 38, 39, 40, 52,
 53, 55, 56, 58, 59, 60, 65,
 66, 67, 68, 69, 73, 74, 75,
 76, 80, 108, 128, 129, 130,
 141, 142, 146, 164, 173,
 178, 179, 181, 190, 191,
 192, 193, 196, 201, 202,
 217, 218, 220, 221, 223,
 224, 243, 247, 270, 273
 Boucheseiche, Marie-Louise,
 24, 26, 29, 33, 217, 218, 270
 Boudiaf, Mohamed, 146
 Boukhari, Ahmed, 77, 81, 127,
 134, 135, 138, 140, 141,
 142, 251
 Boukili, Mohamed, 253
 Boumediene, 163, 225, 226
 Bourdet, Claude, 149, 177,
 215, 216
 Bourequat, Ali, 25, 142
 Bouvier, commissaire, 34, 141,
 180, 181, 224, 244
 Bouya Bachir, 76, 77, 134, 135
 Brigneau, Georges, 79, 249
 Bruguier, Michel, 99, 153
 Burguet, Franz-André, 154,
 155
 Buttin, Maurice, 27, 49, 76,
 77, 141, 153, 179, 180, 184,
 185, 186, 187, 188, 189,
 190, 191, 192, 193, 194,
 195, 196, 199, 200, 206, 270
 Caille, Jean, 16, 34, 36, 37, 38,
 65, 101, 242, 243, 245, 246,
 247, 248, 249, 270
 Caron de Beaumarchais, 183
 Castro, Fidel, 100, 110, 115,
 177, 236
 Cazes, Roger, 111
 Chah d'Iran, 116
 Challal, Nacerine, 163
 Châtaignier, Marius, 65, 129
 Che Guevarra, 115, 177, 260
 Chel Ouati, 171
 Chenu, Martha, 31, 65, 68
 Chirac, Jacques, 12, 81, 161,
 213, 214
 Christian David, 38
 Christitch, 244, 249
 Chtouki, 68, 71, 72, 73, 76, 78,
 79, 80, 81, 84, 85, 95, 109,
 131, 137, 141, 164, 173, 208
 Chtouki, Mohamed, 71
 Clausterman, Pierre, 69
 Coffinet, Anne-Marie, 37, 67,
 109, 132
 Cohen, Arthur, 92, 96
 Couve de Murville, Maurice,
 148, 183
 Curiel, Henri, 108
 D., Henri, 179
 Dadoun, Roger, 38
 Daniel Guérin, 37
 David, Christian, 38, 39, 40,
 41, 163, 182, 192, 193
 Delanoë, Bertrand, 45
 Delouette, 157
 Delouette, Roger, 38
 Derfoufi, Adbelkader, 137
 Derogy, Jacques, 37, 63, 92,
 98, 99, 163, 183, 184, 185,
 190, 199, 202, 241, 244, 249

Dewavrin, André, 106
 Dlimi, Ahmed, 30, 31, 37, 38,
 59, 66, 67, 68, 69, 72, 73,
 74, 75, 77, 79, 80, 85, 120,
 134, 136, 137, 138, 139,
 155, 158, 162, 163, 164,
 173, 178, 181, 183, 184,
 191, 199, 200, 202, 205, 270
 Dubail, Pierre, 15, 24, 25, 32,
 108, 128, 173, 196, 199,
 217, 220, 221, 270
 Dufour, Henri, 106
 Dumas, Roland, 178, 195
 Duras, Marguerite, 97, 111
 Eban, Abba, 89
 Eichmann, Adolf, 94
 El Mahi, Ghali, 32, 33, 69,
 128, 130, 131, 155, 251
 El Yazami, Driss, 253
 El-Fassi, Allal, 15, 118, 145
 El-Houssaini, 75
 Estier, Claude, 121
 Faure, Edgar, 119
 Faux, Claude, 121, 177
 Figon, Georges, 15, 16, 28, 30,
 32, 34, 36, 37, 38, 39, 40,
 41, 42, 47, 48, 52, 60, 63,
 67, 72, 73, 76, 78, 79, 80,
 93, 96, 97, 98, 99, 100, 101,
 102, 109, 110, 111, 112,
 127, 128, 131, 132, 141,
 149, 153, 155, 163, 164,
 171, 172, 192, 194, 206,
 235, 239, 240, 241,
 242, 243, 244, 245, 246,
 247, 248, 249, 269, 270, 271
 Fleury, Georges, 178
 Foccart, Jacques, 16, 23, 28,
 35, 39, 60, 66, 95, 97, 105,
 106, 107, 108, 170, 172,
 187, 188, 204, 205, 249, 271
 Fournier, Nicolas, 204
 Francisi, Marcel, 38
 Franju, Georges, 15, 47, 52,
 97, 98, 110, 111, 112, 128,
 129, 130, 153, 154, 203,
 235, 237, 239, 240, 243
 Freiwald, Cordelia, 29
 Frey, Roger, 12, 35, 67, 72, 98,
 135, 144, 146, 148, 149,
 172, 179, 183, 242, 258, 270
 Galibert, Maurice, 40, 41, 163,
 192
 Ganier-Raymond, 99
 Gaulle, Charles de, 11, 12, 15,
 16, 23, 25, 28, 31, 35, 42,
 58, 60, 63, 83, 84, 89, 90,
 95, 97, 98, 102, 106, 107,
 108, 143, 144, 145, 146,
 147, 148, 149, 156, 160,
 161, 165, 169, 170, 172,
 173, 184, 185, 186, 187,
 198, 203, 205, 209, 231,
 258, 269
 Ghilan, Maxime, 92
 Gillet, Robert, 83, 147, 164,
 183, 184
 Giscard d'Estaing, Valéry, 107
 Gohier, Gérald, 36, 99, 246,
 247, 249
 Gouvernel, 24
 Grimaud, Maurice, 183, 184,
 191
 Gros, 81
 Grossin, Paul, 59, 191, 193
 Guérin, Alain, 131
 Guérin, Daniel, 41, 58, 59, 97,
 105, 116, 117, 127, 131,
 144, 160, 164, 177, 186,
 189, 193, 194, 195, 271
 Guérini, Antoine, 39, 40
 Guérini, clan, 39, 40
 Guérivière, Jean de la, 105,
 107, 215

Halim, Mohamed, 136
 Halimi, Gisèle, 121, 177, 178
 Hallier, Jean-Edern, 153, 154, 155
 Hassan II, 10, 11, 12, 17, 25, 31, 34, 35, 41, 58, 66, 68, 72, 75, 78, 82, 83, 84, 92, 94, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 133, 135, 136, 139, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 160, 161, 162, 165, 169, 170, 172, 173, 177, 178, 186, 187, 194, 195, 198, 202, 203, 204, 205, 208, 209, 213, 215, 225, 226, 229, 230, 231, 233, 253, 254, 257, 259, 272, 273
 Hassouni, 139, 141, 206, 251
 Henein, Georges, 155
 Hô Chi Minh, 9
 Ibrahim, Abdallah, 119
 Jacquier, Paul, 64, 156, 202
 Jobert, Michel, 67, 149, 202
 Julien, Charles-André, 172
 Kadiri, général, 161
 Kahn, Jean-François, 244, 245, 247
 Kennedy, 19
 Kerillis, Henri de, 106
 Khider, 146
 Khomeiny, 116
 Kiejman, 215
 Krim, Belkacem, 146
 Krüger, Henrik, 38, 164, 204
 Kword, 36
 Labay, André, 38
 Lacouture, Jean, 67, 119, 143, 144, 149, 150, 198, 202
 Laniray, Pierre, 255
 Lanne, Sophie, 99
 Laurent, Éric, 121
 Le Ny, Christian, 189, 190, 196
 Le Ny, Julien, 15, 16, 17, 24, 25, 26, 27, 32, 39, 40, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 60, 74, 100, 102, 108, 128, 130, 173, 189, 196, 199, 217, 219, 220, 221, 242, 243, 269, 271
 Le Roy-Finville, 27, 63, 64, 65, 66, 73, 109, 148, 156, 158, 201, 208, 247, 248, 249, 271
 Lecoq, 180, 182
 Léger, Alexis, 106
 Legrand, Edmond, 204
 Legris, 180, 182
 Lehand, Pierre, 163
 Lemarchand, Pierre, 37, 38, 39, 42, 47, 60, 72, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 132, 148, 149, 172, 178, 194, 204, 206, 227, 239, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 270, 271
 Léna-Gronier, Annette, 153, 199, 200
 Lénine, 119
 Lenoir, Jean-Pierre, 73
 Lesca, 243, 249
 Lesca, Félix, 40
 Lopez, Antoine, 30, 31, 32, 34, 37, 47, 48, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 60, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 105, 108, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 138, 149, 156, 162, 163, 164, 171, 172, 173, 178, 181, 182, 191, 192, 199, 200, 201, 202, 203, 204,

205, 208, 229, 242, 243,
 271, 272
 Lopez, Odette, 32, 33, 57, 69,
 272
 Louis XIV, 9
 Lumumba, Patrice, 164
 M'Hamdi, Driss, 83
 Malaud, Philippe, 147
 Malraux, André, 96
 Mandela, Nelson, 144
 Mao Tsé Toung, 9
 Marcantoni, François, 38
 Marenches, Alexandre de, 160,
 206
 Marvier, Jean, 36, 76, 99, 109,
 132
 Masnaoui, Mohamed, 138
 Mauriac, François, 177
 Maurice Papon, 63
 Mecheri, Belkacem, 40, 163
 Mefret, Jean-Pax, 40
 Mertz, Michel Victor, 38
 Messmer, Pierre, 121, 156
 Michel Jobert, 144
 Mitrani, Michel, 110
 Mitterrand, François, 12, 144,
 149, 178, 195
 Mobutu, 164
 Mohamed v, 10, 115, 120, 144
 Mohammed v, 117, 119, 272
 Mohammed VI, 161, 204, 206,
 253
 Mondolini, Paul, 38
 Mor, Shmuel, 92
 Moulay Ali, 116, 124, 169,
 193
 Moulay Ismaël, 9
 Muratet, Roger, 122, 131, 198,
 239
 Napoléon, 145, 257
 Nasser, 89, 93, 100, 127, 144,
 164, 209
 Naud, 199, 200
 Nesmoz, Louis, 38, 40
 Neziane, 171
 Nicoli, Michel, 38
 Ockrent, Christine, 206
 Ohana, Joe, 64, 121, 122
 Oufkir, famille, 12, 13, 32, 41,
 42, 69, 134, 160, 161, 190,
 195, 213, 214, 251, 258
 Oufkir, Fatema, 12, 41, 42, 69,
 92, 161, 183, 184, 190, 195,
 213, 215, 257, 272
 Oufkir, général, 11, 12, 15, 23,
 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36,
 37, 38, 41, 53, 59, 66, 67,
 68, 69, 72, 73, 74, 75, 76,
 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84,
 85, 99, 105, 109, 120, 121,
 123, 127, 129, 131, 133,
 134, 136, 137, 138, 139,
 144, 146, 147, 149, 155,
 158, 160, 161, 162, 163,
 164, 170, 171, 173, 177,
 181, 183, 184, 185, 190,
 191, 194, 199, 202, 203,
 205, 206, 207, 208, 213,
 214, 229, 230, 231, 232,
 233, 247, 251, 257, 258,
 259, 260, 270, 271, 272, 273
 Palisse, Jean, 15, 17, 18, 24,
 25, 26, 31, 32, 38, 52, 55,
 108, 128, 129, 130, 131,
 137, 138, 173, 189, 190,
 191, 196, 199, 209, 217,
 221, 273
 Palisse, X, 17, 18, 26
 Papon, Maurice, 120, 273
 Pasqua, Charles, 23
 Patrick Ramaël, 19
 Perrault, Gilles, 108
 Perron, Christian, 17
 Peyrefitte, Alain, 148

Philippe Bernier, 96, 109
 Pierre Lemarchand, 63, 96
 Pinseau, 227
 Ploquin, Frédéric, 63, 92, 95,
 112, 120, 161, 190, 191,
 199, 241
 Pompidou, Georges, 58, 60,
 67, 102, 116, 144, 149, 172,
 178, 202, 241
 Ponchardier, Dominique, 39
 Pound, Ezra, 154, 155
 Ramaël, Patrick, 81, 162, 184,
 189, 207
 Reda Guedira, Ahmed, 122,
 123
 Richard, Tristan, 156, 157, 158
 Roger Frey, 63
 Roger Muratet, 58
 Rossif, Frédéric, 110
 Roux, Dominique de, 154, 155
 Saddok, colonel, 109
 Saka, Abdelkader, 138, 139
 Sartre, Jean-Paul, 121, 177
 Savary, Alain, 121
 Schuman, Maurice, 58, 59, 116
 Sef Riui, 171
 Sekou Touré, 97
 Sénéchal, Germaine, 47
 Senghor, 205
 Serfaty, Abraham, 149
 Sergeant, Jean, 242, 246, 248
 Seydoux, Roger, 145, 146
 Si Naceur, Mohamed, 121,
 122, 123
 Simbille, André, 35
 Simonpieri, Ange, 38
 Sinapi, Jean-Pierre, 142
 Sitbon, Michel, 253, 254
 Smith, Stephen, 77, 127, 133,
 134, 135, 136, 137, 138,
 140, 161
 Souchon, Louis, 15, 23, 34, 35,
 45, 46, 47, 48, 51, 52, 53,
 54, 55, 56, 57, 58, 64, 65,
 73, 76, 78, 105, 135, 147,
 148, 156, 172, 179, 199,
 202, 203, 204, 205, 223
 Souhaili, Mohamed, 12, 13,
 29, 188, 195, 214, 215, 253,
 254
 Staline, 145
 Stiebbe, Pierre, 153
 T., Maurice, 179
 Tahri, Mohamed, 121, 123
 Tchombé, Maurice, 164
 Thorp, William, 153
 Thyraud de Vosjoli, Philippe,
 108
 Tixier-Vignancour, Jean-
 Louis, 60, 191
 Todd, Olivier, 105
 Tordjman, Elie, 66, 67, 92,
 171, 273
 Tounzi, Miloud, 81, 137, 141
 Trillat, Raymond, 228
 Tual, Joseph, 140, 141, 143
 V., Michel, 179
 Valdiguié, Laurent, 181
 Van der Kemp, Renald, 155,
 157, 158, 159
 Venturi, Dominique, 38
 Vernet, Daniel, 215
 Violet, Bernard, 60, 92, 108,
 131, 132, 133, 155, 156,
 172, 182, 190
 Voitot, Roger, 15, 34, 45, 47,
 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58,
 64, 65, 78, 132, 135, 147,
 148, 172, 179, 199, 224
 Warin, Roger, 106
 Waterbury, John, 119
 Williams, Philipp M., 30, 31
 Yarmouk, Hamid, 119

Yousoufi, Abderahmane, 95,
119, 120, 121, 122, 123,
161, 273
Zollinger, 11, 141, 142, 173,
179, 185, 241

Zollinger, Louis, 273
Zuretta, 241, 243, 244, 245,
249

Table des matières

Avertissements.....	Page 7
Avant-propos.....	Page 9
Introduction à l'enquête.....	Page 15
Première partie	
Une opération de police d'enfer.....	Page 21
Chapitre I	
Le chagrin, la pitié et l'impunité.....	Page 23
Chapitre II	
Lipp ou Drugstore : un guet-apens policier.....	Page 45
Chapitre III	
L'inspecteur de police Roger Voitot : une mine d'or.....	Page 51
Chapitre IV	
Les mouvements suspects du 29 octobre 1965 et des Jours suivants.....	Page 63
Chapitre V	
La fiction autour de l'agent secret « Chtouki ».....	Page 71
Deuxième partie	
À qui profite le crime ?.....	Page 87
Chapitre I	
Une opération franco-israélienne ?.....	Page 89
Chapitre II	
La chèvre de Monsieur Foccart.....	Page 105

Chapitre III	
Le mythe de « l'irréductible » opposant.....	Page 115
Chapitre IV	
L'imposture médiatique permanente.....	Page 127
Chapitre V	
En marge de l'Affaire.....	Page 153
Conclusion	
L'Affaire Ben Barka et ses « quatre » vérités.....	Page 167
Post-scriptum.....	Page 175
Annexes.....	Page 211
Bibliographie.....	Page 263
Générique du drame.....	Page 269
Index.....	Page 275